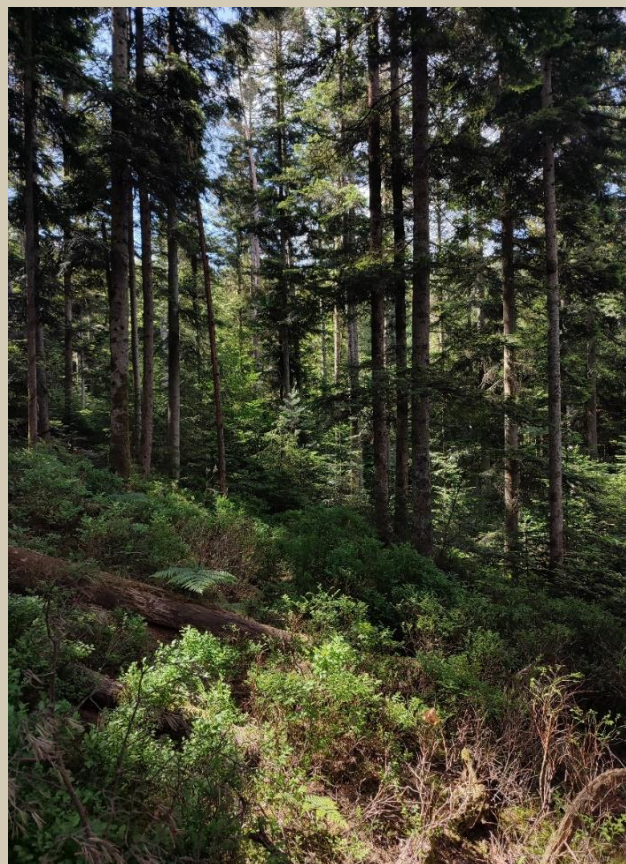


La libre évolution : outil de gestion forestière ou philosophie du non agir ?

**Comment concilier des logiques de gestion forestière,
en apparence « antinomiques »,
dans le cadre d'une approche multifonctionnelle des forêts ?**



© Guillaume Ougier

Forêt domaniale de Housseramont, Massif des Vosges (2022)

Mémoire de recherche de Master 1 Risques et environnement présenté par
Marie LEMIÈRE, sous la direction de **Hervé BRÉDIF**

Mémoire présenté le **05/07/2022**, devant un jury composé de :
Laurent SIMON et de Hervé BRÉDIF

Université Paris 1 Panthéon Sorbonne
Année universitaire **2021-2022**

REMERCIEMENTS

La réalisation de ce mémoire a été possible grâce au concours de plusieurs personnes à qui je voudrais témoigner toute ma gratitude.

Je souhaite avant tout remercier mon directeur de mémoire, Hervé BRÉDIF, professeur de géographie à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, pour sa patience, son écoute, et surtout ses relectures, qui ont contribué à alimenter ma réflexion.

L'enseignement de qualité dispensé par le Master 1 Risques et environnement a également su nourrir mes réflexions et a représenté une profonde satisfaction intellectuelle. Merci donc aux enseignants-chercheurs.

J'aimerais exprimer ma gratitude à toutes les personnes, trop nombreuses pour les citer, qui par leurs paroles, leurs écrits, leurs conseils et leurs critiques ont guidé mes réflexions. En acceptant de me consacrer du temps et en répondant à mes questions durant mes recherches, ils constituent l'essence même de mon mémoire.

Cette première année parisienne fut particulièrement éprouvante, autant physiquement que psychologiquement. L'isolement dans une grande ville ajouté à ma santé précaire ainsi que mes nombreux rendez-vous médicaux sont venus à plusieurs reprises impacter mon quotidien et remettre en question mes choix personnels et professionnels. Mais mon amour pour la géographie m'a permis de m'affranchir de ces difficultés, tout en gardant un regard critique et multiscalaire sur les épreuves de la vie.

Avec les singularités et les atypicités propres à mon handicap, je suis donc partie en quête de savoirs à travers ceux qui vivent en contact permanent avec les forêts.

Toutefois, livrée à moi-même, ce voyage initiatique n'aurait guère été réalisable. Je voudrais exprimer ma reconnaissance la plus profonde envers mon vieux hibou, Marie, qui m'a apporté son soutien moral et intellectuel tout au long de ma démarche. Avec son regard bienveillant, ses conseils et ses encouragements, elle m'a ainsi rassuré et guidé dans ma réflexion. Je remercie également mes grands-parents de cœur, Claude et Josette, pour leur soutien inconditionnel et leur amour, ainsi que le Dr Royer, pilier fondamental pour évacuer les tensions lors des soirs de remises en question.

Enfin, j'espère que l'intérêt profond que j'ai porté à ce sujet se ressentira tout au long de cette étude. Je souhaite personnellement que cet écrit puisse être utile, même modestement, et conduise à une harmonisation des relations entre toutes les parties prenantes. Ayant rencontré une diversité de personnes profondément humaines, je pense sincèrement que l'intelligence collective mènera à des consensus que nous saurons tous apprécier et saluer.

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS	II
INTRODUCTION	7
PARTIE 1 : QUEL CADRE THÉORIQUE POUR ABORDER LA LIBRE ÉVOLUTION EN FRANCE ?	11
<i>Chapitre 1 : Une terminologie complexe et multiforme</i>	12
1.1) Un pluralisme d'approches scientifiques et philosophiques	12
1.2) Des représentations de la nature	20
1.3) La naturalité : un concept polysémique qui rend la synthèse des connaissances difficiles	23
<i>Chapitre 2 : La libre évolution, un concept aux multiples facettes</i>	31
2.1) La libre évolution et la naturalité en forêt	31
2.2) Des paramètres métriques orientés par deux dimensions conceptuelles de la naturalité	39
2.3) Un état de référence illusoire	46
2.4) Libre évolution versus biodiversité : des enjeux protection débattus	47
<i>Chapitre 3 : La naturalité, un concept adapté aux forêts</i>	50
3.1) L'intérêt de laisser des forêts en libre évolution	50
3.3) Des initiatives de libre évolution portées par différents acteurs	63
<i>Chapitre 4 : La libre évolution : un outil au défi des comportements sociaux contemporains</i> ..	70
4.1) Un principe à l'origine de craintes et de vives oppositions	70
4.2) La sensibilisation, l'une des clés principales pour une acceptation sociale efficiente	75
4.3) La libre évolution, entre intérêt sociétal et symbolisation équivoque de la nature ...	78
CONCLUSION PARTIE 1	81
PARTIE 2 : MÉTHODOLOGIE	82
<i>Chapitre 5 : Démarche inspirée de l'audit patrimonial</i>	84
5.1) L'échantillonnage	84
5.2) L'entretien semi-directif	88
PARTIE 3 : RÉSULTATS ET INTERPRÉTATIONS	99

Chapitre 6 : La forêt, source d'inquiétudes et d'enjeux majeurs	99
6.1) La forêt : des qualités multiples.....	99
6.2) Des difficultés et des préoccupations croissantes	103
6.3) Alors, peut-on parler de forêts en crise ?	109
Chapitre 7 : La multifonctionnalité des forêts : entre acceptation et fragilité	115
7.1) Des visions partagées sur la gestion multifonctionnelle des forêts	115
7.2) Des dilemmes sources de tensions et d'inquiétudes.....	118
7.3) Une méthode de concertation pour définir un mode de gestion des forêts.....	123
Conclusion.....	128
Chapitre 8 : Perceptions de la libre évolution chez les acteurs	131
8.1) Une définition et des représentations contrastées	131
8.2) Quelle place pour la libre évolution dans la gestion forestière ?	140
8.3) Des acteurs et des outils pour la préservation des écosystèmes forestiers	144
Chapitre 9 : La libre évolution comme réponse aux problématiques forestières : entre illusions et convictions	148
9.1) Un potentiel d'application nuancé.....	148
9.2) La libre évolution, source des craintes, d'oppositions et de contraintes	149
9.3) Leviers et freins : quelles conditions pour que la libre évolution devienne un outil de gestion prometteur ?	152
9.4) Concilier écosystèmes à haute naturalité et économie du bois vertueuse, une utopie ?.....	155
Conclusion.....	159
BILAN D'ÉTAPE	162
PARTIE 4 : RÉFLEXIONS, DISCUSSIONS ET PROPOSITIONS	166
TABLE DES ILLUSTRATIONS	183
TABLE DES ABRÉVIATIONS	185
BIBLIOGRAPHIE.....	187
ANNEXES.....	199

« Le désaccord pourrait être le chemin le plus court entre deux opinions »

Khalil Gibran (1883-1931), *Le Sable et l'écume*, 1926

« Ce n'est pas la plus forte des espèces qui survit ni la plus intelligente. C'est celle qui est la plus adaptable au changement, qui vit avec les moyens disponibles et qui coopère contre les menaces communes »

Charles Darwin (1808-1882)



© Denys Eustace

Denys Eustace, 2018-020, 2018, huile sur toile, format 60 x 60 cm

INTRODUCTION

En ce début du millénaire, avec notre entrée dans l'Anthropocène¹, la défense de la biodiversité et des conditions de la vie sur terre est devenue un enjeu central. Aujourd'hui, alors que nous prenons conscience avec angoisse de la part de responsabilités des humains, et de leurs modes de vie dans les bouleversements tragiques auxquels nous sommes confrontés — pandémies, événements climatiques extrêmes, acidification et appauvrissement des océans, aridifications de régions entières... — nous n'avons plus d'autre choix que de renoncer à cet idéal prométhéen (Flahault, 2005) de contrôle, nous rendant comme maître et possesseur de la nature (Descartes, 1637)², et d'accepter que nous ne puissions pas nous exclure du monde biophysique auquel nous appartenons. Désormais, il convient d'apprendre à vivre avec ce monde instable, en mouvance perpétuelle, et non contre lui ou à côté de lui, y compris notamment quand on entend le protéger et le défendre (Le Gall et al., 2017).

Pour éviter un emballement climatique, réduire l'exposition des populations humaines aux risques naturels et interrompre le déclin de la biodiversité, il devient indispensable d'investir dans la préservation des écosystèmes et de la diversité du vivant. En effet, l'évidence de ce contexte anthropocénique (Grinevald, 2012), à travers l'ampleur et la vitesse de ces changements globaux, invite les acteurs de la protection de la nature à adopter des stratégies nouvelles et pionnières. Tendre vers plus de naturalité semblerait être l'une des solutions pour répondre à la crise écologique majeure que connaît la Terre.

C'est en s'inscrivant dans une direction du faire avec la spontanéité de la Nature, cherchant à soustraire l'emprise humaine sur une très large palette de milieux et d'habitats, en rendant la vie sauvage à elle-même et en accordant la priorité à la nature, qu'intervient une gestion en libre évolution.

Néanmoins, ce choix de libre évolution peut incontestablement être difficile à accepter, et les citoyens, comme les pouvoirs publics, portent un regard ambivalent sur le « *sauvage* » et le « *laisser-faire* ». Mais le non agir (Vinclair, 2021) n'est pas synonyme d'inaction. Bien au contraire. Cela consiste à faire tout ce qui doit être fait pour ne pas avoir à agir dans le futur (Léger, 2021). Dès lors, ce principe de libre évolution peut être à la fois économique, culturel

¹ Néologisme utilisé par de nombreux acteurs du champ des sciences de l'environnement et au-delà, construit à partir du grec ancien *anthropos*, « être humain » et *kainos*, « nouveau », fait référence à une période dont la date de début est encore débattue, marquée par les conséquences globales des activités humaines sur la biosphère (Le Gall, J. et al., 2017)

² Discours de la méthode, 1637, Descartes.

et social. D'une part, se placer dans une trajectoire de libre évolution permet de ne pas avoir à maintenir en continu, et sur le temps long, des interventions dont le coût cumulé paraîtra demain disproportionné ou inaccessible. D'autre part, le long processus évolutif dans lequel le choix du non-agir place les milieux ainsi gérés, permet de donner aux sociétés le temps d'apprendre à apprécier et à valoriser d'autres caractères de ce que nous connaissons aujourd'hui et de les inviter à se réinventer dans le monde mouvant qui est désormais le nôtre.

Abandonnés, délaissés, fermés, sales et dégradés : autant d'adjectifs négatifs utilisés pour désigner les espaces de nature laissés en libre évolution, espaces où l'exploitation humaine est fortuite et où accueillir le « sauvage » comme une altérité précieuse reste encore difficilement acceptable. Toutefois, la libre évolution est tout sauf un abandon faute de moyens. C'est une autre façon d'être au monde, cohérente avec le changement permanent où celui-ci s'inscrit, dont les maîtres-mots sont désormais adaptation et évolution.

Pourquoi avoir choisi de travailler sur ce concept de « libre évolution » et de façon générale, pourquoi spécifiquement à la gestion forestière en France ? Les raisons sont multiples. Mon amour pour les forêts est grandissant depuis ma plus tendre enfance. Née dans un petit village de campagne en Normandie, mes week-ends et mes vacances se résumaient aux constructions de cabanes dans les arbres, aux abords d'une petite rivière appelée le Boscq (rivière côtière de la Manche). Plus tard, ce sont mes entraînements en course à pied et les compétitions de cross-country dans les bois qui m'ont fait découvrir les différentes fonctions que recouvrent les forêts. De ces années est née mon envie de me professionnaliser dans ce milieu forestier.

Plus tard, au cours de mes études de biologie et de géographie j'ai compris, et pris conscience, de l'imminence du danger, et réalisé que les massifs forestiers étaient à la croisée de leur chemin, à un tournant de leur histoire.

Mouvement naissant depuis plusieurs années en France, la libre évolution s'impose à moi comme étant la solution, ou l'une des solutions, aux problèmes que rencontrait la forêt. Les enjeux inhérents au changement climatique me semblaient tellement significatifs au regard de notre petitesse, que des solutions radicales paraissaient être la meilleure résolution. Mais au fil du temps, de mes apprentissages et de mes rencontres, mes doutes envers ce concept de « laisser faire la nature » se sont renforcés.

Rédiger ce mémoire m'offrait ainsi l'opportunité de me pencher plus avant sur la gestion forestière de façon générale, et sur la libre évolution, en consacrant du temps à la littérature,

puis de partir à la rencontre des acteurs qui vivent, travaillent et œuvrent quotidiennement pour les forêts françaises.

Au regard d'une littérature naissante (en tout cas, j'ai choisi ce sujet en fin d'année 2021), il m'est apparu qu'un grand nombre des acteurs concernés posent un diagnostic contrasté de la forêt, de ses atouts, de ses difficultés, de ses menaces et de ses enjeux. Perplexe et dans l'embarras face à ces différences de discours, l'objectif était donc multiple : établir un état des lieux de la forêt métropolitaine, puis co-construire une réflexion sur la libre évolution afin de comprendre ce que recouvrait cette notion.

Je suis donc partie en quête de réponses, avec ces points de départ : 1) la forêt est un objet d'affection et d'attention protéiforme, source de tensions, de conflits et de mésententes ; 2) la libre évolution, mouvement naissant qui semble aujourd'hui être apprécié et désiré par des citoyens soucieux des questions environnementales, mais désavoué par les « experts » de la forêt, ne serait-il pas le reflet, la face visible de l'iceberg, d'un mal bien plus profond qui pèse sur nos sociétés ? ; 3) et enfin, dans un environnement changeant, n'y aurait-il pas de plus grand risque à rester immobile ?

Comme le disait Théodore Monod : « *le peu qu'on peut faire, le très peu qu'on peut faire, il faut le faire* ». Une maxime qui m'a accompagné dans cette quête de savoirs.

Puis, au cours des semaines et de mes entretiens, ma réflexion s'est aiguisée, ouvrant mon regard et ébranlant mes convictions : il fallait donc penser l'instant présent pour envisager demain. Penser à des échelles différentes, qu'elles soient spatiales ou temporelles. Partir de la racine pour remonter jusqu'à la cime des arbres et avoir une vision globale, comprendre les interactions, les difficultés, les initiatives... sur tous les enjeux auxquels sont confrontées les forêts françaises. Alors, après avoir saisi, ou tout du moins essayé de comprendre, les rouages, les interférences et interdépendances, et les oppositions entre différents acteurs aux sensibilités et intérêts divergents, il m'a semblé pertinent de recueillir leurs différents témoignages.

Ce cheminement, ainsi que la parution de publications novatrices au printemps 2022, m'a ainsi permis de dresser une cartographie de l'écosystème forestier dans son ensemble (une sorte d'arbre généalogique du milieu sylvicole) à travers le prisme de l'écologie, de la sociologie et de la philosophie en passant par l'économie. La vie d'un arbre de cette envergure est à la fois multifonctionnelle et multiscalaire, mais une chose est sûre, les racines et le houppier ne font qu'un : le tronc renferme cette capacité d'unir des dissensions qui n'ont pas lieu d'être pour des parties qui vivent pour une seule et même passion : la vie des forêts.

En définitive, quel est le plus important ? Pour les uns, produire et alimenter en bois la filière de transformation. Pour d'autres, « *la priorité va à un modèle de gestion plus respectueux de l'environnement forestier, permettant de valoriser son rôle de puits de carbone et de réservoir de biodiversité* »³ (Anne-Catherine Loisier, sénatrice), s'opposant ainsi à une logique productiviste. Alors une interrogation subsiste : **comment concilier ces deux logiques dans le cadre d'une approche multifonctionnelle des forêts ? En d'autres termes, comment concilier un écosystème en libre évolution (à haute naturalité), et une économie du bois vertueuse ?**

J'ai donc voulu confronter les prises de position des « experts » présentes dans la littérature actuelle aux arguments des acteurs de terrain, sans arrière-pensées, mais avec humilité, passion et sensibilité.

« Rien n'est moins sûr que l'incertain »

Pierre Dac.

*« Seul(e), peu de choses se font,
Mais réuni(e)s, tout peut changer.*

1 + 1 + 1 + 1 ... ».

Citation personnelle.

³ Rapport d'information n°563 (2018 – 2019) de Mme Anne-Catherine LOISIER. *Par le groupe d'études « Forêt et filière bois » sur la situation et les perspectives de l'Office national des forêts*, 12 juin 2019, Sénat.

PARTIE 1 : QUEL CADRE THÉORIQUE POUR ABORDER LA LIBRE ÉVOLUTION EN FRANCE ?

En France, le principe de libre évolution est de plus en plus mobilisé (Maris, 2018) et la littérature s'étoffe progressivement. Aujourd'hui, nombreux sont ceux qui se sont emparés de ce concept pour promouvoir un mode de gestion de la nature novateur et susciter l'adhésion de la société dans la préservation de l'environnement. Mais aborder cette notion demeure complexe, et ce pour diverses raisons : écologiques, économiques, législatifs, philosophiques, sociologiques, éthiques, etc.

C'est pourquoi cette première partie sera destinée à rappeler les fondements scientifiques et philosophiques de la libre évolution, notamment *via* le concept de « naturalité » (concept que nous décrirons ultérieurement).

Chapitre 1 : Une terminologie complexe et multiforme

Ré-ensauvagement, préservation de la *wilderness*, retour à la nature, au sauvage, mais aussi nature férale, naturalité et libre évolution, les mots ne manquent pas pour évoquer la non-intervention des sociétés humaines dans les milieux (Schnitzler & Génot, 2012 ; Génot, 2014). Ces expressions et leurs évolutions dans le temps et dans l'espace renvoient à des courants de pensée divers, mais aussi de multiples conceptions scientifiques, culturelles, politiques éthiques et philosophiques sur la question de l'intervention anthropique dans les milieux. Le principe de « libre évolution » n'y déroge pas, et s'inscrit au sein et parmi différentes approches philosophiques. Pour en comprendre la complexité, certaines définitions de concepts sont nécessaires à une approche partagée. Néanmoins, nous n'approfondirons pas ces derniers dans le cadre de ce mémoire, ceux-là étant déjà très bien renseignés dans la littérature.

1.1) Un pluralisme d'approches scientifiques et philosophiques

Entre le XIX^e siècle et la première partie du XX^e, les courants de pensée de la protection de la nature étaient à la fois multiples et entremêlés. Entre les tenants de la conservation – prônant le maintien et la protection de la nature dans le sens d'une vision utilisatrice des ressources (G. Pinchot, forestier et homme politique américain, 1865-1946) –, et de la préservation — préférant la protection de la nature, non pour en pérenniser l'usage, mais en raison de sa valeur intrinsèque (J. Muir, écrivain américain et militant de la protection de la nature, 1838-1914), un véritable récit historique s'est développé à travers le monde, à l'heure des constructions nationales, mais aussi des grands bouleversements socio-économiques et écologiques liés à l'industrialisation et à l'urbanisation. Ces idées, qui ne sont pas de « *pures abstractions immuables* » (Chalvet, 2021), s'ancrent ainsi dans des temps, des espaces et des sociétés. Produits d'acteurs sociaux et reflétant les intérêts, les enjeux politiques, économiques, sociaux, culturels, scientifiques et écologiques.

Wilderness

Produit d'une conservation du regard sur la nature sauvage qui s'opère au XIX^e siècle, le concept de *wilderness* occupe une place centrale dans l'histoire de la protection de la nature, et plus particulièrement dans le préservationnisme américain (Blandin et Javelle, 2020).

La *wilderness* est un concept qui désigne, pour le monde anglo-saxon, le caractère « *sauvage* », « *originel* », « *relictuel* », de la nature (Cavallin et Muller, 2016). Ce mythe nord-américain de la nature sauvage renvoie à de vastes espaces (pas moins de plusieurs milliers

d'hectares d'un seul tenant) à forte naturalité (Chalvet, 2022), où les processus naturels ne sont peu ou pas entravés par l'anthropisation, et où l'homme lui-même n'est qu'un « *visiteur temporaire* » (Larrère et al., 2015). Il fait donc référence à des paysages non cultivés et complètement inhabités où la nature n'a pas été transformée par la main de l'homme (Cronon, 2009).

D'après Guetté et al., (2018), « *depuis les premières représentations négatives des espaces de wilderness liées à la colonisation européenne de l'Amérique du Nord, alors perçues comme des terres effrayantes (Arnould & Glon, 2006) et inspirant la crainte (Harrison et Naugrette, 2010), les représentations de cette « nature sauvage» ont largement évolué* ». D'abord appréhendé négativement, le terme de *wilderness* a pris une dimension positive comme fondement de l'identité américaine. Comme l'affirme Martine Chevalet, spécialiste de l'histoire de la forêt et maîtresse de conférence à l'Université Aix Marseille, au cours du XIXe siècle, « *la nouvelle perception de la wilderness est devenue la composante intemporelle d'une nation en construction* », d'un « *caractère singulier doté d'une forte énergie, d'un esprit d'entreprise, mais aussi de grandes capacités de ressourcement* » et « *forgé à l'interface de la culture et de la nature, de la civilisation européenne d'origine et de la “sauvagerie du Nouveau Monde”* » (Chalvet, 2022).

Ce concept complexe et polymorphe, désignant un espace de nature vierge (*pristine nature*), épargné par le développement industriel (Nash, 2001), de vastes dimensions et où les processus naturels s'expriment librement en dehors de toute interférence humaine (Blondel, 2020), est « *devenu central dans le domaine de la conservation de l'environnement* » (Locquet, 2021), et est aujourd'hui largement mobilisé dans plusieurs disciplines (de l'histoire, de la géographie, à l'écologie passant par la philosophie et les sciences sociales).

Depuis les années 1990, le mot *wilderness* est de plus en plus utilisé (Arnould & Glon, 2006 ; Barthod, 2010 ; Barraud & Perigord, 2013). Toutefois, du fait d'un accroissement des préoccupations en faveur de la nature sauvage en Europe, à la fin des années 2000, la *wilderness* a connu un fort engouement et « *conduit au déploiement d'initiatives variées principalement portées par des acteurs associatifs* — Wild Europe Initiative, European Wilderness Society, Rewilding Europe » (Locquet, 2021). Ces derniers se mobilisent sur des sujets aussi différents que la gestion d'espaces, la création de nouveaux modèles économiques, la réintroduction d'espèces ou encore la sensibilisation au concept (actions de préservation et de ré-ensauvagement). Cette « *globalisation* » (Royer, 2018) de la représentation étasunienne de la nature a fortement influencé la manière de la préserver.

La *wilderness*, avec la variété des aspects qu'elle recouvre, permet donc d'étudier les relations qu'entretiennent les humains vis-à-vis du non humain et du monde qui les entoure (Locquet, 2021).

Cependant, comme le souligne Beau (2016) « *de nombreuses critiques de l'idée classique de wilderness se font entendre* » et amènent à réfléchir sur ce moment de la pensée environnementale. Selon Rémi Beau, chercheur en écologie et des sciences de l'environnement, plusieurs raisons conduiraient à tourner la page sur cette idée : de par la « *nature précolombienne* » d'une nature *pristine*, puis de la pensée de protection critiquable qu'elle invoque, dénonçant « *son élitisme, son ethnocentrisme, mais aussi la façon dont elle conduit à valoriser la confrontation virile du sauvage* » (Beau, 2016).

D'un point de vue philosophique, l'idée de *wilderness* incarne une vision dualiste dans laquelle l'homme se positionne à l'extérieur du monde naturel. Dans la mesure où la *wilderness* serait célébrée comme une norme permettant de juger la civilisation est perpétué ce dualisme qui contribue à situer « *humanité* » et « *nature* » aux antipodes l'une de l'autre (Cronon, 2009).

La *wilderness* semble aussi rester ancrée dans une épistémologie moderne caractérisée par ce dualisme de l'homme et de la nature. Cette dichotomie homme/nature – ou de nature/culture – « *empêche ainsi de penser à une éthique de la cohabitation entre les hommes et les « êtres naturels »⁴* » (Beau, 2016). De ce point de vue, elle ne permettrait pas de penser les changements environnementaux actuels dans leur double dimension sociale et naturelle. Mais selon Guetté et al. (2018), « *cette vision implique également la dissociation de deux natures : une nature digne des codes du sublime et du romantique (à l'instar de grandes montagnes, vastes forêts ou canyons profonds) et une nature plus modeste (que l'on qualifierait aujourd'hui d'« ordinaire », car modifiée et proche des humains – Godet, 2010) qui ne serait, quant à elle, pas ou peu digne d'intérêt* ».

Il est également important de spécifier que ce concept typiquement américain ne possède aucun équivalent français en raison de sa charge culturelle, religieuse et de ses connotations historiques. En effet, cette vision nord-américaine n'est pas applicable en France, où à peine quelques dizaines de milliers d'hectares de forêts subnaturelles – c'est-à-dire soustraites aux exploitations depuis au moins une cinquantaine d'années – ont pu être répertoriées (Rameau & al., 2000).

⁴ Entendons par « êtres naturels », tous les autres êtres vivants, qui est dans, et qui appartient à la nature.

Toujours selon Guetté et *al.* (2018), faisant référence à Barthod (2010), « *ce concept n'est ni simple ni univoque, et les visions parfois différentes dans le domaine de la conservation ont nourri de nombreux débats relatifs à sa définition* ». Selon Locquet (2021), « *l'absence de définition méthodologique et théorique de la wilderness en Europe a ainsi conduit à l'émergence de concepts de substitution que sont le rewilding, le wild land, ou bien encore la libre évolution* ».

Les préoccupations relatives aux espaces sauvages questionnent le regard porté sur la nature non anthropisée et amènent à reconsidérer les rapports à la nature. D'une part, en « *remodelant les paysages culturels, en interrogeant la place de l'humain dans les milieux naturels* » et d'autre part, « *en donnant/réinventant les relations au monde non-humain* » (Locquet, 2021).

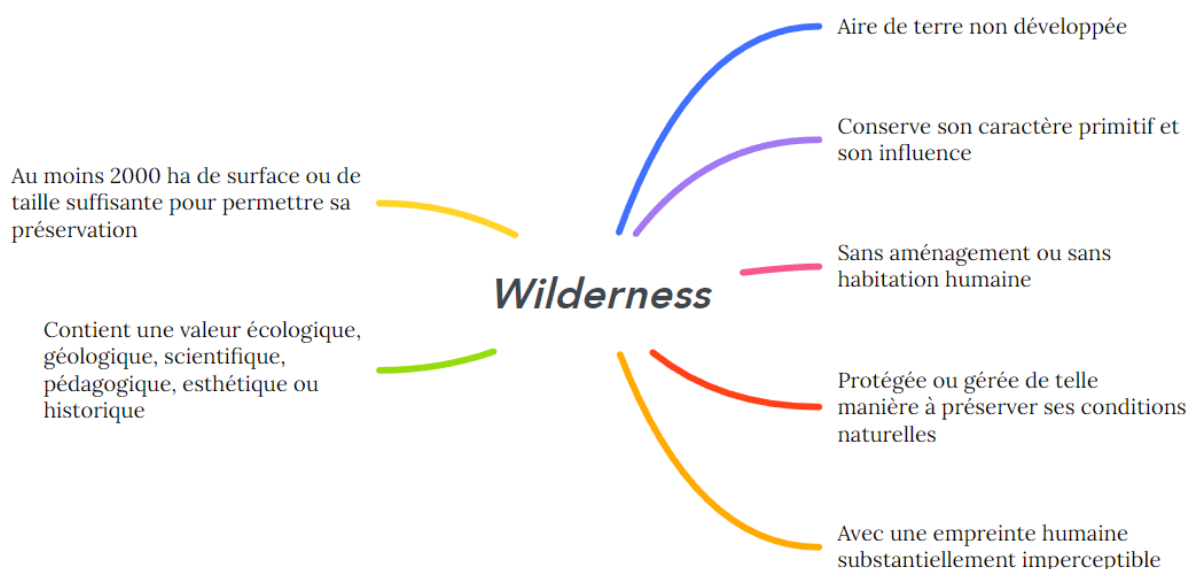


Figure 1 : Schéma bilan du concept de wilderness (M. Lemièrre, 2022)

Cette carte mentale permet d'illustrer les caractéristiques importantes qui définissent le concept de wilderness. Les branches permettent d'attribuer un caractère propre à la wilderness. Cette carte peut être lue de différentes façons, soit dans le sens des aiguilles d'une montre (sens logique), partant ainsi des généralités du concept, soit branche par branche, en fonction de l'affinité du lecteur.

Rewilding

En français, on traduit ce terme par le mot « ré-ensauvagement ». Né dans les années 1980 de la volonté de gestionnaires d'espaces naturels d'initier le « *pâturage naturel* », le *rewilding* est, selon l'association éponyme *Rewilding Europe*, « *une approche progressive de la conservation* ». Il conviendrait « *de laisser la nature prendre soin d'elle-même, en permettant aux processus naturels de façonner la terre et la mer, de réparer les écosystèmes endommagés et de restaurer les paysages dégradés* ».

Ce concept récent et bien documenté (243 références dans le *Web of Science* dont 193 depuis 2016) permettrait de rendre les écosystèmes forestiers (de grande taille) plus autonomes en laissant une part importante aux processus naturels (Rayé, 2022). En effet, cette approche offrirait un panel de solutions, permettant de créer des habitats plus sauvages et plus riches en biodiversité grâce à la régénération et les rythmes naturels de la faune, améliorant ainsi l'état de la conservation de la biodiversité. En d'autres mots, et selon la Coordination Libre Évolution, « le rewilding vise à restituer, sur des territoires adaptés, une fonctionnalité des écosystèmes la plus complète et naturelle possible », notamment en réintroduisant diverses espèces disparues localement (grands prédateurs et herbivores) ». L'objectif étant de laisser ensuite la nature reconstituer spontanément les écosystèmes originaux par l'action de ces animaux et d'améliorer la résilience écologique. Entendons par résilience écologique, la capacité d'un écosystème à retrouver un fonctionnement après une perturbation.

Néanmoins, « la pertinence du rewilding est largement dépendante de la dimension du territoire concerné » (Coordination Libre Évolution, 2021). En effet, au regard de l'histoire de la préservation de la nature « sauvage », ce concept s'est déjà déployé depuis plus d'un siècle dans certains territoires. Par exemple, dans le Diois et les Baronnies, entre Vercors et Ventoux, comme dans une grande partie des Alpes du Sud, du Massif central et d'autres territoires. Lieux où les écosystèmes forestiers se sont étendus après des années de surexploitation (Rayé, 2022), notamment grâce à l'exode rural qui a débuté au milieu du XIX^e siècle (Couriol & Mathieu, 1996). Mais la biodiversité d'un écosystème, qu'il soit forestier ou non ne peut se réduire à la communauté végétale. Elle comprend également les animaux de toutes tailles, les champignons et les procaryotes. La mégafaune, soit les animaux de grandes tailles, a quant à elle laissé de nombreux témoignages fossiles, pariétaux et cynégétiques permettant de mettre en évidence un passé lointain.

En résumé, tendre vers la « pleine naturalité » - terme à nuancer en raison de la colonisation et de l'empreinte d'*Homo sapiens* dans les écosystèmes européens, ainsi que la disparition de la mégafaune du pléistocène - via le *rewilding*, consiste avant tout à diversifier les processus naturels et de restaurer trois fonctions essentielles : l'herbivorie, la prédation et la nécrophagie. Pour ce faire, ces dernières sont réintroduites à partir d'espèces sauvages existantes ou déjà réintroduites, et de quelques anciennes races d'espèces domestiques ou dédomestiquées. En milieu forestier, quelle que soit la dénomination de la forêt (subnaturelle, mature, primaire ou férale — notions que nous verrons ultérieurement), trois faisceaux d'actions peuvent être utilisés (Corlett, 2016) : la libre évolution (*passive rewilding* ; forêts

férales, îlots de sénescence, réserves biologiques intégrales...), la réintroduction d'espèces (*trophic rewilding*) et l'ingénierie écologique (*ecological rewilding* ; restauration des zones humides, élimination des seuils et des barrages sur les rivières...). Ainsi, le *rewilding* permet d'améliorer l'état de conservation de la biodiversité en agissant sur des surfaces conséquentes à moindre coût (Rayé, 2022).

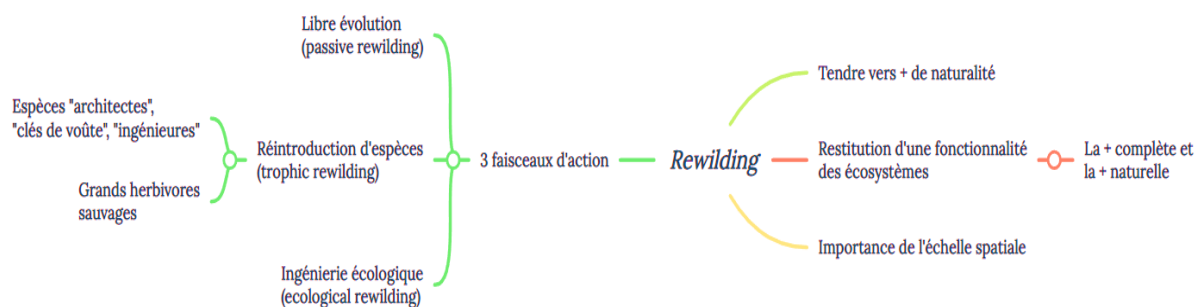


Figure 2 : Schéma bilan du concept de rewilding (M. Lemièrre, 2022).

Cette carte mentale permet d'illustrer les caractéristiques importantes qui définissent le concept de rewilding. Les branches permettent d'attribuer un caractère propre à la rewilding.

Cette carte peut être lue de différentes façons, soit dans le sens des aiguilles d'une montre (sens logique), partant ainsi des généralités du concept, soit branche par branche, en fonction de l'affinité du lecteur.

Féralité

Du latin *fera* (« bête sauvage »), l'adjectif « féral » désigne d'abord les animaux domestiques échappés dans la nature, mais aussi des milieux naturels évoluant vers la friche et la forêt (Cavallin & Muller, 2021). La féralité qualifie donc un animal domestique – et par extension, un écosystème – qui reprend une dynamique spontanée en absence d'intervention humaine. Une nature placée sous le signe du « *laisser-faire* », qui impose aux gestionnaires d'espaces naturels de « *renoncer à la notion de « bon état de conservation » et d'accepter de voir la nature contrarier certains objectifs de conservation* » (Beau, 2016). Des milieux évoluant donc spontanément tout en conservant les empreintes de leur passé culturel ou tout autre usage, le terme nature férale leur a été associé en premier par Marris (2009). Ce terme est proche de celui de « *milieu ensauvagé* » et il est courant d'entendre parler de « *dédomestication des milieux* » ou de « *décolonisation de la nature* » (Schnitzler et al., 2008).

La nature férale correspond à une réalité très répandue : en Europe et sur d'autres continents, nombreux sont les espaces naturels qui ont eu un usage anthropique dans un passé

plus ou moins lointain. En effet, au fil des siècles, les paysages ont évolué en fonction des fluctuations démographiques, des pratiques agricoles, pastorales et forestières, du développement industriel et urbain. En témoigne l'augmentation des surfaces forestières par reboisements ou recolonisation naturelle à partir de pâturages, vergers, cultures en terrasses ou d'anciennes cépées depuis environ 150 ans, et qui succèdent au minimum forestier du XIX^e siècle.

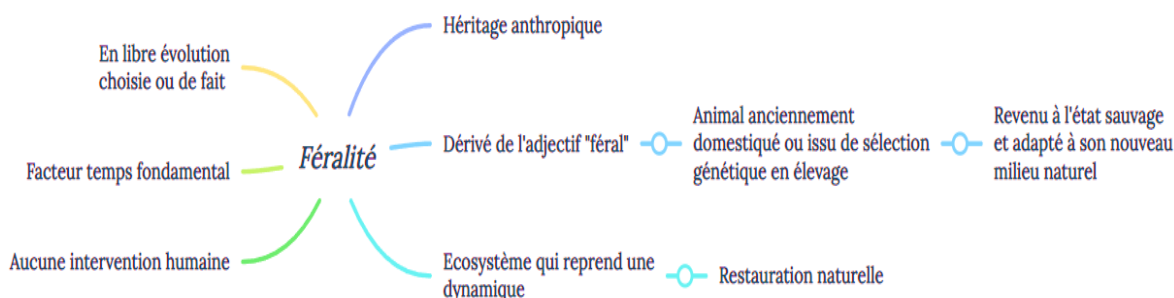


Figure 3 : Schéma bilan du concept de féralité (M. Lemièrre, 2022).

Cette carte mentale permet d'illustrer les caractéristiques importantes qui définissent le concept de féralité. Les branches permettent d'attribuer un caractère propre à la féralité. Cette carte peut être lue de différentes façons, soit dans le sens des aiguilles d'une montre (sens logique), partant ainsi des généralités du concept, soit branche par branche, en fonction de l'affinité du lecteur.

Sauvageté

Ce concept de « sauvageté » a été proposé par Julien Delord (2005) comme traduction à la wilderness. Ce terme issu du vieux français ne fait pas référence à la connotation péjorative de la sauvagerie. La norme de « sauvageté » que défend le philosophe tend à redonner au « sauvage » une dimension de civilité et d'autonomie fondamentale qu'il avait perdue avec le dualisme moderne.

Naturalité

Comme le rappelle le dictionnaire Littré, le mot naturalité est ancien et exprime « l'état naturel ou spontané » (Vallauri, 2010). Traduit du mot anglais « wilderness », il se réfère à un paysage ou à un milieu naturel sauvage duquel l'homme est exclu (Fuhr & Brun, 2010), et « sa définition stricte porte sur les qualités écologiques intrinsèques de la nature » (Vallauri & al., 2010). Toutefois, cette première définition, a priori relativement simple, est cependant difficile à préciser. C'est la raison pour laquelle nous apporterons plus d'attention à cette notion ultérieurement.

Le Tiers paysage

Développé et théorisé par Gilles Clément, paysagiste, écrivain, botaniste et entomologiste français, le Tiers paysage se définit comme étant « *la somme des espaces en “déprise”, soit récente, soit ancienne* » (Clément, 2015), où l’homme abandonne l’évolution du paysage à la seule nature : friches, marais, landes, talus, voies ferrées, espaces de transition, lieux inaccessibles, déserts... Ces lieux représenteraient un espace privilégié pour accueillir la biodiversité et apparaîtraient ainsi comme des réservoirs génétiques de la planète.

Selon lui, « *le Tiers paysage renvoie à tiers — état (et non à Tiers - monde)* », un « *espace n’exprimant ni le pouvoir ni la soumission au pouvoir* ».

Il se réfère au pamphlet de Siesyes en 1789 :

« *Qu’est — ce que le tiers-état ? — Tout.*

Qu’a – t – il fait jusqu’à présent ? — Rien.

Qu’aspire – t – il à devenir ? — Quelque chose. »

À travers son *Manifeste du Tiers paysage* (2003), Gilles Clément porte son regard « *sur cet ensemble* » d’espaces qui n’appartient « *ni au territoire de l’ombre ni à celui de la lumière* », mais se situant « *aux marges* ». Dès lors, le Tiers paysage se révèle d’une perception, d’une relation d’un certain type de vivant, à l’espace et aux institutions qui prennent en charge l’aménagement.

Au regard des enjeux climatiques et économiques actuels – qui peuvent nous sembler contradictoires - Gilles Clément invite à cultiver des espaces de « *non-agir* », et ceux, à tous les niveaux de nos vies. S’ajoutent à ces délaissés, deux composantes distinctes : les ensembles primaires et les réserves. Ces trois origines distinctes sont à la base des refuges de diversité.

Par définition, les « *ensembles primaires* » sont des espaces n’ayant jamais été soumis à l’exploitation, tandis que les « *délaissés* » résultent de l’abandon d’une activité. Les « *réserves* », quant à elles, correspondent à des ensembles protégés de l’activité humaine. Outre les enjeux environnementaux, Gilles Clément met en évidence les enjeux sociétaux inhérents à ces origines. En intégrant les délaissés au sein du « *jardin planétaire* », il propose d’intégrer une nouvelle manière de concevoir la nature et le paysage. L’éducation, l’instruction et la considération croissante de ces espaces de Tiers paysages permettraient d’inverser le regard porté sur le paysage occidental, de favoriser les dynamiques d’échanges entre les milieux anthropisés et le Tiers paysage, mais aussi d’accorder de l’importance à l’improductivité de ces espaces. En approchant la diversité, en la considérant comme un principe vital, Gilles Clément

questionne nos rapports au temps, à la société et à la culture. Il questionne également la géographie des territoires en revenant sur des notions clés qui amènent à réfléchir sur le caractère, le statut, les enjeux, la mobilité et l'évolution, l'échelle ainsi que sur la représentation et les limites que révèle la représentation du Tiers paysage.

1.2) Des représentations de la nature

Réflexions sur le terme de « nature »

Oscar Wilde disait : « *La beauté est dans les yeux de celui qui regarde* ». Ce regard porté sur la société et les réflexions qui l'animent peut être repris dans le contexte de ce mémoire de la façon suivante : « *la Nature prend sa valeur dans l'œil des hommes qui la regardent* », insinuant l'influence des représentations du monde, à la proue des cultures, façonnée par les modes de vie, les religions et les croyances (Joliet, 2016). Comme l'expliquent Arnould et Glon (2006), cette notion relève d'une certaine subjectivité : « *la nature des uns n'est jamais vraiment celle des autres* ».

Les préoccupations en faveur de la *wilderness* ont conduit à réinterroger la notion même de nature (Locquet, 2021) et de naturalité. De nombreux spécialistes de disciplines très variées (écologie, foresterie, géographie, philosophie, sociologie, psychanalyse...) ont été amenés à apporter des éclairages complémentaires à ces notions. Par conséquent, avec la multiplication des regards et des contextes, augmentent les définitions de la nature. Celle-ci disparaît ainsi au profit de nombreuses « *natures* ». On parle même de plus en plus de la fin de la nature - en soi - avec l'entrée de nos sociétés dans l'anthropocène (McKibben 1989 ; Merchant 2016).

Attention ! Bien qu'étant reliées, les notions de « nature » - terme polysémique - et de « *naturalité* » sont distinctes l'une de l'autre. Selon Locquet (2021) - faisant référence à Ducarme, 2019 ; Ducarme et Couvet, 2020 ; Descola, 2005 -, « *la nature* », *tout comme celle de wilderness n'a pas de traduction ou de mot équivalent dans de nombreuses langues, le concept même étant parfois étranger à certaines sociétés* ».

La mondialisation et ses effets sur les changements d'occupation et d'usages des sols, remettent en cause les frontières entre naturel et artificiel, humains et non-humains, sauvage et domestique. Avec les progrès technologiques, on parle désormais de « *nature hybride* » (Lespez et Dufour, 2021), amenant à une co-évolution entre des éléments appartenant à la fois au monde humain et technologique et à la nature (OGM, terres agricoles et forestières à haute valeur environnementale). Cette « *nature hybride* » qu'est la « *nature société* » ne serait plus

indépendante, mais historiquement et géographiquement en interaction avec les activités humaines et les conséquences écologiques de leurs aménagements et héritages (Latour, 1990). Ainsi, selon Lespez et Dufour (2021), « *de nombreuses recherches proposent ainsi d'envisager la nature contemporaine comme le résultat de l'hybridation de la nature et de la culture* ».

Une nature « sacralisée » versus une nature « ordinaire » : une dichotomie prégnante

Jusqu'alors, la nature était vécue comme un espace où les humains et leurs infrastructures sont absents ou presque (la *sylva* de Rome Antique, le *Wilderness* américain), et mettait en opposition deux conceptions de nature différentes : la nature « *sacralisée* », qualifiée de remarquable, et la nature dite « *ordinaire* », dominée par la présence humaine. La première étant réservée aux espèces emblématiques, esthétiques et/ou charismatiques, mais aussi à la rareté des rencontres en raison de la faible taille des populations concernées, de leur petite aire de distribution ou encore de leur grande spécialisation ou adaptation à des milieux spécifiques (CEN Littoral, 2021). La seconde est définie par les espaces dominés par les humains – au-delà de l'espace urbain (ville ou cité) – que sont la campagne, les jardins, les potagers et les terres agricoles et pâtures. Dans ces lieux, les espèces y étaient alors communes en raison de leur caractère ubiquiste et de leur grande aire de répartition.

Cependant, selon Godet (2010), cette dichotomie ne dit que peu de choses des processus. Se distingue alors un gradient d'interventionnisme – ou forçage anthropique – croissant : la nature *spontanée* et autonome, dont le fonctionnement est indépendant de l'homme (friche, espace en libre évolution, forêt primaire), la nature *composée* (ou recomposée) dans laquelle l'humain est un auxiliaire (pâturage) et la nature *surcomposée*, entièrement dépendante aux actions humaines (parc ornithologique, marais de chasse) (Mathevet 2004). Se saisir de la totalité des natures – plus ou moins hybridées et qui composent la communauté socioécologique – s'avère indispensable pour travailler dans la protection de la nature. Ainsi, la notion de forçage anthropique implique une intervention suffisamment importante pour que ses effets soient supérieurs à ceux qui prévalaient avant que les moyens techniques liés à la révolution industrielle ne deviennent véritablement invasifs (Blondel, 2010).

La prégnance de la sacralisation de la nature a longtemps été un schème fondamental des politiques de conservation des espaces naturels. Il s'agissait de « *conserver* », de garder en l'état le caractère exceptionnel des sites. Toutefois, cette interprétation est à la fois subjective, culturelle et inhérente à chaque individu, proche de l'approche fixiste, et a pour conséquence d'exclure la nature dite « *ordinaire* » du périmètre de la conservation. Bien qu'aucune définition consensuelle ne soit aujourd'hui établie, il existe une sorte

d'universalité puisque toutes les cultures se construisent à partir du rapport qu'elles perçoivent entre humain et non-humain.

Une protection de la nature remise en question

Depuis quelques années, une approche fondée sur la biodiversité comme indicateur de la bonne santé des espaces naturels émerge. Ce principe mondialement reconnu fait le constat suivant : plus la biodiversité est importante (diversité des milieux, des espèces et génétique des individus), plus un espace naturel est remarquable. Il amène à repenser les différentes approches mises à l'œuvre aujourd'hui et à posséder un réservoir d'options de gestion le plus vaste possible. Toutefois, de nombreux auteurs insistent sur le fait que ce principe est récent et que la nature n'a pas toujours été vue sous le prisme de la biodiversité (Génot, 2008 ; Vallauri & *al.*, 2010, Berlan-Darqué & *al.*, 2007 ; Larrère et Larrère, 2009).

Ces différentes méthodes de protection de la nature ont souvent été mobilisées dans une pensée anthropocentrée, réduisant la nature à la fourniture de services écosystémiques contribuant au bien-être des humains (Génot, 2008 ; Diaz et *al.*, 2015). C'est l'un des travers critiquables et pouvant amener à certaines dérives (abandon de la logique patrimoniale, réduction des écosystèmes à des fonctionnalités utiles et non pour sa diversité, la compensation écologique...). Dès lors, du point de vue concret et objectif, la nature, dans le contexte occidental, est une combinaison de deux dynamiques, quel que soit le degré de naturalité : la dynamique « *naturelle* », celle qui a préexisté à la société humaine et qui continue de s'exprimer en fonction des conditions climatiques, écologiques et... sociales d'un moment et d'un temps donné, et la dynamique « *sociale* » qui résulte de conditions socio-économiques, techniques, et des rapports de force entre les groupements sociaux (Vallauri et *al.*, 2010). D'une certaine façon, ce dernier point va influencer la dynamique naturelle. Ainsi, ces différents degrés d'intervention de la société sur la nature sont à l'origine d'un gradient de naturalité allant des espaces les moins anthropisés (forêts non exploitées) à ceux où l'empreinte humaine est plus marquée (villes) (Guetté et *al.*, 2018).

Ainsi, même s'il semble aller de soi, le terme « piègeur » de *nature* est en réalité surchargé de perceptions, de représentations, de connotations qui font que la nature des uns n'est jamais vraiment celles des autres, que la nature d'hier n'est pas toujours celle d'aujourd'hui et que la nature d'ici n'a pas grand-chose à voir avec celle d'ailleurs (Arnould et Glon, 2006).

Bien que le propos de ce mémoire s'inscrive résolument dans une logique de fonctionnement naturel des écosystèmes, il n'abordera pas le débat sémantique sur le concept

de naturalité, de prime abord assimilé aux termes anglo-américains de « *wilderness* » ou « *naturaless* » (Blondel, 2010).

1.3) La naturalité : un concept polysémique qui rend la synthèse des connaissances difficiles

Jusqu'à aujourd'hui, l'action de conservation de la nature s'est développée comme gestion active d'éléments patrimoniaux de biodiversité, déterminés pour l'essentiel en fonction de leur rareté ou de leur caractère localement menacé (CEN Littoral, 2021). L'antinomie serait donc la libre évolution, principe consistant plutôt à « *laisser faire* » la nature, sans accorder nécessairement de priorité à des éléments patrimoniaux, et s'inscrivant dans une recherche de « *naturalité* ».

Comme nous l'avons mentionné précédemment, le concept de *wilderness* a fait irruption en Europe en 2009, avec la résolution de Prague sur la *Wilderness*, mais laissant la France assez hermétique, voire hostile, à ces évolutions culturelles récentes constatées dans d'autres pays sur cette appréhension de la *wilderness* comme enjeu écologique, identitaire et social. (Barthod, 2010). Depuis une quinzaine d'années, de multiples tentatives de définition ont été posées au sein de la communauté scientifique pour circonscrire le concept de « *naturalité* ». C'est en 2019 que le terme a fait une apparition remarquée, lors de la conférence de presse présidentielle donnée à l'issue de la réunion à Paris des experts de la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES).

L'intérêt d'une définition de la « naturalité »

Afin de définir la naturalité des forêts, il convient dans un premier temps d'explicitier la notion de « *naturalité* », en insistant sur le fait qu'une définition simple n'est guère possible aujourd'hui. Traduction française de la *wilderness* (Lecomte, 1999), le terme de « *naturalité* » est une incursion sémantique récente et marquée par une divergence d'interprétation : celle-ci étant perçue soit comme un défaut, soit comme une qualité. A priori, et selon la définition de la Coordination Libre Évolution et faisant référence à Barthod et al. (2022), « *la naturalité caractérise l'état naturel ou spontané, ce qui l'associe souvent à la libre évolution, et s'oppose à l'artificialité, à savoir ce qui est produit par la technique* ». De ce fait, elle engendre une vision binaire des écosystèmes, qualifiés ou quantifiés selon la distance des écosystèmes entre ces deux pôles.

Au-delà de cette simplicité conceptuelle, et en s'intéressant plus intensément à la littérature scientifique, le contenu sémantique de la notion de naturalité s'avère encore très instable (Winter, 2012). En témoignent les différentes définitions des auteurs suivants.

Une pluralité de définitions témoignant des visions sous-jacentes chez les auteurs

Pour Hobbs et *al.* (2010), la « *naturalité* » implique l'absence de toute interférence humaine sur le temps long. Elle permet alors une dynamique strictement naturelle, conduisant à une ressemblance optimale avec l'écosystème pré-humain stable et autorégulé, tant dans son fonctionnement que dans sa composition (Cavallin et *al.*, 2021). Selon cette acceptation, il ne pourrait donc être question de naturalité sans exclusion complète des humains.

Pour Vallauri (2007), la naturalité est un concept qui synthétise l'expression en un lieu des propriétés intrinsèques de la nature : sa biodiversité (indigénat et richesse), son organisation (fonctionnalités), sa maturité, sa complexité et sa dynamique spontanée (continuité espace-temps) et autonome. Selon lui, ces propriétés apparaissent exclusivement lorsque l'on réduit l'empreinte humaine dans le fonctionnement de l'écosystème. L'esthétisme est également une notion qui se dégage d'un espace en « *naturalité* », un espace où l'homme ne se limiterait qu'à la contemplation et à l'observation.

Pour Gauthier-Clerc, Mesléard, et Blondel (2014), la naturalité serait synonyme de processus dynamique non contrarié ou non contrôlé par l'homme. De ce concept, deux aspects émergent : l'acceptation de trajectoires nouvelles proposées par la nature seule et la volonté de protéger une nature du futur, autant que celle du présent et du passé (Cavallin et *al.*, 2021).

Pour d'autres auteurs, la protection de la naturalité apparaît alors comme une mesure de précaution afin de soutenir la résilience des écosystèmes (Bélanger et *al.*, 2013), et ainsi un facteur de frein à l'érosion de la biodiversité des habitats. Selon Mathevet et Béchet (2020), la naturalité peut trouver son expression dans la spontanéité des processus écologiques sans interventionnisme marqué, l'authenticité (une intégrité biophysique issue des conditions environnementales actuelles et passées), l'autonomie (prédictible et imprédictible, avec ou sans règles — Merchant, 2004) et l'altérité de la nature.

Selon Adrien Guetté, le substantif « *naturalité* » est complexe, polysémique et difficilement traduisible et transposable aux termes anglais qui s'y rapportent. D'une part, car la construction culturelle en Amérique du Nord (lourde charge symbolique renvoyant à l'idée d'une nature vierge et encore intacte) est différente du contexte européen, et d'autre part, parce que l'idée de naturalité est dépendante et variable selon les acteurs. D'après Guetté et *al.* (2018), « *la qualité*

de naturalité s'évalue le long d'un gradient où l'on peut faire bouger un curseur du plus anthropisé au plus naturel ». Néanmoins, on ne retrouve pas dans cette voie la dichotomie entre espaces naturels et espaces anthropiques, mais au contraire des continuums (Godet, 2010). Entre ces deux extrémités, se trouveraient notamment différentes natures. Ainsi, il est essentiel de comprendre que, selon l'auteur, « la naturalité » ne doit pas être considérée comme un état fixe dans le temps et l'espace, mais comme une dynamique sur laquelle peut intervenir un gestionnaire si nécessaire » (Guetté et al., 2018). Dès lors, la naturalité représente une qualité mesurant le degré auquel un espace est impacté (ou épargné) par l'emprise anthropique et sa quantification relève d'une approche spatiale multicritères (Malczewski, 2006), prenant en compte la diversité des impacts humains sur les espaces géographiques.

Relevant de critères d'évaluations complémentaires à la littérature, Guetté distingue donc trois facettes permettant de prendre en compte la diversité des approches présentées, et pouvant être adaptées au contexte géographique français ainsi qu'europpéen : l'intégrité biophysique, la spontanéité et les continuités spatio-temporelles. Ces 3 gradients indépendants permettent de calculer le degré d'anthropisation.

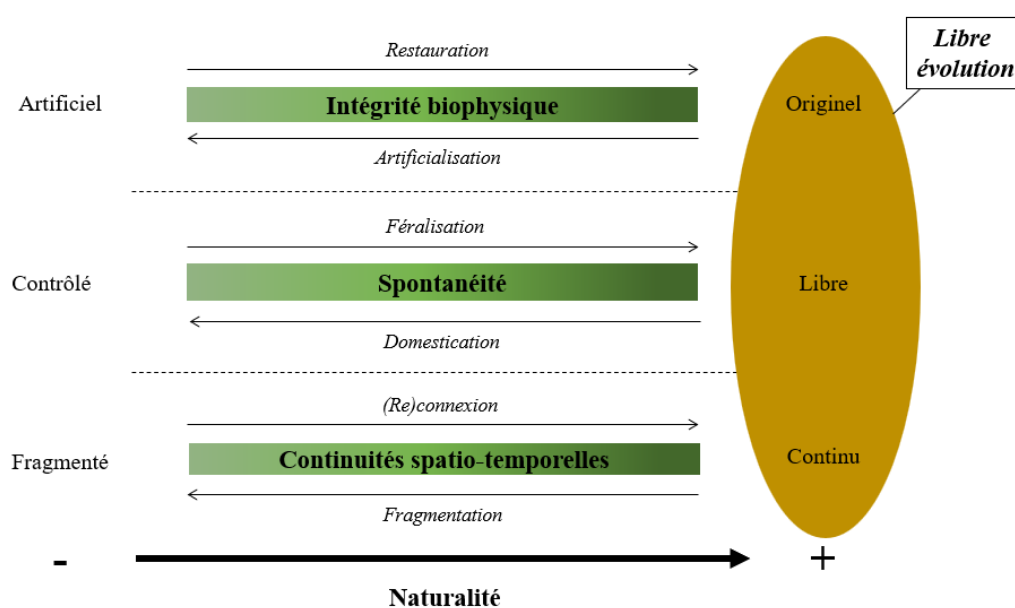


Figure 4 : La naturalité tri-facette, adaptée de Guetté (2021) (M. Lemièrre, 2022)

De ces observations, a été créée une cartographie du gradient de naturalité potentielle de France métropolitaine (Guetté, Carruthers-Jones, Carver, 2022) : la CartNat. Elle permet de faire un état des lieux des zones *a priori* les moins exposées aux impacts des activités humaines, et dont les caractéristiques naturelles ont été préservées.

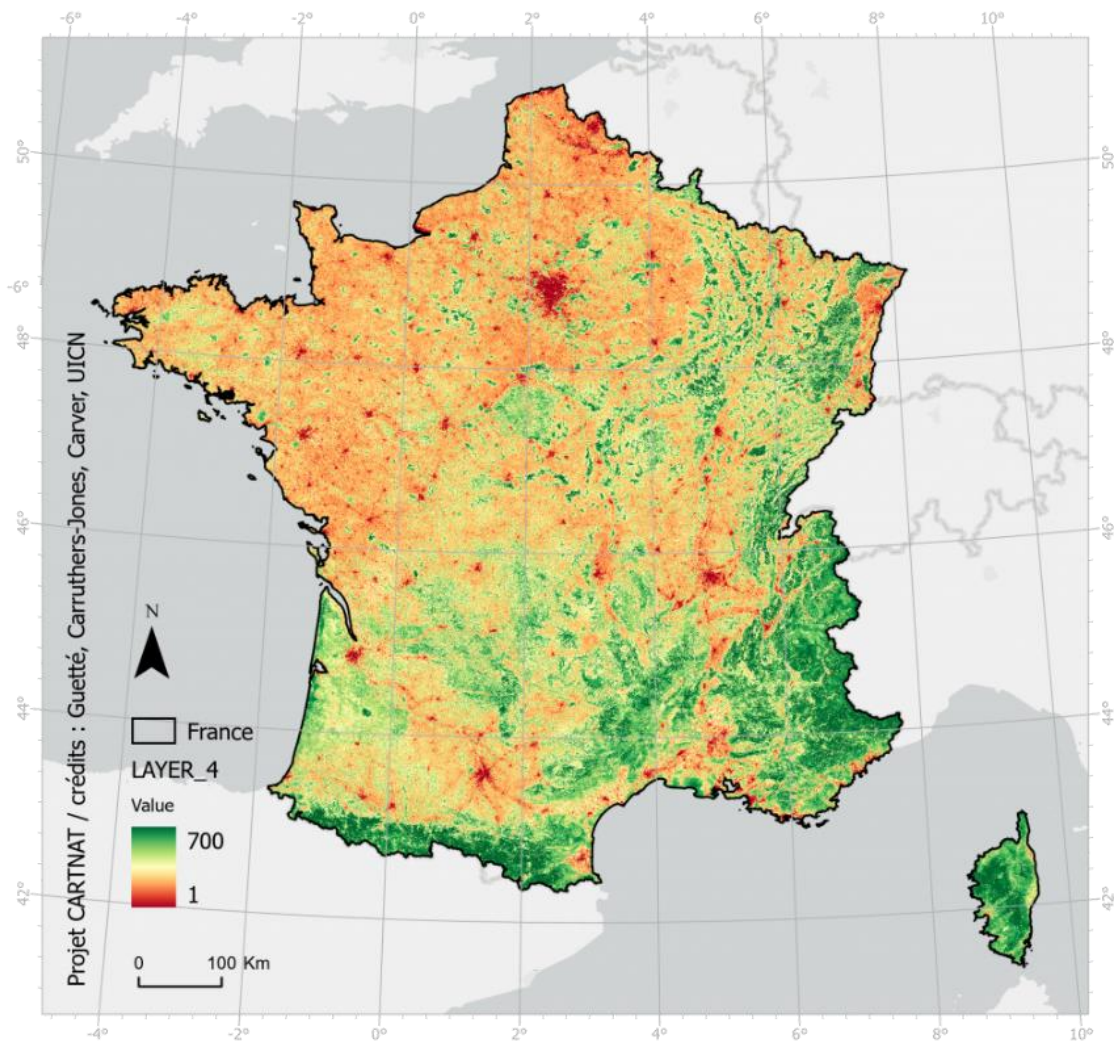


Figure 5 : Cartographie du gradient de naturalité potentielle de France métropolitaine
(Guetté et al., 2021)

Au regard de ces différentes définitions, la présence des hommes et l'intensité de leurs interventions sont les éléments fondamentaux à prendre en considération.

Des approches philosophiques différentes et des objectifs antinomiques

Toutefois, deux philosophies différentes de la conservation de la nature émergent : une vision « *conservatrice* » et une vision « *dynamique* » (Léger et al., 2021). La première privilégiant le patrimoine spécifique d'un écosystème actuel ou conforme à une « *référence validée et planifiée* ». À l'inverse, l'optimisation des capacités d'évolution et d'adaptation, ainsi que les fonctionnalités nées des interactions entre ses composantes « *au profit d'une trajectoire* », seraient considérées dans la seconde philosophie. En application dans des territoires, ces deux approches sont dépendantes de chaque « *situation socioécologique* » et de leur géopolitique propre. De ce fait, et au regard de ces approches, chercher à « *laisser faire la*

nature » exige préalablement de se positionner philosophiquement, afin de déterminer les raisons et les ambitions de cette option de gestion.

La quête de « *naturalité* » se révèle également être une critique des formes interventionnistes de gestion de la biodiversité, dont le résultat est une trop grande emprise anthropique des milieux, d'une artificialisation des écosystèmes, mais aussi d'un investissement permanent d'énergie et de moyens pour annihiler l'expression spontanée de la nature. De plus, outre les atteintes portées aux écosystèmes, maintenir un tel interventionnisme et une telle emprise sur les milieux nécessite un coût économique indéniable. La quête de naturalité peut donc aussi être un argument pour un choix de gestion visant à de potentielles économies financières.

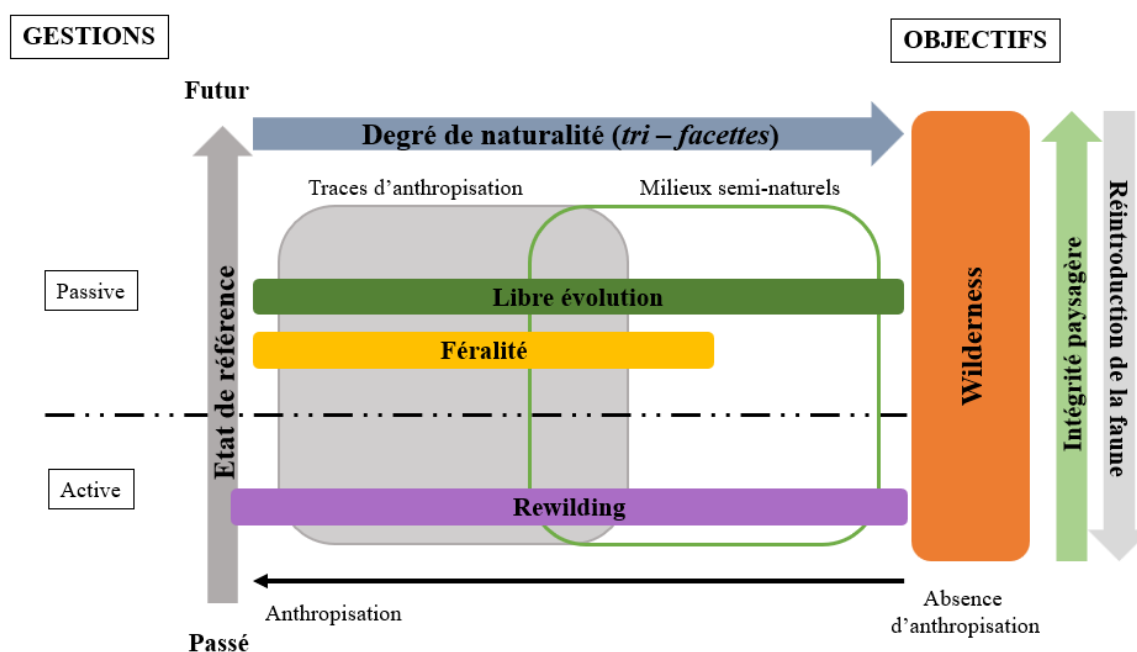


Figure 6 : Schéma de synthèse des différents concepts attachés à la wilderness retenus dans le cadre de ce travail, adapté de Locquet (2021) (source Guetté et al.) (réalisation M. Lemièrre, 2022)

Ce schéma relatif aux notions évoquées précédemment met en évidence les relations entre le degré d'anthropisation, l'état de référence (passé/futur), la naturalité, le type de gestion (active/passive), au regard de la wilderness. Par exemple, la libre évolution fait l'objet d'une gestion passive (sans intervention humaine), pouvant être mise en place quel que soit le degré d'anthropisation et ne tient pas en compte l'état de référence par rapport aux autres concepts exposés. Plus le degré de naturalité est important, plus la libre évolution tend vers le concept de wilderness, c'est-à-dire d'espaces naturels en l'absence de toute trace humaine. Cette lecture s'applique aux autres concepts.

Naturalité et société : la naturalité des uns n'est pas la naturalité des autres

En somme, la question de la naturalité, qui concerne au premier chef un état de nature, est avant tout, et paradoxalement, une question de société (Ohresser et *al.*, 2010), et ce pour deux raisons. Tout d'abord, l'expansion humaine est telle, dans notre société occidentale mondialisée (Latouche, 1989), que c'est d'abord la société qui détermine localement les possibilités d'expression de la naturalité et également, parce que les définitions et les choix relatifs à la naturalité sont avant tout des processus sociaux, variant selon le temps et les espaces. Les notions de « *nature* », de « *naturalité* » et de « *société* » forment donc un ensemble complexe et changeant selon les acteurs.

L'un des autres versants de la nature est constitué par le fait que la réalité de nature n'est pas seulement objective, mais subjective. En effet, comme tout être vivant doté de perception (J. von Uexküll, 1965), notre relation à la nature, en tant qu'acteur, ne concerne qu'une partie de cette nature, variable selon nos fonctions sociales et nos modes de vie. Elle procède également de perceptions sociales et de représentations subjectives, principalement liées au contexte social auquel on appartient. Cette « *nature hybride* » est notamment reprise par A. Berque (1990) avec la notion de « *prise écologique* » — désignant le contact entre la société et la nature physique existant seulement dans la relation entre les deux. Bien que ce soit intéressant, nous ne nous attarderons pas sur ces aspects, les travaux sociologiques étant bien renseignés sur ce sujet.

Ensuite, les relations qui unissent la société et la nature sont aujourd'hui paradoxales. D'une part, au plan macro écologique et macro sociétale, les interactions entre la société et la nature n'ont jamais été aussi intenses dans l'histoire des sociétés humaines. La technicisation et l'urbanisation en sont l'illustre exemple. D'autre part, la distance qui sépare les individus de notre société et la nature concrète n'a elle non plus jamais été aussi grande. C'est ce qu'appelle Maurice Wintz « *le paradoxe du rapport socio-individuel à la nature* ».

Quoi qu'il en soit, la relation des humains à la nature procède, entre autres choses, d'une forme d'appropriation de la nature. Celle-ci peut être matérielle, physique et directe, mais aussi symbolique. Ces appropriations peuvent également entrer en concurrence lorsque plusieurs acteurs s'approprient le même sujet, mais avec des configurations socionaturelles différentes (Elias, 1991).

L'emprise humaine sur la nature, celle qui tend à contrôler de manière planifiée de plus en plus de territoires, sites et écosystèmes, se fait de plus en plus prégnante. Ne serait-ce que par

le développement du terme de « *gestion* », correspondant au désir, à la volonté, de maîtrise des espaces naturels. Cette gestion semble biaiser nos rapports à la nature. Ainsi, la nature qu'affectionne ou tolère la société occidentale est une nature largement contrôlée, voire aseptisée, dans laquelle les risques, réels ou supposés, doivent être réduits au minimum (Vallauri et *al.*, 2010). De cette façon, les promenades en forêt se font sur des sentiers balisés et sécurisés, à l'écart des espaces peuplés d'espèces sauvages.

De ce fait, que signifie la naturalité dans ce contexte, c'est-à-dire la libre expression des dynamiques naturelles ? Ce qui sous-entend la question de la place du « *laisser-faire la nature* », car dans les conditions actuelles, l'expression de la naturalité dans les espaces dits « *naturels* » dépend considérablement du choix et des décisions sociales, ainsi que des limites que veut bien lui concéder la société.

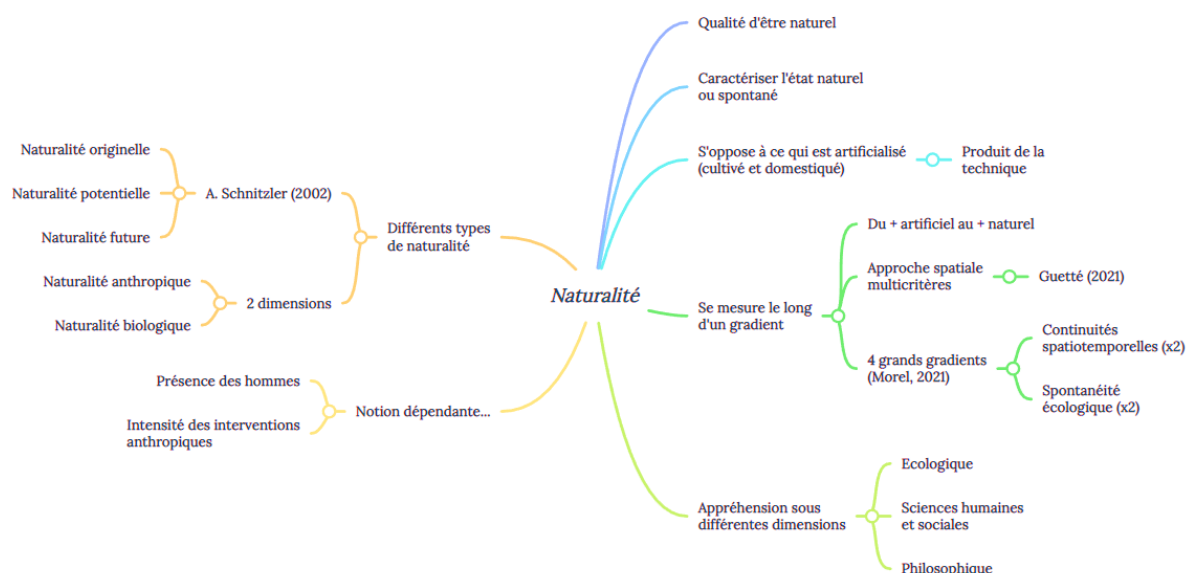


Figure 7 : Schéma bilan sur le concept de naturalité (M. Lemièrre, 2022)

Cette carte mentale permet d'illustrer les caractéristiques importantes qui définissent le concept de naturalité. Les branches permettent de lui attribuer un caractère propre. Cette carte peut être lue de différentes façons, soit dans le sens des aiguilles d'une montre (sens logique), partant ainsi des généralités du concept, soit branche par branche, en fonction de l'affinité du lecteur.

Un embarras sémantique : une multitude de « termes » pour une cause commune

Contrairement aux personnes aguerries à ces concepts, un néophyte pourrait se sentir perdu face à la multitude de notions, de termes employés, pour une cause commune : la protection et la conservation de la nature.

Outre l'aspect historique, prenant en considération les dimensions culturelles, identitaires, idéologiques, mais aussi les enjeux économiques inhérents, la protection de la nature relève d'une question technique visant à perpétuer le patrimoine biologique des territoires. Par ailleurs, c'est aussi un thème de réflexion philosophique, interrogeant la relation de l'homme à la nature, voire la place de cette relation dans la société.

Par conséquent, des États-Unis aux différents pays d'Europe, ce « *récit historique* » (Chalvet, 2021) ne peut être linéaire. Ces développements complexes ont été les produits d'héritages, de courants traditionalistes, conservateurs, voire réactionnaires, de ruptures et d'innovations, et se sont construits à l'échelle internationale, sans être spécifiques d'un continent ou d'un pays.

De cette confusion sémantique est née de nombreuses terminologies développées par différents gestionnaires et chercheurs, à la fois pour définir des concepts propres à la protection de la nature, mais aussi par défi d'acceptation sociale. Certains termes étant adaptés à différents critères : géographique, historique, biogéographique, historique, sociétaux et philosophiques.

Chapitre 2 : La libre évolution, un concept aux multiples facettes

Aujourd'hui, le pluralisme de termes et des concepts développés précédemment démontre la complexité de définir ce qu'est « *le sauvage* ». De toutes ces approches conceptuelles, le terme de « *libre évolution* » reste le plus récent, même si sa traduction illustre que le mode de gestion employé n'est pas nouveau.

« *En critique face à la dérive gestionnaire qui s'est imposée à partir des années 1970* » (Morizot, 2019), Jean-Claude Génot est devenu le premier à théoriser, en France, la libre évolution. Condamnant la nécessité d'aménager, par des interventions actives sur les milieux sauvages dédiés à la protection, il s'oppose à cette « *conservation paysagiste, jardinée, incapable d'accepter l'ascèse de ne rien faire* ».

2.1) La libre évolution et la naturalité en forêt

Définition de la « libre évolution »

Le concept de « *libre évolution* » est dépendant du regard de celui qui tente de le définir. Plusieurs alternatives sont donc possibles et se révèlent souvent complémentaires, même si des contradictions existent aussi en leur sein (Barthod et *al.*, 2022). Ces différentes approches ont été l'objet d'une attention particulière dans la *Revue Forestière Française* (LXXIII, 2-3-2021)⁵. Toutefois, et comme l'atteste les auteurs de l'article, aucune de ces approches ne peut rendre compte à elle seule de la totalité des perceptions et des motivations de celles et ceux qui s'intéressent à ces questions. D'autre part, certaines visions inhérentes à certaines terminologies suscitent « *des controverses, des réticences, des caricatures, voire des récusations en bloc* », notamment en France. Par ailleurs, le terme de libre évolution reste hautement discutable et demande à chaque personne qui souhaite se saisir de la notion de se constituer sa propre opinion, et de prendre en considération les connaissances disponibles et les initiatives en cours.

En règle générale, lorsque l'on évoque la libre évolution, nous sommes amenés à parler « *d'une qualité qui renvoie à la naturalité, sous différentes facettes, et se mesure sur un gradient, avec un accent prioritaire mis sur l'absence de coupes, et secondairement d'activités extractives de toutes natures, sans pouvoir néanmoins s'affranchir d'influences anthropiques* ».

⁵ <https://revueforestierefrancaise.agroparistech.fr/issue/view/561>

qui se manifestent à une tout autre échelle spatiale et temporelle (dépôts de pollution atmosphérique, changement climatique...) » (Barthod, 2022).

Souvent considérée comme synonyme de naturalité, la libre évolution n'en est en réalité qu'un aspect. Comme vu précédemment, la naturalité est associée à l'état de nature spontanée (Génot, 2008), et souvent opposée à l'artificialité. Indépendante des activités directes de l'homme, bien qu'elle intègre les héritages anthropiques (Lecompte, 1999 ; Siipi, 2004). La naturalité est donc un gradient et se mesure par l'empreinte humaine dans le milieu. Il s'agit donc d'une autre nature, celle qui surgit de manière spontanée et dynamique, non contrariée, mais influencée par l'homme (Génot et al., 2005), celle que nous avons la capacité d'épargner au quotidien en lui laissant quelques marges de liberté. De ce constat, « *la naturalité n'attribue pas plus de valeur à l'espèce rare qu'à l'espèce commune* » (Hert, 2022), à l'espèce autochtone qu'à l'espèce exotique. En revanche, elle attribue une forte valeur intrinsèque à la spontanéité des processus, quels qu'ils soient, même s'il y a « *perte* » ou « *modification* » (Schnitzler, 2007) de la biodiversité. Cette approche essentiellement écosystémique considère donc tous les types de milieux, même fortement artificialisés (incluant donc la nature dite « *ordinaire* »), chez qui la levée des contraintes humaines les plus directes autorise le développement de dynamiques naturelles. Comme l'atteste Pascal Cavallin (interview du 07/03/2022), deux aspects émergent de ce concept : l'acceptation de « *trajectoires* » proposées par la nature seule, sans d'autres implications de l'homme que l'observation, et la volonté de protéger une nature future, autant que celle du présent et du passé.

Cette corrélation sémantique - entre « *naturalité* » et « *libre évolution* » - était déjà présente au début de ce millénaire et ne s'est jamais dissociée. En effet, dès 2009, le Parlement européen avait adopté un rapport invitant les États membres à développer de vastes zones de nature « *vierge* ». Il en est résulté, par l'initiative *Wild Europe*, une définition de la protection forte de l'Europe : « *un espace de haute naturalité est une zone gouvernée par des processus naturels. Elle est composée d'espèces et d'habitats naturels et suffisamment grands pour le fonctionnement écologique effectif des processus naturels. Il est non ou peu modifié et sans activité humaine intrusive ou extractive, habitat permanent, infrastructure ou perturbation visuelle* ». En d'autres termes, cela signifie « *une zone sans chasse, sans exploitation du bois, des terres et des minéraux, sans contrôle des espèces* » (Coordination Libre Évolution).

C'est donc sous le prisme de la définition de la « *naturalité* » que semble être né le principe de « *libre évolution* ». C'est cette définition qui semble faire office de consensus (à quelques

égards près) parmi l'ensemble des acteurs du microcosme de la libre évolution. C'est également cette définition qui nous accompagnera tout au long de ce mémoire.

Aujourd'hui, on peut distinguer deux approches principales de la libre évolution. Celles-ci sont proposées par le Conservatoire d'Espaces Naturels du Littoral (2021) : la libre évolution dite « *absolue* » et la libre évolution dite « *assistée* » ou « *relative* ». La première se définit par l'absence totale d'intervention, sur tout ou partie du site, à partir d'un instant *t*. L'empreinte humaine est la plus limitée possible et la notion d'état de référence n'est pas appelée dans la réflexion préalable. C'est ce que l'on appelle la « *nature féroce* ». Ainsi, les sites présentant le plus faible degré d'anthropie apparaissent comme à privilégier pour déployer cette approche.

De cette dernière, émanent de la *Coordination Libre Évolution*, les exigences de protection de ces espaces laissés à leur libre expression : des espaces sans chasse ni pêche, sans exploitation forestière, sans exploitation minière, sans agriculture ni pastoralisme, sans sur-fréquentation humaine.

Tableau 1 : Tableau récapitulatif des impacts des activités anthropiques sur l'écosystème forestier (Source : Coordination Libre Évolution, 2022)

Des espaces sans...	... pour se soustraire d'éventuels impacts négatifs
Chasse ni pêche	Population fragilisée et démographiquement peu dynamique Affaiblissement de la condition physique Baisse du taux de reproduction Impact sur la santé des espèces du milieu Pollution du sol et de l'eau (cartouches à grenailles de plomb) Des problèmes de santé (épidémies) Une augmentation de la distance de fuite Une peur, un stress, une mémoire de perte des congénères
Exploitation forestière	Perte d'habitat Perte d'espèces végétales et animales antérieurement présentes Appauvrissement du sol Moindre stockage du carbone Stress et dérangement de la faune
Exploitation minière	Dégradation du milieu (perte de biodiversité, pollution de l'air, de l'eau et des sols) Élimination du couvert végétal Modification de la structure du substrat Changements des eaux de surface et souterraines
Agriculture ni pastoralisme	Surpâturage et piétinement endommageant les processus écologiques Modification de la structure et le couvert de la végétation Disparition de la biodiversité végétale et animale (y compris l'entomofaune)
Sur-fréquentation humaine	Changement du rapport au temps des animaux Modification des chaînes alimentaires

Toutefois, de nombreux acteurs appellent à ne pas faire de cette approche une règle systématique, chaque milieu n'étant pas propice au déploiement de cette approche.

La deuxième approche se caractérise quant à elle, par une intervention conséquente pendant une durée définie pour permettre à un cortège d'espèces, un habitat ou un écosystème de retrouver une dynamique naturelle (travaux, introduction d'espèces, etc.). Il s'agit ici de donner une « *trajectoire* » d'évolution et de lancer la dynamique naturelle dans une direction souhaitée. L'empreinte humaine est donc d'abord présente, dirigée, puis évanescence sur le site. D'après le CEN du Littoral, les sites privilégiés par ce mode de gestion seraient ceux exprimant des enjeux de fonctionnalité majeure.

Quoi qu'il en soit, et dans les deux cas, les critères d'évaluation du degré de naturalité développés par Guetté et *al.* (2018) sont applicables : l'intégrité biophysique, la spontanéité et les continuités spatio-temporelles.

Le plus important à prendre en compte serait ainsi la faible influence humaine sur ces espaces, afin de ne pas entraver la trajectoire de l'écosystème. Ce n'est pas une forêt sans homme, seules sont bannies les actions disruptives qui vont à l'encontre de l'essence même du principe de libre évolution.

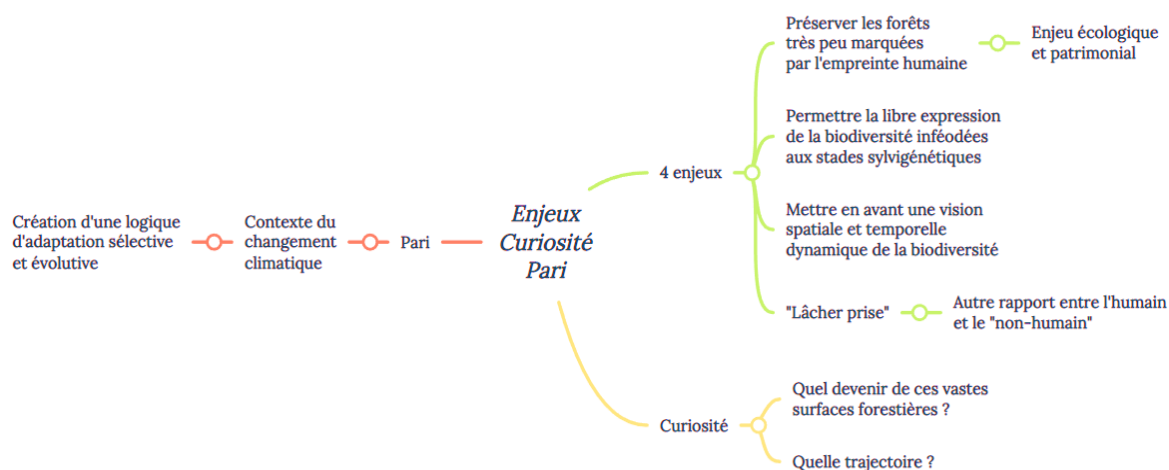


Figure 8 : L'intérêt actuel pour la libre évolution : des enjeux, une curiosité et un pari
(M. Lemièrre, 2022)

Cette carte mentale permet d'illustrer les caractéristiques importantes qui définissent les enjeux, la curiosité et le pari que propose la libre évolution. Elle peut être lue de différentes façons, soit dans le sens des aiguilles d'une montre (sens logique), partant ainsi des généralités du concept, soit branche par branche, en fonction de l'affinité du lecteur.

Naturalité des forêts, de quoi s'agit-il ?

Par définition, une forêt en libre évolution est « une forêt qui a pu être exploitée, mais ne l'est plus et qui se développe de façon naturelle, ou bien une forêt spontanée (encore appelée forêt récente) qui pousse spontanément sur une ancienne terre cultivée après déprise agricole » (CLE, 2022). De façon plus holistique, Baptiste Morizot (2020) complète cette définition en expliquant qu'une forêt en libre évolution « fait ce que fait la vie », c'est-à-dire lutter « spontanément contre le réchauffement climatique, par limitation de l'effet de serre », mais aussi en « stockant le carbone d'autant mieux que ses arbres sont anciens et vénérables », en travaillant à « l'épuration de l'eau, de l'air, à la formation des sols, à la diminution de l'érosion, à l'épanouissement d'une riche biodiversité, résiliente, capable d'encaisser les coups des changements climatiques qui arrivent », faisant ainsi concession de ces « dons inestimables ». Toutefois, ces propos sont à appréhender au regard des connaissances scientifiques qui aujourd'hui restent encore peu nombreuses. Il convient donc de conforter les propositions du philosophe en parallèle d'études scientifiques démontrant l'exactitude de ces propos.

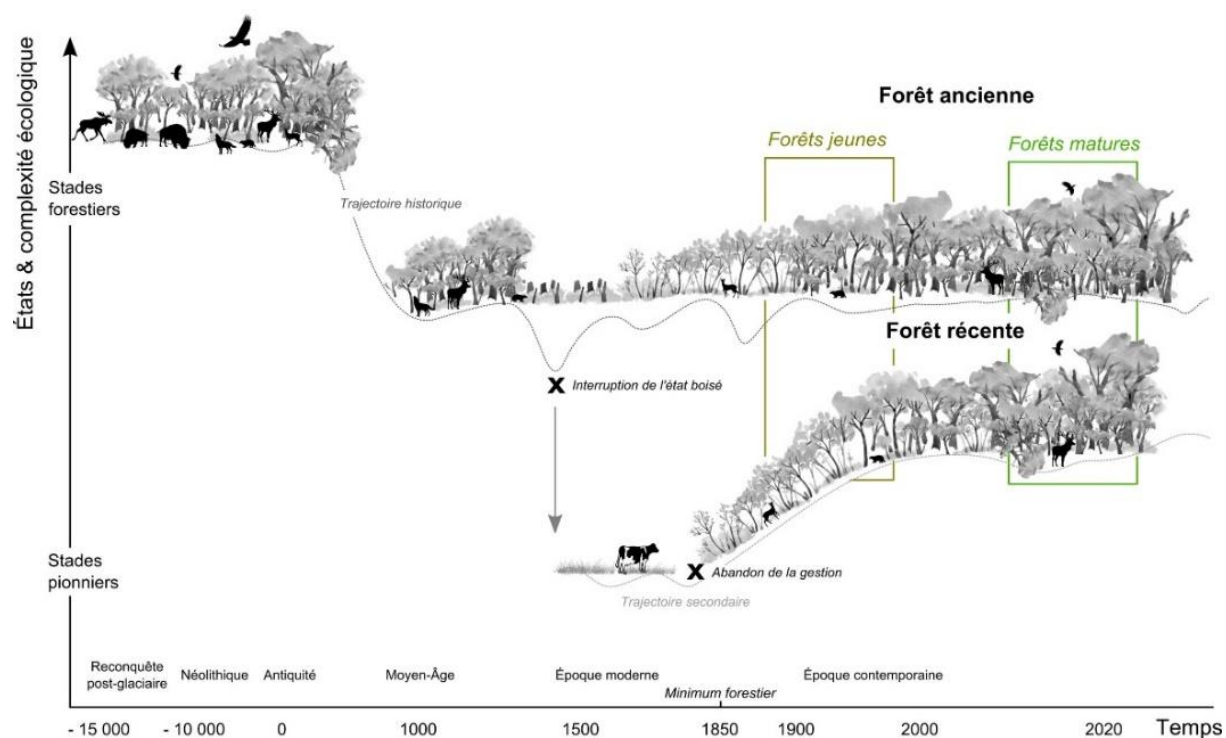
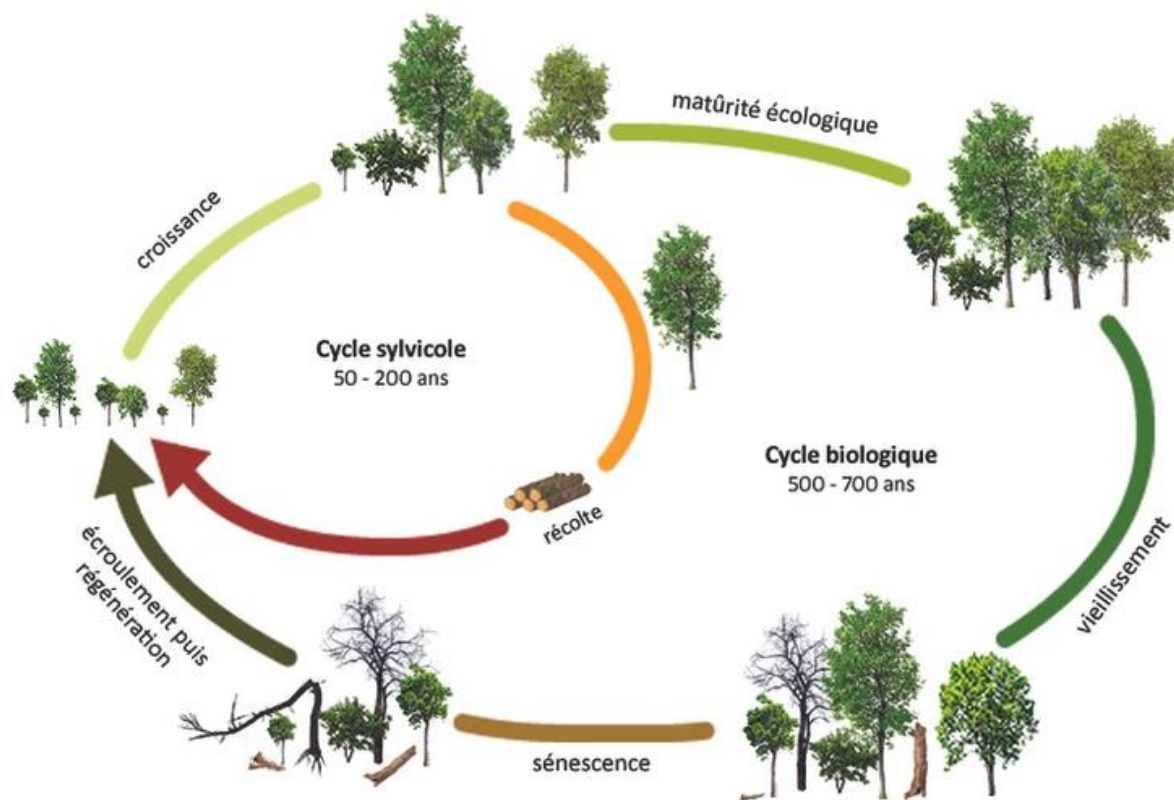


Figure 9 : Illustration des différences de trajectoires – théoriques – d'une forêt ancienne et d'une forêt récente au cours des temps historiques (Loïs Morel, Bretagne Vivante)

L'illustration proposée par Loïs Morel (naturaliste et écologue de l'association Bretagne Vivante) lors d'une conférence présentée en 2021 et portant sur les réflexions pour la



conservation des forêts européennes et d'Armorique résume les différents stades évolutifs des forêts.

Figure 10 : Cycle sylvigénétique naturel. L'exploitation forestière court-circuite les stades matures par l'exploitation des arbres (source : États Sauvages, 2020)

Si l'exploitation économique des forêts a toute sa vocation pour la création de matériaux durables et d'énergie, elle empêche le plus souvent le vieillissement naturel des arbres. En effet, elle raccourcit leur cycle biologique (appelé également cycle sylvigénétique) qui s'étend normalement sur plusieurs siècles.

Pour préserver une partie des forêts, les défenseurs de la libre évolution prônent pour des forêts en évolution naturelle, permettant l'accumulation de gros arbres sur pied et de bois morts. Ces derniers accueillant une faune spécifique et notamment des insectes saproxyliques – espèces animales ou végétales liées au cycle de décomposition et du recyclage du bois mort - qui, en se nourrissant de celui-ci, participent au recyclage de la matière organique.

Attention, considérée comme un quasi-synonyme de la naturalité. Comme le rappelle Christian Barthod, « la libre évolution n'est qu'un aspect de la naturalité, comme le met en

évidence, *a contrario*, la réflexion contemporaine sur le rewilding ». En effet, ce dernier concept, comme nous l'avons vu précédemment, appréhende à la fois la possibilité que toutes les espèces qui contribuent à la pleine expression locale de processus naturels (espèces « clés de voûte » ou « architectes ») ne reviennent pas spontanément, et une éventuelle intervention humaine préalable pour mettre fin aux entraves (infrastructures, aménagement ou d'une gestion) avant de « laisser faire » les processus écosystémiques sans entrave humaine.

Dès lors, le caractère « naturel » d'une forêt renvoie à la nature des « processus sous-jacents » (Decocq et al., 2021) à sa dynamique actuelle et passée, et à leur indépendance de toute influence humaine directe significative (Perterken, 1996). Ainsi, il existe un continuum entre une forêt naturelle et une forêt très artificialisée. La position entre ces deux extrêmes correspondant au « degré de naturalité », défini comme étant « le degré de proximité à un état naturel hypothétique d'une forêt » (Hickler et al., 2012) ou à son complément, le « degré d'anthropisation », obtenu par comparaison avec l'état naturel hypothétique (Jalas, 1955).

La diagonale représente le gradient de naturalité de l'ensemble de l'écosystème forestier ; il présente trois points de rupture :

A = passage en évolution libre ;

B = passage de changements rapides à des changements lents, caractéristiques des forêts à caractère naturel ;

C = renouvellement complet du peuplement forestier depuis A et effacement complet des modifications anthropiques du biotope.

Les flèches bleues indiquent les transitions possibles.

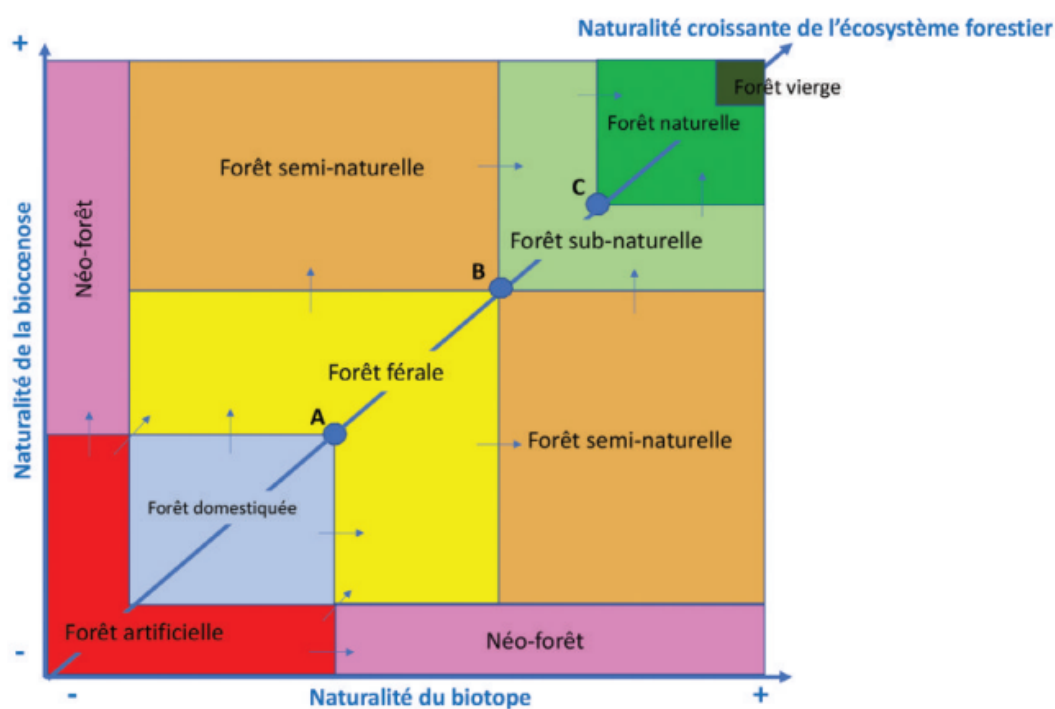


Figure 11 : Catégorisation des écosystèmes forestiers en fonction de leur position le long de deux gradients orthogonaux de naturalité, du biotope et de la biocénose (Source : Rev. For. Fr. LXXIII, 2021)

Dans un article paru dans le *Revue Forestière Française*, Guillaume Decocq et al. (2021) fait état de la catégorisation des écosystèmes forestiers en fonction de leur position le long de deux gradients : celui du biotope (un milieu biologique présentant des facteurs écologiques définis et nécessaires à l'existence d'une communauté animale et végétale donnée) et celui de la biocénose (une communauté d'espèces animales ou végétales en équilibre dynamique, plus ou moins stable, dans un territoire défini) (Figure 11). À l'aide du gradient de naturalité/artificialité (diagonale sur la Figure 11), les différents termes utilisés dans la littérature pour qualifier la forêt ont ainsi été positionnés. Toutefois, les auteurs soulignent que : « les méthodes de mesure de la distance entre l'état présent d'un écosystème forestier (biocénose et biotope) et la référence choisie pour évaluer son degré de naturalité sont l'objet de recherches relativement récentes. La façon de qualifier et de nommer les différents niveaux de naturalité est donc amenée à évoluer et nos définitions sont des propositions ».

C'est aussi la combinaison de deux dimensions de l'artificialité – de son biotope et de sa biocénose —, qui permet de qualifier le degré d'anthropisation. Ainsi, d'après leur naturalité, les auteurs ont pu proposer des définitions pour caractériser les forêts (Encadré 1).

Forêt vierge	= forêt primaire dont la composition et le fonctionnement n'ont jamais été altérés directement par les activités humaines depuis qu'elle s'est installée.
Forêt naturelle	= forêt issue d'une succession secondaire non significativement impactée par des activités humaines directes depuis au moins l'équivalent d'un cycle sylvigénétique complet.
Forêt à caractère naturel	= forêt en évolution libre issue d'une succession secondaire, significativement impactée par des activités humaines présentes ou passées, mais dont le fonctionnement reste majoritairement déterminé par une dynamique spontanée et des processus naturels.
Forêt subnaturelle	= forêt à caractère naturel dont la biocénose ou le biotope conservent l'empreinte d'activités humaines du passé.
Forêt semi-naturelle	= forêt à caractère naturel qui s'est spontanément mise en place dans un biotope complètement ou partiellement artificiel.
Forêt domestiquée	= forêt issue d'une succession primaire ou secondaire, dont le fonctionnement est majoritairement déterminé par des interventions humaines actuelles (p. ex. : forêt exploitée).
Forêt artificielle	= forêt issue de plantations et exploitée de manière intensive (p. ex. : taillis à courte rotation, peupleraies, futaie équienne de hêtre, pessières de plaine) ou installée dans un biotope fortement anthropisé (p. ex. : terri, ancien champ, friche urbaine), dont le fonctionnement est majoritairement déterminé par des interventions humaines.
Forêt férale	= forêt laissée en évolution libre après suppression de l'influence humaine, issue d'une succession secondaire à partir d'une forêt artificielle ou domestiquée, mais n'ayant pas encore acquis un caractère naturel.
Néo-forêt	= forêt dont la biocénose ou le biotope sont au moins partiellement d'origine artificielle.

Encadré 1 : Proposition de définitions pour la caractérisation des forêts d'après leur naturalité (Source : Rev. For. Fr, LXXIII, 2021)

Au niveau international, y compris dans la littérature scientifique, on rencontre une multitude de façons de qualifier des forêts à haute valeur naturelle, c'est-à-dire celles qui sont restées plus ou moins à l'abri des activités humaines : on les dit anciennes, climaciques, indigènes, intactes, vieilles, naturelles, originelles, surmatures, multiséculaires, primaires, primitives, vierges, ou reliques (EEA, 2014). C'est pourquoi, Erik Buchwald (2005) a proposé une nouvelle terminologie hiérarchique sur la base des travaux d'auteurs, de personnes et d'organisations travaillant sur les terminologies existantes, tout en prenant en considération les différents types de naturalité et différentes échelles de temps et d'espaces. Ainsi, quatorze niveaux de naturalité ont pu être délimités, définis, nommés et regroupés. Le continuum proposé balaie notamment : les forêts primitives (*primeval* en anglais), les forêts vierges, les forêts presque vierges, les vieilles forêts (*old-growth* en anglais), les forêts non touchées depuis longtemps, les forêts non touchées depuis peu, les forêts avec une gestion spéciale (peu intensive), les forêts naturelles exploitées, les forêts naturelles plantées, les forêts plantées partiellement naturelles, les forêts plantées natives, les forêts plantées exotiques, les forêts exotiques issues de régénération naturelle. Cette typologie a d'ailleurs été utilisée par Sabatini et al. (2018) pour identifier les dernières forêts primaires d'Europe.

En outre, la naturalité fait l'objet de plusieurs autres typologies, et malgré la corrélation entre les notions de « *naturalité* » et de « *libre évolution* », nous ne reviendrons pas sur l'ensemble des typologies existantes afin d'améliorer la compréhension de cette notion. Pour plus d'informations, le lecteur peut prendre connaissance de l'article « *Libre évolution et naturalité en forêt : définitions et métriques associées* » publié dans le *Revue Forestière Française* (LXXIII, 2-3-2021).

2.2) Des paramètres métriques orientés par deux dimensions conceptuelles de la naturalité

Naturalité « anthropique » et naturalité « biologique »

En France, les premiers travaux forestiers sur les forêts naturelles ont vu le jour dans les années 1990 (Mortier, 1990), et le concept de naturalité a été évoqué par les premiers écologues issus du Cemagref (Greslier et al., 1995) et du réseau forêt des Réserves Naturelles de France. Par la suite, d'autres chercheurs sont venus étayer les connaissances de cette notion, dont Olivier Gilg (2004). Ce dernier a défini deux sous-concepts distincts : la naturalité anthropique de la naturalité biologique. Selon l'auteur, la première étant « *maximale en l'absence de perturbations d'origine humaine et est donc favorisée par une gestion passive* », et la seconde serait « *maximale lorsque les équilibres biologiques sont intacts, quelle que soit la gestion* ».

Ce sont également ces deux dimensions de la naturalité qu'ont retenue Gosselin et *al.* (2022) pour clarifier les définitions de la naturalité et de préciser les métriques autour de la libre évolution en forêt. Néanmoins, ces derniers ont été amenés à revoir les définitions proposées par Gilg (2007) : la naturalité anthropique serait ainsi définie comme la « *naturalité liée à la libre évolution et à la non -entrave par l'homme des processus naturels* » et la naturalité biologique peut être caractérisée comme « *un indicateur de proximité sur différents aspects de forêts en libre évolution depuis suffisamment longtemps* ».

Malgré l'existence d'une définition intuitive qui décrit la naturalité comme la qualité d'un écosystème d'être proche d'un état naturel (c'est-à-dire pas ou peu influencé par des forçages anthropiques ; Guetté et *al.*, 2018), plusieurs auteurs pointent les difficultés pour l'évaluer de manière pratique (Winter, 2012).

C'est pourquoi, après avoir défini de façon la plus objective possible la naturalité (ou plutôt les types de naturalités), Gosselin et *al.* (2022) se sont penchées sur la littérature scientifique pour identifier différentes métriques permettant d'appréhender ces deux dimensions de la naturalité. Leurs conclusions sont les suivantes : pour les indicateurs de la naturalité biologique forestière, les caractéristiques floristiques et dendrométriques dominent. À l'inverse, pour la naturalité anthropique, les métriques classiques sont associées à la durée depuis la dernière exploitation de bois ou à la notion d'intensité d'exploitation. Néanmoins, selon les auteurs, ces conclusions ne permettaient pas de donner « *toute son envergure à ce concept [naturalité]* » qu'ils venaient de redéfinir. En effet, seules les sciences naturelles ne peuvent définir la naturalité. Les sciences humaines et sociales ont également une place importante. Ainsi, dans le contexte d'une gestion forestière orientée vers la protection de la nature, la naturalité ne serait « *pas l'unique angle d'attaque du gestionnaire* », mais plutôt « *un principe important* » et « *un moyen parmi d'autres* », qu'il convient de considérer dans « *une gestion écocentrée (en faveur de la biodiversité) en complément de ceux de conservation de la biodiversité, d'originalité, ou de prise en compte des niveaux de menace* » (Gosselin, 2022).

En résumé, on distingue donc la naturalité biologique qui met l'accent sur les stades âgés et sénescents, et la naturalité anthropique qui fait référence à l'ensemble des prélèvements passés dans le peuplement désormais retiré des cycles d'exploitation. Ces deux types de naturalité ne sont pas indépendants, car la naturalité biologique se mesure d'autant plus fortement que la naturalité anthropique est ancienne.

Cette notion complexe et foisonnante de naturalité est donc un élément indissociable du concept de libre évolution. La prendre en considération permet ainsi d'envisager les facteurs

pertinents pour mesurer à la fois, l'état d'un écosystème considéré, mais aussi la vitalité des processus écologiques dans les forêts en libre évolution.

Des outils à la fois qualitatifs et quantitatifs

Outre la qualification de la naturalité d'une forêt, son historicité est également un élément essentiel pour la définir. Pour cela, deux dimensions distinctes sont utilisées : d'une part, l'ancienneté (ou l'âge du milieu endogène forestier) ; d'autre part, la maturité (ou l'âge du peuplement forestier).

Par définition, « *l'ancienneté d'une forêt renvoie à la continuité de l'état boisé d'un site au cours des derniers siècles* » (Decocq et al., 2021) et correspond à deux gradients temporels concomitants : l'un de « *maturité du milieu endogène* » et l'autre « *d'effacement progressif des traces de perturbations anthropiques ayant précédé l'occupation forestière* » (Decocq et al., 2022). En France, sont considérées comme des forêts anciennes, celles présentes depuis environ 1850, c'est-à-dire au moment du « minimum forestier ». Par opposition, une forêt qui n'est pas représentée sur la carte la plus ancienne - celle d'état-major (milieu du XIX^e siècle) étant préférée à celle de Cassini (fin du XVIII^e siècle), plus récente et plus proche du minimum forestier (Bergès et Dupouey, 2017) —, est considérée comme forêt récente.

Selon les auteurs de l'article, la maturité d'une forêt est un « *attribut de sa biocénose, dont la partie la plus visible est le peuplement ligneux qui la structure* ». Ils rajoutent : « *quand l'ancienneté renvoie à la continuité de l'état boisé d'un site donné, la maturité qualifie le nombre d'années écoulées depuis la mise en place du peuplement forestier actuel* ». L'âge d'une forêt étant ainsi déterminé grâce aux différentes phases de la sylvigénèse spontanée (Bormann et Likens, 1994) : la phase pionnière de régénération, la phase de croissance, la phase de maturation. Mais lorsque les forêts sont exploitées, la sylvigénèse est volontairement bloquée de manière à récolter des arbres au début de la phase de maturation. Une forêt très âgée est donc forcément en libre évolution.

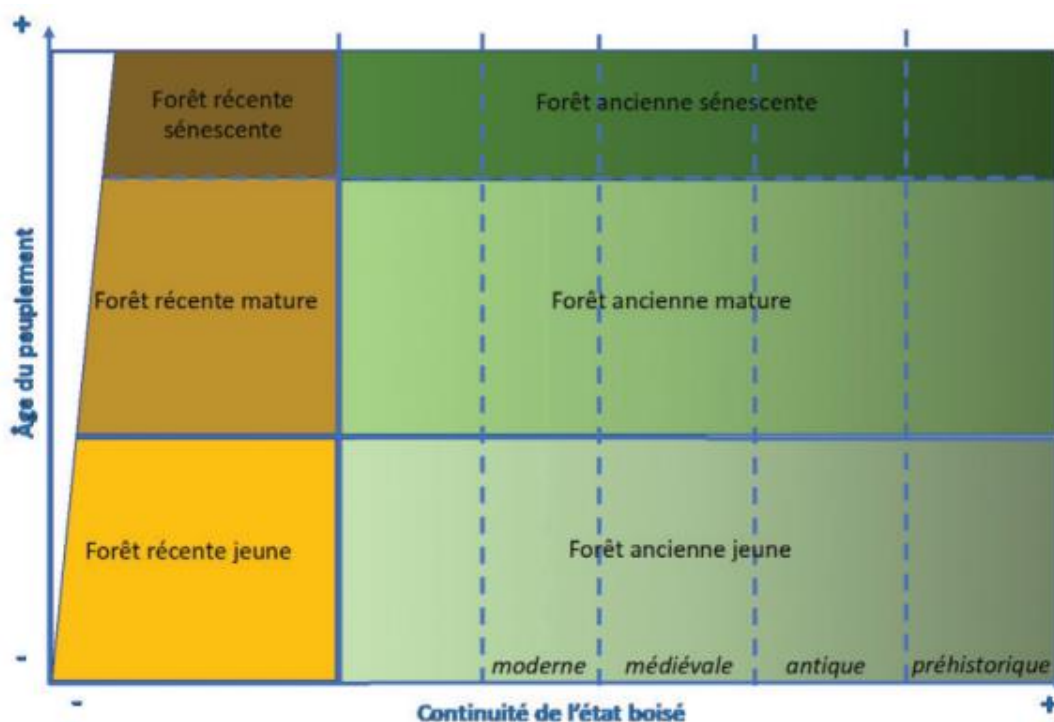


Figure 12 : Représentation schématisque de la définition des forêts en fonction de leur continuité temporelle et de l'âge du peuplement ligneux (Source : Rev. For. Fr. LXXIII, 2021)

Forêt ancienne = forêt dont la continuité temporelle est attestée sur une longue période (qu'il faut préciser ; conventionnellement au moins deux siècles en France), quels que soient l'âge des peuplements et le niveau des perturbations.

Forêt récente = forêt établie postérieurement à une date récente (qu'il faut préciser ; conventionnellement, moins de deux siècles en France) sur des terrains auparavant utilisés pour des usages non forestiers (agricole, pastoral ou, plus rarement, urbain).

Vieille forêt = forêt dominée structurellement par une canopée d'arbres matures à sénescents.

Jeune forêt = forêt dominée structurellement par une canopée d'arbres immatures, dont la biomasse croît annuellement de manière significative.

Forêt mature = phase de la sylvigénèse débutant à l'arrêt de croissance en hauteur des arbres structurant la canopée forestière et à l'atteinte d'une asymptote dans l'accroissement annuel de la biomasse du peuplement forestier, et se terminant lorsque les arbres entrent en sénescence.

Forêt sénescence = phase de la sylvigénèse débutant lorsque les arbres structurant la canopée forestière commencent à se dégrader, la biomasse du peuplement forestier décroissant annuellement jusqu'à l'effondrement.

Encadré 2 : Proposition de définitions pour la caractérisation des forêts selon leur historicité (Source : Rev. For. Fr. LXXIII, 2021)

Attention, comme le rappelle l'Inventaire Forestier National, « il y a souvent confusion entre « forêt ancienne » et « vieille forêt » ou « forêt mature ». Selon Loïs Morel, « le concept de forêt ancienne renvoie à l'ancienneté de l'usage forestier du sol, alors que les deux autres

se rapportent à l'âge des arbres ou des peuplements, ou à la diversité en espèces ou au volume de bois mort ». Une forêt mature est donc une forêt ancienne, mais le contraire n'est pas vrai. Une forêt ancienne peut être exploitée (voire surexploitée) avec des arbres de faibles diamètres ou remplacée par une plantation monospécifique.

Toutefois, cette approche qualitative – origine et genèse, naturalité, historicité et morphologie (non abordée dans ce présent mémoire) – des forêts ne peut se substituer à une approche plus quantitative, notamment lorsqu'il s'agit de hiérarchiser les massifs forestiers en fonction d'une ou plusieurs dimensions.

Aujourd'hui, les connaissances sur l'écologie des forêts naturelles progressent et l'on retrouve de nombreuses synthèses disponibles. L'objectif étant de synthétiser les indicateurs permettant d'étayer la présomption d'ancienneté de parcelles forestières matures, voire d'en caractériser la maturité, l'état de conservation ou encore la biodiversité potentielle, et d'évaluer les enjeux de préservation. Dans la littérature, les auteurs font consensus autour de 8 qualités écologiques élémentaires, et nécessaires, de la biodiversité et du fonctionnement des forêts naturelles (Rossi & Vallauri, 2013).

- 1. La diversité des espèces, des peuplements et des habitats associés** : une forêt naturelle est généralement composée de peuplements de plus de 5 espèces, dominés par des essences dryades, soit d'ombre, ou de demi-ombre (Mosseler et *al.*, 2003 ; Bauhus et *al.*, 2009). La biodiversité associée augmente globalement avec le nombre d'essences indigènes présentes dans le peuplement (Gosselin et *al.*, 2003) ;
- 2. Indigénat des arbres et autres espèces participant à l'écosystème** : l'indigénat est une évidence au sein d'une forêt naturelle, chaque espèce et génotype ayant été sélectionné dans le temps, sous la pression de facteurs biotiques et abiotiques (compétition, climat, sol) ;
- 3. Structure du peuplement** (stratification verticale et structure des âges) : la structure verticale, horizontale et la structure des âges sont indissociables de la biodiversité des forêts. En fonction de l'intervention humaine, les peuplements présentent une grande variabilité d'âge et les peuplements de même âge (aussi appelés « équiens ») sont rares (De Turckheim & Bruciamacchie, 2005 ; Bauhus et *al.*, 2009). Les peuplements sont multistrates et la biodiversité est corrélée avec le nombre de strates présentes (Larrieu et *al.*, 2015)
- 4. Microhabitats et habitats d'espèces** : les microhabitats utilisés par la faune, la fonge et la flore sont nombreux sur les arbres vivants (Bauhus et *al.*, 2009 ; Larrieu et *al.*, 2015 ; Remm & Löhmus, 2011) et l'abondance de ces derniers est dépendante de la maturité des arbres (Larrieu, 2014). Ce critère intègre l'Indice de Biodiversité Potentielle (IBP), outil

permettant d'estimer la capacité d'accueil pour la biodiversité taxonomique dans un peuplement forestier, mais aussi de diagnostiquer et discuter les choix de gestion sylvicole au regard de leur impact sur la biodiversité (Larrieu et Gonin, 2008) ;

5. **Maturité du peuplement vivant et nécromasse** : une forêt naturelle est caractérisée par un fort volume de bois sur pied, mais surtout d'arbres âgés, et une part significative de très gros bois (TGB⁶ > 70 cm de diamètre) (De Turckheim & Bruciamacchie, 2005 ; Bauhus et *al.*, 2009). De plus, on retrouve du bois mort en grande quantité (40 m³/ha et jusqu'à 200 m³/ha — Vallauri et *al.*, 2002 ; Dudley & Vallauri, 2009). 25 % des espèces seraient liées au bois mort (Stokland et *al.*, 2012), parmi lesquelles on retrouve les trois guildes clés de la biodiversité forestière : les xylophages, les détritivores et les cavicoles ;
6. **Dynamique (stades de la succession et phases de la sylvigénèse)** : domination des espèces dryades (c'est-à-dire d'ombre) dans les forêts naturelles, avec la présence de tout le cycle sylvigénétique (mosaïque des phases d'installation ou de régénération naturelle, de croissance, de maturité, de vieillissement, et enfin d'écroulement) ;
7. **Continuité dans l'espace (connectivité, trame vivante)** : grande continuité spatiale des espèces, qui vivent en population suffisamment grande pour ne pas mettre en danger l'avenir de l'espèce (Bennett, 2002) ;
8. **Ancienneté (continuité dans le temps)** : certaines espèces sont inféodées aux forêts anciennes (Hermy et *al.*, 1999 ; Dupouey et *al.*, 2002 a et b). Par leur faible pouvoir de dispersion ou leur inadaptation aux nouvelles conditions de sol, il est difficile pour certaines espèces de coloniser de nouveaux territoires récents (déprise agricole, etc.). Cela limite la résilience de l'écosystème et n'est pas sans conséquence sur la biodiversité.

Il est important d'indiquer qu'aucun indicateur n'est parfait. Chacun diffère selon les paramètres qu'il évalue (ancienneté, maturité, biodiversité, structure...), sa précision, sa portée temporelle et spatiale, sa fiabilité, sa facilité de mise en œuvre... Ainsi, pour définir une forêt, il convient de s'appuyer sur une analyse globale et multicritères.

⁶ Très Gros Bois

Tableau 2 : Magnitude de l'effet des 8 qualités écologiques incluses dans la naturalité sur les taxons et les processus fonctionnels (Source : *Évaluer la naturalité. Guide pratique version 1.2*, Rossi et Vallauri, 2013)

Critères	Indicateurs	Remarques
Diversité spécifique	Nombre de genres éligibles	Facteur conservé pour l'IBP mais n'entrant pas en compte dans l'analyse de la naturalité.
	Nombre d'essences indigènes	Voir liste ; d'après la flore de Rameau.
Patrimonialité	Présence d'au moins une espèce patrimoniale forestière	L'évaluation se fait à partir des signes de présence observés, ou de la présomption de présence par la bibliographie ou les dires d'experts. Espèces forestières des Directives Habitat et Oiseaux, déterminantes ZNIEFF.
	Patrimonialité de l'habitat forestier	Sont considérés comme patrimoniaux uniquement les habitats d'intérêt communautaire ou prioritaire de la directive Habitats.
Diversité des habitats associés	Diversité des milieux rocheux	Facteurs conservés pour l'IBP mais n'entrant pas en compte dans l'analyse de la naturalité.
	Diversité des milieux humides	
	Surface des milieux ouverts intra-forestiers	
Indigénat	Part des arbres indigènes dans le couvert total	L'indigénat est à définir à l'échelle de la sylvo-écorégion, listes d'après la flore Rameau.
Complexité structurale	Structure du peuplement	Typologie inspirée de celle utilisée en sylviculture.
	Surface terrière	2 mesures sont à prendre à l'aide d'un relascope ; diamètre de pré-comptage 17,5 cm.
Microhabitats des arbres	Nombre de strates verticales	Les strates sont définies en fonction des types biologiques (strates basses) et de la hauteur dominante (strates ligneuses).
	Diversité et abondance plafonnée des microhabitats des arbres vivants	Types définis dans Emberger <i>et al.</i> (2013).
	Densité de loges de pics	Sur arbres morts et vivants.
Maturité	Age du peuplement	Les classes d'âge sont proportionnelles à la longévité des essences d'après la flore Rameau.
	Densité de gros arbres vivants à polypores	Descripteur. Arbres vivants de diamètre supérieur à 30 cm de diamètre
	Densité de très gros bois (TGB)	Facteur conservé pour l'IBP mais n'entrant pas en compte dans l'analyse de la naturalité.
	Densité de très très gros bois (TTGB)	Seuil de diamètre défini par rapport à la fertilité, vue par la hauteur dominante du peuplement adulte (seuil des TTGB = 4 x H ₀).
	Volume de bois mort	Comptabilisé à partir de 30 cm de diamètre, bois morts au sol et sur pied confondus. Un tarif de cubage simplifié est fourni.
	Nombre de pièces de bois mort au sol	Facteurs conservés pour l'IBP mais n'entrant pas en compte dans l'analyse de la naturalité.
	Nombre de pièces de bois mort sur pied	
Dynamique	Stade de succession	Défini en fonction de l'équilibre relatif de la composition en essences, en prenant en compte les variations abiotiques (climat constant), et avec une perspective dynamique à l'échelle humaine (50 ans).
	Phases de la sylvigénèse	Une phase est comptabilisée à partir d'une présence sur une surface de 200 m ² . Typologie en 5 phases (régénération, croissance, maturation, vieillissement, écoulement).
Continuité spatiale	Surface forestière en continuité	La forêt est fragmentée lorsqu'une zone est déboisée sur plus de 100 m (discontinuité naturelle incluse).
Ancienneté	Continuité de l'état boisé depuis 250 ans	Reconstruite à partir des cartes et photos anciennes, disponibles sur le Géoportail.

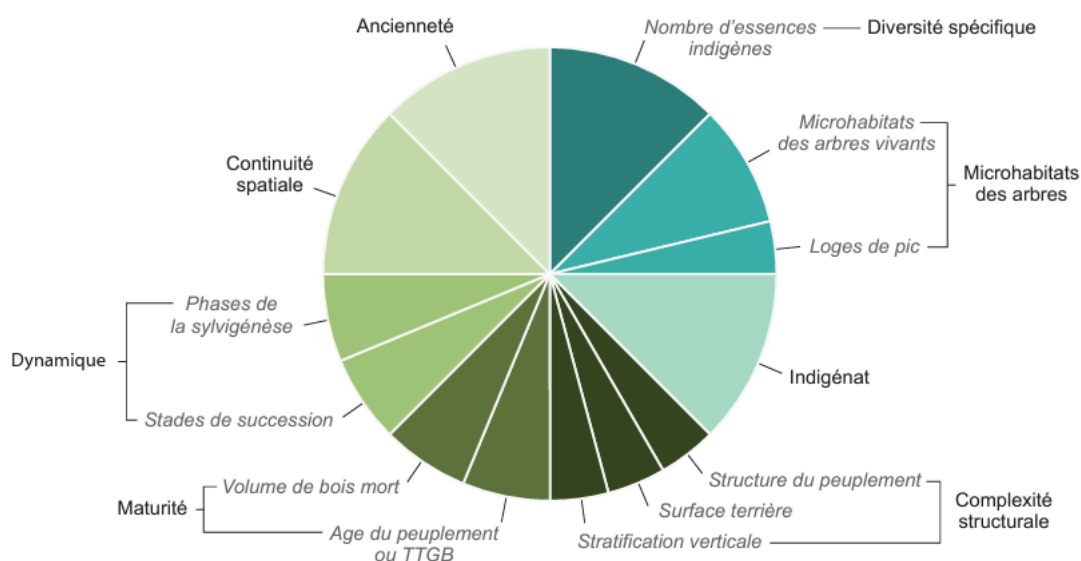


Figure 13 : Poids de chacun des critères et indicateurs dans l'indice générique de naturalité (Source : *Évaluer la naturalité. Guide pratique version 1.2*, Rossi et Vallauri, 2013)

Dès lors, cette mise au point sémantique et technique constitue « une étape importante pour que l'ensemble des acteurs concernés par la gestion et la protection des forêts puissent partager des références communes » (Decocq et al., 2022). Malgré ces propositions de définitions, les « limites entre les différents types de forêts restent sujettes à débat, par manque d'indicateurs et d'outils métriques pour quantifier l'état de la forêt, notamment sa naturalité » (Decocq et al., 2022). La CartNat, élaborée par Guetté et al. (2021), est donc une cartographie pionnière des forêts les plus naturelles sur le territoire métropolitain. Pour rappel, Fabienne Benest (IGN), Jonathan Carruthers-Jones (Université de Leeds, Royaume-Uni) et Adrien Guetté (École supérieure d'Agro-Développement international, d'Angers), ont développé une méthode de quantification et de cartographie d'un continuum allant des espaces les plus anthropisés aux espaces ayant le plus haut degré de naturalité, à l'échelle de la France métropolitaine. Ce projet vise à identifier les espaces de haute naturalité afin de mener une réflexion sur leurs statuts de protection, en confrontant les espaces de haute naturalité identifiés avec les mesures réglementaires de protection de la nature (Benest et al., 2022).

2.3) Un état de référence illusoire

Lorsque l'on souhaite définir une forêt, la notion d'« état de référence » est souvent employée, opposant les partisans d'une gestion interventionniste à ceux d'une approche préservationniste. C'est cette dernière approche qui prévaut dans le cas des écosystèmes forestiers. En matière de naturalité, on peut distinguer trois catégories d'états de référence, selon

la date de référence choisie (Decocq et *al.*, 2022) : l'état qu'avait le système avant que l'humain ne l'impacte significativement ; l'état qu'aurait le système actuellement s'il n'avait subi aucun impact humain ; et l'état qu'il atteindrait si on le préservait de toute perturbation anthropique à partir d'aujourd'hui. Quoi qu'il en soit, compte tenu des multiples modifications intervenues sur les milieux naturels, certains écologues ne font plus référence à une situation passée pour juger du degré de naturalité, estimant que l'état de référence est illusoire (Reif & Walentowski, 2008). En effet, depuis le début de l'Anthropocène, « *les écosystèmes ont été modifiés directement ou indirectement par les activités humaines à une échelle globale* » (Decocq et *al.*, 2022). Ainsi, de très nombreux espaces en libre évolution sont devenus des nouveaux écosystèmes dont la composition en espèces ou le fonctionnement écologique a changé et ces changements ne sont pas réversibles, impliquant l'impossibilité d'un retour à un état antérieur (Hobbs et *al.*, 2013).

2.4) Libre évolution versus biodiversité : des enjeux protection débattus

Selon Paillet et Bergès (2010), « *presque toutes les forêts d'Europe ont été exploitées dans un passé plus ou moins récent* ». Comme nous l'avons vu, les forêts naturelles représentent aujourd'hui moins de 1 % de la surface forestière française. Même si diverses décisions nationales (et internationales) ont mis en évidence la nécessité d'une gestion forestière durable (notamment pour lutter contre l'érosion et le changement climatique), une gestion forestière intensive orientée vers la production de bois menace toujours la survie de nombreuses espèces inféodées et dépendantes des forêts naturelles (Gosselin, 2003 ; Paillet et *al.*, 2010). Cette gestion forestière intensive ne concerne pas uniquement la France. Au cours des dernières années, l'Europe a connu une hausse considérable de l'exploitation forestière. Selon une étude de la revue *Nature Research*, celle-ci a augmenté de 49 % entre 2016 et 2018, par rapport aux chiffres de 2011-2015. La péninsule Ibérique, les pays baltes et les pays nordiques sont les zones où l'exploitation pratiquée est la plus intensive (Ceccherini et *al.*, 2020).

Par ailleurs, les forêts naturelles constituent un état de référence en termes de naturalité et de gestion forestière durable. Aujourd'hui, la synthèse de la littérature scientifique concernant l'impact de l'exploitation forestière sur la biodiversité tend vers un consensus généralisé : les forêts non exploitées sont réputées plus riches que les forêts exploitées. Ainsi, la différence de richesse spécifique entre forêts exploitées et non exploitées s'accroît au profit des forêts non exploitées le long d'un gradient de naturalité, avec toutefois, quelques exceptions. Considérant la richesse spécifique de certains groupes taxonomiques (plantes vasculaires, les oiseaux et certains invertébrés du sol) les études montrent un effet positif de l'exploitation forestière. La

biodiversité et la gestion forestière, qu'elle soit durable ou intensive, sont donc ainsi corrélées (Paillet et *al.*, 2010).

Les forêts naturelles et anciennes sont également de véritables réservoirs de diversité, et ce, pour différents groupes d'organismes : de l'entomofaune aux champignons en passant par les plantes vasculaires et les lichens (Hawksworth, 2001).

Alors, la biodiversité s'opposerait-elle à la naturalité ? Les objectifs assignés au gestionnaire par ces deux concepts sont différents. La biodiversité apparaît en effet comme un concept quantitatif, concret et pragmatique (Gilg, 2010), tandis qu'au contraire, la naturalité tente de répondre à des préoccupations qualitatives, une approche qui s'appuie sur le postulat suivant (Gilg, 2010) : tous les taxons (ou presque) sont préexistants à l'homme « moderne » et les écosystèmes ayant un fonctionnement « naturel » (soit « non anthropisé ») sont en capacité d'assurer seuls le maintien de ces taxons. Dès lors, les deux concepts sont, en théorie, compatibles puisque leur finalité est la même : que l'on augmente la biodiversité ou la naturalité, le résultat sera une meilleure fonctionnalité de l'écosystème.

Mais la multiplicité des concepts, des approches et de la singularité des acteurs entraîne généralement des incompréhensions et des conflits. Outre les contraintes techniques et juridiques qui s'imposent au principe de « libre évolution », les obstacles culturels sont également bien présents. En effet, les antinomies conceptuelles observées chez les différents acteurs sont avant tout dues à des lacunes de connaissances ou de mauvaises interprétations.

C'est ce même constat qu'ont établi récemment les deux chercheurs bretons, Morel et Cholet (2021). Selon eux, la naturalité semblerait pertinente pour intégrer à la fois la dimension écologique (biodiversité), mais également philosophique. Toutefois, en raison de la polysémie du concept, les connaissances qui relient naturalité et biodiversité sont encore parcellaires. De ce fait, ils jugent nécessaire de décomposer la naturalité en quatre grands gradients de naturalité complémentaires (ou éléments de base) : les continuités spatio-temporelles, comprenant les continuités spatiales et temporelles, et la spontanéité écologique, comprenant la spontanéité de fonctionnement et d'assemblage (ou d'origine). Ces derniers sont issus des conclusions de Guetté et *al.*, (2018). L'intégrité biophysique n'ayant pas été retenue, car définie par les auteurs comme l'inverse de l'hémérobie — terme désignant le degré d'impact humain sur un système naturel. Par ailleurs, le choix de décomposer les deux critères proposés par Guetté et *al.* (2018) en quatre grands gradients résulte de la connaissance scientifique actuelle de certaines dimensions, les amenant à conclure au manque d'études croisant les différents facteurs.

Une partie de ces difficultés vient aussi du fait que le terme de naturalité peut à la fois faire référence à un paramètre ou à un état descriptif des écosystèmes (issu d'un sens écologique) et d'une valeur de conservation (issue d'un sens à l'origine principalement philosophique). De ce fait, deux philosophies différentes du concept de naturalité s'opposent chez les gestionnaires. Certains, pour augmenter la naturalité de leur réserve, préféreront soit augmenter la « *naturalité biologique* », soit la « *naturalité anthropique* » (Gilg, 2004 ; Vallauri, 2007). Dans le premier cas, il s'agira d'une gestion « *active* » dans l'objectif de favoriser le fonctionnement biologique du site. Dans le second cas, une gestion « *passive* » sera employée, c'est-à-dire en limitant au maximum les interventions humaines, en faisant confiance aux processus naturels et aux nouveaux équilibres écologiques. On retrouve dans cette seconde option, la définition même de la libre évolution. Toutefois, pour valider des objectifs de naturalité dans leur plan de gestion, une analyse approfondie de chaque situation (échelles spatiales et temporelles comprises) est nécessaire. Dans certaines situations, le gestionnaire aura à choisir entre ces deux philosophies différentes de la naturalité, son choix restant conditionné par sa propre perception des espaces naturels.

En somme, il semble qu'une vision pluraliste de la naturalité soit nécessaire, prenant en compte les différentes dimensions de la naturalité, dimensions qui ne sont pas forcément les mêmes, mais qui peuvent être complémentaires. Ces dernières seront d'autant plus importantes dans le contexte actuel de changements globaux (réurrence des épisodes climatiques extrêmes, augmentation des dépôts atmosphériques, etc.) où une forte résilience des systèmes forestiers sera un élément clé pour la conservation des organismes et des écosystèmes dans les décennies à venir.

Chapitre 3 : La naturalité, un concept adapté aux forêts

3.1) L'intérêt de laisser des forêts en libre évolution

Si l'exploitation économique des forêts a toute sa valeur pour la création de matériaux durables et d'énergie, elle s'oppose le plus souvent au vieillissement naturel des arbres et à une gestion sylvicole basée sur des méthodes sylvicoles plus douces.

Les forêts libres, naturelles, mélangées et sans entretien ont une valeur intrinsèque et apportent « *gratuitement* » des bienfaits inestimables à la société (Forêts Sauvages, 2022). Cinquante années de recherches scientifiques ont permis d'accumuler des preuves quant aux avantages des forêts naturelles et mélangées face aux bouleversements écologiques globaux (Jactel et *al.*, 2022).

Toutefois, même si quelques études viennent approuver les bienfaits de la libre évolution, il faut reconnaître que les comités scientifiques ne disposent que de peu de connaissances sur les écosystèmes matures. En comparaison avec les forêts gérées, ces écosystèmes forestiers « naturels » sont encore peu étudiés. C'est un point handicapant qu'il est important de souligner, car personne ne dispose d'éléments avérés pour répondre aux questionnements multiples.

Des alliées contre le réchauffement climatique

Lorsque les forêts vieillissent naturellement, elles deviennent un puits de carbone et constituent un frein au réchauffement climatique, que ce soit à l'échelle locale ou globale. En vieillissant, la biomasse devient de plus en plus importante, tout comme le pourcentage de bois mort. Le cycle de carbone – séquestration du CO₂ et rejet de l'oxygène — participe également au maintien de l'équilibre sylvigénétique tout en assainissant l'air que nous respirons. En effet, « *plus une forêt héberge du bois vivant et mort, plus la couche d'humus du sol est épaisse et plus la masse totale retient l'eau* » (Observatoire de la Biodiversité des Forêts, 2021)⁷. Par ailleurs, la densité de la canopée de ces forêts est plus importante que celle présente dans les forêts exploitées, « *permettant une importante réflexion du rayonnement solaire et une faible évapotranspiration au niveau du sol* » (Coordination Libre Évolution). Des études ont également mis en évidence le rôle des très grands et vieux arbres dans la dynamique du carbone des forêts, faisant de celles-ci des entités plus résistantes et résilientes face au changement

⁷ <https://biodiversite-foret.fr/>

climatique et aux pressions environnementales (Stephenson et *al.*, 2014). Le rôle des vieilles forêts est aussi important dans la purification de l'eau (Nowak et *al.*, 2014, 2019), notamment dans les zones humides et les bas marais, et très efficace pour lutter contre les phénomènes d'inondation. Effectivement, plus une forêt est âgée et plus son réseau racinaire est développé. Ainsi, plus l'âge de la forêt est avancé, plus son efficacité est importante dans le cycle de l'eau. En outre, elles sont de véritables piliers dans les épisodes de sécheresse (Lavoisier, 2016). Les écosystèmes littoraux ne sont pas en reste. Laisser ces derniers évoluer librement permet de contrer l'érosion et de freiner le recul du trait de côte (Cochet et Durand, 2018). Au regard des conclusions émises dans le sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)⁸ publié fin février 2022, ces données sont de réelles indications pour établir des plans de gestion appropriés et pouvant répondre aux futurs événements climatiques éventuels.

Accroître la biodiversité dans les écosystèmes

Selon les dernières données de la Liste rouge mondiale de l'UICN (en date du 13 mars 2022), plus de 40 000 espèces sont aujourd'hui menacées d'extinction, soit environ 28 % de toutes les espèces évaluées. Créée en 1964, la liste rouge de l'UICN est un indicateur de la santé de la biodiversité mondiale. Elle fournit des informations essentielles à la protection des ressources naturelles et permet d'orienter les actions de conservation qui aideront les décisions de conservations nécessaires. De ce constat, la libre évolution peut s'avérer être un outil majeur pour promouvoir la préservation du vivant. En effet, un bon degré de naturalité va de pair avec une biodiversité importante, et promouvoir la libre évolution, en favorisant la venue et la pérennité d'espèces animales, végétales et fongiques, peut être véritablement bénéfique sur le moyen et long terme — et ce dans différents écosystèmes : forêts, montagnes, friches, zones humides.

Concernant les forêts, laisser la nature évoluer librement peut être vertueux à plusieurs égards : augmentation de la richesse spécifique, du volume de bois mort (Larrieu et *al.*, 2014) et de l'absorption du rayonnement solaire, ainsi qu'une fertilisation plus importante du sol (Barnaud et *al.*, 2021).

⁸ Sixième rapport d'évaluation du GIEC : changement climatique 2022.
<https://www.unep.org/fr/resources/rapport/>

Confluence entre les arbres, les forêts et la santé humaine

De tout temps à travers le monde, les humains ont côtoyé les forêts. Les peuplements forestiers participent, pour une part importante, aux contributions de la nature (Cosquer, *Introduction. La Sylvothérapie*, 2021). Aujourd'hui, de nombreuses études scientifiques prouvent les bienfaits de la forêt sur notre santé. D'abord, elles permettent de tonifier l'organisme indépendamment des bienfaits provoqués par l'activité physique en elle-même, et par l'exposition au « grand air ». Le développement de la sylvothérapie, ou bain de forêt au Japon, en est l'illustre exemple. Entre autres choses, les forêts en libre évolution seraient de véritables « médicaments » pour lutter contre le stress, les maladies psychiques tels que la dépression, et source de bien-être (Prüss-Üstün et *al.*, 2016 ; Guéguen et *al.*, 2012). Depuis une dizaine d'années, les études scientifiques se multiplient, attestant les bienfaits des forêts sur notre organisme physique et psychique.

De plus, le lien entre la destruction des écosystèmes, le commerce des espèces sauvages et l'apparition des zoonoses (suivie de leur propagation) est maintenant souligné par de nombreuses études, soutenues par diverses ONGs (*The loss of nature and rise of pandemics. Protecting human and planetary health*, WWF, 2020), et qui se sont également emparées du sujet relatif aux bénéfices qu'octroient les écosystèmes forestiers. Aux dires d'Antoine Lebrun, directeur général du WWF-Belgique : « nous dépendons entièrement de la nature pour l'air, l'eau, la nourriture et de nombreux produits directement issus de la nature et indispensables à notre survie. Ce rapport nous rappelle que pour limiter les risques d'émergence d'épidémies ou de pandémies nous devons maintenir un équilibre entre notre espèce et le reste du monde vivant sur terre » (2021), il devient urgent de préserver les zones vierges de la planète, de lutter contre le trafic illégal d'espèces et de restaurer des écosystèmes endommagés. La dégradation des forêts, et à plus large échelle de la biosphère, impute également nos droits humains : « droits à la vie, à la santé, à l'alimentation [...] et aux droits des enfants » (David Boyd, rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits de l'homme et l'environnement lors du débat « *Human Rights Depend on a Healthy Biosphere* » (2021)⁹. Enfin, développer les « foyers » de libre évolution chers à Baptiste Morizot, permettrait de cristalliser l'importance de la nature libre dans les esprits, d'enrayer la perception négative associée au « sauvage » et de réconcilier les citoyens à la libre expression des processus naturels.

⁹ Report of the Special Rapporteur on Human Rights and the Environment. À/75/161 (2021)

Une source économique non négligeable pour les territoires

À l'heure actuelle, il est encore difficile d'établir un bilan quant aux bénéfices économiques de la libre évolution dans les territoires. En effet, comme nous l'avons mentionné précédemment, le principe de « laisser-faire » la nature s'établit sur une temporalité longue. Même si de nombreuses parcelles ou sites ont évolué sans intervention humaine depuis déjà plusieurs décennies (volonté personnelle ou ignorance des propriétaires), il est difficile de se prononcer sur les avantages financiers que peuvent apporter ces espaces. Cette ignorance vis-à-vis de certaines questions encore dépourvues de réponses, suscite souvent des interrogations. Pour y remédier, la Coordination Libre Évolution a établi une liste d'avantages économiques qui pourraient se dessiner à l'adoption d'un programme de libre évolution sur une parcelle type :

- a) *Une contribution à l'économie locale avec le développement d'un tourisme « naturel » avec l'injection de revenus annexes dans l'économie locale (hébergements, restauration, transports, artisanat, etc.),*
- b) *L'aide au financement de la protection de la biodiversité (dons, commerces),*
- c) *Un développement d'emplois autour de la préservation de la biodiversité et de l'écotourisme,*
- d) *La promotion des modes de vie traditionnels et/ou activités artisanales*
- e) *Le développement de l'éducation et de la formation aux enjeux et à la protection environnementale,*
- f) *Le développement d'un réseau de sites labellisés, certifiés et à suivre sur la durée, vecteur d'emplois pérennes.*

Néanmoins, comme le rappelle Toby Aykroyd lors de notre échange du 11 mars 2022, des questions éthiques apparaissent subsidiairement à ces interrogations économiques. En effet, « *qui dit parler de bénéfices économiques, demande nécessairement d'attribuer de la valeur à la nature, à l'environnement, aux services écosystémiques que les forêts procurent* ». Sujet épineux. Mais quelle valeur peut-on donner aux espèces – animales, végétales, fongiques, etc. – et aux biens immatériels que la forêt octroie ? Différentes questions auxquelles nous ne sommes pas en capacité de répondre aujourd'hui, et qui soulèvent de nombreux débats au sein de l'économie et du droit de l'environnement.

Passer de l'anthropocentrisme à l'écocentrisme : vers une éthique du vivant

Largement dominante dans le monde occidental, la vision anthropocentrée est aujourd'hui de plus en plus remise en question. La crise écologique actuelle, souvent reliée au dualisme qui veut que l'homme – et la culture – se différencie de la nature, a fait émerger des concepts

(*wilderness, rewilding*, nature férale, etc.) dont de nombreux auteurs se sont appropriés. On pense notamment à Virginie Maris, qui prône le « *maintien d'une séparation entre l'homme et la nature comme altérité radicale méritant attention, soin et respect* » (Maris, *Revue Terrestres*, 2016), ou à l'inverse Baptiste Morizot qui souhaite quant à lui remplacer les mots « *homme* » et « *nature* » par le terme commun « *vivant* » (2019). Selon Aldo Leopold, accepter la libre évolution est une « *preuve d'humilité* ». Ainsi, en interrogeant nos rapports à la nature et en reconnaissant le lien entre les vivants humains et non humains, la croyance selon laquelle l'existence des hommes est possible indépendamment de la nature est obsolète. L'Homme est donc invité à développer une éthique du vivant, mais aussi de la terre (Hess, 2013 ; Maris, 2018 ; Morizot, 2021 ; Génot, 2019).

En résumé, conserver une partie en libre évolution permettrait : d'augmenter le volume de bois mort et la richesse spécifique qui lui est associée, de limiter l'effet de serre, de réguler le cycle de l'eau, d'épurer l'eau et l'air, d'agir sur la formation de sols, leur fertilisation et de diminuer leur érosion, d'accroître la biodiversité, de développer des lieux de ressourcement, de récréativité et d'inspiration artistique.

3.2) Espaces forestiers protégés et libre évolution

État des lieux de la forêt en France

Les forêts françaises hexagonales sont parmi les plus vastes d'Europe, avec une diversité de climats, d'altitudes ou de sols. Il en va de même pour les forêts ultramarines. La superficie de ces forêts métropolitaines s'accroît fortement depuis le milieu du XIX^e siècle. Selon les derniers résultats de l'Inventaire Forestier National (IFN, 2021)¹⁰, la forêt en France métropolitaine couvre 17,0 millions d'hectares et constitue l'occupation du sol la plus importante, après l'agriculture — qui couvre plus de la moitié de la France métropolitaine. Malgré l'augmentation progressive de la superficie (19 % en 1908 contre 31 % aujourd'hui), la forêt française est pourvue d'une faible diversité des peuplements : près de la moitié de la forêt française est constituée de peuplements monospécifiques (soit 7,2 millions d'hectares). Elle est composée majoritairement de feuillus (67 %, soit 9,9 millions d'ha), les 33 % restants correspondant aux peuplements de conifères (21 %) et aux peuplements mixtes (12 %).

Les trois quarts de la forêt française métropolitaine appartiennent à des propriétaires privés (soit environ 12,7 millions d'hectares). Ces derniers sont accompagnés par le Centre National

¹⁰ Campagnes d'inventaire 2016-2020. Résultats 2021 de l'Inventaire forestier national. Une croissance forestière sous surveillance. IGN.

de la Propriété Forestière (CNPF) et par des Centres Régionaux de la Propriété Forestière (CRPF) à l'échelle régionale. D'autres acteurs, tels que Fransylva - fédération qui représente et défend les 3,5 millions de propriétaires forestiers auprès des pouvoirs publics français et européens, des partenaires de la filière forêt bois et des organismes non gouvernementaux impliqués dans la filière forêt bois —, ainsi que par les Coopératives forestières (l'UCFF), peuvent accompagner ces propriétaires.

La forêt publique représente le quart restant, en se répartissant les forêts domaniales (1,5 million d'hectares) et les autres forêts publiques (2,8 millions d'hectares), essentiellement des forêts communales. L'ensemble de celles-ci sont gérées par l'Office National des Forêts (ONF) qui assure 4 missions : produire du bois, préserver l'environnement, accueillir le public et prévenir les risques naturels.

Pour rappel, la FAO définit une forêt comme étant « *un territoire occupant une superficie d'au moins 50 ares avec des arbres pouvant atteindre une hauteur supérieure à 5 mètres à maturité in situ, un couvert boisé de plus de 10 % et une largeur moyenne d'au moins 20 mètres. Elle n'inclut pas les terrains boisés dont l'utilisation prédominante du sol est agricole ou urbaine* ». C'est cette définition que l'IGN utilise pour établir les éléments relatifs à la forêt française.

Au niveau de l'Union européenne - chiffres datant de 2020 —, les forêts couvrent 43 % de sa superficie (soit 182 millions d'hectares). 40 % sont publiques et 60 % sont privées, détenues par 16 millions de propriétaires.

Les forêts, lorsqu'elles sont laissées en libre évolution, concernent les surfaces forestières mises volontairement hors de gestion, dans un objectif de naturalité. En 2006, 5,1 millions d'hectares de terres étaient sans usage (Chakir et *al.*, 2006), et donc en libre évolution dans un objectif de naturalité. Au niveau national, la surface, et donc la proportion de forêts en libre évolution depuis un temps suffisamment long pour pouvoir être considérées comme subnaturelles, reste aujourd'hui méconnue et la localisation imprécise. D'après le manifeste « *Redonnons de la place au vivant* » (2021)¹¹, co-signé par plusieurs associations et personnalités, « *moins de 1,54 % du territoire métropolitain terrestre bénéficie d'une protection dite "forte", dont seulement 0,6 % en libre évolution* ». Ce pourcentage comprend : les cœurs de parcs nationaux (0,77 % du territoire), les arrêtés de protection de biotope (APB) ou de géotope (APPPG) (0,32 % du territoire), les réserves nationales, régionales et de Corse

¹¹ Tribune du journal Le Monde (2020) : https://www.lemonde.fr/idees/article/2020/12/08/arretons-de-vouloir-maitriser-et-exploiter-la-totalite-des-espaces-et-des-ecosystemes_6062567_3232.html

(0,36 % du territoire) ainsi que les réserves biologiques forestières dirigées et intégrales (0,09 % du territoire).

Selon une récente étude de modélisation basée sur l'exploitation des données de l'inventaire forestier national, publiée dans le journal *Diversity and Distributions* (Thompson et al., 2021), les auteurs estiment que 1 à 3 % des forêts métropolitaines (majoritairement localisées dans les zones montagneuses) ne sont plus exploitées depuis au moins 50 ans. Selon eux, si l'on considère seulement les forêts primaires – celles qui n'ont jamais été exploitées par l'homme – celles-ci n'existeraient plus en France. Il resterait cependant des forêts qui ont été exploitées par le passé, mais qui ne le sont plus depuis un certain laps de temps. De ce fait, elles sont considérées en libre évolution. Une dynamique naturelle s'installe, certes sur un temps long (ici 50 ans), aux dépens de la disparition des marques d'exploitation passées. Cette approche leur a permis également d'établir que « 43 % des forêts françaises n'avaient plus été exploitées depuis au moins 26 ans (et jusqu'à 50 ans) ». Ces forêts sont dites « surmatures » vis-à-vis du cycle sylvigénétique classique, bien que leur maturité biologique ne soit pas encore atteinte. Cependant, les auteurs de l'étude s'inquiètent de l'absence de statut de protection pérenne de ces forêts, envisageant la possibilité d'une gestion sylvicole non appropriée à l'avenir.

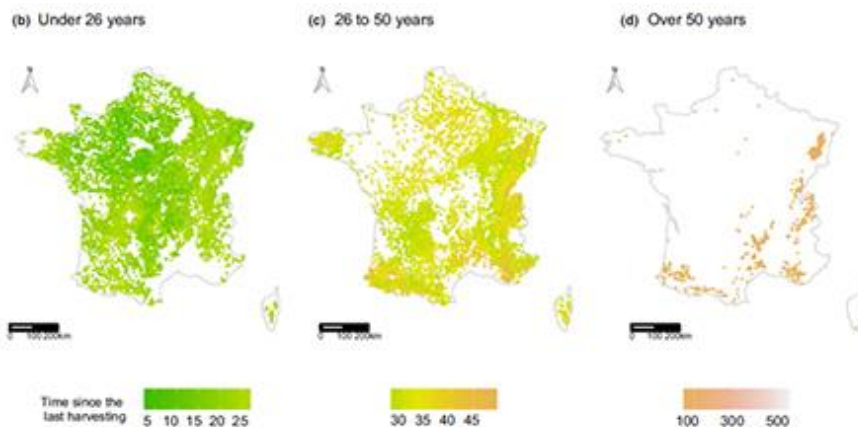


Figure 14 : Représentation des forêts « surmatures » en fonction du temps et des seuils de maturité (Source : Thompson et al., 2021)

Même si cette étude présente plusieurs limites dans son application, les résultats globaux sont encourageants, dans le sens où une grande partie de la forêt française a le potentiel d'atteindre des états de maturité intéressant dans un futur proche et donc, de contribuer à la course contre le réchauffement climatique (Carey et al., 2001 ; Sabatini, Keeton et al., 2020).

Ces différentes études mettent en évidence la prise en compte encore partielle de la libre évolution des forêts dans les espaces protégés métropolitains, même si elle constitue à présent un objectif majeur. En effet, si l'intérêt porté au principe de création d'espaces forestiers

volontairement placés en libre évolution a été fluctuant et relativement récent, la diversité et la complémentarité des outils de protection disponibles ont permis qu'en bénéficient des centaines de sites fonciers et de superficies variables (Debaive et *al.*, 2022).

Des objectifs encadrés à l'échelle nationale et européenne

En mai 2019, le Président de la République a fixé l'objectif d'atteindre, en 2022, 30 % d'aires terrestres et marines protégées, dont un tiers sous protection forte (soit 10 % de la surface du territoire national)¹². Jusqu'en janvier 2021, cette typologie ne faisait pas l'objet d'une définition explicite. Ce n'est que dans la nouvelle Stratégie des aires protégées pour 2030 qu'une définition formelle a été proposée : « *une zone géographique dans laquelle les pressions engendrées par les activités humaines susceptibles de compromettre la conservation des enjeux écologiques de cet espace sont supprimées ou significativement limitées, et ce de manière pérenne, grâce à la mise en œuvre d'une protection foncière ou d'une réglementation adaptée, associée à un contrôle effectif des activités concernées* ».

Selon la stratégie, s'y ajouterait la « *définition d'un outil existant ou nouveau adapté à la protection forte des forêts* » qui pourrait concerner de nombreuses surfaces forestières d'ores et déjà en « libre évolution » du fait du caractère non rentable de leur exploitation économique. Ainsi, il est prévu dans le plan d'action 2021-2023 de placer 250 000 hectares de forêts domaniales en protection forte, dont 70 000 en métropole et 180 000 en Guyane (soit respectivement 4,1 % et 2,6 % des surfaces).

À l'échelle européenne, peu de chiffres sont disponibles sur les surfaces forestières en libre évolution. Selon Forest Europe (2015), 4 % des forêts, pour la partie Europe du Nord et de l'Est, seraient « *non perturbées par l'homme* ». Comme le rappelle Rita Bütler (chercheur à l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage WSL, Suisse), ce chiffre est à relativiser et ne peut être pleinement représentatif. En effet, la vision anthropocentrée peut varier fortement d'un pays à l'autre. Néanmoins, selon un premier inventaire, les « forêts primaires » (entendues par Sabatini et *al.*, 2018, comme toutes forêts naturellement régénérées d'espèces indigènes, ayant un haut degré de naturalité, sans indication clairement visible d'activités humaines, dans lesquelles les processus écologiques ne sont pas sensiblement perturbés, mais sans impliquer que ces forêts n'ont jamais été déchiffrées ni perturbées par l'homme) connues couvrent 1,4 million d'hectares dans 32 pays, correspondant à 0,7 % de la surface forestière (Sabatini et

¹² Le principe de cette stratégie ainsi que ces deux cibles sont inscrits à l'article 110-4 du code de l'environnement. Le décret n° 2022-527 du 12 avril 2022 définit la notion de protection forte ainsi que les modalités de mise en œuvre de cette protection forte.

al., 2018) et principalement présente dans les zones montagneuses et boréales. Cette dernière acception explique l'inégale répartition entre les pays, les régions biogéographiques et les types de forêts.

Quelle définition pour la protection forte ?

Quelle définition pour la protection forte ? Cette question a plusieurs dimensions. À l'échelle de l'Union européenne est employé le terme de « *protection stricte* ». Ce terme ne fait pas encore l'objet de définition précise, la Stratégie de l'UE indiquant seulement que : « *protection stricte ne signifie pas nécessairement une interdiction d'accès, mais vise à permettre le libre développement des processus naturels afin de respecter les exigences écologiques du milieu* » et sachant qu'un travail est en cours pour « *parvenir à une définition concertée pertinente pour le contexte européen* ».

Au niveau national, outre la notion de protection « *intégrale* », d'autres notions ont émergé comme celle de « *libre évolution* », de « *ré-ensauvagement* » ou encore de « *pleine naturalité* » (terme introduit par l'annonce du Président de la République en 2019). Les réserves forestières intégrales, sous protection forte, existent ainsi sous deux statuts différents : les Réserves Biologiques Intégrales (RBI) et les Réserves Naturelles (RN).

Notons que le concept de libre évolution, dans le contexte de la gestion des espaces protégés, se distingue de celui de réserve intégrale par le fait qu'il ne repose pas nécessairement sur des mesures de type réglementaire. Comme le rappelle Debaive et al. (2022), la libre évolution peut être un « *état de fait* » (*c'est le cas dans la plupart des espaces protégés ultramarins*), mais ils peuvent aussi procéder de décisions volontaires de propriétaires et, dans certains cas de mesures contractuelles ». Ces mesures présentent des désavantages, mais aussi des avantages. Moins contraignantes que de véritables réserves intégrales, elles ont l'inconvénient d'avoir une durée déterminée. En revanche, pour cette même raison et grâce à une appellation ressentie comme moins coercitive par certaines parties intéressées, le terme de libre évolution peut permettre une meilleure acceptabilité sociale. D'une part, en mettant l'accent sur l'abandon des exploitations forestières (souvent perçues négativement auprès du public), tout en préservant d'autres usages (cueillette, fréquentation, etc.).

Cet indicateur de « *protection forte* » ne concerne pas l'ensemble des différents types d'aires protégées. Seules en bénéficient les Réserves Forestières Intégrales, existantes sous des statuts différents : les Réserves Biologiques Intégrales (RBI) et les Réserves Naturelles (RN), les cœurs

de parcs nationaux et les sites faisant l'objet d'un arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB).

- **Les Réserves Biologiques Intégrales (RBI)**

En France, on distingue trois types de réserves : les réserves biologiques intégrales (RBI), axées sur la naturalité et le fonctionnement des écosystèmes, les réserves biologiques dirigées (RBD), ayant pour but la conservation de milieux ou d'espèces remarquables, ainsi que les réserves biologiques mixtes dans les sites combinant les deux types d'enjeux patrimoniaux. La libre évolution n'est effective que dans les RBI – appelées également réserves forestières intégrales (RFI) —, qui ne représentent que de faibles surfaces protégées. Ces dernières révèlent de la catégorie *Ia* des aires protégées de l'UICN, soit le niveau plus élevé de protection. Enfin, elles constituent un outil de protection et de gestion spécifique aux espaces les plus remarquables des forêts relevant du régime forestier : forêts domaniales, forêts de collectivités ou d'établissements publics et sont gérées par l'Office National des Forêts (ONF)¹³. D'après les données issues de l'ONF, le territoire métropolitain comptait, en novembre 2021, 72 RBI, soit 29 253 hectares.

- **Les Réserves Naturelles Nationales**

« Une réserve naturelle nationale est un outil de protection à long terme – durée de la protection illimitée - d'espaces, d'espèces et d'objets géologiques rares ou caractéristiques, ainsi que de milieux naturels fonctionnels et représentatifs de la diversité biologique en France » (Réserves Naturelles Nationales, 2022). Les réserves naturelles constituent l'un des principaux outils réglementaires des politiques de protection de la nature en France (Therville, 2013). Lorsque nous parlons de réserve naturelle (RN), nous faisons référence à 3 types d'outils : les réserves naturelles de Corse (RNC), les réserves naturelles nationales (RNN) et les réserves naturelles régionales (RNR). L'objectif principal des RN est la conservation d'un patrimoine naturel remarquable et/ou soumis à des menaces réelles ou potentielles, s'articulant autour de 3 thématiques : protéger, gérer et sensibiliser. Les objectifs de gestion et le fonctionnement de ces trois types de statuts sont similaires, seuls changent les autorités de création et de tutelle : l'État pour les RNN, la région pour les RNR et la Collectivité territoriale de Corse pour les RNC. Ainsi, les Réserves sont regroupées au sein d'une association loi 1901 : Réserves Naturelles de France (RNF).

¹³ L'ONF en chiffres, 2022.

D'abord porteuses d'enjeux environnementaux, les RN peuvent également être concernées par des enjeux socio-économiques. Une grande diversité d'acteurs utilise ou est liée à ce territoire : propriétaires, gestionnaires forestiers, touristes, chasseurs, riverains et élus. Se pose alors la question de l'exploitation des ressources naturelles au sein de ces RN, celles-ci demeurant encore exploitées à des fins commerciales. Les activités forestières peuvent être exercées conformément aux usages en vigueur sous réserve du respect des enjeux pour lesquelles la réserve naturelle a été initialement classée. Toutefois, dans certains cas, l'acte de classement peut interdire les activités forestières sur tout ou une partie de la RN, voire proscrire la sylviculture sur certaines zones. Le but étant de reconstituer de nouvelles surfaces de « *forêts à caractère naturel* » selon la terminologie utilisée par RNF (Gilg, 2004). Toutefois, la non-exploitation ne constitue pas l'unique choix de gestion permettant d'augmenter la naturalité. Ces choix de gestion peuvent être sectorisés, dans le cas de zones laissées en libre évolution, mais dans beaucoup de cas, la gestion multifonctionnelle s'applique.

La forêt est l'une des thématiques historiques de l'association Réserves Naturelles de France. Neuf ans après sa création, un groupe « forêts » voit le jour au sein de la commission scientifique et forge l'intérêt du réseau sur ce sujet. Aujourd'hui, l'association compte 168 RNN¹⁴ sur une superficie totale de 171 068 039 ha (dont 178 000 ha sur le territoire métropolitain). La forêt est présente dans plus de 150 réserves naturelles, occupe un tiers des réserves naturelles de métropole et est à 45 % en libre évolution au sein du réseau (données du 21/03/2022, RNF). Celles-ci sont publiques pour plus des deux tiers d'entre elles, le principal gestionnaire étant l'ONF, mais d'autres organismes locaux (association, établissement public, collectivité territoriale) peuvent intervenir en concertation avec les acteurs du territoire.

Les sites sont soustraits à toute intervention artificielle, potentiellement impactante, mais peuvent néanmoins, faire l'objet de mesures de réhabilitation écologique ou de gestion en fonction des objectifs de conservation.

Dans une étude en date de 2017 – sur des données récoltées au cours des années 2013 – 2014 — réalisée par Eugénie Cateau et *al.*, la superficie des forêts dans les réserves naturelles métropolitaines était estimée à 53 308 ha. En métropole, les connaissances récoltées dans cette enquête portent à 24 794 ha (soit 44,7 %) la part de forêts dont la libre évolution est assurée sur le long terme par une réglementation particulière, représentant ainsi 0,15 % de la surface forestière nationale totale. Les 55,3 % restant demeurant exploités. Parmi ces 24 794 ha, seuls

¹⁴ Chiffres clés. Réserves Naturelles de France. <https://www.reserves-naturelles.org/patrimoine/chiffres-cles>

4 070 (soit 17 %) se trouvent en RN et le reste est principalement classé en RBI. Pour les autres, il n'est pas invraisemblable de penser qu'elles pourraient faire l'objet d'une exploitation dans les prochaines années.

D'après les conclusions de cette enquête, il y a eu peu d'évolution de la libre évolution au sein du réseau des RN en l'espace de 14 ans — la dernière étude datant de 1999. La proportion de surface en libre évolution parmi les forêts des RN de métropole est restée stable (environ 45 %). De plus, la proportion des forêts strictement protégées « *demeure faible* ».

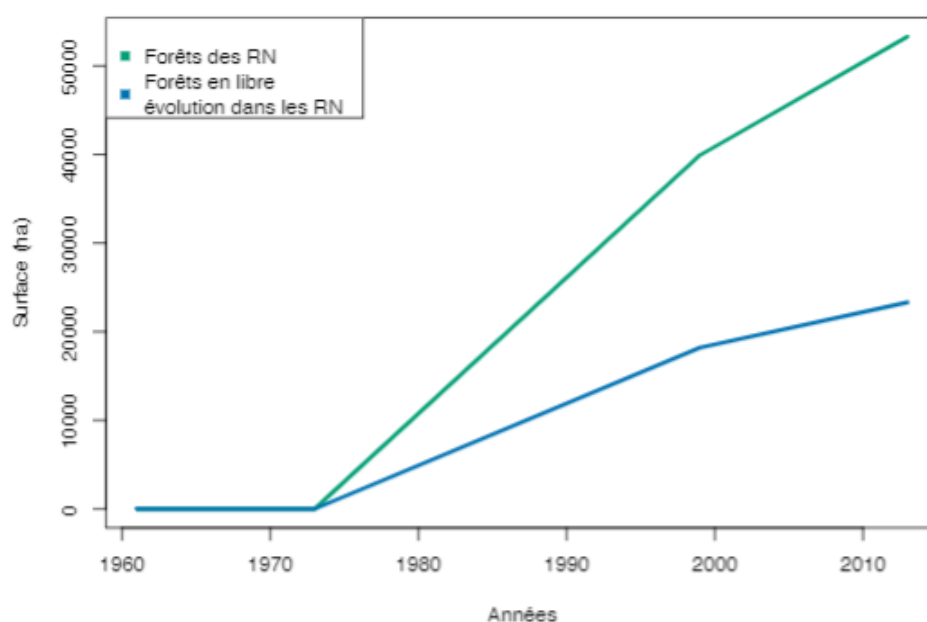


Figure 15 : Évolution des surfaces des forêts dans les RN et des forêts des RN en libre évolution. D'après (Gilg et Schwoerhrer, 1999), modifié par les Réserves Naturelles Nationales (2017)

Par ailleurs, le taux d'études scientifiques menées dans les réserves a augmenté pour quelques thématiques (l'étude des stations, de la fonge, des études historiques et du suivi dendrométrique). Pour les autres thématiques d'études, les proportions sont plutôt en baisses. À ce jour, aucune autre étude similaire a été réalisée pour évaluer la proportion des forêts en libre évolution au sein des RN.

On peut confronter cette étude à deux projets qui ont étudié les forêts à caractère naturel en France : celle de Rossi et *al.*, 2013 et celle de Savoie et *al.*, 2015. Leurs conclusions sont identiques et mettent en avant la nécessité de moyens de protection efficaces de ces forêts.

- **Zones cœurs de Parcs Nationaux**

Nés de la loi du 22 juillet 1960¹⁵, les Parcs Nationaux sont des éléments constitutifs de la protection de la biodiversité, la gestion du patrimoine culturel et de l'accueil du public. À ce jour, la France en compte onze, dont le Parc national de Forêts (2019), représentant 8 % du territoire français (56 819 km² sur 640 294 km², départements d'outre-mer compris). Le territoire d'un parc national est composé de deux zones : l'aire d'adhésion et le cœur de Parc. C'est dans cette zone cœur que sont concentrés les foyers en libre évolution. En effet, ce territoire est soumis à une réglementation particulière qui encadre plus ou moins fortement certaines activités afin de s'assurer de leur compatibilité avec la préservation du patrimoine culturel, naturel et paysager. On retrouve ainsi des « réserves intégrales », espaces au sein desquels la présence humaine est très limitée (*Les parcs nationaux de France, territoires de référence*, 2008). D'après la *Coordination Libre Évolution*, 0,16 % du territoire métropolitain (soit 107 366 ha) serait strictement protégé dans le cœur de Parcs Nationaux, et seulement 0,06 % des forêts incluses dans ces zones seraient en réserves intégrales. Néanmoins, cette différence de pourcentage est paradoxale et laisse perplexe de nombreux acteurs. En effet, ces cœurs de parcs nationaux devraient être dédiés à la nature « sauvage », ce qui n'est pas toujours le cas. Par exemple, aujourd'hui la chasse est autorisée dans 3 zones-cœurs, allant à l'encontre de la définition du principe de libre évolution...

En comptabilisant les RBI, les forêts en libre évolution protégées de façon réglementaire au sein de réserves naturelles ainsi que les réserves intégrales des parcs nationaux, il apparaît que près de 41 000 ha de forêts bénéficient en France métropolitaine d'un statut de protection pérenne de type réserve intégrale. Ceci représente 0,24 %¹⁶ de la surface forestière. Toutefois, sont comptées ici les mesures de protection des forêts publiques. Ce chiffre est donc partiel et mérite d'être complété avec les données d'autres espaces protégés (CEN, Arrêtés préfectoraux de Protection Biotope, Société Française de la Caisse des Dépôts, etc.).

À ce jour, les parcs nationaux de France comptent 4 réserves intégrales :

- La réserve intégrale d'Arc-Châteauvillain dans le Parc national de forêts
- La réserve intégrale du Lauvitel dans le Parc national des Écrins
- La réserve intégrale de Roche Grande dans le Parc national du Mercantour

¹⁵ La loi n° 60/708 du 22 juillet 1960 relative à la création des parcs nationaux se veut une loi-cadre, fixant les grands principes au niveau législatif et laissant une grande liberté au pouvoir réglementaire et au niveau local, afin de prendre en compte les spécificités de chaque projet.

¹⁶ Debaive, N. & al. (2022). « Espaces protégés forestiers et libre évolution ». *Revue forestière française*. Vol. 73 No 2-3 (2021) : Des forêts en libre évolution 339-365

- La réserve intégrale des îlots de Bagaud, du Rascas et de la Gabinière dans le Parc national de Port-Cros et Porquerolles (page officielle)

Zones de protection très strictes et en libre évolution, les réserves intégrales sont situées dans le cœur des parcs nationaux. « *L'activité humaine y est extrêmement restreinte, seuls les scientifiques sont autorisés à y accéder pour étudier l'évolution du milieu naturel* » (Les Parcs Nationaux de France, 2022).

Contrairement aux trois autres réserves intégrales, celle d'Arc-Châteauvillain dans le Parc national de forêts bénéficie d'aménagements particuliers du fait de sa grande superficie. Par exemple, certains sentiers restent accessibles à la pratique de la randonnée.

Les espaces protégés français présentent de nombreux atouts pour la recherche forestière. En raison de leur diversité, tant en termes de milieux que de modes de gestion, ils constituent de véritables laboratoires à ciel ouvert fondés sur des statuts pérennes, une gouvernance participative, la stabilité dans le temps de structures gestionnaires et des partenariats historiques et forts avec des acteurs locaux. Les chercheurs appellent à ce que les recherches scientifiques y soient intensifiées (Morel et *al.*, 2022 ; Debaive et *al.*, 2022), afin d'engager des démarches de suivi de trajectoires, de compréhension et de complexité des écosystèmes forestiers en libre évolution. Un avenir reste à construire, répondant aux exigences réglementaires et des attentes croissantes de la société.

3.3) Des initiatives de libre évolution portées par différents acteurs

« C'est là qu'intervient le coup de génie de ces projets [de "foyers" en libre évolution] : il s'agit de s'emparer et de subvertir le droit de propriété français », tels sont les propos relatés par Baptiste Morizot dans « Raviver les braises du vivant » (2019). Aujourd'hui, c'est le statut de la propriété qui prévaut. En effet, l'article 544 du Code civil définit la propriété comme un droit de « jouir et de disposer des choses de la manière la plus absolue » par le propriétaire. L'idée est d'utiliser les possibilités offertes par le droit de propriété pour mettre en application le principe de libre évolution, de protection « absolue ».

Suite à la publication du rapport de la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) publié en mai 2019 et alertant sur le déclin de la nature, le Président Emmanuel Macron a déclaré vouloir protéger 30 % des espaces naturels sur terre et en mer, dont 1/3 « *en pleine naturalité* » (devenu entre-temps « *en protection forte* »), soit 10 % à l'horizon 2030.

Dans ce contexte et partant du constat que seul 1,54 % du territoire terrestre métropolitain bénéficie d'une protection dite « forte » (zones cœur de parc national, réserves naturelles, réserves biologiques, arrêtés de protection de biotope) et que seulement 0,6 % permettent la libre expression des processus naturels (réserves biologiques/forestières intégrales), plusieurs associations ont décidé en octobre 2020 de créer la *Coordination Libre Évolution*¹⁷, ou CLE.

Créée sous l'impulsion de 4 associations de défense de l'environnement et des animaux — Animal Cross, ASPAS, Forêts Sauvages et l'Association Francis Hallé pour la forêt primaire —, la CLE n'est pas une association, mais un collectif informel de structures qui s'unissent pour agir ensemble dans l'objectif d'obtenir 10 % d'espaces en libre évolution en France métropolitaine d'ici 2030. Les membres actifs sont des associations ou des personnalités (entre autres Isabelle Autissier, Gilles Clément, Francis Hallé, Nicolas Hulot, Vincent Munier, Jacques Perrin, Mathieu Ricard et Sylvain Tesson) qui adhèrent à ce qui est écrit dans le manifeste *Redonnons de la place au vivant*, écrit et publié le 8 décembre 2021 dans le journal *Le Monde*, soulignant la nécessité de développer la libre évolution. Pour cela, le manifeste liste plusieurs mesures concrètes : renforcer la protection forte française, créer des zones de libre évolution, viser systématiquement la présence de toutes les composantes d'un écosystème, encourager les propriétaires privés à rendre certaines de leurs parcelles à la nature sauvage avec une garantie à long terme, et que ces propositions soient inscrites dans la nouvelle stratégie Aires Protégées 2020-2030¹⁸. À leurs côtés, interviennent des membres associés – des associations, personnes morales ou des personnalités – qui pensent que le manifeste présente un enjeu intéressant, et qui veulent enrichir le débat et soutenir les membres actifs dans cette voie dans leurs organismes respectifs, notamment en diffusant l'information. De nombreux parlementaires ont également soutenu l'idée et ont déposé, à cette fin, 5 amendements au projet de loi de lutte contre le dérèglement climatique.

*Tableau 3 : Membres actifs et associés au sein de la Coordination Libre Évolution.
Orange : membres fondateurs (Source : Coordination Libre Évolution, 2022)*

Statut	Associations
Membres actifs	• Animal Cross • ASPAS • Association Francis Hallé pour la forêt primaire • Forêts Sauvages • Alsace Nature • Bretagne Vivante

¹⁷ <https://www.coordination-libre-evolution.fr/>

¹⁸ Stratégie nationale pour les aires protégées unifiées pour la France hexagonale et les territoires d'outre-mer adoptée le 11 janvier 2021

	• FERUS (Ours-Loup-Lynx Conservation) • France Nature Environnement (Auvergne-Rhône-Alpes) • France Nature Environnement (Midi-Pyrénées) • Mille Traces • Wild Europe • Crow Life (Centre de Recherche et de Protection des Corvidés) • États Sauvages • Canopée Forêts Vivantes • Faune Sauvage • Comité Ecologique Ariégeois
Membres associés	• Conservatoires d'Espaces Naturels (CEN) • Conservatoire du Littoral
	

La *Coordination Libre Évolution* définit le principe de libre évolution selon la définition donnée par Wild Europe de la « wilderness » : « *un espace de libre évolution est une zone gouvernée par des processus naturels* ». *Il est non ou peu modifié et sans activité humaine intrusive, habitat permanent, infrastructure ou perturbation visuelle* ». On constate que la définition employée est semblablement identique à celle utilisée pour définir la « *naturalité* ».

Des initiatives de plus en plus nombreuses

Comme nous venons de le voir, de plus en plus d'initiatives associatives voient le jour en France. L'association Forêts Sauvages, fondée par Gilbert Cochet et Béatrice Kremer-Cochet, fut l'une des pionnières à acquérir des forêts spontanées, dans un désir de « *préserv*
er de vastes espaces forestiers naturels ». Puis l'ASPAS est venue contribuer au développement du concept en créant ses Réserves de Vie Sauvage (RVS) en 2010 et en acquérant la première réserve en 2012. Dans un article paru dans le journal Midi Libre (Masson, 2021), Madline Rubin, directrice de l'association, définit ainsi le principe de libre évolution : « *c'est laisser la nature faire, revivre, se restructurer et elle le fait assez spontanément si on lui donne de l'espace et du temps. En achetant des propriétés privées qui deviennent des réserves de vie sauvage, c'est ce qu'on lui offre* ». Pour elle, les aires de l'ASPAS se différencient des autres aires protégées de l'État par le niveau de protection appliqué : « *toutes les aires protégées de l'État font l'objet de discussions et de compromis pour que tous les acteurs autour de la table y trouvent leur compte. On doit composer ainsi quand on est élu ou décideur. Mais du coup, on se retrouve avec environ*

70 % des aires protégées par l'État où la chasse est autorisée par exemple. Pour nous, c'était insuffisant et on a voulu offrir un autre niveau de protection. Le plus fort possible, tout en y admettant l'humain ». En l'espace de dix ans, plus de 1 200 ha (6 sites) ont été acquis sur la France entière. Madline Rubin rajoute : « *l'ambition, ce n'est pas de transformer tout le territoire en terre de vie sauvage, mais plutôt de présenter la libre évolution comme un levier fort face à la crise écologique, et climatique* ».

Différentes initiatives ont ainsi émergé auprès d'autres associations de protection de la nature et de la préservation de la biodiversité. Des points communs les unissent. D'abord, la communication prend une part importante dans leurs missions : mettre en place un changement de culture, sensibiliser la société à la libre évolution en intégrant la notion dans le débat public, mais aussi structurer la communauté des acteurs qui gravitent autour de ce principe. Leurs initiatives sur le terrain constituent le second axe de leurs missions : travailler sur les moyens d'arriver à 10 % d'espaces en libre évolution d'ici 2030, développer ce nouveau concept dans les territoires (tout en veillant à une répartition équilibrée) et d'apporter aux collectivités des arguments tangibles à son déploiement. Enfin, un troisième volet porte sur leur positionnement dans le débat public : coordination entre les différentes initiatives sur le territoire, se positionner dans les stratégies publiques pour encourager les décideurs, et travailler en coordination avec les institutions publiques et privées (groupe UICN Wilderness et nature férale, l'ONF, etc.).

Au regard de la littérature et des initiatives associatives, on constate des discordances dans les objectifs d'application de la libre évolution. Alors que la majorité des associations s'accordent sur le souhait d'atteindre 10 % d'espaces en libre évolution en 2030, d'autres telles que Canopée-Forêts Vivantes, Fern et les Amis de la Terre France, proposent dans leur stratégie d'atténuation du changement climatique, de « *laisser au niveau national 25 % de la surface de la forêt française en libre évolution avec une garantie de long terme et un minimum de 10 % dans chaque région* ». Ces données font référence à l'étude « Gestion Forestière et Changement Climatique. Une nouvelle approche de la stratégie nationale d'atténuation », menée en 2020 par Gaëtan du Bus de Warnaffe et Sylvain Angerand, et soutenue financièrement par l'European Climate Foundation, de la David and Lucile Packard Foundation, de la Fondation Nature et Découvertes, et du Programme Life de l'Union européenne. Cette surface de 25 % de la forêt française en libre évolution est selon ces organisations « *un choix stratégique relevant du scénario de gestion étudié* » et préconisé par Dooley et al. (2018).

Malgré cette divergence dans l'estimation du pourcentage du territoire à laisser en libre évolution, la majeure partie de ces associations sont co-signataires du manifeste Redonnons de

la place au vivant, et membres actifs au sein de la Coordination Libre Évolution. Outre les associations déjà citées préalablement, on retrouve l'association Animal Cross, Wild Europe, États Sauvages, ou bien l'Association Francis Hallé pour une forêt primaire.

L'Association Francis Hallé pour la forêt primaire

Créée le 26 juillet 2019 par le botaniste Francis Hallé, l'association éponyme suscite aujourd'hui un certain intérêt du public envers son projet : faire renaître une forêt primaire en Europe de l'Ouest. Les raisons sont multiples : à la fois écologiques et philosophiques. Le projet se veut ambitieux : protéger 70 000 hectares de forêt en Europe de l'Ouest. La surface est conséquente et s'explique, selon Gilbert Cochet, comme étant « *la surface nécessaire à la vie des grands animaux de la forêt primaire européenne : cerfs et daims, sangliers, lynx et chats sauvages, loups et ours, aurochs et bisons d'Europe* ». Ces derniers s'inspirent également de la surface de la partie polonaise de la forêt de Bialowieza (Pologne) – la dernière forêt primaire d'Europe —, qui fait figure de modèle type pour le projet. À ce jour, la faisabilité de celui-ci n'est pour l'instant pas avérée (Locquet, 2021). En effet, la principale difficulté est ici de trouver une telle surface forestière qui puisse être soustraite aux activités humaines. De plus, pour garantir la durabilité politique et ses ressources financières, le projet doit « *être transfrontalier entre notre pays [la France] et une autre nation d'Europe* ». La France étant transfrontalière de cinq voisins européens : l'Espagne, l'Italie, l'Allemagne, le Luxembourg et la Belgique, « *le choix est vite fait* » s'insurge Francis Hallé dans une récente interview réalisée par la revue Sans transition!¹⁹ en date du 22 février 2022. Le choix du pays frontalier en question semble s'affirmer. L'Italie et l'Espagne ne seront pas sélectionnées à cause des « *risques de feux trop importants* ». La Suisse se voit accorder le même sort, le Jura étant « *trop haut* ». Il reste à ce jour « *les Vosges et le Palatinat allemand et le couple Ardennes/Ardennes belges, et peut-être le nord du Luxembourg* ».

Outre les bénéfices écologiques que peut apporter un tel projet, Francis Hallé insiste sur un point qui lui semble essentiel : la beauté que peut procurer la renaissance d'une « *vraie* » forêt. En effet, ce caractère purement qualitatif et immédiat se veut complémentaire au caractère quantitatif mis en exergue par les études scientifiques (bio-indicateurs, dendrologie, etc.) et les données statistiques. Pour lui, ce point ne doit pas être négligé, mais au contraire doit être défendu au même titre que la biodiversité.

¹⁹ Café de la transition avec Francis Hallé — Ventoux #3 : comment préserver notre forêt ? (22/02/2022). Sans transition. <https://www.sans-transition-magazine.info/cafe-de-la-transition-avec-francis-halle-ventoux-3-comment-preserver-notre-foret>

Des initiatives portées par des acteurs de la forêt : publics et privés

i. Le réseau FRENE d'Auvergne-Rhône-Alpes : la plus vaste trame de vieux bois

Depuis plus de 10 ans, les acteurs forestiers publics et privés, ainsi que les associations de l'environnement de la région Auvergne-Rhône-Alpes, ont conclu un partenariat sur « *la valorisation des services écosystémiques forestiers* », notamment autour de la trame de vieux bois. Cette collaboration coordonnée partagée entre des acteurs de la forêt publics/privés est inédite et encouragée à être pérennisée dans la région. Leur objectif est de maintenir 10 % des forêts du territoire en libre évolution, mais sans interdire la chasse (ce qui va à l'encontre de la définition de la Coordination Libre Évolution). De cette volonté est donc né le réseau FRENE (FoRêts en Évolution Naturelle). Ce réseau rassemble l'ONF, des collectivités, des communes forestières, des propriétaires privés, des associations et experts environnementaux locaux.

Selon les dernières données disponibles (fin 2018), 27 208 ha (dont 23 112 ha en forêt publique et 3 017 ha en forêt privée) de surface boisée en libre évolution étaient inscrits dans le réseau et dans les documents de gestion durable forestiers d'Auvergne-Rhône-Alpes. Aujourd'hui, les forêts du réseau sont situées à la fois dans des zones de gestion classique, mais aussi en zones protégées, comme les réserves biologiques intégrales (par exemple, celle des Hauts plateaux du Vercors). Ce réseau est alimenté par un flux annuel de près de 2 500 ha par an et est actuellement constitué d'environ 2 000 îlots de sénescence (de quelques hectares à plus de 2 000 ha), traduisant l'engagement de près de 350 propriétaires publics et privés. Il est important de rappeler que les îlots de sénescence existent en forêt publique et doivent représenter, avec les réserves intégrales, 1 % des forêts domaniales.

Au regard des 2,5 millions d'ha de forêt (35 % du territoire régional, 79 % de forêt privée et 21 % de forêt publique), le réseau FRENE ne représente que 1 %.

ii. Les Conservatoires d'Espaces Naturels (CEN)

Les CEN possèdent aujourd'hui de nombreux sites préservés, ou parties de sites, et laissés en libre évolution. Selon une enquête interne au réseau réalisée en 2018 dans l'optique de recenser les sites en libre évolution et d'obtenir la perception des différents conservatoires à l'échelle nationale, il a été révélé l'existence de 7 500 ha en libre évolution et 46 000 ha « *sans gestion planifiée* » (sans action de gestion de la végétation, mais où les activités extractives – dont la chasse – ne sont pas systématiquement interdites). Dans un récent reportage réalisé par France 3 Puy-de-Dôme (14/12/2021), Pierre Mossant, responsable du CEN Auvergne, estimait

la superficie de sites en libre évolution à 9 000 ha sur le territoire métropolitain. Au sein du réseau, deux programmes spécifiques en faveur de la libre évolution ont vu le jour :

- **Le CEN de Normandie Ouest : Programme Régional d'Espaces en Libre Évolution (PRELE).** Né en 2016, le programme a pour finalité de « *provoquer un changement de regard sur la nature en libre évolution* ». Les actions du programme s'articulent autour de la sensibilisation, du développement du réseau de sites en libre évolution et de l'amélioration des connaissances sur les dynamiques écologiques ;
- **Le CEN Auvergne : projet Sylvae.** Créé en 2018, le projet a pour ambition l'acquisition et la protection de vieilles forêts en Auvergne. Toutefois, le CEN Auvergne a commencé l'acquisition de parcelles de vieilles forêts dès 1990 avec 20 hectares situés dans le Forez. D'autres CEN s'investissent sur les vieilles forêts et font partie du projet : le CEN Occitanie, le CEN Rhône-Alpes, le CEN Nouvelle-Aquitaine et d'autres devraient rejoindre le projet dans les mois ou années à venir.
- **Le CEN Lorraine :** En train d'acquérir des forêts spontanées dans le Parc naturel régional des Vosges du Nord.

D'autres initiatives sont en cours. On pense notamment à la libre évolution appliquée sur les sites du Conservatoire du Littoral. Afin de préserver un patrimoine naturel littoral riche et diversifié, l'établissement public travaille sur deux défis majeurs : organiser la « *migration* » de son réseau de sites et de la biodiversité qu'il abrite partout où les conditions vont changer du fait notamment de l'érosion et des submersions littorales. En effet, l'accélération des changements (climatiques, socioculturels, socio-économiques, etc.) exige de la part des professionnels de la gestion des milieux d'adapter leurs plans de gestion. C'est dans cette mouvance que le deuxième défi est orienté puisqu'il consiste à laisser plus de place à la libre évolution sur les sites afin d'en améliorer la résilience. Ces expérimentations en faveur de la libre évolution sont réalisées en concertation avec d'autres acteurs et réseaux d'aires protégées.

En résumé, différentes catégories d'espaces protégés sont susceptibles de contribuer à la création d'un réseau national de forêts en libre évolution : les protections intégrales (réserves, cœurs de parcs nationaux, arrêtés préfectoraux de protection biotope, de géotope, d'habitat naturel), les divers types de maîtrise foncière (CEN, Espaces naturels sensibles [ENS], propriétés des départements, les forêts publiques soumises au régime forestier) et « *les diverses protections dites contractuelles* » (sites Natura 2000, PNR, ENS contractuels, sites gérés par des CEN sans maîtrise foncière durable) (Debaive et *al.*, 2021).

Chapitre 4 : La libre évolution : un outil au défi des comportements sociaux contemporains

Laisser un site ou une surface espace en libre évolution demande que celui-ci ou celle-ci préalablement examiné(e), par anticipation et sous un angle multiscalaire. D'une part, pour que le projet soit accepté par les populations locales et, d'autre part, évaluer la situation écologique pour qu'elle corresponde et contribue à la haute valeur environnementale et patrimoniale du territoire dans lequel il se situe. Toutefois, ce principe de gestion ne fait pas toujours l'unanimité au cœur des territoires.

4.1) Un principe à l'origine de craintes et de vives oppositions

Des termes péjoratifs couramment employés

Aujourd'hui, l'ensemble de la communauté scientifique tend à s'accorder sur le fait que la libre évolution est un mode de gestion qui ne doit pas être, exclusivement et systématiquement, utilisé sur tous les sites, et ce pour plusieurs raisons. En effet, les sites hérités d'un usage traditionnel ou culturel accompli par les anciennes générations (grands marais, marais salants, etc.) ne permettraient pas la nécessaire acceptation sociale préalable à ce retour au « *sauvage* » sur les sites eux-mêmes. Effectivement, « *force est de constater que la nature en libre évolution ne plaît pas à tout le monde* » (Coordination Libre Évolution). Il y a de nombreuses oppositions venant de divers groupes de pression qui refusent d'entendre parler de nature sauvage. Le cas de l'acquisition de 500 hectares par l'Association pour la protection des animaux sauvages (ASPAS) en est l'illustre exemple. Racheté en 2019 par l'association dans l'objectif de faire de ces terres drômoises une réserve de libre évolution, le projet « Vercors Vie Sauvage » a suscité (et suscite encore) une forte opposition d'une partie des agriculteurs, éleveurs et chasseurs de la région. Une étude détaillée a été réalisée par Tom Armand (2021) sur le sujet.

La place à accorder à la nature en libre évolution n'est pas une question mineure et le groupe de travail « *Wilderness et nature férale* », s'est à diverses reprises interrogé sur l'attitude des citoyens vis-à-vis des milieux ayant un fort degré de naturalité ou laissés en libre évolution. Elle soulève divers obstacles sociaux pouvant gêner l'acceptabilité du principe en lui-même. D'après une enquête sur les représentations sociales de la nature en libre évolution réalisée par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Normandie (2017), nombreux sont les adjectifs négatifs utilisés pour désigner ces espaces de nature libre : « *abandonnées* », « *délaissés* », « *fermés* », « *sales* », « *dégradés* ». En effet, l'idée de « *laisser la forêt à elle-même* » (Morizot, 2019)

déclenche chez de nombreuses personnes des échos traumatiques : désertification rurale, perte de contrôle sur le territoire, abrogation de l'humain, invasion de la sauvagerie. Accroître l'acceptabilité d'un tel dispositif revient d'abord à interroger le rapport à l'espace, et plus particulièrement la question de l'échelle spatiale. En effet, les parcelles de vie « sauvage » restent aujourd'hui minoritaires dans un territoire français exploité, transformé et anthropisé depuis plusieurs siècles. Ce ne sont que des « *confettis* » (Morizot, 2019 ; Génot, 2020). La question d'échelle spatiale est à prendre en considération. En témoigne le très faible pourcentage de zones réellement protégées en France : entre 0,02 % et 1 % du territoire, sur les 31 % de la surface totale des aires protégées du territoire national terrestre (ministère de la Transition Écologie, 2022). L'objectif n'étant pas d'appliquer la libre évolution à l'ensemble du territoire, mais de soustraire l'activité humaine sur quelques parcelles où « *d'autres formes de vie* » (Morizot, 2019) pourraient s'épanouir. Mais les critiques de la sanctuarisation de ces parcelles sont en réalité d'ordre idéologique, comme l'indique Baptiste Morillot : « *elles renversent le rapport entre dominants et dominés, et attisent l'angoisse d'un rapport déséquilibré entre l'Homme et la Nature, mais aussi entre les hommes entre eux* »²⁰. Est remise en question la place de l'homme dans la nature et le fameux dualisme occidental qui veut que l'homme se différencie de la nature (Génot, 2020). Mais au regard de la définition et de la philosophie, ce principe n'a pas pour vocation de séparer totalement l'Homme de la Nature. Bien au contraire, la mise en œuvre de celui-ci s'accompagne généralement de décisions et d'interventions humaines plus ou moins marquées, ainsi que d'un suivi scientifique des processus naturels qui se met en place subséquent. C'est la raison pour laquelle, la libre évolution doit toujours être adaptée aux « *spécificités locales* », aux « *facteurs d'influence* » (changement climatique, perception sociale, contexte économique et politique, sentiment d'appartenance, etc.) (CEN Littoral, 2021) et s'exprimer en corrélation avec les différents acteurs du territoire.

Une autre crainte liée à la libre évolution est celle d'un « *retour à la sauvagerie* », celle d'une « *perte de contrôle* » sur le territoire et cristallise de nombreuses tensions. Par ailleurs, même si certaines études montrent une incontestable appréciation de ce qui est « *sauvage* », il serait dangereux de considérer l'opinion publique comme un tout, identique en tous points du territoire et de ne pas prendre en considération le fait qu'elle puisse s'exprimer différemment selon l'expérience sociale et le degré de proximité avec ces espaces en devenir.

²⁰ Baptiste Morizot. Raviver les braises du vivant. En défense des foyers de libre évolution. 2019, p.7. hal-02183915

Provenant du latin *sylva*, racine du qualificatif *sylvestre*, le mot *sauvage* a longtemps été utilisé pour désigner tout ce qui provenait de la forêt et qui représentait un danger pour les hommes et leurs cultures. Pour le sociologue Adrien Micoud, « *était sauvage ce qui, rétif à toute domestication ou maîtrise, représentait un péril pour les affaires humaines. Ainsi étaient les fauves, les bêtes sauvages, ours, loups, sangliers... qui venaient sans prévenir décimer les troupeaux, fouailler les terres ou dévorer les petits enfants. Étaient aussi sauvages les hommes des bois et autres charbonniers toujours suspects d'avoir commerce avec les esprits mauvais. Enfin, dans l'opposition juridique consacrée par le Code rural, les animaux sauvages se distinguaient avant tout des animaux domestiques qui, littéralement parlant, faisaient partie de la maisonnée (domus)* ». Par le passé, était donc *sauvage* tout ce qui ne pouvait être contrôlé, géré voire, soumis. On comprend alors que le développement de cette notion soit inhérent aux évolutions de notre civilisation.

Comme le rappelle le géographe et philosophe Augustin Berque, la « *sauvagerie est née à partir du moment où il y a eu civilisation* », où les habitants des champs se sont distingués de ceux des villes, et réciproquement. Ce dernier souligne également le fait que se sont initialement des « *non-familiers* » de cette nature « *sauvage* », les citadins, qui en sont à l'origine. À ce jour, plusieurs monographies ont porté sur la façon dont les ruraux, et ceux qui fréquentent régulièrement les espaces de campagnes en déprise agricole se représentent les milieux et les espèces « *sauvages* ». Selon Raphaël Larrère (2022), ces dernières ont pu mettre en évidence deux catégories de point de vue : celui des « *gens du lieu* » et celui des « *gens d'ailleurs* ». Les premiers dépréciant le « *sauvage* », à l'inverse des seconds qui l'apprécient, à condition que celui-ci n'interfère pas avec l'espace domestique et lorsqu'il ne nuit ni aux récoltes ni au bétail (Larrère, 2022).

Ce rapport entre nature sauvage/nature domestiquée/hommes a longtemps cristallisé les mœurs sociétales, réinterrogeant continuellement les rapports que nous entretenions avec ce qui est « *hors soi* ». Mais alors qu'hier ce vocable pouvait susciter la crainte, la peur et l'effroi, celui-ci provoque aujourd'hui l'admiration, la protection et le respect. En effet, dans un contexte de forte anthropisation des milieux, le « *sauvage* » symbolise la nature qui continue d'exister en dépit de notre rôle d'« *aménageurs de la Terre* ». C'est ainsi qu'une proposition de loi des années 1990 a même envisagé qu'il ne soit plus question d'animaux sauvages dans le Code rural, mais d'animaux « *évoluant à l'état de liberté naturelle* ». On constate qu'à la fin du XX^e siècle, que les notions d'« *évolution* » et de « *liberté* » étaient déjà au centre des préoccupations.

Jadis effrayant, le sauvage fascine désormais et constitue l'essence même des différents mouvements associatifs, scientifiques et culturels. Comme le rappelle Béatrice Kremer-Cochet, le fantasme est aisément désamorcé au regard d'un phénomène déjà omniprésent et observable : le nombre de propriétaires qui font de la libre évolution sans en avoir conscience. En effet, tous les acteurs de la filière forêt-bois consentent que plusieurs millions d'hectares de forêt française, principalement des propriétaires fonciers qui l'ignorent ou qui ne savent que faire de leurs parcelles, sont déjà laissés en libre évolution. Combien sont-ils précisément aujourd'hui ? Difficile de répondre à cette question en l'état actuel.

Ainsi, la forêt en « libre évolution » n'est pas « *un retour de la sauvagerie* », ni même un « *lâcher-prise* ». Cette initiative émergente met en évidence des représentations sociales, les héritages lourds et des problématiques anciennes que l'ensemble des acteurs souhaiteraient effacer pour une meilleure acceptation sociale. Mais ce fantasme du « *sauvage* » n'est pas le seul à attiser la colère de nombreuses populations. Le slogan de la « *nature mise sous cloche* » en est également la parfaite illustration. Cette fois-ci, outre le dualisme homme/nature soulevé précédemment, ce cliché met en exergue le dualisme entre les hommes : les partisans de la libre évolution contre ceux qui s'opposent à l'application de mesures de protection forte, mais aussi des intérêts antagonistes, l'intérêt collectif contre les intérêts individuels. Les représentations dominantes tendant à mettre en opposition développement humain et conservation de la nature. Toujours selon Baptiste Morizot (2019), ce préjugé aurait pour fonction d'activer trois fantasmes : celui d'une patrimonialisation figée, celui du dérobement d'un bien commun et celui du « *vouloir tout interdire* ». En réponse à ces objections, plusieurs arguments peuvent être explicités et méritent d'être entendus. Tout d'abord, comme l'atteste le président du *Wild Europe*, Toby Aykroyd, lors d'un entretien du 11/03/2022, les fonctions de ces foyers de libre évolution sont de « *restituer ces espaces à leur libre évolution* » pour permettre aux écosystèmes de « *reconstruire leurs potentiels évolutifs et leurs dynamiques écologiques* » (Génot, 2020). Restituer ces territoires aux autres formes de vie ne consiste pas à exclure les humains de ces espaces, bien au contraire. Comme l'atteste Pierre Mossant, responsable du CEN Auvergne : « *chacun pourra s'y rendre et jouir des biens que la nature offre gracieusement. Ce qui est demandé aux visiteurs, c'est de respecter et de protéger l'intégrité de l'écosystème* ». Ainsi, il convient de se défaire de l'accusation du « *vouloir tout interdire* », aujourd'hui érigée par de nombreux acteurs, et de venir en tant que « *cohabitant* » de la Terre au sein de ces territoires forestiers.

Le concept de réserve intégrale et le défi de l'acceptabilité sociale

À une époque où les concepts de « réserves » font de plus en plus florès, leur acceptation ne connaît pas toujours l'engouement désiré. En effet, en France (et plus largement en Europe de l'Ouest), les forestiers se retrouvent confrontés aux effets encore « *sensibles d'usages très anciens du milieu, ainsi qu'à des pressions d'usages pouvant déboucher sur de véritables problèmes d'acceptabilité sociale des réserves intégrales* » (Drapier, 2000). Comme le rappelle Nicolas Drapier (responsable du pôle « Aires Protégées » au sein de l'ONF) lors d'un entretien (29/03/2022), « *cette difficile acceptation met en exergue les contradictions d'une société qui voit dans la forêt un espace de nature, en oubliant à quel point a pu être forte la pression d'anthropisation* ». Cette emprise de la société se fait d'autant plus importante que les activités de loisir en forêt se sont multipliées ces dernières années, ce rebond étant d'autant plus important suite à crise épidémique de COVID-19. Par exemple, en Île-de-France, le nombre de visiteurs a significativement augmenté au cours des deux dernières années, « *passant de 11 millions de visiteurs par an, à 15 millions en 2021* » (Éric Goulouzelle, responsable territorial Seine Nord de l'ONF, 30/03/2022).

Jusqu'au début des années 1990, la logique productiviste était fondamentalement majoritaire en France, orientée vers l'autosuffisance nationale, héritée de l'immédiat après-guerre. C'est respectivement en 1995 et en 1998 que les instructions ONF sur les réserves biologiques dirigées et intégrales ont été établies, suite à la publication de la circulaire du ministère de l'Agriculture et du Développement rural et de la première instruction générale de l'ONF appliquée à la « *définition d'une politique nationale de prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière* » (Barthod, 2001) en 1993. À partir de cette date, la protection de la biodiversité est devenue un enjeu pleinement reconnu de la gestion forestière, parmi les autres formes de gestion plus classiques et toujours présentes aujourd'hui : production de bois, protection physique des milieux et récréation. Cette gestion permet la multifonctionnelle des forêts et est employée majoritairement par les gestionnaires forestiers aujourd'hui.

Dans le cas des espaces protégés créés sur une diversité de propriétés forestières, la concertation locale préalable devient indispensable. Dans la majorité des cas, des compromis aboutissent, laissant des possibilités de maintien d'activités économiques préexistantes et déstabilisant, *a minima*, le tissu économico-social local. L'exemple du Parc National des Cévennes en est l'illustre exemple. En effet, « *dans un territoire reconnu pour son agropastoralisme et façonné de longue date par la main de l'homme, la mise en libre évolution ne semblait pas acquise d'emblée* » (Gautier, 2016). Mais grâce à une approche différenciée

dans l'espace (cartographie) et respectueuse des usages des habitants (évaluation de la faisabilité de la protection et des enjeux économiques, acceptabilité, groupe de travail associant tous les acteurs de la filière forestière locale, etc.), un équilibre entre « *sauvage* » et « *domestique* » a pu être trouvé (Debaive et al., 2022).

Par ailleurs, toujours selon Debaive et al. (2022), « *si la libre évolution des peuplements reste le principe de base des réserves biologiques intégrales* » – la libre évolution ayant toujours été consubstantielle —, cela ne veut pas dire qu'elles sont complètement « *mises sous cloche* ». En effet, plusieurs aspects pratiques de leur gestion ont été considérés comme compatibles avec la reconnaissance comme espaces protégés de catégorie *Ia* (UICN France, 2031 a et 2031 b ; ONF, 2016). Succinctement — nous invitons le lecteur à se référer à l'article « *Espaces protégés forestiers et libre évolution* », publié dans la *Revue Forestière Française*, (LXXIII, 2021)²¹ pour plus d'informations. Voici les éléments discutés :

- La circulation du public n'est pas systématique interdite, bien au contraire ;
- L'élimination d'essences forestières allochtones, voire d'espèces exotiques envahissantes (EEE), fait partie des interventions possibles ;
- La régulation des ongulés sauvages par la chasse peut être autorisée en l'absence de grands prédateurs naturels.

Ainsi, l'autorisation de certaines pratiques permet dans certains cas de répondre à de forts enjeux d'acceptabilité sociale. Une concertation préalable à la création d'un espace protégé semble, d'après les retours d'expériences, contribuer à l'acceptation sociale des enjeux de conservation.

4.2) La sensibilisation, l'une des clés principales pour une acceptation sociale efficiente

Comme le rappelle la maxime de Jack Westoby : « *La foresterie n'est pas d'abord une affaire d'arbres, c'est une affaire d'hommes* » (Introduction World Forestry, 1989). Les enjeux sociétaux, économiques et écologiques des forêts demandent aux forestiers du XXI^e siècle, comme les propriétaires forestiers, de faire évoluer, en continuité, ses cultures de gestion, comme le rappelle Barthod (2013). En effet, beaucoup de questions posées relèvent de l'attente de la société, mais d'autres ont à voir avec la biodiversité et la compréhension des qualités écologiques des écosystèmes. Jusqu'à aujourd'hui, la gestion de la forêt était principalement orientée vers la récolte de bois, se faisant l'une des priorités des politiques publiques forestières

²¹ Des forêts en libre évolution. Revue Forestière Française. Vol. 73. No 2-3 (2021).

depuis le XX^e siècle. Mais au demeurant, les forêts étaient gérées en bon père de famille, et ont été exploitées et transformées pour répondre aux besoins de leurs propriétaires. La chasse et la volonté de transmettre un patrimoine étaient également des conditions subalternes à la récolte de bois.

Pour les associations environnementales qui promeuvent la libre évolution, tout l'enjeu est de faire connaître, reconnaître, de développer une culture de gestion durable des forêts, orientée principalement sur la libre évolution. À l'heure actuelle, les bénéfices du principe de libre évolution sont avérés sur de nombreux points, et les études se font de plus en plus nombreuses en sa faveur. Effectivement, en parlant de fonctions (écologiques, économique et sociale, culturelle), mais aussi des usages économiques de la forêt, de ses produits et ses services, le forestier est nécessairement amené à prendre en considération les échelles spatiales où les fonctionnalités s'observent et se vérifient (Barthod, 2020). La multifonctionnalité des forêts doit ainsi être identique à la gestion multifonctionnelle opérée par différents acteurs.

Pour répondre aux attentes de la société, il semble important de pouvoir gérer l'écart entre les représentations sociales de la forêt et la vision experte des forestiers et gestionnaires. Sinon, s'imposera le rapport de force, comme l'ont constaté et subi de nombreuses associations et institutions publiques. Anticiper et gérer les conflits sont les maîtres mots, tout comme la nécessité de développer une « *ingénierie culturelle* », comme le disait Aldo Leopold. Il ne faut pas oublier que ces derniers sont d'abord des hommes avant d'être des forestiers et gestionnaires de sites naturels. Ils ne sont pas que des « *propriétaires forestiers investisseurs* », pas seulement une collection d'« *homo oeconomicus* » (Barthod, 2020). Ces derniers ont généralement une approche « *plus complète et plus complexe* », « *plus profonde* », « *en résonnance plus ou moins immédiate avec les aspirations de la société, ses rêves et ses émotions* » (Barthod, 2020). Bien au contraire, leur statut fait d'eux des piliers dans l'acceptation sociale de ces espaces laissés en libre évolution.

Pour réconcilier les hommes à la nature, il serait donc indispensable de « *considérer leur état de conscience, leur propre sensibilité, leur humanité profonde et le contexte culturel dans lequel ils vivent* » (Vallauri, 2019). Effectivement, chaque individu possède sa propre sensibilité et percevra une part des sentiments de nature en fonction de son identité propre. Celle du forestier sera différente de celle du botaniste, de l'artiste ou bien du simple promeneur. Pour les gestionnaires, comprendre les perceptions d'autrui est donc indispensable « pour développer un « *sentiment de nature* » dans les forêts. Ici, Daniel Vallauri entend par « *sentiment de nature* », « *les relations physiques, sensibles ou mentales entre l'homme et la nature* ». En mélangeant

ainsi le sauvage et le cultivé, en rendant sensible, présent, le monde végétal, animal et fongique, le philosophe des Lumières Jean-Jacques Rousseau, défend cette idée que l'opposition entre la nature et la société peut être surmontée. La prise en compte du sentiment de nature dans une éthique de gestion sylvicole des forêts, concourt à améliorer l'acceptabilité sociale de la libre expression des dynamiques écologiques. Comme nous l'avons mentionné précédemment, l'existence de la nature libre et sauvage dérange encore, voire fait peur. Et paradoxalement, pour le plus grand nombre, la forêt demeure envers et contre tout, l'archétype du « *sauvage* », probablement dû à « *l'ignorance du degré réel de naturalité des forêts et de la faible conscience de l'empreinte écologique de nos cultures, et d'autre part, d'un besoin vital de nature* » (Boisson 2008, Romanens et Guérin 2010). Par ailleurs, et selon Martine Chalvet, historienne spécialisée sur les forêts, « *notre imaginaire occidental des forêts s'est bâti sur des affrontements idéologiques successifs* »²², rappelant que notre civilisation s'est construite contre les forêts, perçues comme un espace hostile et non habité. Ainsi, les missions du forestier sont multiples, à la fois écologiques et sociales, demandant une approche raisonnée, multiculturelle, multidisciplinaire, thématique et multiscale.

Ayant compris l'importance du lien qui unit « *humanité* » et « *nature* », des associations et des gestionnaires se sont emparés de ces questions et œuvrent quotidiennement pour provoquer un changement de paradigme sur ces questions. Le CEN de Normandie fut l'un des premiers à engager une telle entreprise. Créé en 2016, le programme PRELE (Programme Régional d'Espaces en Libre Évolution)²³ a pour finalité un changement de regard sur la nature en libre évolution. Autour de trois axes principaux — communiquer en faveur de la libre évolution, développer un réseau de sites et améliorer la connaissance sur les dynamiques écologiques. Le programme est soutenu par de nombreux participants, de toutes professions confondues : structures universitaires, structures d'éducation à la nature, structures gestionnaires de milieux (Conseils départementaux, PNR, CPIE, Fédérations de Chasse et de Pêche, Conservatoire du littoral, CEN, ONF...), structures naturalistes et les institutions d'État (Agence de l'Eau Seine Normandie, le Conseil Régional, la DREAL, l'AFB). Cette approche est ainsi multidisciplinaire, aussi bien dans les compétences qu'elle sous-tend que dans la diversité d'acteurs à accompagner et valoriser le projet. Il permet de mettre en évidence les questionnements philosophiques émergents à l'écologie, et c'est dans cette « *méconnaissance* » que s'inscrit la volonté de sensibiliser les populations, comme des professionnels, à ce principe. Selon Lydie Doisy (chargée du programme PRELE), « *les acteurs*

²² Martine Chalvet, *Une histoire de la forêt*, Seuil, Paris, 2011, pp.35-36

²³ <http://cen-normandie.fr/programmes-regionaux-d-actions/prele/les-actions-2017-du-programme-prele>

de l'environnement sont encore dans une approche patrimoniale », une approche « qui pallie à l'urgence par une gestion à court terme, en opposition au principe de libre évolution dont l'intérêt s'observe sur le long terme » (interview du 04/02/2022). Ce sont également ces arguments temporels sur lesquels s'appuient les défenseurs d'une gestion « maîtrisée ». En effet, avec la libre évolution, il est difficile de constater les bénéfices d'une non-intervention anthropique, notamment pour le milieu forestier, dès les premières années d'étude du milieu. Cette échelle temporelle est antinomique avec le rythme de nos sociétés actuelles. La volonté du CEN de Normandie est ainsi de réaliser des études sur un pas de temps long, avec des recherches et des personnes de terrain. Mais cet axe n'est pas encore développé par manque de financement. De ce fait, le CEN s'emploie majoritairement à sensibiliser et diffuser l'information, en impliquant un large public en fonction de leurs intérêts, en influençant les pratiques locales, en transmettant des connaissances et fournissant des expériences de « nature ». Pour cela, le CEN de Normandie fait appel au « sensible », en suscitant « l'émotionnel, le ressenti et l'historique des sites ». En collaborant avec les différents acteurs, l'association souhaite modifier la perception des espaces en libre évolution auprès de la société civile, mais aussi pérenniser les actions qu'elle mène depuis maintenant 6 ans.

Par ailleurs, tout en accueillant avec satisfaction la dynamique lancée par la résolution du Parlement européen (2013), le groupe de travail du comité français pour l'UICN « Wilderness et nature férale », a également souhaité travailler sur la compréhension des enjeux et la recevabilité culturelle et sociale d'une politique publique de la biodiversité, dans l'objectif d'inciter les gestionnaires à utiliser à des outils réglementaires pour protéger des milieux et promouvoir la libre évolution.

4.3) La libre évolution, entre intérêt sociétal et symbolisation équivoque de la nature

Depuis de nombreuses années, l'intérêt pour la naturalité des forêts a considérablement augmenté. Pour preuve, toute une série d'ouvrages parus en France et à l'étranger, la multiplication d'initiatives et de création d'associations œuvrant en faveur de la préservation de la nature. Mais alors, pourquoi un tel regain d'intérêt ?

« Toujours plus comprimé, le besoin de nature devient plus conscient et plus exigeant. Les bergeries de Marie-Antoinette suffisaient, comme antidote, aux aimables artifices des salons. À notre civilisation mécanique, il faut des forêts vierges et des ours (...) », tels sont les propos de Robert Hainard issus du livre Les forêts sauvages (2008), dans lequel une anthologie de ses plus beaux textes écrits entre les années 1930 et 1980 est présentée. C'est ce besoin d'altérité

qu'exprime aujourd'hui une majorité de citoyens. Avant lui, d'autres poètes et philosophes de la nature ont également exprimé ce besoin de *nature* plus conscient. Dans le contexte du succès des thèses transcendantalistes de Ralph Waldo Emerson et de Henry David Thoreau, une tendance préservationniste romantique et esthétique s'est diffusée. Ces deux auteurs et amis ont ainsi développé l'idée d'une nouvelle relation à la nature.

Au XIX^e siècle, avec John Muir – créateur d'un parc national dans le Yosemite (1890) —, ces pionniers américains de la pensée écologique soulevaient déjà les méfaits de l'industrialisation et de la métropolisation des espaces encore préservés par l'activité humaine.

De plus, concilier activités humaines, où les humains sont omniprésents et gèrent parfois de façon déraisonnée leur environnement, et conservation de la biodiversité ne fonctionne pas toujours. Comme l'attestent les résultats du *Rapport Planète Vivante*²⁴ réalisé et publié par le WWF sur l'année 2020, « *la part du sauvage du monde semble continuer à nous fuir* » (Loïs Morel, 2021). Par exemple, l'Indice Intégrité de la Biodiversité en est exemple, permet d'observer la proportion de la biodiversité d'aujourd'hui par rapport aux années 1700 et dresse un constat édifiant : les écosystèmes du monde entier tendent à s'appauvrir, même si cela varie en fonction des régions, et ce malgré les bienfaits des mesures de protection de la nature en vigueur depuis plusieurs décennies. Cette étude réalisée par une ONG de protection de la nature doit être objectivée au regard des études scientifiques et ne constitue pas une référence entièrement effective.

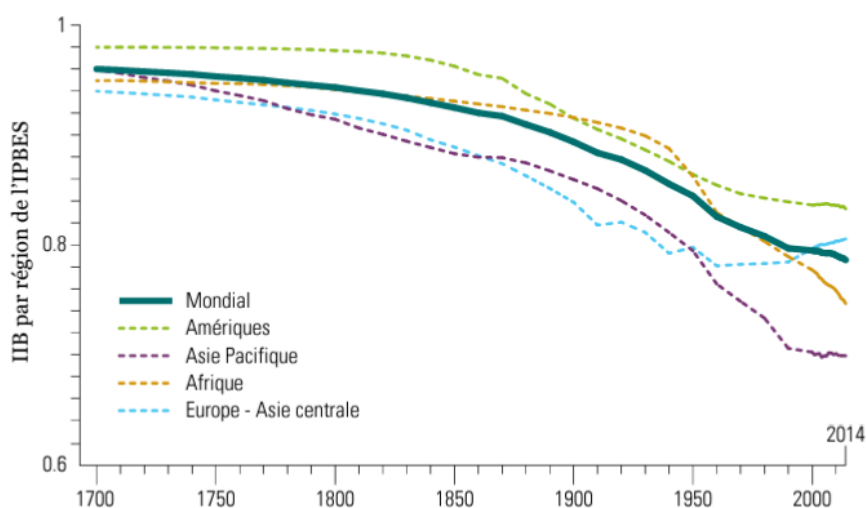


Figure 16 : Indice d'Intégrité de la Biodiversité (Source : Rapport Planète Vivante 2020, WWF)

²⁴ <https://www.wwf.fr/rapport-planete-vivante>

Le confinement dû au COVID-19 a également été révélateur de cet impact de l'homme sur la faune sauvage (déambulation dans les villes de chèvres férales, de puma, de cerfs, des baleines près des côtes, etc.). En effet, en réduisant drastiquement la présence des humains dans l'espace extérieur, deux phénomènes semblent faire surface (Maris & Beau, 2022) : le « *retour du sauvage* » et le « *besoin de contact avec la nature sauvage* » ressenti par les citoyens. Néanmoins, et paradoxalement, les citoyens fréquentent principalement des espaces déjà très aménagés et anthropisés, que des espaces non entretenus. Une observation confirmée par les agents de l'ONF qui ont vu la fréquentation des citoyens augmenter dans les forêts domaniales (Éric Goulouzelle, directeur territorial Seine Nord, entretien du 30/03/2022). Le « *retour du sauvage* » serait ainsi un véritable indicateur de l'ampleur de l'appropriation humaine de l'espace. En témoignent les études scientifiques de plus en plus nombreuses à faire la corrélation entre l'abondance de certaines populations (principalement des espèces sylvatiques) et les territoires laissés en libre évolution. Le cas de la tourterelle des bois (*Streptopelia turtur*), cette espèce en régression à l'échelle européenne, permet de comprendre les enjeux inhérents au principe de libre évolution. Dans le sud du Royaume-Uni, dans la région de Knepp, les associations et autorités publiques locales ont décidé de laisser en libre évolution 1 500 ha de terres agricoles pour les rendre à leur « *état de nature* ». Au fil du temps, le site est devenu le principal lieu de reproduction de l'espèce du Royaume-Uni (*Wilding : The Return of Nature to a British Farm*, Isabella Tree, 2018)²⁵. Sur ces notions du « *retour du sauvage* », Virginie Maris et Rémi Beau dressent un tableau éclairant dans un article de la *Revue Forestière Française* (« *Le retour du sauvage — Une question de nature et de temps* », 2022). Ces derniers nous interpellent à partir de questions inhabituelles dans le monde professionnel des forestiers, incitant notamment à intégrer une autre manière de penser la dimension multiscalaire du temps et de l'espace, puis à prendre conscience et mieux appréhender l'intrication des échelles spatiales et temporelles à l'œuvre dans les processus écologiques liés à la libre évolution.

²⁵ Tree, I. (2018). *Wilding : The Return of Nature to a British Farm*. Picador. 384 p.

CONCLUSION PARTIE 1

Après cette mise au point terminologique et sémantique sur le concept de libre évolution, proche de celui de naturalité, l'objectif de cette première partie était de fournir matière à une réflexion la plus ouverte possible sur un sujet en perpétuelle évolution et objet de débats. Dans un souci d'exhaustivité, les différents chapitres ont introduit les différentes facettes de cette notion : philosophique, historique, scientifique, technique, politique et culturelle.

Interrogée sur la base de l'éthique dite évocentrée, la libre évolution viserait à réduire les pressions anthropiques et à favoriser la liberté des trajectoires évolutives, impliquant de ne pas se restreindre aux approches instrumentales et de court terme, pour dépasser une gestion forestière qui a parfois été orientée principalement sur des enjeux de production et d'exploitation forestière.

Mais comme nous avons pu le constater, la libre évolution est un terme employé par de nombreuses personnes sans pour autant lui donner le même sens, ce qui ne facilite pas le dialogue, bien au contraire. Entre controverses, réticences, caricatures, voire récusations en bloc, il s'avère difficile de trouver un consensus entre les parties prenantes. Pourtant, au regard des enjeux et des menaces qui pèsent sur la forêt, pourquoi ne pas s'unir pour affronter les aléas d'un changement climatique rapide ?

PARTIE 2 : MÉTHODOLOGIE

Avec la crise de la Covid-19, la prise de conscience des enjeux climatiques s'est accélérée. En écoutant tous ces experts et politiques contraints de répondre « *je ne sais pas* » aux questions qui leur étaient posées, en découvrant toutes ces études scientifiques sur l'avenir climatique aboutissant à des résultats alarmants, et parfois se contredisants, nous nous sommes heurtés à ce qu'Habermas décrit comme le « *savoir explicite de notre non-savoir* »²⁶.

En étudiant les différentes notions intrinsèques à la protection de la nature, et plus particulièrement à la libre évolution, c'est ce sentiment d'incertitude qui semble le plus éminent. De fait, les études sur les bienfaits de la gestion dite de « libre évolution » sont encore peu nombreuses : manque de connaissance, de questions posées, de comparaison entre différents territoires. Même si celles-ci tendent à se multiplier ces dernières années, il persiste des leviers, des obstacles, des perceptions (négatives comme positives), des inquiétudes et des craintes sont générées par cette idée du « *laisser-faire* ».

Comment affirmer ou suggérer des modalités de gestion lorsque les données ne sont pas assez significatives pour avancer dans les discussions ? Créer des connaissances, développer des laboratoires de recherche ou des observatoires. La libre évolution est un sujet émergent et qui demande à être approfondi.

Comme le souligne Jean-Louis Martin, directeur de recherche au CNRS, lors d'un atelier sur la libre évolution organisé par le groupe de travail « *Wilderness et nature férale* » de l'UICN France, le 13 mars 2022 : comment communiquer sur du « *on ne sait pas ?* ». Serait-ce là la vraie difficulté ? Au sein même des acteurs de la filière forêt-bois, cette question fait débat et vient accroître les dissonances entre les différentes parties prenantes associées aux projets de libre évolution.

Une chose est sûre, ce que l'on sait, c'est que ce concept où la nature est laissée à sa libre expression, ou de « *conversation avec ces espaces livrés à eux-mêmes* » (Jean-Louis Martin, 2021), questionne la société et sur la place de l'humain dans le système actuel. Une vraie curiosité s'est installée dans les territoires, désireux de donner du « *sens* » à ces initiatives : un sens de la trajectoire, un sens de la signification et un sens de la sensation (faisant appel à la géographie du sensible).

²⁶ « Dans cette crise, il nous faut agir dans le savoir explicite de notre non-savoir », *Le Monde*, 10/04/2020

Ce concept complexe, polymorphe et de dimensions – temporelles et spatiales - différentes soulèvent de nombreuses interrogations dans les territoires : écologiques, sociétales, éthiques, juridiques, mais aussi philosophiques. Il vient perturber le schéma classique de la gestion, ce besoin de maîtrise qui régit nos sociétés depuis plusieurs décennies, nous incitant à faire preuve d'humilité face aux processus spontanés.

Dès lors, de nombreuses questions restent sans réponse : comment un tel projet s'intègre-t-il dans un territoire ? Comment la [libre évolution] porter et quelle(s) dimension(s) souhaite-t-on accorder à ces initiatives dans la gestion forestière ? Faut-il l'imposer ? La substituer à d'autres modes de gestion sylvicole ? Protéger un habitat, une espèce ou les dynamiques des écosystèmes ? Comment concilier gestion multifonctionnelle des forêts, en conservant une attention particulière aux enjeux économiques, sociaux, récréatifs tout en se concentrant davantage sur les enjeux écologiques, sociologiques, philosophiques et éthiques ? Comment valoriser les perceptions des différents acteurs : professionnels comme citoyens ? Comment pérenniser ces espaces voués à la libre évolution ? La liste de questions est encore longue et met en exergue le caractère *subjectif* qui entoure cette notion.

Quoi qu'il en soit, la libre évolution interroge la volonté de maîtriser l'environnement. Le fil d'Ariane promu jusqu'à aujourd'hui, à savoir la gestion interventionniste, ne fait plus l'unanimité ; il est remis en question.

Pour confronter les prises de position des « experts » présentes dans la littérature actuelle aux arguments des acteurs de terrain, plusieurs entretiens ont été réalisés auprès d'un panel de personnes vivant et/ou travaillant quotidiennement dans les forêts.

Chapitre 5 : Démarche inspirée de l'audit patrimonial

Ce travail a été mené en trois temps : un travail bibliographie (cf. partie 1), l'élaboration et la réalisation des entretiens de février à mai 2022, puis leur exploitation.

5.1) L'échantillonnage

À l'amont des entretiens, un travail de bibliographie a été effectué afin de disposer de connaissances et de références précises sur la forêt française, comprendre ses caractéristiques et ses grands enjeux. Ensuite, l'attention a été portée au concept de libre évolution pour comprendre les raisons d'être de ce terme et ce qu'il recouvre. Plusieurs volets d'analyse ont été privilégiés : une analyse explicite de la situation, une analyse des problèmes mentionnés dans la bibliographie, une identification des actions déjà engagées sur le territoire métropolitain. Ces connaissances ont permis de sélectionner les acteurs à interroger, avec des acteurs de niveau international, national, régional et local. Après les avoir identifiés, une analyse des contextes propres à chacun a été menée, celle-ci permettant de situer leurs propos dans le contexte national de la gestion forestière.

Tableau 4 : Familles d'acteurs identifiées comme intéressantes à interroger (M. Lemièrre, 2022)

- Sylviculture et filières bois : ONF, CNPR, CRPF, propriétaires forestiers, chercheurs et formateurs ;
- Communes et territoires forestiers : élus, maires
- Associations en lien avec la forêt (faune et flore) : association de protection de la nature, centre d'éducation, d'initiation à la nature ;
- Tourisme et loisir : club, office de tourisme, hébergement
- Associations en lien avec la libre évolution ;
- Usagers directs : chasseur, promeneur, mycologue, fédération/club sportif ;
- Usagers indirects : agriculteur, éleveur

La démarche de ce travail est d'interroger des acteurs clés en élaborant, à partir d'entretiens, l'expertise approfondie d'une gamme variée d'interlocuteurs concernés à des titres divers par la forêt française et la libre évolution. Pour engager cette mobilisation stratégique, les acteurs pressentis ont été préalablement contactés par mail, par téléphone ou lors des rencontres à des événements en relation avec les forêts et organisés en région parisienne ou en visioconférence.

28 personnes d'institutions et de structures variées permettant de couvrir « pratiquement » l'ensemble des usages et des modes de gestion en forêt ont accepté un entretien. En effet, la

filière bois (entreprises sylvicoles, de construction, de 1^{ère} et 2^e transformation, énergie bois, bureau d'étude) n'est représentée dans cette analyse que par Fibois, l'association qui regroupe et fédère les 12 interprofessions régionales de la filière forêt-bois en France. Cet absentéisme s'explique principalement par la restriction temporelle imposée par la réalisation du mémoire, puis à de nombreux retours d'acteurs de la filière bois m'expliquant ne pas « *se sentir concernés par ces questions* ».

Pour plus de lisibilité dans l'analyse des entretiens, nous avons regroupé les acteurs en différentes catégories (voir figure 17) : les acteurs institutionnels, les gestionnaires forestiers, la société civile et les chercheurs, ingénieurs et universitaires.

Par ailleurs, il est intéressant de s'interroger sur le panel d'acteurs et d'institutions rencontrés. Autrement dit : en quoi et de quoi sont-ils représentatifs ? Ici, chaque personne rencontrée représentait la structure ou l'organisation au sein de laquelle elle œuvrait quotidiennement. Les propos recueillis auprès de ces personnes correspondent donc à leur point de vue : celui qu'ils ont du sujet au regard de leur statut, mais aussi celui de la structure ou organisation dont ils dépendent, constituant ainsi le point de vue d'une seule et unique personne. En outre, un interlocuteur du ministère de la Transition Écologique ne représente pas à lui seul l'avis du Ministère. Pour être plus objectif, il aurait été pertinent d'interroger plusieurs acteurs d'une même structure ou organisation, et de les confronter entre eux pour pouvoir appréhender la vision globale qu'ils défendent sur le sujet de la libre évolution, et de façon générale, sur la gestion forestière française. Toutefois, le délai circonscrit accordé pour la réalisation de ce mémoire ne permettait de multiplier les interlocuteurs au sein d'une même structure ou organisation. Ainsi, nous avons privilégié interroger une diversité d'acteurs ayant des fonctions et des statuts différents.

Tableau 5 : Organisations et structures auditionnées lors des entretiens (M. Lemièrre, 2022)

Catégories	Statut		Structures/organisations	Acteurs
Société civile	Associations	Animaliste	Animal Cross	V. Thomé, Présidente
			ASPAS	C. Roche, Responsable du Pôle Milieux Naturels
		Environnementale	Conservatoires d'Espaces Naturels (CEN)	L. Doisy, Chargée de Programme Régional pour des Espaces en Libre Évolution (PRELE)
				P. Cavallin, Responsable de la coordination scientifique et de la biodiversité
			Réserves Naturelles de France (RNF)	D. Sorel, Responsable communication scientifique et technique (RNN de la Forêt de la Massane)
				F. Chantreau, Chargé de projet « Forêts »
				T. Aykroyd, Directeur
			Forêts Sauvages	J-C. Génot, Vice-président
				G. Cochet, Président
			UICN France	E. Cherel, Chargé de mission Aires Protégées
		Forestière	Pro Silva France	B. Méheux, Chargé de mission Askafor
			Réseau pour les Alternatives Forestières (RAF)	N. Naulet, membre
			Fibois	P. Triboulot, Vice-président
	Fédérations	Forêt bois	Fransylva	I. Flouret, Responsable de projets et suivi de dossiers forestiers
		Chasse	Fédération Nationale des Chasseurs (FNC)	M. Salvaudon, Directeur adjoint Service Dégâts
		Sport	Fédération Française de Randonnée (FFR)	V. Lecurieux, Responsable adjointe du Service Aménagement et Production de Contenus Itinéraires

	ONG	WWF	D. Vallauri, Responsable du programme du WWF pour la conservation des forêts
	Fonds de dotation	Forêts en Vie	N. Naulet, Responsable du fonds Forêts en Vie
Gestionnaires forestiers	CNPFF		F. Gallois, Responsable formation et coach
			X. Pesme, Directeur général adjoint chargé de la gestion durable et de la mobilisation
	Propriétaires privés		Y. Alexandre
	ONF		N. Drapier, Chargé de mission Espaces Protégés
			E. Goulouzelle, Directeur territorial Seine Nord
Acteurs institutionnels			J. J. Boutteaux, Responsable Unité territoriale d'Auvergne
	Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA)		Anonyme, Conseiller forêt, agroécologie et biodiversité
	Ministère de la Transition Écologique (MTE)		F. Bonnet, Délégué ministériel Forêt-Bois
	Parc National de Forêts		J.J. Boutteaux
	Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD)		C. Barthod, Ingénieur général des Ponts, des Eaux et des Forêts
Chercheurs, ingénieurs, universitaires	Communes		Y. Alexandre, Maire de Carlat (Cantal)
	INRAE		F. Gosselin, Ingénieur en chef des Ponts, des Eaux et des Forêts/chercheur en écologie forestière et biométrie

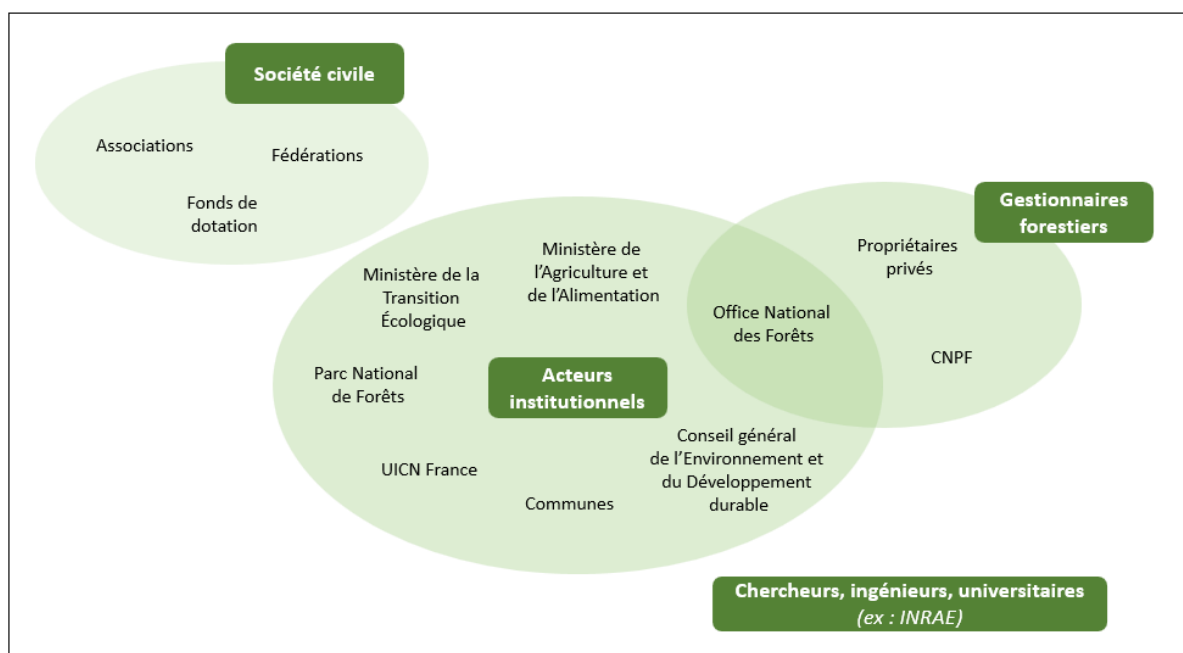


Figure 17 : Les différentes catégories d'acteurs auditionnées lors des entretiens (M. Lemièrre, 2022)

5.2) L'entretien semi-directif

Dans une approche qualitative, la décision a été prise d'adopter une posture semi-directive afin d'orienter quelque peu les discours, et de concentrer la parole sur les points importants de l'enquête. Avec un rôle d'effet miroir, il convenait de prendre le temps d'écouter attentivement les personnes, de les laisser parler. Afin d'aborder les thèmes qui semblaient pertinents et en corrélation avec l'étude bibliographique préalable, une grille d'entretien semi-directif, inspirée de la trame IDPA a été utilisée (voir Annexe 1). Développée dans une démarche d'identification et de résolution de problème complexe et multi-acteurs par le Professeur Henry Ollagnon, cette grille d'entretien et d'intervention systémique est un outil au service de la rencontre des points de vue des parties prenantes concernées. L'audit patrimonial, est une démarche multi-acteurs visant le changement effectif d'un système d'action, a permis de mieux comprendre les représentations des acteurs, leurs motivations, leur potentiel d'implication, en les considérant comme des *experts* de la situation qu'ils vivent. Dans le cadre de cette étude, la démarche d'entretien en est inspirée, sans répondre pour autant à tous les critères de l'approche qui nécessite d'autres conditions (question établie avec un commanditaire notamment, restitution, prospective, propositions d'actions plus élaborées...).

Face à la situation intrinsèquement complexe de la gestion forestière française, cette méthode a semblé la plus pertinente pour effectuer un diagnostic complet de la forêt et du sylvo-socio-écosystème. Le but de cette méthode est d'essayer, à partir du recueil et du traitement

des expertises et des représentations des acteurs, de construire et de proposer à l'ensemble de ces derniers une représentation de la réalité suffisamment riche pour qu'elle puisse être acceptée par chaque acteur, qui peut y inscrire sa propre présentation et des possibilités d'évolution positive.

Du fait, de par l'hétérogénéité des personnes sélectionnées, les problèmes abordés ont à la fois une dimension locale (les actions mises en œuvre par les acteurs de terrain) et une dimension plus générale (les politiques, structures relevant de l'institution publique, etc.).

Pour recueillir l'expertise des acteurs, une grille stratégique simple a été élaborée. Celle-ci, appelée grille IDPA, est composée de quatre grands « registres » : Identification de la situation et du problème (I), Diagnostic de l'action engagée (D), Prospective (P) et propositions d'Action (A). Cette grille est proposée à la personne auditionnée de manière « souple » pour lui laisser une marge de manœuvre, ne pas la détourner de sa réflexion personnelle, ni l'enfermer. L'essentiel est que celle-ci parle de l'ensemble du système à travers sa propre vision, son propre « vécu de la situation ».

Au cours de la démarche inspirée de l'audit patrimonial, l'usage de la grille IDPA vise à permettre à chaque acteur d'aborder, de façon distanciée, sa propre réalité et de mobiliser sa propre expertise. Cette représentation commune, par la nature même des expertises recueillies, permet d'avoir une représentation assez fidèle de la situation effective telle qu'elle est vécue par le complexe multi-acteurs, et ce à un moment donné.

Ainsi, la grille d'entretien est structurée en 7 parties (ou registres) afin d'aborder les différents éléments préalablement étudiés dans l'étude bibliographique (voir Annexe 1) : après la présentation de l'acteur, son rôle/son insertion dans le milieu forestier (à l'échelle locale, régionale, nationale, voire internationale), son avis sur le rôle que joue la forêt en France métropolitaine : atouts, les principaux acteurs à l'œuvre, les difficultés rencontrées, son avis sur l'état des lieux des forêts, puis les actions qu'il met en place, ou qu'il connaît pour les forêts. Ensuite une sixième partie (ou registre) est exclusivement consacrée au concept de libre évolution, dont l'objectif est d'établir un diagnostic complet auprès des acteurs et d'évaluer le potentiel de ce concept : définition, rôle, actions déployées, conditions d'application, les leviers, les freins et les limites ainsi que son devenir. Enfin, de façon plus globale, le dernier registre est consacré aux visions du devenir des forêts et les scénarios possibles. Autrement dit : *« comment envisagez-vous l'avenir de la forêt : son devenir, les futurs scénarios possibles et des projections éventuelles ? »*.

Le déroulement de l'entretien vise à laisser parler la personne (Tableau 6), avec des questions ouvertes, tout en ayant pour intention d'épuiser le questionnaire en enchaînant les questions et en laissant parler l'acteur pour ne pas biaiser l'entretien. À défaut, si certains sujets n'ont pas été spontanément évoqués, ce dernier a été relancé dans un second temps sur les thématiques qu'il n'aurait pas évoquées lui-même. Par ailleurs, il est important de signaler que certains acteurs ont souhaité rester anonymes. Pour ces derniers, seules les structures seront mentionnées au cours de cette analyse.

Tableau 6 : Grille d'entretien semi-directif (IDPA) inspirée de l'audit patrimonial (M. Lemièrre, 2022)

	Thèmes	Questions (question ouverte, générale + questions)
1	Présentation de l'acteur Qui êtes-vous ? Parlez-nous de vous comme personne vivant, habitant dans un territoire forestier (ou non).	Renseignement en amont sur l'acteur : nom, fonction, son parcours professionnel, les enjeux liés à son organisme, son positionnement, etc. Autorisation : acceptez-vous d'être enregistré ? Les réponses seront utilisées de façon anonyme. Pouvez-vous nous présenter qui vous êtes, en quoi consiste votre activité ? Si l'acteur a omis de présenter la structure/collectivité dans laquelle il évolue → est-ce que vous pouvez présenter votre structure ? Parcours → est-ce que vous êtes natif de la région ? • Si natif, comptez-vous y rester ? Pourquoi ? • Si pas natif, d'où venez-vous et depuis combien de temps êtes-vous dans la région ? • Pourquoi êtes-vous venu (travail, habitation, raisons personnelles) ? Comptez-vous rester ? • Où habitez-vous aujourd'hui ? Depuis quand ? Rapport à la forêt (de façon générale, la deuxième partie des questions étant centrées sur le rapport de l'acteur aux forêts de son territoire) → quel rapport à la forêt entretenez-vous aujourd'hui ?
2	Rôle et insertion dans le milieu forestier (à l'échelle nationale, régionale et locale)	Quel est votre périmètre d'action, celui de votre structure ? Si l'acteur est un habitant d'un territoire forestier → quel est votre espace de vie/périmètre ? Quelle relation entretenez-vous avec ce territoire ? Selon vous, quels sont votre place et le rôle que vous estimez jouer dans le milieu forestier ? Ici, le terme de « gestion forestière » n'est pas utilisé afin de ne pas influencer l'acteur.

3	La forêt française (métropolitaine) : rôle, atouts, principaux acteurs et actions recensées (ou envisagées)	Quelles sont les caractéristiques de la forêt française ? <i>Nous parlons exclusivement de la forêt métropolitaine.</i> <i>L'objectif étant de laisser s'exprimer l'acteur sur sa propre perception de la forêt, de ses atouts, les menaces auxquelles elle est confrontée, les principaux acteurs et actions engagées.</i> Quel rôle joue la forêt sur le territoire métropolitain ? Au regard de la littérature étudiée en amont de ces entretiens (cf. partie 1), plusieurs thématiques sont revenues constamment. • Multifonctionnalité de la forêt → <i>Services écosystémiques, économiques, de protection et de récréation ;</i> • Moyens pour atténuer le changement climatique et l'érosion de la biodiversité → <i>lutte contre l'érosion des sols, capture du carbone, filtration de l'eau, etc. ;</i> • Mode de gestion → <i>Exploitation forestière, réserves naturelles, etc. ;</i> • Ressource économique → <i>Filière bois/énergie, tourisme, etc. ;</i> • Biodiversité ? Naturalité ? ○ Protection des espèces remarquables → <i>loup, lynx, grand tétras, autres ?</i> ○ Réservoir de biodiversité ○ Opposition biodiversité/naturalité ? • Lieu de loisir → <i>Randonnée, cueillette, chasse, vélo, trail, compétitions sportives, séjours (trek), concerts, expositions, sortie naturaliste, etc.. ;</i> • Beauté → <i>paysages</i> • Bien-être → <i>sylvothérapie</i> • Patrimoine • Selon vous, quels sont les principaux acteurs/gestionnaires/structures de la forêt française ? <i>Question supplémentaire : est-ce qu'il y a des individus qui vous semblent être des acteurs clés ?</i>
4	État des lieux de la forêt : Construction du diagnostic Réponses attendues : enjeux, limites, menaces, atouts.	Au regard de la littérature, beaucoup font un diagnostic de la forêt et de ses difficultés. Selon vous, la forêt française est considérée en « bonne santé »/« bon état » ? Qu'est-ce qu'une forêt en « bonne santé »/« bon état » ? Quel est l'état de référence sur lequel vous vous basez pour faire ce diagnostic (échelles spatiales et temporelles) ? Toujours selon vous, quelles sont les difficultés/menaces auxquelles est confrontée la forêt française ? • Sont-elles identiques/semblables sur l'ensemble du territoire ? • Est-ce qu'elles sont toutes aussi importantes ?

	• Dans quelles mesures ces difficultés portent-elles atteinte de façon irréversible aux qualités/atouts de la forêt française ? (<i>en lien avec la partie 3 de la grille d'entretien</i>) Pourriez-vous revenir sur les problèmes évoqués pour en saisir les enjeux ? • Dégradation/dépérissement de la forêt : niveau qualitatif/quantitatif ○ Sécheresse ; ○ Crises sanitaires : scolytes, chenilles processionnaires, encre du châtaignier, etc. ; ○ Tassement des sols ; ○ Croissance exponentielle de la population de gibier (notamment des cervidés et des sangliers) ; • Avez-vous constaté des impacts du changement climatique sur le territoire national/sur votre territoire ? ○ Stress hydrique ○ Risque incendie ○ Autre • Enjeux écosystémiques ○ 30 % d'espaces protégés, dont 10 % en haute protection (ou protection forte) ○ Réintroduction des grands prédateurs ○ Capacité d'adaptation/résilience des espèces • Enjeux économiques ○ Filière bois : forêt ; transformation ; fabrication ; mise en œuvre → dépendance vis-à-vis du marché extérieur ; recours à une main-d'œuvre étrangère et/ou non qualifiée ▪ ± 440 000 emplois en France ▪ Gestion durable de la ressource en bois ▪ Concilier la demande croissante pour le bois en tant que matériau décarboné (énergie, isolation, construction) VS l'imaginaire défavorable de l'exploitation du bois (<i>coupe rase, etc.</i>) • Difficulté pour concilier la multifonctionnalité de la forêt • Enjeux démographiques ○ Vivre dans la forêt ○ Surpeuplement et/ou morcellement du territoire ○ Dépeuplement/baisse de croissance démographique (<i>exode rural</i>) • Propriétés privées/publiques • Méconnaissance de la forêt → grand public comme les « experts »/« savants »
--	---

		• Coût secondaire à la gestion de la forêt (<i>assurances, etc.</i>) Au regard de ce diagnostic, pouvons-nous parler de crise de la forêt en France métropolitaine ? Une crise spécifique ? Des crises ? Une crise multisystémique ? Au terme de cette analyse, quel est pour vous le problème des problèmes ? Pensez-vous que ce diagnostic est partagé par d'autres acteurs du milieu forestier ? Si oui, par qui ? Sur quel point ? À l'inverse, est-ce certains acteurs s'opposent à votre diagnostic ? Si oui, lesquels ?
5	Actions Leviers d'actions, incertitudes, difficultés, délais des actions	À votre niveau, avez-vous mis en place des projets en lien avec la forêt ? Pour répondre à quel(s) enjeu(x) ? Connaissez-vous d'autres actions mises en place sur le territoire ? Si aucun n'est cité par l'interlocuteur, évoquer quelques projets exemples (<i>mentionnés dans la littérature et/ou les acteurs interrogés</i>) • Le projet de l'association Francis Hallé pour une forêt primaire (de plaine) • Le projet de labellisation Forêt d'Exception pour le massif de Darney-La Vôge (https://www.onf.fr/foret-exception/+/1580::foret-dexception-de-darney-la-voge-une-nouvelle-pierre-de-fondation-mi-chemin-de-la-labellisation.html) • Acquisition de parcelles forestières par des associations/CEN • Réintroduction d'espèces • Autre Au regard des difficultés évoquées précédemment, les trouvez-vous efficaces/intéressantes/pertinentes ? Sont-elles améliorables ? On pense ici aux points suivants : • La transition écologique et énergétique ; • La transformation de l'activité/gestion forestière (et à quelle échelle ?) ; • L'approche multifonctionnelle de la forêt ; • La transformation de l'activité touristique ; • Une acculturation scientifique et culturelle autour de la forêt ; Comment ces actions/transformation se sont avec la préservation des écosystèmes forestiers, de leurs fonctionnalités écologiques, de la naturalité des forêts ?
6	Libre évolution : diagnostic d'un concept	<i>L'objectif de cette partie est de co-construire une réflexion sur la libre évolution, de comprendre les</i>

qui cristallise des tensions entre les différents acteurs. La libre évolution est-elle un outil de gestion permettant de répondre à la crise/aux crises de la forêt française ? Définition, rôle, gestion sylvicole, limites, etc.	<i>raisons d'être de ce terme et de ce qu'il recouvre, d'en établir un diagnostic auprès des acteurs et d'évaluer son potentiel.</i> Aujourd'hui, quelles sont les principales actions à fort effet de changement ? Le président de la République a évoqué l'objectif de 10 % de pleine naturalité, remplacé ensuite par « protection forte », qu'en pensez-vous ? Depuis plusieurs mois, la notion de « libre évolution » est de plus en plus employée par la société civile et les professionnels de la filière forêt bois (<i>laisser parler l'acteur librement de ce concept et le relancer si nécessaire</i>) • Qu'est-ce qu'évoque ce concept pour vous ? • Comment le définiriez-vous ? • Quels sont les acteurs qui œuvrent à son application sur le territoire ? • En quoi est-il différent des autres termes employés : <i>wilderness</i>, nature férale, <i>rewilding</i>, etc. ? Est-ce un concept novateur ? • S'il est novateur, quelles évolutions conjoncturelles ou de fond traduit-il ? De quoi est-il le symptôme ? Est-ce un terme porteur de perspectives ou au contraire de problèmes/difficultés accrues véhiculent-ils ? Est-ce que vous pensez qu'il y a de la place pour des espaces de libre évolution sur le territoire/votre territoire ? <i>Prendre en considération les échelles spatiales et temporelles.</i> Au regard de la définition du concept de libre évolution (espaces sans intervention humaine), quel est le degré de naturalité acceptable ? Les secteurs possibles ? Les limites de son application sur les territoires ? Qui sont les acteurs qui seraient les plus à même de le déployer ? <i>Notamment pour éviter les maladroites et les tensions entre les différents acteurs de la filière forêt bois, mais aussi avec la société civile.</i> La libre évolution est-elle un nouvel outil se positionnant comme une réponse, un potentiel de changement ou de résolution des problèmes forestiers actuels ?
---	--

		En tant qu'expert, quelles sont (ou quelles seraient) les conditions et les moyens pour que la libre évolution puisse devenir un nouvel outil de gestion prometteur ? <i>Revenir sur la gestion sylvicole : est-ce qu'il est possible de concilier un écosystème résilient et à haute naturalité et une économie du bois vertueuse ?</i>
7	Projection, propositions, devenir, futur, scénarios Comment envisagez-vous le futur de la forêt ? Quelle place la libre évolution est-elle susceptible d'occuper dans la gestion forestière ?	Si vous deviez rêver la forêt de demain, que serait le scénario idéal et comment le réaliser ? À l'inverse, quel serait le scénario « catastrophe » pour la forêt ? À l'échéance 2030 (objectif de 30 % d'aire protégée) ? 2050 ? 2100 ? Et après ? Apprécier la place de la libre évolution par rapport au contexte forestier plus général. Relance possible : • Selon vous, quelle place la libre évolution est-elle susceptible d'occuper dans la gestion forestière ? • Comment voyez-vous évoluer le concept ? • Permettra-t-elle de répondre (un outil clé) pour répondre aux enjeux forestiers actuels ? Ce scénario est-il partagé avec les différents acteurs de la forêt ? Quels freins/leviers ? <i>On pense notamment à la filière bois, aux associations, à la société civile, aux gestionnaires, aux forestiers, à l'État, les scientifiques, etc.</i>

Par la suite, tous les entretiens ont été retranscrits. Ainsi, pour traiter les 40 heures d'entretiens, 110 pages de retranscription ont été analysées en repartant des grands thèmes abordés lors des entretiens et en suivant la grille structurée spécifiquement pour l'exercice. Pour ce faire, l'analyse s'est divisée en trois grandes parties : une première sur les caractéristiques de la forêt, puis une seconde sur le concept de libre évolution, finissant par une dernière partie dédiée spécifiquement au devenir des forêts. De façon générale, l'intégration des informations recueillies visait à identifier les différentes approches en présence, les préoccupations majeures et les défis essentiels selon les acteurs, avant d'envisager à quelles conditions ces approches et leurs porteurs peuvent donner lieu à des convergences constructives, suivant le principe même de la démarche élaborée par le Professeur Ollagnon.

Tableau 7 : Informations recueillies par les différents acteurs mises en corrélation avec les grandes thématiques de la grille d'entretien (M. Lemièrre, 2022)

A	B	C	D	E	F
Structure	Personne	Périmètre d'action	Relation avec la forêt	Caractéristiques de la forêt	Atouts et problèmes (crise(s) ou pas ?)
CEN de Normandie		Normandie	Chargée du PRELE, conservation des espaces naturels, encourage le développement de processus naturels ainsi qu'un changement de manière de penser la nature. Relation sensible. Sensibilisation, acculturation, sorties nature.	A surtout parlé de la forêt au regard du PRELE, soit en libre évolution. La forêt étant un patrimoine naturel riche en habitats et en espèces. Rôle important des services écosystémiques, fonction d'accueil. Paysages variés. Rôle culturel.	Menaces écologiques et climatiques. Réchauffement climatique et ses conséquences (scolytes, pullulation d'insectes, sécheresse et stress hydrique, dépérissement), surpopulation du gibier (cervidés et sangliers), pression croissante de la société civile accompagnée d'un regard de plus en plus négatif sur l'exploitation forestière (coupes rases, peuplements monospécifiques, etc.). Manque de connaissance de la société, émissions biaisées, personnalités diffusant un regard négatif de la gestion, manque de communication. Conflits d'usages de la forêt avec les chasseurs.
		Nationale	Aquifer au LOT, Coordination Scientifique, Patrimoine Naturel et Partage. Acquis des parcelles menacées par l'urbanisation ou dégradées pour en faire des sites restaurés, aménagés, accueillants dans le respect des équilibres naturels, acquisition, gestion des sites, préservation, accès et accueil, développement durable.	Patrimoine forestier. Relation au sensible, à la fonction d'accueil. Rôle culturel. Services écosystémiques. Echelles temporelles longues. Pluralisme d'approches de gestion.	RC, dépérissement des espèces, sécheresse, événements climatiques extrêmes, incendies, surpopulation et usages de chasse (pesticides et nourrissage), exploitation forestière non respectueuse de l'environnement (abstraction du cycle sylvoicole).
RN de la Forêt de la Massane		Occitanie (Argelès-sur-Mer)	Responsable communication scientifique et technique. 338 ha, 8200 espèces répertoriées. 150 ans d'ancienneté classé en patrimoine mondial de l'UNESCO. Sensibilisation, vulgarisation, interaction avec les acteurs de la forêt, les élus, etc.	A parlé principalement de la forêt de la Massane, donc en libre évolution. Dynamique temporelle longue, qualités larges, richesse écologique. Bois est une ressource. Avoir des visiteurs sur place n'est pas nécessaire. Imaginaire biaisé.	Forêt riche en espèces faunistiques et floristiques. Evolutions des pratiques sylvoicoles. Forts enjeux qui pèsent sur la forêt, avec les conséquences du RC. Dynamique temporelle qui s'oppose à la vision court termiste de la société. Manque de communication important entre les parties prenantes entre elles, et avec la société. Imaginaire biaisé de la forêt. Fréquentation plus importantes des touristes, comme des locaux, renforcée par la crise COVID. Incivilités constatées.
WWF France		Nationale	Responsable du programme "Conservation des forêts".	Forêt menacée par la gestion forestière (faune et flore). Rôle culturel et écologique. Différentes qualités. Grande diversité de forêts.	Reprend les différents enjeux et préoccupations majeurs mentionnés par les acteurs : CC, sécheresse, crises sanitaires (scolytes, processionnaires du pin, etc.), dépérissement des essences forestières, multiplication des aléas climatiques extrêmes. Impact sur les qualités paysagères et écologiques. Conséquences sur la résilience des forêts et du socio-écosystème, la filière bois, diminution du couvert forestier impactant la faune et les flots de sénescence. Appauvrissement du sol et services de régulation moins performants. Surpopulation d'ongulés. Morcellement des forêts est un problème.
UICN France		Nationale	Chargé de mission "Aires Protégées".	Forêt importante pour la société, pour la biodiversité. Richesse d'essences forestières, avec des caractéristiques propres aux massifs. Parle principalement des forêts publiques. Services écosystémiques. Milieu soumis à débat entre gestionnaires et forestiers.	Idem Daniel Vallauri. Ajoute la fréquentation touristique importante dans certaines forêts. Récrudecence de l'intérêt pour se promener et "pratiquer" la forêt. Surfréquentation et comportements irresponsables. Conflits d'usages avec les chasseurs.

Tableau 8 : Informations recueillies par les différents acteurs sur la libre évolution (M. Lemièrre, 2022)

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N
La libre évolution		Questions issues de la grille d'entretien											
Structure	Personne	Qu'est-ce que la notion évoque pour vous ?	Définition	Acteurs qui portent ce concept	Différence entre V / NF / LE ?	Concept nouveau ?	Place à lui accorder dans la gestion forestière	Quel est le degré de naturalité acceptable ? Secteurs / Limites ?	Qui serait le plus à l'utiliser ?	Une réponse aux problèmes forestiers actuels ?	Contraintes / oppositions / contestations / dangers	Conditions et les moyens pour que la LE devienne un outil de gestion prometteur ?	Est-il possible de concilier un écosystème résilient et à haute naturalité et une économie de bois vertueuse ?
CEN de Normandie		Notion mal définie, mal connue et qui véhicule une image ambivalente. Fantasme de l'imaginaire, débalisation des espèces (la vraie nature) N'implique rien de naturel.	Modalité de gestion permettant l'expression de tous les processus dynamiques non directement influencés par l'activité humaine. Question philosophique. Zone où l'on s'auto-contraint.	CEN (+ littoral), associations	Concept qui fait abstraction de l'état de référence (r V)	Non	Important d'avoir plusieurs modes de gestion. Plus d'intérêt sur le principe que sur la protection elle-même.	Pour le LT, petites parcelles plus isolées/canalisées ou proches des citoyens (jardins), les petites parcelles peuvent progressivement amener à accepter les grandes parcelles. Faire de grandes parcelles sera une plus-value écologique, mais pas socialement. Nécessité d'avoir les 2.	Associations, communes et institutions. Une acquisition de l'état est plus pénible qu'une association mais une association qui achève est motivée par l'objectif de LE.	Partiellement.	Continuer en l'état de la LE. Développer un réseau de sites en LE (conviction des propriétaires, d'autres parties prenantes et partenaires) et améliorer les connaissances sur les dynamiques écologiques. Associer la communication entre les acteurs (chasseurs, gestionnaires, structures locales, associations, etc.).		
CEN du littoral		Notion qui parle à tout le monde (r naturel). Traduction très personnelle.	Sémantique du concept : être défini par tout à l'heure. S'abstrait de l'état de référence. Vision positive (absence de tout), ne peut être exclusivement philosophique. On parle de trajectoire de LE, d'une visée à LT. Outil de gestion.	CEN, associations, PNL, RN et ONF	Concept qui fait abstraction de l'état de référence (r V)	Non, ZLE de fait.	On ne peut pas soustraire des zones car on n'obtient pas une meilleure prise en compte, perception sociale et acceptation progressive.	Moins d'usage anthropique = nature va répondre à l'impératif d'adaptation (enjeu global).	Peut être décidé par quelconque.	La LE ne peut pas constituer l'unique source de gestion. On ne peut pas se satisfaire de la petite nature. Plusieurs solutions pour la pérennité des forêts. Diversité d'interventions.		Étape : traduire opérationnellement et pédagogiquement une trajectoire de LE : développer la surface dédiée à la trajectoire - avoir un cadre juridique (la LE n'existe pas sauf dans les PNL et certains de PNL), accroître la communication.	
RN de la Forêt de la Massane		Un territoire de recherche. Permet de conserver le cycle forestier. Pense beaucoup de gestion.		PNL, CEN, associations, ONF		Non, ZLE de fait.	Pas applicable partout.	Tous les secteurs, et accroître la LE en plaine (ce n'est l'entier). Le bois est une ressource et l'état en tient compte. Grosse évolution des pratiques, une demande sociale croissante qui pousse les exploitants à agir avec plus d'écologie. Forêt = dynamique temporelle longue, allant à			Pas contre l'exploitation, mais il faut d'espaces en LE. Créer les VP de demain. Intégrer l'humain dans ces zones. Échanger, discuter avec les parties prenantes. Se rassembler pour travailler sur ces questions, se fonder des idées et engager à agir. Prendre l'actuel pour être audible. Ancrer le projet dans le territoire et		
WWF France			Interagit sur l'espace le moins possible (= libre). Dans la pratique, nécessité de faire des ajustements de terrain pour ne pas créer de tensions spécifiques, éviter les conflits inutiles.	ONF, CEN, associations, FNF, PN		Depuis longtemps ZLE : vieilles forêts (en LE de fait, possèdent des critères qui font que ces VP sont des cibles de conservation importantes, avec des inventaires, la mise en place de zones de protection) + LE (milieu plus jeunes, riches,	Insérer des ZLE dans l'utilisation courante.		Manque de ZLE et mesures impactant des espèces associées aux espaces menacés. Nécessité de connaître des zones. On commence à reconnaître que la LE peut avoir son sens dans la gestion forestière.	Opposition entre ceux qui prônent la libre expression à ceux qui prônent le "jardnage de biodiversité".	Besoin d'accompagner le mouvement. Nécessité de se regrouper pour la protection de la forêt.	Double dimension : vision productive agricole et nécessité de protéger.	

Enfin, ce même travail a été effectué pour la partie dédiée spécifiquement au concept de libre évolution, avant de recontextualiser les principales idées dans une approche globalisante de la forêt et de sa gestion.

Conclusion

L'objectif de cette méthode était de recueillir les avis des différents acteurs du monde forestier afin de les confronter entre eux et à la littérature scientifique, dans une démarche de co-construction sur la libre évolution. La partie théorique a permis d'établir un premier diagnostic sur la notion de libre évolution, et de s'intéresser aux différents enjeux auxquels les forêts françaises sont soumises. De ces observations bibliographiques est née la grille d'entretien structurée en plusieurs registres.

Au commencement, cette grille était centrée principalement sur le concept de libre évolution. Mais au fil des rencontres avec les acteurs auditionnés, elle a été enrichie de questions sur des thématiques que nous n'avions pas envisagées préalablement (le diagnostic personnel de la forêt et de ses difficultés, l'importance du regard de l'interlocuteur sur la notion de crise de la forêt, les difficultés pour concilier la multifonctionnalité, les enjeux inhérents à leur statut, etc.). Notre point de vue au départ très orienté sur le principe de libre évolution s'est progressivement généralisé et ouvert à la gestion forestière française dans sa globalité. En effet, au regard des propos recueillis lors des premiers entretiens, les préoccupations des acteurs se sont portées spontanément sur les enjeux et les difficultés que connaissent les forêts, bien plus que sur le principe du « laisser faire » la nature. Il nous était donc nécessaire de replacer le concept de libre évolution dans le contexte forestier actuel. En somme, des questions plus générales ont été établies : sur la forêt française (rôle, atouts, principaux acteurs et actions recensées ou envisagées) ; sur les enjeux, les limites et les menaces dans l'intention d'établir un diagnostic de la forêt ; sur les freins et les leviers d'actions ; sur les incertitudes et les difficultés ; et sur les projections, les propositions, les scénarios envisageables et/ou souhaités.

Après avoir établi cet état des lieux, il était demandé aux acteurs de construire une réflexion sur la libre évolution, nous permettant d'aborder ce concept en fonction des propos et de la vision de l'interlocuteur, mais aussi de les confronter aux observations obtenues lors des précédents entretiens.

C'est donc dans une démarche rigoureuse et éthique que ce sont déroulés ces entretiens semi-directifs. Avec une clarification et l'approfondissement du questionnement de départ, cela nous a permis d'avoir accès à un dialogue authentique et d'être à l'écoute, attentif, à l'autre. L'entretien n'était pas l'application d'un interrogatoire au cours duquel les questions étaient posées sans laisser la personne libre de s'exprimer, mais orienté exclusivement sur une

conversation avec l'interlocuteur, entraînant un climat de confiance entre l'intervieweur et le sujet interrogé.

Malgré les avantages de cette méthode (interactivité avec l'acteur, approfondissement sur un sujet précis, faire émerger de nouvelles hypothèses, récolter un grand nombre d'informations utiles), elle présentait des limites dont nous avons conscience. En effet, sur un thème donné, la personne interrogée avait moins de temps et de liberté pour donner son avis que pendant un entretien libre. Toutefois, le choix de conserver l'entretien semi-directif comme fil conducteur de l'enquête a été conservé, car il offrait l'avantage de pouvoir cadrer le sujet de recherche à travers des questions générales structurant l'entretien.

Pour finir, la phase de retranscription nous a permis de faire ressortir les données utiles à analyser dans le cadre de cette enquête. Pour plus de clarté et d'efficacité, nous avons établi des tableaux récapitulatifs en miroir à notre grille d'entretien. Cette étape a ainsi été essentielle pour une analyse objective des données.

PARTIE 3 : RÉSULTATS ET INTERPRÉTATIONS

Chapitre 6 : La forêt, source d'inquiétudes et d'enjeux majeurs

6.1) La forêt : des *qualités* multiples

Comme indiqué précédemment, la première partie de l'entretien a été réfléchi et élaborée dans l'objectif de recueillir les avis/constats de différents acteurs de la forêt et de la filière bois, quant aux principaux enjeux liés à la gestion forestière et les menaces actuelles qui pèsent sur les forêts. Le but étant de confronter les différentes visions portées par les acteurs face à la situation difficile des forêts françaises : leurs caractéristiques, leurs atouts, leurs problèmes, les menaces qui pèsent sur elle et les stratégies futures possibles et souhaitables afin de sauvegarder les écosystèmes forestiers tout en conciliant une économie vertueuse de la filière bois.

Pour cela, il s'agissait de demander aux acteurs leurs rapports avec les forêts et les *qualités* qu'ils leur attribuaient. Ici, la *qualité* est définie comme une émergence, produite par une entité qui est à la fois naturelle et humaine, un éco-sociosystème. Cette *qualité* est une caractéristique intégrée et perçue par l'acteur. Ainsi, la personne auditionnée est invitée à formuler quelles sont les *qualités* qui lui paraissent le mieux rendre compte de la situation.

Les liens qui unissent les acteurs aux forêts sont multiples. Quels que soient leurs statuts et leurs catégories socioprofessionnelles, chacun d'eux présente un attachement plus au moins profond aux forêts. Cet attachement est décrit (et ressenti) par l'ensemble des acteurs à travers le prisme du sensible, c'est-à-dire de leur propre expérience sensible.

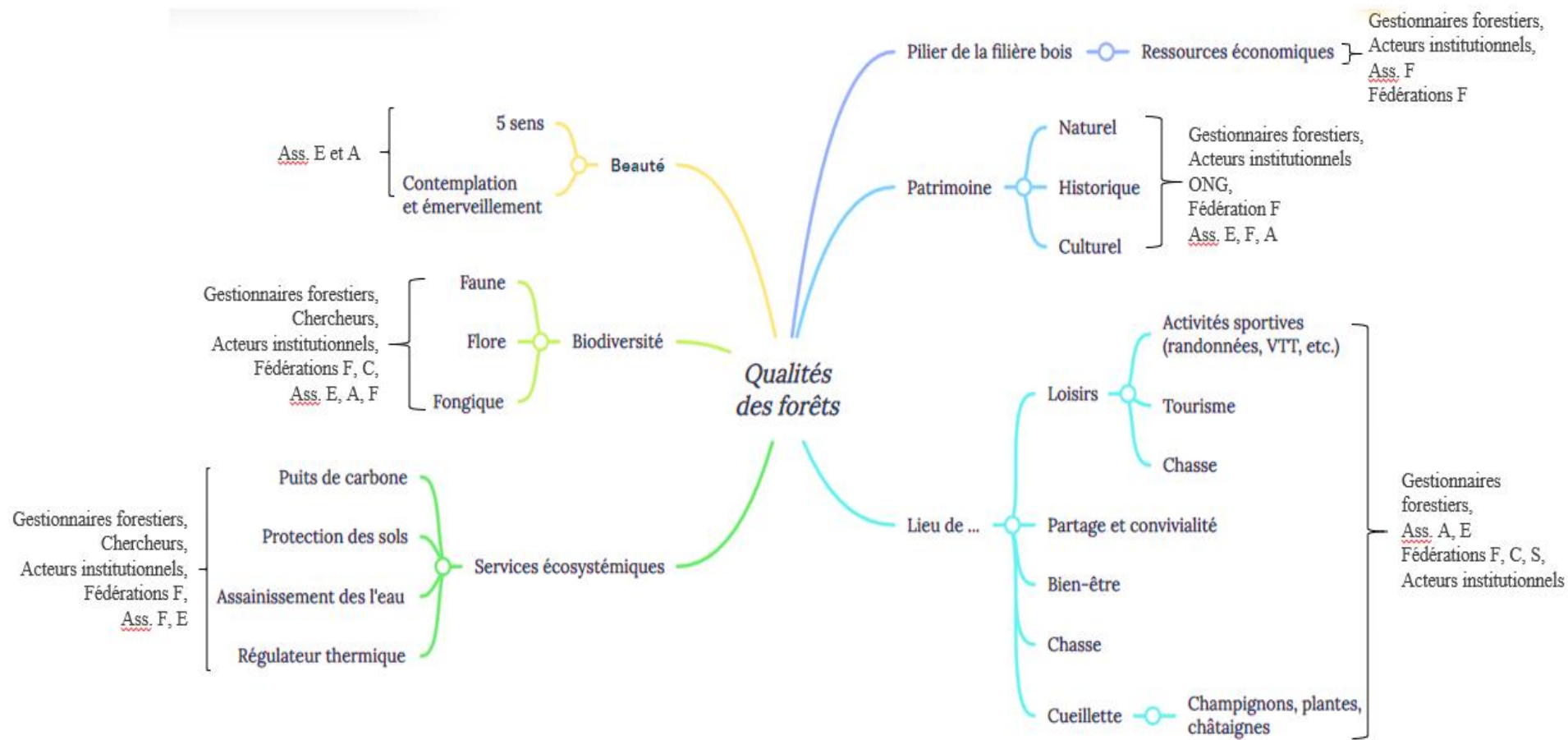


Figure 18 : Schéma bilan des qualités des forêts attribuées par les acteurs auditionnés (M. Lemièrre, 2022)

Ass. : associations ; A : animaliste, F : forestière, E : environnementale

Fédérations ; F : Forêt Bois, C : chasse, S : sport

D'abord, l'aspect visuel est mis en avant par l'évocation des paysages forestiers, corrélant leur attachement à la beauté des forêts : « *paysages variés* », « *authentiques* », « *remarquables* », « *d'une grande beauté* », « *très riche et diversifiée* ». Pour d'autres, les forêts sont des « *lieux de contemplation* » et « *d'émerveillement* ». Les trois quarts de ces acteurs sont issus d'associations et de fédérations, de l'ONF, du CRPF, des acteurs de la filière bois, des élus et des chercheurs. L'ouïe, l'odorat et le toucher sont également des sens évoqués par les acteurs : « *le bruit des feuilles à l'automne* », « *l'envol d'un oiseau dans les branches* », « *l'odeur de l'humus* », « *les écorces différentes au toucher* ». Certains évoquent le caractère « *sauvage* » de ces écosystèmes, « *paisibles* » et « *agréables* ». Les forêts étant perçues comme un lieu de détente et d'évasion, permettant de s'éloigner de la vie angoissante des villes, et ce, pour des secteurs très différents, que ce soient des forestiers, des gestionnaires, des associations ou bien encore des chercheurs. Selon un élu, les forêts permettent aux communes rurales de garder leurs « *us et coutumes* », « *d'attirer de nouveaux propriétaires qui recherchent un moyen de vivre dans un environnement paisible* ». Pour les associations, les élus et les fédérations, les forêts sont des « *lieux de convivialité* », des « *lieux de bien-être* » et « *de partage* », « *d'attraction* », mais aussi des endroits « *hors du temps* », « *incommensurables* » qui permettent de se déconnecter du flux quotidien d'informations auquel sont soumis les citoyens. Par ce rapport au temps et à l'espace, nombreux sont les acteurs à exprimer leur petitesse face à « *un écosystème que nous ne pouvons dompter* ». Un acteur associatif citant même Léonard de Vinci : « *il n'y a pas de maîtrise à la fois plus grande et plus humble que celle que l'on exerce sur soi* », faisant référence à la gestion d'un milieu qui ne peut être maîtrisé par l'homme. Déjà, et comme nous le verrons ultérieurement, ce rapport et cette dichotomie entre humains et non-humains sont questionnés. La phrase « *la forêt est une passion* », « *une vie* », voire « *ma vie* », ressort à la fois dans des discours d'élus de commune, d'acteurs de la filière bois, de l'ONF, des gestionnaires et de propriétaires forestiers ainsi que des associations (naturalistes, environnementales et forestières). Les acteurs entretiennent donc un lien relationnel, émotionnel et passionnel aux forêts, quelle que soit la diversité de leurs pratiques.

Pour les associations forestières, les ministères, les élus et l'ONF, les forêts sont également un lieu de promenade, de cueillette et de découverte. Pour un forestier employé par le gestionnaire des forêts publiques, l'ONF, la forêt permet « *une myriade d'activités à laquelle les citoyens sont attachés* », « *un lieu de loisirs avec du VTT, de la randonnée* », des espaces « *à fort attrait touristique* », tout comme un acteur de la filière bois qui met en évidence la « *cascade d'activités qui définit les forêts* ». La récréativité des forêts est ainsi un point

important qu'il semble important de préserver, mais aussi d'encadrer. Le flux croissant de promeneurs depuis 2020 et la crise sanitaire, exigent de « *revoir et d'adapter l'accueil du public en fonction des contextes et de l'attente des territoires* » souligne un gestionnaire.

Pour certains acteurs, les forêts représentent les traces du passé et un « *héritage* » à préserver et protéger. La grande majorité des associations, mais aussi des ministères, des acteurs de la filière bois et des élus de communes font part d'un « *véritable patrimoine culturel* » à travers leur richesse historique. Ces forêts « *façonnées par l'histoire* » présentent des « *caractères historiques* », des « *trésors* » et des « *vestiges d'un passé* » auxquels les territoires sont attachés. Plusieurs personnes auditionnées ont ainsi évoqué « *la vraie demeure des rois, la maison des siècles* », le château de Fontainebleau, inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1981. Qu'il soit matériel ou immatériel, le patrimoine culturel n'est pas un élément accessoire et subalterne ou bien négligeable : « *il fait partie de la forêt* » revendique un chasseur.

Cette notion de patrimonialité est également mentionnée par une majorité des acteurs, mais cette fois s'agissant d'un « *patrimoine naturel* », ou bien d'un « *patrimoine écologique* », de « *biodiversité* ». Premièrement, la richesse écologique de cet écosystème fait presque l'unanimité, constituant, d'une part, une plus-value pour les territoires, d'autre part, l'assurance de forêts en « *bonne santé* ». Pour des acteurs tels que l'ONF, le CNPF, les chasseurs, des élus, des habitants ou le Parc National de Forêts, les forêts s'inscrivent dans un territoire en tant que « *premier patrimoine naturel* ». Mais paradoxalement, ces « *réservoirs de biodiversité* » pouvant accueillir des espèces telles que le loup, l'ours ou le lynx, et perçus comme tels par les trois quarts des acteurs, ne font pas l'unanimité. En effet, certaines associations naturalistes et environnementales évoquent la « *grande pauvreté des forêts en termes de biodiversité* », déplorant une « *forêt dégradée* » et « *la pauvreté des espèces* ». Enfin, pour les chasseurs, les forêts abritent une richesse cynégétique très importante, tandis qu'une association animaliste déplore « *le manque d'attention pour les espèces faunistiques* » présentes dans ce milieu. Une vision antinomique entre des acteurs qui n'ont pas la même conception de la forêt et des intérêts différents.

Les services écosystémiques liés aux forêts ont également été évoqués par de nombreux acteurs. Quatre grandes fonctions sont ainsi ressorties : leur rôle dans la protection des sols, dans la ressource et l'assainissement de l'eau, mais aussi comme régulateur thermique, et comme puits de carbone. Cette dernière fonction étant celle revenue le plus souvent. Toutefois,

l'ONF, les gestionnaires, les associations naturalistes et les chercheurs déplorent les menaces (réchauffement climatique, aléas climatiques plus nombreux, sécheresse, attaques sanitaires, mais aussi l'augmentation de la fréquentation des citoyens) qui pèsent sur ces fonctions « vitales » et « essentielles à la vie sur Terre ».

Par ailleurs, la composante économique est une qualité attribuée aux forêts par la majorité des acteurs. Les acteurs de la filière bois, du Parc National des Forêts, l'ONF, certaines fédérations et associations naturalistes allèguent le patrimoine économique à travers l'exploitation du bois. Les forêts sont alors décrites comme une « ressource économique », soumise à une « fonction productive noble », avec de « grandes qualités productives dans certaines régions » et ayant un rôle important dans « l'économie des territoires » (entreprises de 1^{ère} et 2^{de} transformation, scieries, etc.). Le champ lexical de la beauté et du romantisme est également attribué à cette relation économique par certains : « la beauté de la forêt et du bois ».

Les forêts sont ainsi considérées comme un « patrimoine » pourvoyeur de services, qu'ils soient récréatifs, économiques et écologiques et auquel tous les citoyens sont attachés. Néanmoins, bien qu'elles soient appréciées par les usagers pour ses divers services, l'intégralité des acteurs s'accorde sur les menaces qui pèsent sur les forêts françaises.

6.2) Des difficultés et des préoccupations croissantes

L'ensemble des acteurs s'entend quant aux difficultés et préoccupations auxquelles sont soumises les forêts. Menacée, la forêt cristallise de nombreuses inquiétudes : une insécurité à la fois pour les forêts en elles-mêmes, les activités et les territoires qui les hébergent. Ce présage incertain qui pèse sur ces écosystèmes et les acteurs qui leur sont corrélés sont de diverses origines.

Parmi l'ensemble des menaces énoncées, la principale est le changement climatique. En effet, plus de 3/4 des personnes, comprenant l'ensemble des catégories d'acteurs auditionnés, ont spontanément évoqué leurs inquiétudes vis-à-vis du dérèglement climatique. Le réchauffement climatique étant perçu par le dépérissement d'espèces forestières, et par conséquent, de toute une partie de la biodiversité associée (faune, flore, fonge...).

Pour ces personnes, la première conséquence de ce dérèglement climatique est les attaques d'insectes ravageurs, et particulièrement les scolytes. En effet, saison après saison, le scolyte grappille du terrain et cause d'importants dégâts dans les forêts françaises. Initialement déclenchée en région Grand Est, l'épidémie de scolytes s'étend désormais à la quasi-totalité des

forêts d'épicéas, « *de la moitié nord de la France à l'Auvergne Rhône-Alpes* » explique un agent de l'ONF. En creusant des galeries dans le cambium (une fine couche sous l'écorce) pour y déposer leurs œufs, les femelles condamnent des arbres par milliers. Ces larves se nourrissent de la sève des arbres, et profitent de leur affaiblissement dû au stress hydrique. D'autres interlocuteurs ont également évoqué deux autres espèces menaçant le patrimoine forestier français : la prolifération des processionnaires du pin et les chenilles de Bombyx disparate, des chenilles voraces qui se nourrissent principalement de feuilles de chêne.

Comment de telles crises ont-elles pu voir le jour dans les forêts françaises ? Les conditions climatiques extrêmes de ces dernières années en France ont engendré de multiples crises sanitaires en forêt. Ces dernières prennent la forme d'une importante prolifération de parasites, d'insectes ou bien encore de champignons, qui provoquent de sérieux dépérissements dans les peuplements. Ainsi, les effets conjugués des printemps et des étés chauds et secs depuis 2018, ont entraîné une prolifération de scolytes dans les pessières (forêts d'épicéas) ou encore des pics de pullulation de la chenille de Bombyx disparate dans plusieurs forêts du Gers et de Haute-Garonne. Cette année, la population des chenilles processionnaires du pin et du chêne croît de façon « incontrôlable » dans la région francilienne. Depuis le 25 avril 2022, ces espèces sont désormais considérées comme des « *animaux nuisibles* » pour la santé (décret n° 2022 – 686 du 25 avril 2022 relatif à la lutte contre la chenille processionnaire du chêne et la chenille processionnaire du pin).

Partout où les épidémies frappent, une modification de l'aspect paysager est constatée. En effet, au-delà des coupes « *exceptionnelles* » que mentionnent l'ONF, les ministères et des gestionnaires forestiers, le dépérissement des arbres modifie l'aspect de la forêt. Par exemple, les arbres attaqués par les scolytes sont facilement identifiables par le changement de la couleur de leurs aiguilles, virant du vert au brun, puis par leur disparition totale.

Une autre menace a été évoquée par les différents acteurs : la sécheresse et le stress hydrique qui lui succède. Comme évoqué précédemment, les sécheresses répétées des dernières années, probablement liées au réchauffement climatique²⁷, ont « *des répercussions sur la santé des forêts* », explique un chercheur auditionné, avant d'ajouter que « *rare sont les essences épargnées : épicéas, sapins pectinés, hêtres...* ». Les arbres sont en état de stress hydrique engendrant des fragilités face aux attaques d'insectes ou d'autres pathogènes.

²⁷ Cela reste à confirmer. Le niveau d'imputation est encore non avéré. Seules des études scientifiques permettront de juger de la causalité effective du réchauffement climatique.

Une troisième menace est également exprimée par différents acteurs, notamment les chercheurs (INRAE), les ministères, l'ONF et certaines associations : la fréquence et l'importance des aléas climatiques, notamment la multiplication des tempêtes. Avec des milliers de m³ de bois de chablis (arbre déraciné) et volis (arbre brisé) mis à terre, les tempêtes entraînent la disparition d'une partie du couvert forestier. Les feux de forêt font également l'objet d'inquiétude au sein d'une partie des acteurs.

La forêt est donc perçue comme « *menacée* », « *en souffrance* » ou bien encore « *fragilisée* » par la majeure partie des acteurs auditionnés, avec un impact manifeste sur les qualités paysagères des forêts françaises.

« *Jamais la forêt française n'a été autant à la croisée des chemins pour l'avenir* », tels sont les propos exprimés par un forestier de l'ONF à l'Académie du Climat à Paris, pendant les trois jours d'ateliers, de conférences et de rencontres artistiques organisées par l'ONF à l'occasion de la Journée internationale des forêts 2022 (*Forêt en scène*, du 18 au 20 mars 2022). En effet, « *la santé des forêts se dégrade avec le réchauffement climatique* », impactant de façon significative les « *capacités de résilience* » des écosystèmes forestiers, mais aussi les populations qui habitent et pratiquent les territoires.

Contrairement à un phénomène naturel ponctuel et localisé, ces conséquences affectent « *quasiment tous les territoires* » en ayant une incidence sur la filière bois. En effet, pour limiter la propagation des espèces ravageuses, et notamment des scolytes, les gestionnaires et propriétaires forestiers ont été contraints de procéder à des coupes rases afin d'évacuer les arbres touchés et d'usiner plus de bois que dans des conditions sanitaires normales. Cet accroissement des coupes a provoqué un déséquilibre conséquent au niveau de la filière, générant une diminution du couvert forestier, impactant le cortège faunistique, mais également les îlots de sénescence mis en place par l'ONF. Par conséquent, les services de régulation qu'offrait la forêt sont devenus moins performants, conséquent le bien-être des populations, et donc du socio-écosystème : un impact paysager (perte du couvert forestier, souches de bois, terres retournées, etc.), la disparition d'une partie du patrimoine naturel, une imperméabilité des sols, une dégradation de la qualité des eaux, ou encore, une intensification de la sécheresse susceptible d'engendrer des incendies.

Outre les répercussions précédemment explicitées du réchauffement climatique, un autre problème, mais aussi une menace, est souligné par différents acteurs : la surpopulation du gibier et notamment des ongulés (cerfs, chevreuils, sangliers, etc.). « *Avec les risques d'incendie, la*

pression engendrée par la surpopulation du gibier représente l'une des deux menaces les plus importantes pesant sur la forêt française aujourd'hui » relève une personne du ministère de la Transition Écologique. Cette constatation est approuvée par une majorité des personnes interrogées. Présents en trop grand nombre, ces animaux consomment en quantité importante les jeunes arbres, compromettent la croissance et le renouvellement des peuplements forestiers et appauvrissent la diversité des essences, notamment celles adaptées au changement climatique. Pour deux tiers des interlocuteurs, cette population excessive viendrait entraver la régénération naturelle des espèces forestières, et participerait ainsi au dépérissement global. Pour l'ONF, les chasseurs, les gestionnaires de la forêt privée, des associations et des chercheurs (soit la moitié du panel des personnes interrogées), la chasse est une activité essentielle dans la régulation des populations d'ongulés, même si certains évoquent la certaine « retenue » des chasseurs face à l'accroissement des dégâts causés par ces animaux. Pour eux, « les politiques n'ont pas considéré l'ampleur des problèmes que représente cette surpopulation de gibier ». Un chasseur interrogé a évoqué : « l'homme est essentiel au maintien de l'équilibre sylvo-cynégétique ». Une remarque qui ne fait pas consensus au sein des associations naturalistes et environnementales interrogées, pour qui la chasse « est un acte de barbarie » et une « activité anthropocentrée », s'insurgeant même contre les chasseurs en décrivant l'agrainage de la chasse comme cause principale du déséquilibre sylvo-cynégétique.

Par ailleurs, d'autres menaces ont été évoquées par la grande majorité des acteurs : le morcellement de la forêt française, le manque de communication entre les usagers et gestionnaires du territoire, la méconnaissance de la forêt de la part du grand public, la fréquentation croissante des citoyens dans les forêts. Pour la première d'entre elles, un gestionnaire de la forêt privé explique que « le morcellement de la forêt impacte les dynamiques de développement des stratégies territoriales », impliquant des complications à « développer les filières économiques forêt-bois, mettre en place des chantiers mutualisés, favoriser l'usage du bois, etc. ». Pour certains, le nombre élevé de propriétaires forestiers « cache des situations très disparates », avec « des unités de propriété forestière trop petites », tandis que d'autres déplorent qu'un « regroupement du foncier onéreux et très long à mettre en place ». Pour un chercheur de l'INRAE, procéder à un « remembrement de la forêt devient indispensable », ajoutant « qu'en France, l'ONF fait un travail formidable en gérant environ 25 % de la superficie boisée et assurant deux tiers de la production française ». Selon cet expert, « 75 % du couvert forestier français appartient à plus de 3,3 millions de citoyens », dont « environ 70 % de ces propriétaires ont plus de 70 ans ». Souvent, ces forêts sont un héritage et « une

grande majorité, à peu près 85 %, possède une surface inférieure à 10 ha ». À savoir que parfois, ces forêts n'appartiennent pas aux locaux, mais peuvent être très loin du lieu de résidence des propriétaires. Pour une personne du CNPF, certains *« s'en désintéressent totalement »*, et dans bien des cas, ces parcelles *« sont en indivision »*. En effet, au milieu des années 1970, les taxes ont été supprimées pour les successions concernant les forêts, si bien qu'aujourd'hui, les forêts sont devenues *« une niche fiscale »* déplore les associations, délaissant la gestion forestière au profit *« des grands portefeuilles »*. Ce morcellement des forêts est une source d'inquiétude pour différents acteurs. *« Il faut une politique d'incitation, demander aux propriétaires privés de se regrouper, que l'on impose plus de gestion »* (ONF). Pour optimiser la gestion forestière, l'État serait donc un pilier central, imposant plus de gestion, orchestrant un remembrement forestier et en révisant *« le droit de propriété que personne n'ose remettre en cause »* (ONF).

En outre, l'autre menace évoquée par l'ensemble des acteurs est le manque de communication et d'articulation entre les acteurs de la filière, entraînant des incompréhensions, des conflits d'usage et des tensions entre les parties prenantes. L'ensemble des acteurs affichent des discours différents selon leur statut et leur position dans l'organisation de la filière. Certains essaient de communiquer par le biais d'articles de presse, mais sans succès relatif au regard de la méconnaissance du public (majoritairement urbain) de la forêt. L'État est également conscient de ce défaut en matière de communication, notamment lorsqu'il s'agit d'expliquer les actions mises en place pour la gestion forestière. Par ailleurs, les gestionnaires forestiers de la forêt privée, des associations naturalistes et environnementales, et des fédérations s'exaspèrent du manque de soutien de l'État envers la filière bois, comparativement à d'autres pays voisins.

La troisième menace, et inquiétude relevée par les 3/4 des acteurs, est le manque d'éducation, de sensibilisation et la méconnaissance des écosystèmes forestiers par la société civile.

La fréquentation touristique et de loisir a également été mentionnée par un quart des acteurs, sans faire pour autant l'unanimité. Avec le début de la crise sanitaire, l'accroissement du nombre de visiteurs dans les forêts est *« considérable »*, *« passant de 11 millions de visiteurs par an en 2019, à 15 millions de visiteurs aujourd'hui en région parisienne »* explique un acteur de l'ONF. Aussi, *« des incivilités ont également été constatées »* déplore une personne du Conservatoire des Espaces Naturels tandis que le WWF déplore *« des comportements*

irresponsables », ayant des conséquences sur la faune, la flore, mais également sur les pratiques des gestionnaires de la forêt engendrant des conflits d'usage.

De plus, un tiers des acteurs interrogés regrette une gouvernance de la forêt « *top down* », allant à l'encontre des réalités et des contextes géographiques propres à chaque territoire. Ce point a été décelé dans le discours de certaines personnes interrogées, notamment auprès des acteurs de la filière bois (Fibois), des associations et gestionnaires forestiers (Fransylva, CNPF), des élus et de quelques associations environnementales. Ces derniers regrettent « *des décisions prises par en-haut* ». Eux plébiscitent une gouvernance « *bottom up* » ou « *en équilibre entre les deux* », permettant à tous les acteurs d'interagir entre eux pour une « *cause commune : la préservation et la protection de la forêt française* ».

Trois acteurs auditionnés ont fait part d'une de leurs craintes qu'il semble pertinent d'évoquer ici : celle que la forêt devienne un sujet secondaire à l'égard des autres enjeux auxquels les sociétés vont être confrontées. « *Ce que je crains, c'est qu'il y ait des problèmes plus graves à gérer que les forêts* » (ONF). Un chercheur évoque sa peur que « *la forêt ne représente plus qu'un petit problème* ». « *Il y a l'enjeu de l'eau, de la sécheresse, de l'impact de l'agriculture, des énergies fossiles, etc.* » s'exaspère un acteur d'une association forestière (Pro Silva). Une appréhension que ces derniers évoquent avec beaucoup d'émotions.

Enfin, et pour finir, quelques-uns des acteurs interrogés ont fait part de leur inquiétude quant « *à une catégorie de personnes qui souhaitent mettre toutes les forêts en libre évolution* ». Ces propos ont été recueillis auprès des gestionnaires forestiers (publics comme privés), des ministères, des associations forestières, de la filière bois et des chercheurs. « *C'est un courant de pensée qui risque de fragiliser la multifonctionnalité des forêts si le sujet est instrumentalisé* » (ministère de la Transition Écologique), tandis que d'autres mentionnent que « *le bois est la seule matière renouvelable sur Terre* » (ONF), « *un matériau indispensable pour la survie de l'Homme* » (CNPF) et « *que la production est une fonction noble et qu'elle doit perdurer pour répondre aux enjeux* » (association forestière). Nous reviendrons ultérieurement et plus en détail sur ces arguments qui opposent deux catégories d'acteurs.

D'autres préoccupations ont également été soulevées : les invasions d'espèces exotiques envahissantes, le manque de moyens attribués aux équipes de recherche, l'utilisation de produits phytosanitaires, l'exode urbain, l'étalement des villes au détriment des espaces boisés, etc. Toutefois, celles-ci semblaient être purement personnelles et non représentatives de la vision globale que s'en faisait le panel de personnes auditionnées. Il ne s'agit pas ici de les

renier, seulement de conserver les préoccupations majeures exprimées par les différentes catégories d'acteurs.



Figure 19 : Principales difficultés et préoccupations évoquées par les acteurs interrogés (M. Lemièrre, 2022)

6.3) Alors, peut-on parler de forêts en crise ?

En confrontant les différents propos recueillis à la question : « au regard de ce diagnostic, pouvons-nous parler de crise de la forêt en France métropolitaine ? » (partie 4 de la grille d'entretien), il a été possible d'identifier la perception des acteurs sur ce diagnostic. Paradoxalement, les avis divergent sur le sentiment d'une crise des forêts. Certains évoquent une crise « ancienne », « *qui ne date pas d'hier* » ou bien encore, « *faisant l'objet d'un débat ancien entre les forestiers et les gestionnaires* ». À l'inverse, certains acteurs mentionnent une crise « naissante », « nouvelle » et qui sera « sans précédent dans les années à venir ». Qu'elle soit ancienne ou récente, les acteurs considèrent une crise affectant le fonctionnement des écosystèmes forestiers. Pour quelques-uns d'entre eux, ce n'est pas une crise qui affecte la forêt française, mais plusieurs crises. En effet, un acteur du ministère de la Transition Écologique évoque « un contexte actuel de crise, de plusieurs crises » avant de préciser « une crise multiple comprenant les menaces du changement climatique, la surpopulation de gibier, le risque incendie, la forte pression sociale, le fort besoin de bois ». Néanmoins, tous s'accordent sur le constat que les écosystèmes forestiers sont « à un tournant », à « un moment -clé » de leur histoire, « en transformation », engendrant une perte significative des services écosystémiques,

mais aussi des conséquences sur le socio-écosystème, exigeant de la part des politiques comme aux professionnels de la filière forêt-bois, de revoir les modes d'usage et de gestion de la forêt.

En fin de compte, quatre grandes visions sont ressorties de ces entretiens : 1) une crise multiple affectant le fonctionnement de l'écosystème forestier, 2) une accélération des difficultés, notamment à cause des multiples périodes de sécheresse et des crises sanitaires auxquelles est soumise la forêt depuis plus de 20 ans, 3) une crise de la filière bois, 4) et enfin, pas de sentiment de crise, ou alors un début de crise.

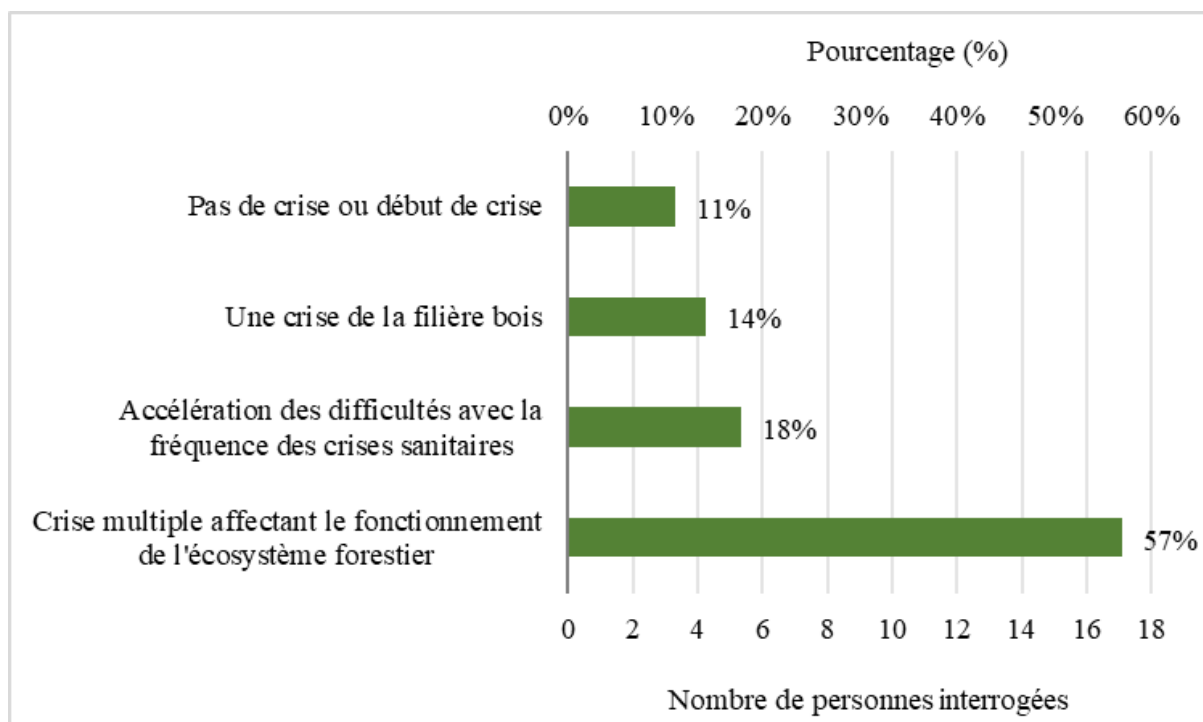


Figure 20 : Perceptions et avis des acteurs concernant une crise ou pas des forêts françaises (en % de personnes auditionnées) (M. Lemièrre, 2022)

Par ailleurs, il est important d'indiquer que la détermination de ces quatre catégories reste subjective dans le sens où elle s'appuie sur la vision, les sentiments, les convictions et les informations des acteurs dans les entretiens. Elle est le fruit d'une intégration de signaux divers. Néanmoins, la subjectivité ne signifie pas que le résultat n'est pas objectif.

Il est intéressant de s'interroger sur les catégories d'acteurs en rapport avec ces quatre lectures. Comme nous l'avons vu, la majorité des acteurs a parlé de crise au regard du contexte forestier actuel (Figure 20). 57 % d'entre eux estiment que cette crise est en réalité une crise multiple et multifactorielle, « affectant l'ensemble des services écosystémiques ». En effet, trois éléments distincts ont été mentionnés par les acteurs : le changement climatique, la sécheresse et les attaques de ravageurs tels les scolytes ou les processionnaires du pin (ou du chêne). Pour

caractériser cette crise du fonctionnement écosystémique, les mots-clés le plus couramment employés sont : « souffrance », « menace », « pression », « tension », « sécheresse », « scolytes », « dépérissement », « attaques », « réchauffement » ou « changement climatique ». Cette terminologie met en exergue les inquiétudes et le ressenti des acteurs sur l'état de la forêt. À l'évocation des forêts françaises à l'épreuve de la sécheresse, liée au réchauffement climatique, c'est l'ensemble des fonctionnalités des écosystèmes forestiers qui est remis en question, mais aussi le caractère inattendu d'une crise de grande ampleur : « *les dégâts liés à la sécheresse sur la forêt française sont de bien plus grande ampleur que ce qui était attendu* » (l'ONF), nécessitant « *de concevoir rapidement l'adaptation de nos forêts à ces bouleversements climatiques* » (CNPf). « *Les épisodes de sécheresses ont des impacts variés sur les milieux naturels forestiers et leur fonctionnement comme sur les arbres qui les composent* » (association environnementale), ou bien encore « *les sécheresses récurrentes sont responsables de la dégradation des sols et des crises sanitaires répétées* » (ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation). Les propos des différents acteurs se rejoignent tous sur les conséquences de la sécheresse sur les arbres et les milieux forestiers, conséquences susceptibles « *de toucher toutes les régions du globe* » (WWF). Les attaques liées aux ravageurs, notamment aux scolytes, suscitent également beaucoup d'émotion au sein du panel d'acteurs auditionné : « *saison après saison, le scolyte grappille du terrain et cause d'importants dégâts* » (ONF) avant d'ajouter qu'une « *crise scolyte menace désormais de nombreux territoires* ». Cette répétitivité d'attaques interroge certaines personnes sur le rôle de la gestion de crise pour limiter l'épidémie et l'ampleur des dégâts, notamment en remettant en évidence « *le problème d'espèces implantées qui ne sont pas dans leur biotope d'origine* » (INRAE). Aussi, « *l'ampleur du phénomène a des conséquences sur le marché des résineux, perturbant la filière de la 1^{ère} et 2^{de} transformation, mais aussi les débouchés* » (Fibois). Créé en 1989, le Département de la santé des forêts (DSF), en charge de la surveillance sanitaire des forêts françaises de métropole, est également remis en question dans sa qualité « *de surveiller, diagnostiquer les problèmes sylvo-sanitaires* » (association environnementale). Scolytes, feux de forêt, sécheresses, gestions des crises sanitaires, dépérissement des arbres partout en France... mais aussi « *l'accroissement des incivilités* » (ONF, ministères) et « *des comportements inappropriés des promeneurs* » (association, fédérations, PN de forêts), principalement dû « *à la méconnaissance de la forêt de la part du grand public* », mettent en évidence une crise multifactorielle.

En deuxième position, partagée par 18 % des acteurs, ressort une « *accélération des difficultés avec la fréquence des crises sanitaires* », entendant ainsi la multiplication des attaques de scolytes et d'autres ravageurs depuis plusieurs années. Pour la suite de cette analyse et pour une plus grande lisibilité, ce groupe d'acteurs sera réuni avec les 11 % d'acteurs estimant « *ne pas ressentir de crise ou celui d'un début de crise* ». Au regard des arguments fournis, c'est davantage un diagnostic de forêts en transformation que d'une crise. En effet, en opposition à la crise multiple ressentie par les acteurs précédents, certains affirment que les conséquences dues au changement climatique « *ne s'appliquent pas à toutes les forêts* » (INRAE), avant d'ajouter que « *le volume de la forêt française a été multiplié par deux en 50 ans et par cinq d'après la statistique de 1908* ». Pour un autre chercheur interrogé, c'est davantage « *un changement d'ordre de qualités offertes par ces forêts* » qui est constaté depuis plusieurs années (INRAE), confortant l'argument d'une transformation de la forêt plutôt qu'une crise, « *d'un état de transition* » (CEN). Au regard de la question du changement climatique, « *ce n'est pas un état de crise de l'écosystème qui est soupçonné, mais une crise du socio-écosystème qui voit dans les forêts la perte des biens et services due à ces changements de qualités* » (association forestière).

Cette seconde vision est partagée par les chercheurs ainsi que les associations environnementales forestières, mettant en corrélation les conclusions des recherches scientifiques et les observations effectuées sur le terrain par les associations.

En troisième position, regroupant 14 % des personnes auditionnées, survient l'expression d'une crise de la filière du bois. En proie à des « *difficultés aussi bien structurelles que conjoncturelles* », la filière du bois connaît « *une crise importante* » (Fibois), ajoutant que « *ce n'est pas la première crise que traverse la filière bois, mais celle-ci a tendance à s'éterniser* ». En effet, outre le manque de main-d'œuvre évoqué par les acteurs ayant avancé une crise du secteur du bois, « *c'est aussi la matière première qui s'est raréfiée* ». « *La demande de bois pour la construction, les logements, les meubles explose partout dans le monde* », mais « *la Chine est en train de siphonner les chênes et les résineux comme le sapin* », tels sont les propos recueillis auprès de nombreux professionnels de la filière, des élus, des associations, ou bien encore des scientifiques. Plus qu'un « *débat économique* », c'est une « *réelle crise* » de la filière qui est constatée, confie l'un d'eux. Par ailleurs, la crise sanitaire de la COVID-19 a eu « *un impact inédit sur l'économie française, et la filière forêt-bois n'y a pas échappé* ». Beaucoup de facteurs et de situations qui n'ont fait qu'accroître la « *souffrance économique* » à laquelle était déjà confrontée la filière. Ainsi, l'exportation du bois, les problèmes d'approvisionnement,

l'augmentation des pertes en conséquence des problèmes sanitaires (scolytes), qui eux-mêmes se développent subséquemment à la sécheresse et au manque d'eau, entraînant un stress hydrique et participant ainsi au dépérissement de nombreuses essences. Dès lors, *« cette baisse de la qualité du bois explique en partie, l'effondrement du marché et une réorganisation de l'ensemble de la filière : bois de charpente vers de la palette, la trituration voire du bois énergie »* (association forestière). Enfin, pour certains, la crise de la filière bois intervient en conséquence d'une gestion de la forêt ciblée sur la monospécificité, soit d'une essence forestière, pour le développement et la pérennité économique de la filière : *« une gestion qui n'est plus en adéquation avec le modèle actuel d'un changement climatique sans précédent »* (association forestière), le *« maître-mot étant la diversité, entre espèces, au sein des espèces et au sein des forêts »* (ONF).

La structuration du secteur et le manque de communication entre les différents acteurs, les entreprises, sont également soulignés. Un agent de l'ONF mentionnant *« le manque d'articulation entre les PME qui œuvrent pour la forêt et sa filière »*. Constat partagé par une association forestière, allant même jusqu'à évoquer *« l'inexistence d'une filière bois »*. Enfin, s'ajoutent à cela les manques de la 2^{de} transformation du bois sur le territoire. *« Le bois part à l'étranger en 2^{de} transformation »* (ONF), alors que *« la filière est bien développée dans certains territoires, comme dans le Grand Est par exemple, mais avec un secteur de la 2^{de} transformation encore peu enraciné »* (Fibois).

En plus de cela, certains font état, notamment au sein des associations naturalistes et environnementales, de *« la crise sociale sans précédent qui affecte l'Office National des Forêts »*. En réponse à ces associations, un agent de l'ONF interrogé déclare que *« depuis plusieurs années, la mauvaise santé de la forêt, les attentes de plus en plus fortes du public et des communes, ou encore les injonctions de la direction de l'ONF sur la production de bois, font exploser le nombre de missions que nous, agents, devons assurer sur le terrain »*, avant d'ajouter que *« les suppressions de postes nous ont condamnés à gérer exclusivement les missions urgentes »*.

Alors, au regard de ces éléments, peut-on parler de crise ? Le résultat est sans équivoque. En additionnant l'ensemble des arguments avancés par les différents acteurs, le diagnostic de crise semble prédominant, tout comme la nécessité d'une transformation des forêts à laquelle chaque partie prenante doit s'adapter. *« Il y a urgence à agir, et chacun de nous doit prendre les mesures appropriées »* (association environnementale), sans avoir la certitude que le mode

de gestion ambitionné peut être utile et répondre aux enjeux qui pèsent sur la forêt française. Néanmoins, nous ne pouvons valider ce résultat sans appréhender d'autres acteurs qui s'emploient quotidiennement auprès des forêts, et sans prendre en considération les personnes qui perçoivent différemment le contexte sylvicole actuel.

Chapitre 7 : La multifonctionnalité des forêts : entre acceptation et fragilité

Inscrite dans le code forestier en 2001, la multifonctionnalité est l'une des spécificités du modèle français et le fruit de son histoire. Ce qui n'est pas tout à fait le cas aux États-Unis et au Canada, des pays qui attribuent un seul rôle (ou fonction) à chaque forêt, approche permise notamment par les grands espaces naturels. En France, les forêts françaises sont plus petites, la population est plus présente et plus dense, ayant nécessité par le passé d'adapter les espaces naturels aux besoins des habitants. Cependant, même si ce mode de gestion est adopté par la majorité des acteurs de la filière forêt-bois, la question de l'organisation spatiale des différentes activités (production, environnementale et sociale) - attribuées à un massif adaptée à sa mise en place reste débattue (Brédif et *al*, 2008)²⁸, faisant craindre une spécialisation croissante de la forêt, comme ce fut le cas aux États-Unis ou dans les Landes de Gascogne (Barthod, 2015).

7.1) Des visions partagées sur la gestion multifonctionnelle des forêts

« *Les forêts publiques françaises sont gérées de façon multifonctionnelle* », tous les forestiers de l'ONF, et des forêts privées, s'accordent sur ce principe, tout comme les chercheurs et les associations forestières. Les forêts constituent un écosystème complexe qui ne cesse de croître, abritant une grande diversité et une certaine biodiversité d'espèces végétales, animales et générant en permanence une grande variété de produits qui ont un potentiel économique. Dans le même temps, les forêts offrent « *des avantages environnementaux* » (association forestière), en « *préservant la qualité du sol, de l'air et de l'eau* » (INRAE). Par ailleurs, des avantages sociaux sont aussi à retirer des forêts, puisqu'il s'agit d'un « *espace apprécié pour la pratique d'activités récréatives, éducatives et de loisirs* » (ONF). Cette diversité des usages de la forêt, pratiquée de manière simultanée, définit la multifonctionnalité des forêts. Ces fonctions, peuvent être ainsi classés en trois groupes : productives, environnementales et sociales, ou en quatre selon certains acteurs, ajoutant « *la protection* » (ONF) comme élément important. Ces nombreuses fonctions forestières peuvent ainsi être sollicitées de différentes manières par les nombreux utilisateurs.

En France, le principal gestionnaire des forêts publiques (communales et domaniales) est l'ONF. Depuis plusieurs décennies maintenant, celui-ci prône « *une gestion de cohabitation des*

²⁸ Pertinence d'une même échelle pour traiter des fonctions différentes, cohabitations non compatibles entre les fonctions, etc.

fonctions plutôt qu'une spécialisation des territoires » (ONF). C'est avant tout « *une gestion durable intégrant les différentes fonctions de la forêt, toutes essentielles à l'Homme* » qui est promue par le gestionnaire. « *La gestion durable des forêts est le principal outil permettant de garantir la disponibilité de ces nombreuses fonctions à long terme* » soutient le ministère de la Transition Écologique. Ainsi, des espaces productifs côtoient des espaces récréatifs et des habitats naturels.

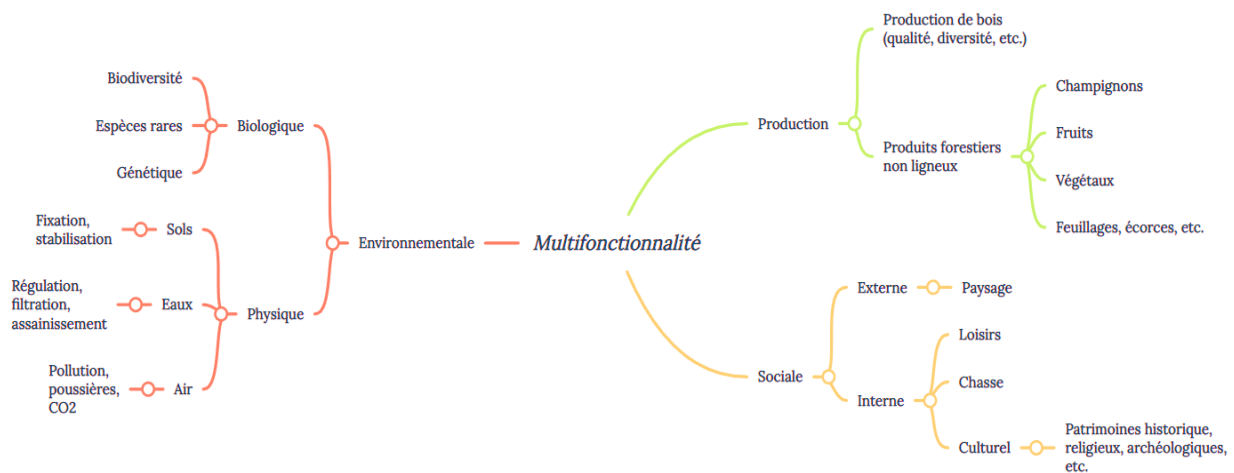


Figure 21 : Composantes de la multifonctionnalité des forêts (M. Lemièrre, 2022)

D'abord questionnés sur la vision des forêts, et plus particulièrement de la gestion appliquée, tous les acteurs ont mentionné le terme de « multifonctionnalité » de la forêt. Ce terme a ensuite été employé au sein même des questions préalablement réfléchies. Toutefois, sur les 28 personnes auditionnées, tous ne considèrent pas la forêt comme multifonctionnelle.

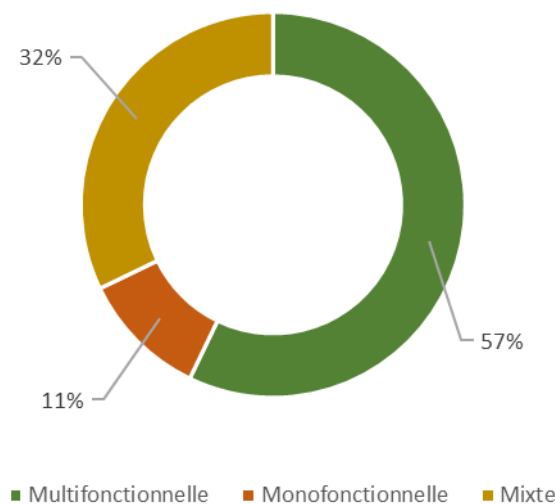


Figure 22 : Les visions de la gestion des forêts par les acteurs auditionnés (M. Lemièrre, 2022)

D'après les propos recueillis par les différents acteurs interrogés, 57 % d'entre eux considèrent la forêt comme multifonctionnelle. Il s'agit principalement d'acteurs de la filière

forêt-bois, des ministères, de l'ONF, des chercheurs et des associations forestières, revendiquant « *un paysage forestier multifonctionnel* » (association forestière). D'autres se positionnent comme de « *fervents défenseurs de la gestion multifonctionnelle* » (Fibois), ou sont « *pour une position de gestion multifonctionnelle de la forêt* » (association forestière), tandis que d'autres « *prônent une gestion multifonctionnelle* » (INRAE). Tous s'accordent sur la nécessité d'une gestion multifonctionnelle, comme définie précédemment, mais « *en la refusant à sa compréhension habituelle* » (chercheur) – c'est-à-dire se refuser une « *compartimentation des fonctions au sein même d'un massif* » - et « *en prenant en compte et en s'adaptant aux contextes territoriaux* » (chercheur). « *Aujourd'hui, nous ne sommes plus dans l'hyperspécialisation et l'hyperintensification* » (CNPF). Mais ces mêmes personnes émettent également une certaine angoisse quant à un éventuel « *risque de fragilisation de la multifonctionnalité des forêts si d'autres modes de gestion, basés sur la monofonctionnalité des forêts, sont instrumentalisés* » (ministère de la Transition Écologique), faisant référence au déploiement croissant des initiatives en faveur de la libre évolution. Cet avis est partagé, sous un angle opposé, par un chercheur : « *le problème en ce moment, c'est que l'on a une demande où il faut qu'il y ait des surfaces où l'objectif est la maximisation économique de production* ».

D'autres acteurs, 32 % d'entre eux, ont fait état d'une autre vision de la forêt plus partagée, jugeant que leurs différentes fonctions ne devraient pas être considérées de manière égale, priorisant l'une d'entre elles par rapport aux autres. Toutefois, les avis sont très divergents sur les priorités à leur accorder. « *La forêt doit être multifonctionnelle, mais il ne faut pas oublier que c'est une ressource en bois avant toute chose* » (élu). Concernant la multifonctionnalité, son application est « *dépendante de l'objectif que l'on souhaite mettre en avant* » (association forestière), de « *la volonté des territoires* » (élu), ainsi que des « *enjeux qui pèsent sur chaque territoire* » (chercheur).

Enfin, 11 % affirmaient que la gestion forestière est monofonctionnelle ou qu'elle devrait l'être, « *favorisant la naturalité* » (association environnementale), ou bien encore en « *maximisant la naturalité* » (association animaliste).

Mais aujourd'hui les forêts sont confrontées à l'arrivée de nouveaux usages et à l'augmentation du nombre d'utilisateurs dans un contexte de pressions montantes liées au contexte sanitaire, économique et aux effets cumulés du changement climatique. Ce climat d'incertitude qui pèse sur la forêt remet en cause les modalités de gestion des forêts aujourd'hui en vigueur.

7.2) Des dilemmes sources de tensions et d'inquiétudes

Le dilemme de la multifonctionnalité : une cristallisation de tensions entre acteurs

Si la multifonctionnalité des forêts est effective, son application comme principe de gestion par l'ONF, et sa reconnaissance par la majorité des acteurs ne fait pas consensus. En effet, selon un article du journal 20 Minutes en collaboration avec le journal *The Conversation*²⁹, la multifonctionnalité est un « *principe constitutionnel de la politique forestière nationale qui reconnaît que la forêt contribue à fournir un ensemble de biens et services d'intérêts individuels et collectifs* ». Mais elle fait débat, et ce depuis plusieurs décennies maintenant. Sans la remettre en question en tant que principe général, les différents acteurs interrogés évoquent « *les débats actuels sur les coupes rases et la sylviculture intensive* » (association environnementale), qui pour eux « *témoignent de la difficulté de la mettre en œuvre et de trouver un compromis social et politique sur le terrain* » (chercheur). « *Nous sommes dans un véritable dilemme de la multifonctionnalité* » mentionne un gestionnaire forestier, ajoutant que, dans ce contexte, « *la multifonctionnalité implique soit de hiérarchiser les fonctions de la forêt, soit d'ouvrir un espace d'arbitrage sur la répartition spatiale des forêts* ». Mais alors que la forêt est de plus en plus fréquentée par les citoyens en quête de loisirs de nature, « *c'est tout un pan de la gestion forestière que nous devons revoir* » (gestionnaire forestier), nécessitant de considérer les nouvelles fonctions sociales attribuées aux forêts et gérer l'afflux de nouveaux usagers, toujours plus nombreux depuis la crise COVID-19. Ces nouveaux flux se traduisent notamment par des usagers de sports de nature (randonneurs, VTTistes, coureur), ainsi que par le développement de nouvelles pratiques de « *bien-être* » tel que la sylvothérapie. L'afflux de ces derniers impose aux forestiers et gestionnaires de s'adapter à la présence de ces « *néophytes* » (association forestière) ou « *ces bobos de la ville* » (Fibois), et de cohabiter. Mais ils ne sont pas les seuls à s'inquiéter de cette augmentation de fréquentation. Face à la méconnaissance de la forêt des usagers, les propriétaires forestiers sont également confrontés « *aux déboires* » (gestionnaire forestier) de ces pratiques sportives. Légalement responsables des accidents sur leur foncier, ces derniers craignent de ne devoir « *faire le gendarme* » (CNPF) pour protéger et assurer la sécurité de leurs biens. Par ailleurs, les tensions entre l'ONF et les fédérations et les associations sportives sont également indiquées par certains acteurs auditionnés. « *On a des problèmes avec l'ONF et nous ne sommes pas les seuls* », indiquant ensuite être confrontés à deux types de problèmes : 1) en termes d'aménagement, « *l'ONF nous demande d'être nous-mêmes les*

²⁹ « Assises de la forêt et du bois » : Les trois dilemmes de la politique forestière française. 20 Minutes en collaboration avec The Conversation. (12/01/2022). <https://www.20minutes.fr/>

maîtres d'ouvrages, donc la responsabilité nous revient également » ; 2) sur l'organisation d'événements en groupe, « *l'ONF nous demande de payer notre passage dans leurs forêts* », avant d'ajouter que « *ces sorties sont programmées à l'avance* ». Ainsi, « *l'ONF craint de l'impact du passage sur les chemins ou ses abords* [entraînant des dégâts que l'ONF devra prendre en charge financièrement et effectuer des travaux pour remettre en état] *et s'octroie, en nous faisant payer par anticipation, un droit de réparer les éventuels inconvénients* ». Ce double enjeu de sécurité et d'accueil au sein de forêts fréquentées et pratiquées par plusieurs groupes d'acteurs a été plusieurs fois évoqué par les personnes interrogées, déplorant le manque de communication. C'est également le cas pour un élu pour qui les acteurs économiques : « *ne respectent pas nos usages et coutumes lorsqu'ils arrivent sur nos territoires* », déplorant leur manque de considération concernant la place importante que représentent les « *traditions du pays* ».

Entre groupes d'acteurs et les locaux, les tensions sont également palpables. En conséquence, et subséquemment à ces tensions, des conflits d'usage se manifestent entre les acteurs (associations environnementales et naturalistes, randonneurs, VTTistes, gestionnaires étatiques et privés, chasseurs, professionnels de la filière bois, etc.) et remettent en cause les équilibres durables d'une gestion multifonctionnelle des forêts : production, conservation et fonctions socioculturelles. Le plus souvent, les tensions se cristallisent autour des usages et des externalités positives et négatives qui émanent d'une utilisation de la forêt et des qualités qui lui sont attribuées, opposant les divers groupes d'acteurs.

À ces tensions s'additionnent celles qui polarisent les habitants du territoire, et qui pratiquent quotidiennement la forêt, et les « *gens d'ailleurs* », qui ne viennent que ponctuellement en forêt. La terminologie employée par certains acteurs pour qualifier cette catégorie de personnes est relativement dépréciative : « *gens des villes* » (élu), « *bobos des villes* » (Fibois), « *petit-bourgeois* » (association animaliste). Ils déplorent la méconnaissance et l'irrespect de ces visiteurs qui viennent « *entraver les dynamiques forestières* » et « *souiller la forêt* » (association environnementale), en ne respectant pas les mesures mises en place localement. « *Si les citadins ne sont pas acculturés à la forêt, les incivilités perdureront, voire augmenteront* », laissant craindre que « *la forêt ne devienne une vraie poubelle* » (gestionnaire forestier). Déjà soumise à des pressions climatiques importantes, la pression sociale exercée sur les forêts s'ajoute à la liste des menaces qui pèsent sur elles.

Les différents modes de gestion des forêts sont également source de conflits, notamment entre les associations naturalistes et environnementalistes, et les gestionnaires (publics ou privés), ainsi que les propriétaires forestiers. Les premières valorisant une approche conservatrice, sur un temps long, attribuant certaines pratiques de la filière bois et de l'administration la responsabilité de la dégradation des écosystèmes forestiers (coupes intensives, pratiques sylvicoles non adaptées, peuplements monospécifiques, etc.). Paradoxalement, alors que ces associations proclamaient précédemment l'intérêt de forêts monofonctionnelles, elles dénoncent une gestion forestière qui ne se veut pas multifonctionnelle, mais à l'inverse une gestion orientée exclusivement vers la production de bois. Pour d'autres acteurs, la production de bois est l'une des activités principales à valoriser. Cet usage productif, basé sur un temps court, ne récuse pas nécessairement le principe général de la multifonctionnalité, mais revendique que la forêt soit dédiée à un usage prioritaire, quitte à renoncer à certaines fonctionnalités écologiques. Au-delà du matériau bois, l'emploi en zone rurale est également important à prendre en considération pour certaines personnes. « *Peut-on se passer de bois ? Peut-on se passer des emplois dans ces zones ?* » (Fibois), tels sont les propos rapportés par cet acteur qui se dit « *capable de monter sur les barricades pour défendre cette importance de l'emploi en zone rurale* ». Enfin, certaines pratiques de groupements de chasseurs ont également été citées et remises en cause, notamment l'agrainage. « *L'objectif des chasseurs est clair, ils veulent s'assurer d'un gibier abondant pour avoir des choses à tuer* » (association animaliste). « *L'agrainage est un danger pour la sécurité de tous, d'une part en favorisant les épidémies et les contaminations des cours d'eau et, d'autre part, en favorisant la surpopulation d'animaux sauvages dans un espace limité, augmentant ainsi les risques de collision sur les routes* » (association animaliste). Par ailleurs, ce sont également les politiques trop laxistes qui sont remises en cause par les gestionnaires forestiers qui voient « *la densité de ces populations de grands animaux augmenter, créant des dommages dans les forêts et ne permettant plus son renouvellement sans mesures de protection* » (CNPF).

« *Les différents acteurs n'ont pas tous les mêmes discours* », souligne un gestionnaire forestier inquiet quant au devenir des forêts, mais aussi face aux difficultés que rencontre la profession de forestier. « *Les forestiers prennent en compte la diversité des enjeux pour trouver un équilibre entre les chasseurs, les scieurs, les promeneurs... avec pour objectif de ne pas dégrader les paysages, mais aussi en prenant en compte le rôle qu'apporte l'écosystème* ». Pratiques et modes de gestion sont critiqués de part et d'autre, chaque groupe discréditant les actions des uns et des autres, sans que cela soit forcément fondé. « *La forêt, c'est des aspects*

contradictoires, chacun à ses propres enjeux et contraintes » (association forestière). Cette augmentation des conflits d'usage vient accroître les revendications d'une répartition des usages favorables à leur activité, ou bien à l'exclusion des usages (activités récréatives, loisirs, chasse, etc.) soutenus par d'autres groupes d'acteurs. Paradoxalement, la crainte d'une spécialisation des forêts qu'exprimaient à l'unanimité les acteurs, ne deviendrait-elle pas effective subséquemment à ces conflits, ces tensions et ces mécontentements alimentés par ces mêmes acteurs ?

Néanmoins, au regard des propos recueillis tout au long de ces entretiens, ces conflits semblent plutôt associés à des comportements individuels et pas forcément à des catégories d'utilisateurs en tant que telles. Il est donc nécessaire de nuancer l'ampleur de ces conflits et mécontentements entre les groupes d'acteurs.

Malgré les oppositions, les acteurs désirent pouvoir se répartir les usages de la forêt, à des degrés variés et selon les contextes. Ainsi, pour les secteurs économiques du tourisme, de sports de nature et de la production de bois, l'objectif est avant tout d'adapter la multifonctionnalité afin de répondre aux besoins des utilisateurs et des citoyens. La multifonctionnalité de la forêt se traduirait donc par l'ajustement d'un curseur. *« Il est nécessaire de mettre en place des curseurs à des niveaux variables en fonction des enjeux et des territoires »* (ONF), même si d'autres mentionnent *« la complexité de mettre un curseur pour satisfaire les besoins et envies de chacun »* (CEN). Encore une fois, ce maillage du territoire laisse à craindre *« une spécialisation des territoires, avec des acteurs économiques qui cherchent avant tout le profit »* (association environnementale). Outre la spécialisation des territoires déjà évoquée par plusieurs acteurs auditionnés, c'est également la *« compensation économique et industrielle qui est redoutée »* (association forestière). Par exemple, lorsqu'un acteur économique accepte de consacrer 1/3 de la forêt à un autre mode de gestion que la fonction productive, celui-ci pourrait exiger, *« ou s'octroyer le droit »* (CEN), de compenser cette perte en récupérant 1/3 d'une forêt pour répondre à ses propres intérêts, la production de bois. *« Réserves contre compensation industrielle »* (association forestière), *« on cède à un endroit et on coupe plus ailleurs »* (association forestière). *« C'est un jeu d'acteurs ! »* rajoute un chercheur. De cette genèse du débat autour de la multifonctionnalité des forêts, les réflexions sont orientées vers une *« vision anthropocentrée où la nature est d'abord une source de ressources pour l'avènement de l'homme »* (CEN) dans l'objectif de *« répondre à ses propres besoins, aux besoins des individus et des sociétés »* (association animaliste).

Le dilemme démocratique : les inquiétudes de l'ONF et le rôle de l'État

Comme nous l'avons vu précédemment, l'ONF cristallise de nombreux débats au sein de différents groupes d'acteurs, et ce principalement pour sa gestion. Ces critiques émanent principalement des associations naturalistes et environnementales, qui dénoncent « *sa gestion musclée* », « *ONF ! Attention, j'en suis parti. Ils essayent de redorer leur blason, mais derrière, ils y vont avec les coupes rases* », « *ils font croire qu'ils font du vert, mais c'est faux* ». Ces derniers contestent les exigences de la gestion durable et écologique des forêts mise en pratique dans les territoires. Mais outre ce groupe d'acteurs, ce sont également les chasseurs, les associations forestières, les gestionnaires des forêts privées, les riverains qui se dressent contre le gestionnaire des forêts publiques, et ce pour diverses raisons.

Néanmoins, certains évoquent « *une grande diversité de comportements variés au sein même de l'ONF* » (association animaliste), « *il faut faire la distinction entre ONF institutionnel et ONF du personnel* » (gestionnaire forestier), ajoutant que chez « *les gens de terrain, il y a ceux qui appliquent ce qu'on leur dit, et ceux qui se posent des questions sur les ordres qu'ils reçoivent* » (gestionnaire forestier). Ainsi, c'est davantage l'administration de l'ONF elle-même que les forestiers et gestionnaires de terrain qui est remise en cause par les groupes d'acteurs. Une défiance interne est évoquée par ces derniers. Enfin, « *comment l'ONF peut poursuivre, sur le long terme, ses activités et ses objectifs forestiers, et en même temps, sur le court terme, assurer l'équilibre de ses ressources budgétaires qui sont en baisse depuis de nombreuses années ?* » (ONF). Telle est la question que les différentes personnes auditionnées, et travaillant au sein même de la structure, se posent. Répondre aux nouveaux enjeux dans un contexte de changement climatique et d'incertitude, tout en cherchant à satisfaire le gouvernement et les citoyens, le dilemme est tangible. De ce fait, l'ONF souffre d'une défiance interne, mais aussi externe à l'institution quant à sa capacité de gérer correctement les forêts publiques.

Malgré le constat partagé par différents acteurs, certains d'entre eux admettent « *observer des efforts de la part de l'ONF* » (association environnementale). Ces mêmes propos ont également été tenus par des employés de l'ONF, indiquant « *avoir compris les erreurs du passé* » et convenant « *des abus de gestion qu'il y a pu y avoir dans le passé* ». Cette prise de conscience, semblant récente en comparaison à certains propos des différents groupes d'acteurs interrogés, laisse croire à un « *renouveau de l'ONF* » (ONF).

Par ailleurs, l'Office est également soutenu par l'ensemble des gestionnaires forestiers et des associations forestières. L'ensemble de la filière s'accorde sur un constat d'incertitudes : « *notre rôle, comme pour les gestionnaires, est très compliqué, car on est devant une incertitude complète* » (association forestière), « *on avance les yeux bandés* » (gestionnaire forestier), et « *sans avoir la conviction que ce qu'on met en place aujourd'hui sera bénéfique pour les*

générations futures » (ONF). Chaque gestionnaire entreprend des expérimentations, mais sans garantie de succès.

Le rôle de l'État est également évoqué par certaines personnes. « *La politique forestière souffre d'un manque de légitimité* » (chercheur). Cette situation interroge de nombreuses personnes rencontrées, à la fois dans son assise démocratique, mais aussi dans les conditions selon lesquelles ces ou ses orientations sont soumises à un large débat. « *L'État doit permettre à toute la filière forêt-bois de s'exprimer sur les décisions à prendre pour une gestion forestière durable* », permettant « *une dynamique interprofessionnelle et affirmer la cohésion nationale de la filière* » (chercheur). Pour certains, « *l'État doit réaffirmer son rôle politique pour refonder une politique forêt-bois de long terme* » (gestionnaire forestier). Pour répondre à cet enjeu, privilégier radicalement l'une ou l'autre des fonctions inhérentes à la forêt ne résoudra pas les problèmes. Bien au contraire, « *c'est en trouvant des compromis et des ajustements, se fondant sur un débat ouvert et argumenté avec l'ensemble des parties prenantes* » (association forestière). Comme le mentionne Arnaud Sergent, ingénieur interrogé dans l'article du journal 20 Minutes précédemment cité, « *en filigrane de ces enjeux, c'est bien la capacité de l'État à favoriser et organiser la diversité des trajectoires de transition écologique de la forêt française, mais surtout dans les territoires* », qui est interrogée. Mais, selon lui, cette « *subsidiarité de l'État ne signifie pas moins d'État* ». Bien au contraire, cela implique de sa part « *un effort d'orchestration politique et une capacité de projection sur un horizon temporel compatible avec les enjeux forestiers et la crise climatique* ». Horizon temporel qui s'oppose à la vision « *court-termiste* » et l'irréversible philosophie occidentale du « *posséder tout et maintenant* » (association environnementale) qui se développe invariablement.

7.3) Une méthode de concertation pour définir un mode de gestion des forêts

Aujourd'hui, la gestion des territoires, de l'environnement comme de la forêt est de plus en plus complexe. La parole des experts ou gestionnaires n'est plus suffisante ni considérée comme une vérité absolue. À l'unanimité, l'ensemble des acteurs ont mentionné la nécessité d'une concertation des différentes parties prenantes. Définie comme « *une élaboration collective de propositions* » par l'ONF, la concertation est un outil qui s'emploie de plus en plus.

Aujourd'hui, et dans ce contexte, les conflits d'usage observés sur le territoire ne semblent pas trouver de dénouement. Le besoin d'un dialogue se fait donc sentir dans les discours : « *on*

veut engager un travail de concertation » (association environnementale), « *pourquoi ne pas essayer de mettre en place la concertation territorialisée ?* » (CNPf), « *il faut avoir une stratégie de communication entre acteurs* » (association animaliste), « *il y a un enjeu de concertation et de communication entre acteurs à faire évoluer* » (CEN), « *il faut travailler en cohérence* » (fédération). Pour le WWF, le dialogue social sur les forêts est un point majeur qu'il est nécessaire de développer, notamment « *en créant une instance de concertation aux échelles régionale et locale appropriées* », « *en investissant massivement dans la concertation et la pédagogie pour faciliter un dialogue argumenté entre forestier et société* ». La mise en place d'une concertation semble aujourd'hui une nécessité pour ces acteurs. L'objectif est double : d'une part, réduire les conflits liés aux points de vue divergents sur les fonctions à privilégier et la répartition spatiale des usages, et d'autre part (et subséquent), s'orienter vers un équilibre et une intégration des différentes pratiques afin d'éviter la compartimentation inégale des usages, la compensation industrielle, la spécialisation des territoires ou bien encore « le zonage » (Larrère, 2002). La notion de « *curseurs* » est ainsi employée par différentes personnes. Il convient, selon eux, de chercher un compromis de régulation entre les différents groupes d'acteurs : ceux de loisir de nature et d'autres agissant pour la protection de la biodiversité, ceux de la filière bois et ceux qui promeuvent la multifonctionnalité des forêts. « *C'est un équilibre que nous devons trouver pour parvenir à répondre aux enjeux qui pèsent sur la forêt* », a exprimé un chercheur.

Il y a une vingtaine d'années, Bruno Latour (1999) évoquait déjà la nécessité « *d'impliquer, dans la définition des aménagements, comme dans la gestion des conflits d'usage, une assemblée comprenant l'ensemble des agents économiques, des acteurs sociaux et institutionnels impliqués, ainsi que des porte-parole des non -humains concernés* ». Il s'agirait ainsi de rechercher des compromis entre les acteurs pour réguler les conflits d'usage émergents, sans compromettre l'avenir, « *et en s'interrogeant sur les effets non institutionnels de l'activité de chacun* » (Larrère, 2002). C'est également ce que souhaite Béatrice Plottu, enseignante-chercheuse en économie : proposer une règle de coordination basée sur la qualification et la hiérarchisation des enjeux soulevés par la gestion de l'environnement sur un territoire, afin de minimiser les risques de conflits entre logiques d'actions³⁰. L'intérêt est de répondre au jeu complexe de conflits/coopérations entre logiques d'action au niveau du territoire et qui pose des problèmes de coordination et d'arbitrages entre projets par les acteurs. Dès lors, une démarche proactive de la part des acteurs est sollicitée : chercher dans la

³⁰ Plottu, B. (2015). Conflits d'usage du territoire. De l'identification des enjeux à l'émergence d'une solution négociée. *Économie rurale*, 348, 23-41.

rationalité des compromis acceptables par l'ensemble des parties prenantes impliquées et concernées.

Ainsi, tous conviennent que le mode d'élaboration d'une décision et sa mise en œuvre relèvent aujourd'hui d'un processus de dialogue avec une société concernée et des acteurs mobilisés face aux évolutions. Cette volonté a également été affirmée pendant les Assises de la forêt et du bois³¹, dont les conclusions ont été rendues publiques le 16 mars 2022 par Julien Denormandie, ancien ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, et Bérangère Abba, secrétaire d'État chargée de la Biodiversité. *« Pour que les discussions engagées à l'occasion des Assises se poursuivent et « pour avoir des réponses précises, l'idée est d'améliorer le cadre de la concertation et ainsi résoudre les difficultés territoriales. Nous avons une volonté d'expérimenter de nouvelles formes de dialogue », annonce le ministère de l'Agriculture. Pour cela, le gouvernement devrait lancer d'ici cet été un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour soutenir des initiatives qui feront progresser la qualité de la concertation. Il compte également instaurer un réseau de référents forêts-société parmi les élus des communes forestières pour faciliter le dialogue avec le grand public, puis modifier la composition du Conseil supérieur de la forêt et du bois, désormais sous l'égide d'une triple tutelle - ministre de la Transition écologique, de l'Industrie et de l'Agriculture —, en « l'ouvrant à l'ensemble des parties prenantes, notamment aux associations et aux scientifiques ».*

Mais des acteurs n'ont pas attendu les dispositions du gouvernement et ont déjà testé, et approuvé, des initiatives de concertation. En réponse aux engagements de gestion durable des espaces forestiers et à la dynamique de débat public sur l'environnement observées depuis les années 1990, la démarche Forêt d'Exception promue par l'ONF, est une nouvelle forme d'écoute et de concertation dans laquelle s'engage l'ONF à l'échelle d'un territoire centré sur une ou plusieurs forêts domaniales. La dynamique du projet à co-construire entre les différentes parties prenantes intègre la réponse aux besoins locaux et une logique territoriale qui implique les représentants de la démocratie locale (élus, exploitants, usagers, associations). Avec le label Forêt d'Exception, l'ONF mène ainsi une politique de mise en valeur de forêts domaniales emblématiques, avec la recherche d'innovations, l'ambition d'une démonstration pédagogique de la gestion durable des forêts et l'engagement d'une gouvernance locale exemplaire. À l'heure actuelle, sur les quinze forêts engagées dans la démarche, quatorze massifs forestiers ont été labellisés. Une autre forêt est actuellement en lice pour le label : le forêt de Darney, dans le sud-ouest des Vosges. Pour celle-ci, un nouveau palier a été franchi le 26 mars 2022 : 73 maires sur

³¹ <https://agriculture.gouv.fr/>

les 81 engagés dans cette démarche de labellisation ont matérialisé leur engagement fort dans la candidature Forêt d'Exception. L'objectif pour l'ensemble de ces élus est « *la reconquête d'un dynamisme territorial qui doit l'essentiel aux forêts de Darney-La Vôge et à son excellence sylvicole* », exprime l'un des acteurs qui coordonnent le projet, et qui ont été interrogés dans le cadre de ce mémoire. « *Les bois de cette région sont mondialement reconnus, en particulier pour la fabrication de merrains* », ajoute-t-il. Au cours des 18 mois qui ont précédé la signature faisant office de lancement officiel du processus de labellisation, « *l'ensemble des partenaires politiques, économiques et institutionnels se sont concertés* », a parlé le même langage « *forêt-société* » autour d'une « *vision partagée de la forêt* ». « *On a débattu et on a partagé une vision commune* », en utilisant des outils issus « *des sciences collaboratives et participatives* » avec la volonté « *d'une gouvernance bottom-up* », explique-t-il. Il rajoute : « *c'est là qu'émergent les idées de base, en phase avec une gestion multifonctionnelle* », « *on est sur du multifonctionnel au bénéfice d'un territoire* », notifiant que ce « *projet démonstrateur a vocation à être dupliqué dans d'autres territoires, à être transposable* », expliquant que « *si le modèle est transposable, ça peut être plus enrichissant que de faire une forêt primaire de 70 000 ha* », faisant référence au projet de Francis Hallé. En effet, même s'il affirme que le projet d'une forêt primaire transfrontalière correspond à « *une autre vision, une autre approche* », le projet « *reste le même en termes d'objectifs* ». La seule différence selon lui est que le projet « *Fodex* », pour Forêt d'Exception, « *apporte plus de solutions aux problèmes qui sont les nôtres aujourd'hui* ». Après ce nouveau cap, la validation de ce dossier de candidature au label devrait être à portée de ce territoire d'ici 18 mois. En attendant, « *les acteurs du territoire vont devoir créer un projet pour notamment faire connaître le massif* », et pour la « *faire connaître [la forêt] au grand public, mettre en place des parcours pédagogiques, touristiques, en faire un outil de développement* ».

Un autre exemple avec le Parc Naturel Régional Périgord-Limousin (PNRPL)³². Celui-ci a mené avec le Cerema³³, une concertation engageant les acteurs de la gestion forestière et les usagers afin d'identifier les usages de la forêt et les modes de gestion à privilégier pour faire face au changement climatique. Le Programme Régional Forêt Bois de Nouvelle-Aquitaine 2020-2030, souligne cette problématique et appelle les collectivités à engager des démarches visant « *à améliorer la gestion de la forêt française et à augmenter sa productivité pour répondre aux grands enjeux de l'économie verte, de l'atténuation et de l'adaptation au*

³² <https://www.cerema.fr/>

³³ Établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique, accompagne l'État et les collectivités territoriales pour l'élaboration, le déploiement et l'évaluation de politiques publiques d'aménagement et de transport.

changement climatique, tout en garantissant la durabilité de la ressource et la prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux. De telles ambitions nécessitent de favoriser le dialogue au sein des territoires avec les décideurs et les citoyens afin de susciter le développement de politiques locales en faveur de la forêt et de la valorisation du bois, et d'améliorer la compréhension et l'acceptabilité des démarches. Il est essentiel de co-construire les stratégies de dialogue : à la fois, sensibiliser le grand public, les élus, à la gestion durable des forêts, et sensibiliser les acteurs de la filière forêt-bois aux attentes des habitants des territoires et aux enjeux que la forêt porte pour la société »³⁴. Pour répondre à cet enjeu, le PNR a ainsi souhaité mettre en place les conditions d'un dialogue constructif à travers un « dispositif participatif ouvert aux différents acteurs de la forêt, associations et habitants de la commune », proposant ainsi « une méthode innovante de concertation basée sur le diagnostic partagé et les services écosystémiques rendus par la forêt ». Une personne du PNR Périgord Limousin concernée par le sujet et interrogée pour l'occasion explique que « la réflexion a été menée à travers une série d'ateliers, en trois phases ». Une première phase consistait en « une compréhension du territoire » et s'est déroulée en plusieurs temps, alternant recueil de données et visites de terrain, avec pour objectif : de recueillir des informations sur le territoire (historiques, géographiques, réglementaires, etc.) ; d'assembler la bibliographie, les retours d'expériences et les états de la recherche sur la notion d'évaluation de services écosystémiques rendus par la forêt ; et de produire des éléments supports pour des ateliers (fond cartographique, fiches de synthèses sur différentes thématiques, etc.). Puis une seconde pour « spatialiser les caractéristiques et les dynamiques du territoire », rassemblant les élus, les propriétaires forestiers de la commune, le conseil départemental de la Dordogne, les acteurs du monde forestier et les parties prenantes. Ces temps de travail collectif ont permis de lever des points de blocage potentiels et d'aboutir à la production de cartes de synthèses collectives. Enfin, une troisième phase permettant « de dessiner des pistes d'orientation pour l'élaboration d'un projet de territoire partagé par tous » et « une adaptation des pratiques de gestion forestière », grâce à des temps de concertation entre les différentes personnes concernées par le projet.

Ainsi, les enjeux en termes de gestion forestière et de services écosystémiques ont fait l'objet d'échanges. Localisés et cartographiés, ils ont permis de faire émerger un consensus autour d'un projet de territoire. *« L'outil proposé est aisément assimilable, adaptable et*

³⁴ § 3.4.3 et fiches action N° 36 et 37.

réalisable par les chargés de mission du parc. La démarche pourra ainsi facilement être reproduite dans d'autres parcs », confie-t-il.

Depuis quelques années, ces méthodes de concertation se développent sur le territoire. Des méthodes encouragées par les politiques comme les acteurs présents dans les territoires, « *et sont vouées à se développer pour une compréhension locale et globale des enjeux qui pèsent sur la forêt française, afin d'éviter les différends entre acteurs d'un même territoire* » (chercheur). Acteurs qui souhaitent avant tout « *conserver le patrimoine forestier pour tout ce qu'il apporte à nos concitoyens* » (ministère de la Transition Écologique).

Conclusion

L'ensemble des paroles recueillies au cours de ces 28 entretiens témoigne d'une grande souffrance des forêts et de l'incertitude sur leur devenir. En cause, le dérèglement climatique, le dépérissement et les attaques de ravageurs tels que les scolytes. Paradoxalement, le constat de crise évoqué dans les publications scientifiques ne semble pas faire l'unanimité auprès des personnes interrogées au cours de ce mémoire, ces derniers parlant plutôt d'une transformation des écosystèmes forestiers et impactant davantage le socio-écosystème que les forêts en elles-mêmes. L'urgence se résumerait donc à revoir les modes d'usage et de gestion forestière aujourd'hui en vigueur.

Si l'état des lieux n'est pas unanime, les acteurs s'accordent sur les difficultés : des services de régulation moins performants, des atteintes paysagères et le dépérissement de nombreux massifs forestiers, le déséquilibre sylvo-cynégétique, le morcellement de la forêt privée, la nécessaire régulation de la fréquentation de loisir, l'absence de concertation entre les acteurs et le manque de communication avec les usagers de la forêt.

Par ailleurs, de nombreux clivages apparaissent dans cette analyse : la multifonctionnalité ne fait pas l'unanimité et fait craindre à certains une spécialisation des usages de la forêt entre production, biodiversité et activités récréatives, remettant en cause la philosophie même de la gestion multifonctionnelle. Néanmoins, cette vision n'est pas partagée par l'ensemble des acteurs. La majorité d'entre eux souhaitent avant tout que des instances de concertation soient mises en place entre tous les acteurs. De façon générale, ce sont également des instances de dialogue entre tous les usagers de la forêt qui sont désirées. L'objectif étant de maintenir le

partage de la forêt pour tout ce qu'elle peut offrir aux citoyens : cueillette, promenade, sports, etc.

Les difficultés rencontrées par l'ONF et de l'absence de l'État sur ces questions forestières sont aussi un point débattu par les intervenants. Un point également souligné dans le rapport d'information réalisé par la sénatrice Anne-Catherine Loisier en 2019³⁵. Dès lors, pour certains, il serait nécessaire de « *redéfinir les missions assignées à l'ONF, puis de repositionner la gouvernance des forêts publiques au plus près des territoires et des projets locaux* ». De plus, en l'absence de mesures et de directions apportées par l'État, les acteurs peinent à s'accorder sur les priorités à donner aux forêts, d'où l'importance de mettre en place des espaces de dialogue.

Un autre point important et qu'il semble fondamental d'aborder concerne la propriété privée. En effet, pour un nombre important d'acteurs, il serait également nécessaire de réconcilier les acteurs forestiers publics et privés en « *décloisonnant la gestion des forêts et en raisonnant par massif afin d'être plus résilients face aux aléas climatiques, plus efficaces en matière de production et mieux adaptés pour répondre aux demandes sociétales* » (consommation de bois, tourisme, etc.).

Par ailleurs, les conflits d'usage sont présents dans de nombreux territoires ; en cause la méconnaissance et le manque de sensibilisation des citoyens. L'éducation et l'acculturation de la population aux écosystèmes forestiers permettraient une meilleure acceptation des différents modes de gestion employés par les gestionnaires forestiers, permettant une meilleure acceptabilité et réduisant les incivilités à l'encontre des forestiers.

Concernant la filière forêt-bois, les inquiétudes liées à la « sanctuarisation » et au développement de zones en protection forte sont prégnantes. La filière semble aujourd'hui se structurer sur la recherche d'essences durables qui permettront de pallier aux aléas climatiques comme aux attaques de ravageurs, et de répondre à la demande de bois croissante. Néanmoins, la 2^e transformation semble offrir peu de débouchés et ne suscite pas de nouvelles vocations.

³⁵ N° 563 SÉNAT Session ordinaire de 2018-2019. Enregistré à la Présidence du Sénat le 12 juin 2019
RAPPORT D'INFORMATION fait au nom de la commission des affaires économiques par le groupe d'études « Forêt et filière bois » sur la situation et les perspectives de l'Office national des forêts, Par Mme Anne-Catherine LOISIER, Sénatrice.

Dès lors, dans ce contexte d'incertitude sur l'ampleur du changement climatique, des difficultés et des menaces qui pèsent sur les forêts, est-ce que la libre évolution permettrait de répondre aux enjeux auxquels elles sont confrontées ?

Chapitre 8 : Perceptions de la libre évolution chez les acteurs

8.1) Une définition et des représentations contrastées

La seconde partie de l'entretien était consacrée au concept de libre évolution dans le contexte actuel des forêts françaises et des enjeux auxquels elles sont confrontées. L'objectif initial était ainsi de co-construire une réflexion sur cette notion, de comprendre ses raisons d'être, ce qu'elle recouvre, d'en établir un diagnostic auprès des acteurs et d'évaluer son potentiel.

Une définition qui ne fait pas consensus

Pourtant simple de prime abord, définir le concept de libre évolution ne fut pas évident pour la majorité des acteurs. En témoigne le nombre de termes recensés : « *outil de gestion* », « *outil de non -gestion* », « *modalité de gestion* », « *choix de gestion* », « *libre expression de la nature* », « *sanctuaire* », « *mise sous cloche* », « *laboratoire de recherche* », « *trajectoire* », « *minimisation de l'action humaine* », etc. La formulation de la question : « comment définiriez-vous la libre évolution ? » n'était pas la plus appropriée pour recueillir un seul critère (ou argument) pour la définir. Il aurait été plus pertinent de demander aux acteurs de la définir sur la base de quelques mots-clés ou en une phrase. C'est pourquoi pour simplifier la lecture les différentes définitions, les propositions des acteurs ont été regroupées en catégories distinctes.

Tout d'abord, l'ensemble des acteurs auditionnés s'accordent sur plusieurs points. Comme constaté lors de l'étude bibliographique, il n'existe pas une définition qui fasse consensus aujourd'hui. La majorité s'accorde sur l'existence d'une définition théorique, c'est-à-dire sans intervention humaine, et une définition « *pratique* » ou « *de terrain* », dépendante des territoires et des fonctions accordées aux forêts. « *La libre évolution, c'est aucune intervention humaine, mais il y a plusieurs déclinaisons possibles* » (association forestière). Par ailleurs, contrairement à ce que l'on peut lire dans les différents médias (journaux, magazines, publications), les termes de « *mise sous cloche* » et de « *sanctuaire* » ont été très peu employés. Ces derniers ont principalement été énoncés avec une connotation négative et péjorative (gestionnaires forestiers, ministères, filière bois) ou par les « *néophytes* » de la forêt qui n'ont pas ou peu de connaissance sur ce milieu (fédération).

Les cinq catégories sont donc les suivantes : 1) des forêts où l'action humaine est minimisée et où l'interaction de l'homme ne vient pas compromettre les dynamiques de l'écosystème ; 2) la libre évolution comme outil de gestion, une modalité ou un choix de gestion ; 3) un outil de non-gestion ; 4) un laboratoire à ciel ouvert ; 5) et enfin, un concept mal défini, qui ne doit pas être défini ou qui est remplacé par la dénomination de « *trajectoire* ».

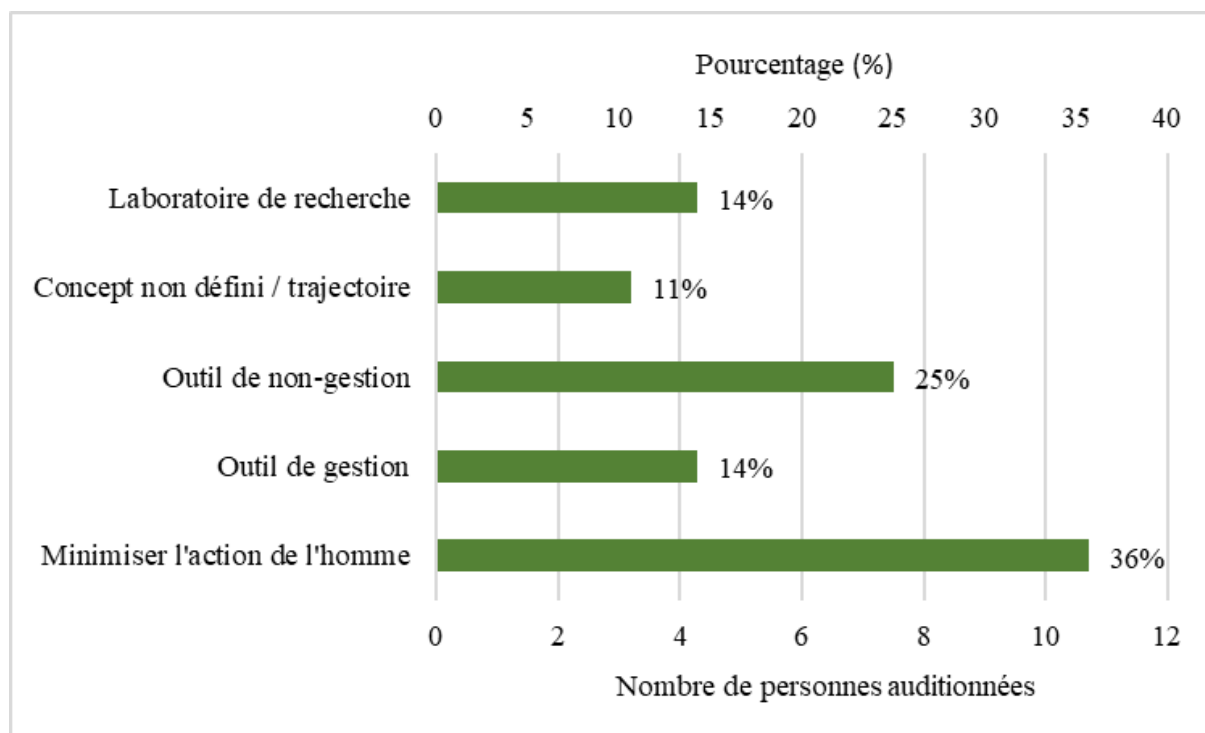


Figure 23 : Définitions de la libre évolution par les acteurs auditionnés (M. Lemièrre, 2022)

Pour la grande majorité des acteurs auditionnés (36 %), le concept de libre évolution se définit comme une « *minimisation de l'action de l'Homme* ». Après avoir énoncé la définition théorique qui spécifie que l'homme ne doit pas intervenir sur les dynamiques forestières, tous mentionnent l'existence « *de nuances* » (association environnementale) : « *interagir le moins possible* » (CEN), « *zones où l'exploitation, la production, le pâturage, la chasse sont interdits, mais où les balades et les recherches sont autorisées* » (association forestière), « *interagir le moins possible, mais dans la pratique, il est nécessaire de faire des ajustements de terrain* » (WWF), « *le moins d'intervention possible* » (association forestière), « *espace naturel, sans coupe de bois, pâturage et chasse, sans aucun prélèvement de ressources naturelles, mais où l'humain peut venir se ressourcer, prendre des photos et pratiquer des activités récréatives uniquement* » (association environnementale). De ce point de vue, seules les activités récréatives et les recherches seraient donc autorisées dans les forêts laissées à leur libre expression.

En seconde position, avec un quart des personnes auditionnées, la libre évolution serait un « *outil de non -gestion* ». Cette définition est majoritairement soutenue par les gestionnaires forestiers, les associations forestières et les acteurs de la filière bois. Pour les Réserves Naturelles de France, « *la libre évolution est un choix, pas un abandon. Bien au contraire, c'est un choix de gestion, un outil de gestion* », avant d'exprimer « *cet outil c'est de ne pas intervenir sur l'habitat forestier* ». Par analogie, la libre évolution serait donc une clé d'un multioutil, un outil d'appoint, annexe, aux autres modalités de gestion employées dans la gestion forestière actuelle (fonction de production, la multifonctionnalité, etc.).

À l'inverse, pour 14 % d'entre eux, la libre évolution est considérée comme un « *outil de gestion* » à part entière. Ainsi, elle serait un élément d'une activité qui n'est qu'un moyen, un instrument, parmi les autres modalités de gestion employées au sein d'une gestion multifonctionnelle.

Ce qui unit ces deux catégories d'acteurs, c'est la notion « *d'outil* ». Outil qui peut être utilisé en complément des autres outils de gestion, ou modes de gestion, actuellement déployés dans les massifs forestiers français. Un outil supplémentaire pour « *mettre en place une libre évolution multiforme* » (CEN).

Ex aequo avec « *outil de gestion* », la notion de « *laboratoire de recherche* » a couramment été utilisée par les acteurs, principalement par les gestionnaires forestiers (ONF et CNPF), les associations forestières et les chercheurs. Ces parcelles forestières en libre évolution seraient des « *laboratoires à ciel ouvert* » (CEN), « *un laboratoire de recherche scientifique fondamentale pour connaître et comprendre le fonctionnement des écosystèmes forestiers, leurs perturbations et leurs mécanismes de régulation* » (chercheur). Pour un gestionnaire de l'ONF, « *une zone en libre évolution, donc une Réserve Biologique Intégrale, est un véritable laboratoire à ciel ouvert avec un statut de protection réglementaire propre à l'ONF et aux forêts publiques* ». Un autre gestionnaire de l'ONF explique que l'objectif est « *d'observer ces terrains par rapport à la gestion courante utilisée dans d'autres territoires, comme un miroir à la gestion courante* » (ONF). Ainsi, « *on peut regarder quels sont les éléments de structure qui vont influencer la diversité et comparer avec des zones qui sont exploitées* ». De cette manière, les espaces laissés à leur libre expression seraient donc des terrains d'études pour comprendre le fonctionnement de l'écosystème forestier, dans l'objectif d'accroître les connaissances scientifiques, mais également pour pouvoir dupliquer les mécanismes étudiés au sein même des parcelles soumises à une gestion « classique ». En effet, en identifiant les

éléments favorables, les gestionnaires pourront dans les zones exploitées favoriser ces éléments, au moins les conserver, et avoir un support de biodiversité y compris « *en maintenant de l'exploitation* » (ONF).

Enfin, et pour finir, 11 % des personnes interrogées ont fait part de « *l'ambiguïté de cette notion* » (CEN), « *une notion mal définie, pas explicite, mal connue* » (ONF), « *pas encore définie, ou partiellement* » (CEN), « *on ne sait pas trop ce que ça veut dire* » (chasseur), « *on peine à trouver le vocabulaire* » (UICN). Pour un gestionnaire d'espaces naturels, la libre évolution est « *une notion qui parle à tout le monde, compréhensible pour tout un chacun, et qui permet d'être traduite de façon très personnelle* ». Une notion plus compréhensible que celle de « naturalité ». Ce serait également « *un terme qui suscite le moins de réactions négatives, laissant les gens plus ouverts* » (scientifique). Enfin, pour un chercheur, « *il est primordial de ne pas définir un cadre normatif en donnant une définition précise* », mais plutôt de « *laisser le mouvement se développer et trouver sa propre logique* ». En effet, aujourd'hui de nombreuses initiatives de mise en application de la libre évolution sont observées dans différents territoires, « *des tas d'initiatives et donc de définitions* ». Ce concept n'ayant pas de définition propre, chaque personne peut donc l'interpréter à sa convenance, selon ses convictions et ses intentions. Ainsi, il conviendrait de ne pas « *se priver de nouvelles perspectives* » en « *imposant des limites* ».

Enfin, au vu de la complexité des débats sur ce concept, certains prônent de raisonner plutôt en termes de « *trajectoire* » de libre évolution, avec « *une visée à très long terme* » (chercheur). Ce sont également les propos tenus par l'UICN, « *à l'UICN, on parle davantage de trajectoire de libre évolution, en s'affranchissant de l'état actuel, provisoire, de l'écosystème sur un gradient de naturalité* ». Dès lors, il conviendrait de s'affranchir d'une vision « fixiste » et de réfléchir la libre évolution sur une échelle temporelle, sur le long terme au regard de la dynamique des écosystèmes forestiers. Ces mêmes personnes mentionnent l'importance de « *s'affranchir d'un état de référence* », tout en faisant « *abstraction de l'objectif et de l'histoire* » (CEN). La libre évolution serait ainsi « *un concept dynamique où la nature se déploie et donne des résultats dans le contexte d'aujourd'hui* ».

Aujourd'hui, aucune définition ne fait donc consensus parmi les différentes catégories d'acteurs. Pour certains, cette indétermination serait bénéfique, n'imposant aucun cadre, aucune limite, permettant de ne pas exclure certains acteurs, d'empêcher les initiatives naissantes, et de développer une libre évolution multiforme. Toutefois, cette problématique, voire cette errance

sémantique, semble être à l'origine de nombreuses animosités entre les différents acteurs et parfois source de conflits.

Une perception contrastée de la libre évolution

Au début de l'entretien, il était demandé aux personnes interrogées leur propre ressenti de la libre évolution, ce que ce concept évoquait pour eux. Les propos recueillis sont très différents et antagonistes. D'une part, la libre évolution est perçue, et ressentie, comme « *un outil qui réapprend à vivre* », « *un potentiel d'émerveillement* » (association environnementale), « *la libre évolution, c'est synonyme de contemplation* » (association environnementale), « *porteuse de belles perspectives* » (association animaliste). Pour ces personnes, la libre évolution étant principalement perçue sous le prisme de l'émotion, de la sensibilité, et rejoignant les dires du botaniste Francis Hallé qui accorde une grande importance à la notion de « beauté ». Lors d'une conférence organisée par l'Union de la Coopération Forestière Française (UCFF) et l'International Forestry Student's Association (IFSA) le 28 avril 2022, Francis Hallé revenait sur sa perception des espaces en libre évolution : « *ce sont des zones de grande beauté* », « *de contemplation* ». Ceux-ci « *peuvent, et doivent, redonner à l'être humain sa place dans la nature* » et servent « *à démontrer que la nature n'a pas besoin de nous et que moins nous intervenons, mieux elle se porte* ». Pour cette catégorie d'acteurs, c'est avant tout la sentimentalité qui prévaut, avec en arrière-plan des questionnements philosophiques.

Pour un tiers des acteurs interrogés, la libre évolution est appréhendée sous un tout autre regard. Elle serait ainsi « *un fantasme de l'imaginaire* » (association forestière), « *une mise sous cloche souhaitée par des puristes* » (ONF), « *une idéologie irréaliste* » (CNPf), « *une nature sous cloche difficilement compréhensible* » (chasseur), « *un marché de niche* » (chasseur), « *un mode de pratique déployée par des gens dont le postulat est de s'affranchir de toute intervention humaine, et difficilement concevable pour nous* » (ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation). Pour un gestionnaire des forêts privées, la libre évolution « *est avant tout une remise en cause du métier de forestier* ». Sentiment partagé par les gestionnaires de l'ONF, qui voient le modèle d'une gestion multifonctionnelle remis en question. Pour le ministère de la Transition Écologique, « *ce concept intervient en réaction à une perception d'intensification des usages, une vision faussée par les médias* ». Tandis que pour une personne de l'ASPAS, la libre évolution constitue « *une réponse radicale à la gestion courante pour la préservation du patrimoine forestier* ».

Au regard des propos recueillis, ce sont bel et bien deux visions contraires qui semblent s'imposer, avec d'un côté des associations environnementales et animalistes, et de l'autre, des acteurs de la filière bois, des chasseurs, des gestionnaires forestiers et les instances étatiques.

Un concept loin d'être novateur

En demandant aux acteurs si la libre évolution est un concept novateur, la majorité (86 %) s'accorde sur l'ancienneté du principe (figure 24). « *Non, ce n'est pas un concept novateur, il existe déjà des zones en libre évolution de fait* » (CEN). « *Non, c'est un concept qui existe depuis longtemps, en témoignent les vieilles forêts d'aujourd'hui* » (WWF). Ces mêmes propos sont également exprimés par les gestionnaires forestiers, tout comme les associations forestières, les chasseurs, les ministères et quelques associations environnementales et animalistes. Pour des gestionnaires de l'ONF, « *l'Office National des Forêts contribue depuis plusieurs années à la mise en place de ce principe avec ses RBI, ses RBD et les îlots de sénescence* », ajoutant secondairement « *la contribution des forêts publiques à la libre évolution (réseau FRENE, etc.)* ». Concernant les propriétaires privés, une association forestière rappelle que « *beaucoup de propriétaires forestiers n'ont pas de plan simple de gestion (PSG), ne s'investissent pas ou n'ont pas connaissance qu'ils sont propriétaires, laissant de nombreuses parcelles en libre évolution* ». Pour le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, ce serait donc « *une grande partie de la forêt qui est en libre évolution de fait* », représentant « *des millions d'hectares* » (ASPAS), « *une surface conséquente* » (Réserves Naturelles de France). De la même manière, un élu d'une commune composée pour les deux tiers de massifs forestiers, ajoute que « *la libre évolution est une tradition dans notre territoire* ». *De facto*, qu'elle soit souhaitée ou non, elle n'aurait rien de nouveau pour la majorité des acteurs.

Toutefois, pour 11 % des personnes interrogées, même si le principe n'est pas nouveau, la notion même de « libre évolution » est novatrice. « *Il y a de la libre évolution depuis fort longtemps, mais la notion est novatrice* » (naturaliste), « *c'est nouveau sans être nouveau, c'est juste des mots derrière quelque chose qui a toujours existé* » (association animaliste).

Enfin, 4 % d'entre eux évoquent « *la nouveauté du concept, pour les usages, le bois, les pensées de gestion dominantes (pas uniquement économique)* » (association environnementale), et indiquant par ailleurs « *qu'aujourd'hui, avec cette notion, les propriétaires veulent que leurs forêts soient en libre évolution pour des bénéfices récréatifs et des biens non physiques* » (association environnementale).

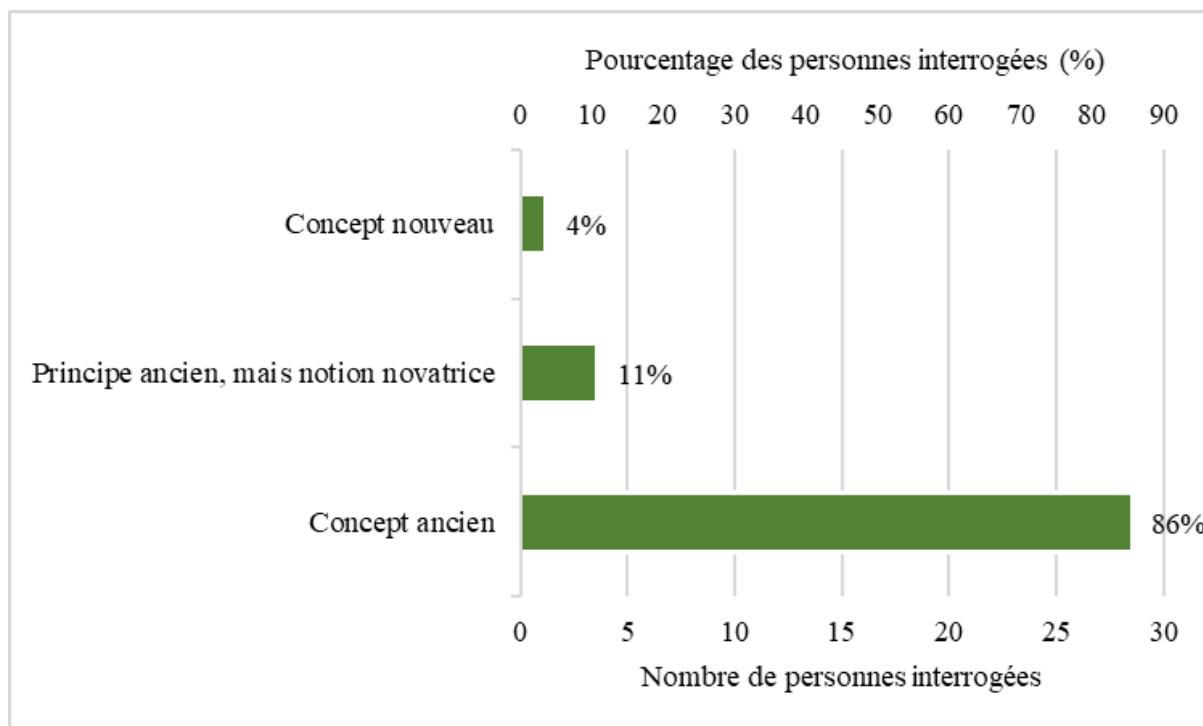


Figure 24 : Avis des acteurs auditionnés concernant la nouveauté ou non de la libre évolution
(M. Lemièrre, 2022)

Pour aller plus loin et comprendre l'origine de la libre évolution, il était demandé aux acteurs d'évoquer les différences entre les concepts de *wilderness* et de nature férale. Dans la majorité des cas, les personnes n'avaient pas connaissance des subtilités entre les termes. Ceux ayant répondu étant ceux qui emploient couramment cette terminologie : UICN, WWF, chercheur, ainsi que les associations environnementales.

Parmi eux, tous s'accordent sur la distinction entre la *wilderness* et la nature férale. D'une part, la *wilderness* étant définie comme « un modèle politique de protection américaine » (UICN), « recouvrant les grandes terres sauvages de l'Amérique de l'Ouest » (association environnementale) et « laissant place au sauvage, mais reléguée dans des zones particulières et préservées des hommes » (association animaliste). Pour un chercheur, « la *wilderness* n'est pas applicable en France, et de façon générale en Europe ».

D'autre part, la nature férale correspondrait à la définition de la libre évolution, c'est-à-dire « un espace qui a été exploité à une époque, puis laissé à l'abandon et qui revient à la nature » (UICN). Elle serait donc « composée de milieux en libre évolution depuis un temps plus ou moins long, permettant parfois l'accessibilité à certains usages », et serait aussi « composée de milieux qui conserveront longtemps la mémoire de leurs utilisations passées » (association environnementale). Par ailleurs, elle serait « perçue comme l'essentielle de la nature sauvage ».

en Europe » (association environnementale). Enfin, pour un chercheur, la nature férale serait « *dans l'entre-deux du sauvage et du domestique* ».

De cette manière, la libre évolution serait un concept découlant de la réflexion sur le *wilderness* et de la dimension sauvage de la nature. C'est ce que soutient Raphaël Larrère, ingénieur agronome et chercheur, dans ses différentes publications. Pour lui, la libre évolution serait une « *solution de l'entre-deux* », une nature laissée à sa spontanéité. La libre évolution de la nature férale participerait de plein droit à une politique de protection de la nature. Elle se préoccuperait davantage de la naturalité des processus, incitant militants et gestionnaires de terrain, « *lassés de la dérive technocratique de la gestion forestière actuelle, de la gouvernance top-down* », d'envisager la libre évolution.

La notion de naturalité

Une autre notion a été amenée lors des échanges avec les personnes auditionnées : la notion de naturalité. Comme nous l'avons vu précédemment, le terme de naturalité est rattaché à plusieurs conceptions (Locquet et Héritier, 2021). Du côté des propriétaires et des gestionnaires forestiers, cette notion de naturalité suscite des réactions diverses, allant de l'adhésion la plus engagée à de très fortes résistances. Spontanément, plusieurs acteurs se sont accordés sur sa définition : « *la libre expression des dynamiques naturelles spontanées et autonomes de la nature* », et est « *le reflet d'une évolution assez radicale de nos rapports à la nature, en particulier à la forêt* » (association environnementale). Les rapports aux expressions de la naturalité en forêt « *ont toujours été pluriels, ambigus et parfois excessifs* » (chercheur), mettant en évidence l'antagonisme qui a traversé les décennies : autrefois trop sauvages, les forêts devaient être contrôlées ; aujourd'hui trop artificielles, il serait nécessaire de les ensauvager. En effet, si la forêt incarne la nature pour les Français, la notion de naturalité leur est beaucoup moins familière et leur semble relever du sauvage.

Pour certaines associations environnementales, la notion de naturalité aurait « *émergé en réaction à l'idée d'un espace figé et d'une vision fixiste de la nature* », et s'opposerait ainsi à la biodiversité.

Au regard des propos recueillis, il est ainsi possible de dresser le constat suivant : les relations entre naturalité et biodiversité ne font pas consensus chez les gestionnaires d'espaces, les associations environnementales et chez les scientifiques. Un dilemme semble donc omniprésent entre les acteurs qui militent pour une gestion active des milieux naturels dans le but de maximiser la biodiversité, et pour qui la naturalité serait ici vue comme opposée à la conception de multifonctionnalité (principalement les gestionnaires d'espaces naturels), et ceux

qui souhaitent développer et protéger les dynamiques naturelles de ces espaces (associations environnementales). Une opposition entre une vision « fixiste » de la nature et une « trajectoire » portant l'intérêt sur l'évolution des processus écologiques. Néanmoins, cette observation reste très générale et est à relativiser. Toutes les personnes au sein de ces structures ne partagent probablement pas le même avis. Pour répondre à cette opposition, certains souhaiteraient s'appuyer « *sur une dimension pluridimensionnelle de la naturalité* », afin d'investir dans le futur et « *améliorer la compréhension des enjeux de conservation des forêts* » (association environnementale).

Mais selon la Conservatoire d'Espaces Naturels, « *certaines signes montrent que ces représentations évoluent* ». La naturalité est également une notion intéressante pour « *intégrer à la fois la dimension écologique (biodiversité), mais également philosophique (éthique)* », dans l'objectif « *de structurer une manière de considérer les forêts* » (chercheur).

Pour comprendre la représentation de la naturalité des forêts par les acteurs, ces derniers ont été amenés à revenir sur les critères qui la caractérisent. À l'unanimité, les paramètres de naturalité se retrouvent quasiment dans tous les propos recueillis : bois mort sur pied et au sol, gros arbres, micro-dendro-habitats, maturité des arbres, essences indigènes (ou autochtones), présence de prédateurs et équilibre sylvo-cynégétique, îlots de sénescence, aire de protection forte, etc. Pour la majorité des personnes auditionnées, « *le concept de naturalité est employé pour parler d'une forêt en libre évolution* » (chercheur), expliquant l'évocation par tous les acteurs positionnant la libre évolution comme le premier paramètre de cette notion de naturalité. Ce que soutient un gestionnaire des forêts publiques (ONF) : « *la naturalité, c'est lorsque l'on fait de la libre évolution* », ajoutant que « *les espaces dédiés à la naturalité tels que les réserves biologiques intégrales sont de plus en plus nombreux sur le territoire métropolitain* », et sont « *une référence de naturalité absolue* ».

Pour le ministère de la Transition Écologique, « *le gouvernement, avec sa stratégie des aires protégées, accorde la priorité aux zones de protection forte, c'est-à-dire des forêts à grande naturalité (soit des vieilles forêts)* ». Ainsi, cette notion serait l'un des critères pour orienter le positionnement des forêts en libre évolution sur le territoire métropolitain. Ce que soutient la personne du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation interrogée dans le cadre de cette étude. La volonté de développer des aires protégées est largement partagée par les acteurs. Développement accepté à l'échelle locale. On voit ainsi que l'une des principales perceptions liées à la naturalité renvoie aux aires protégées, de protection forte.

Alors, ces conclusions nous amènent à nous questionner quant au gradient de naturalité dans les modes de gestion. Par rapport aux propos recueillis par les différentes personnes auditionnées, les approches sont très contrastées, entre acceptation de la naturalité et de son refus.

8.2) Quelle place pour la libre évolution dans la gestion forestière ?

La notion de naturalité est donc intimement liée au concept de libre évolution. Tous les acteurs interrogés sont en adéquation avec cette corrélation. En revanche, l'idée d'un gradient entre la présence et l'absence d'usages, et de la présence humaine anime les débats entre les différents protagonistes. Effectivement, au regard des intérêts des différents acteurs, la position de ce curseur est relativement différente, animant des tensions et des mésententes.

Précédemment, nous avons constaté que la naturalité était représentée avec des approches très contrastées, parfois antagonistes, entre son acceptation et son refus. Il a donc été demandé aux acteurs d'indiquer quelle place il était concevable d'accorder à ces espaces de naturalité au sein de la gestion forestière et quels étaient les périmètres qui pourraient être dévolus à une nature sans intervention humaine, en libre évolution.

Majoritairement, les différents acteurs s'accordent sur l'intérêt d'attribuer de l'importance à des espaces de « *haute naturalité* » (CEN) dans la gestion forestière, mais à plusieurs conditions : en prenant en compte le contexte et les enjeux du territoire ainsi que les objectifs assignés à la forêt. Par ailleurs, ce serait également un « *outil à utiliser en complément des autres types de gestion forestière* » (CNPf). Qu'ils soient forestiers, gestionnaires ou dans le domaine associatif, ils conviennent que cet « *outil* » (association forestière), ce « *mode de gestion* » (élu) ou cette « *non -gestion* » (association forestière), ne peut s'appliquer partout. C'est un « *outil qui ne doit pas être systématisé* » (ONF), qui doit faire « *l'objet d'une utilisation ponctuelle* » (ministère de la Transition Écologique), et qui « *n'est pas une solution générale aux enjeux forestiers* » (chasseur). Pour eux, il est donc intéressant de l'instaurer dans l'utilisation courante, mais avec modération et planification. Quelques acteurs ont aussi évoqué l'intérêt que la libre évolution « *soit considérée au cœur des politiques forestières actuelles* » (ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation). Un souhait confirmé par son confrère du ministère de la Transition Écologique, et approuvé par différents gestionnaires forestiers.

Une minorité d'acteurs, principalement des associations environnementales et animalistes, ont spécifié leur souhait que la libre évolution soit « *l'outil majeur* » de la gestion forestière. Un argument en opposition avec la majorité des personnes auditionnées.

À la question : « quel est le degré de naturalité acceptable ? », la plupart des acteurs n'ont pas su se prononcer et donner des arguments pour répondre à cette interrogation. Beaucoup ont interprété cette question sous le prisme de la « surface », de la taille des parcelles, des espaces, des zones laissés à leur libre expression. Face à cette impasse, la question a été reformulée différemment à un autre moment de l'entretien. Même si la question fût mal interprétée, le souhait de laisser parler les acteurs sur ce à quoi ils pensaient à l'évocation de cette première question a été adopté. Ainsi, certains sont parvenus à proposer quelques éléments, sur les secteurs et les territoires où elle pourrait être déployée, et sur le paramètre surfacique des zones en libre évolution.

De façon générale, deux écoles s'opposent. D'une part, les gestionnaires de la forêt et les acteurs institutionnels, les chasseurs et les acteurs de la filière bois, pour qui les secteurs sont déterminés en fonction des enjeux, des services et du degré de naturalité déjà présent sur les sites. Pour un membre de Fibois et un gestionnaire de la forêt privée, « *tant que le matériau bois représentera un enjeu majeur sur un territoire, la libre évolution ne pourra être déployée* ». De cette manière, il conviendrait d'abord de répondre à la demande croissante des consommateurs. La fonction productive des forêts serait donc prioritaire à une gestion basée sur la préservation des dynamiques forestières, où l'attention serait accordée exclusivement aux processus écologiques. À nouveau, cette conclusion est à replacer dans son contexte. Les caractéristiques propres à la préservation des dynamiques forestières étant différentes selon les acteurs, il est nécessaire de relativiser et de porter un regard critique sur cette conclusion.

Opposées à cette vision, les associations prônent l'intérêt « *d'avoir des espaces en libre évolution partout sur le territoire* », considérant que « *la nature était là avant l'Homme* », renforçant le dualisme entre l'humain et le non-humain, et « *qu'en enlevant les structures qui nuisent à la libre expression, la nature pourrait à nouveau se déployer* ».

Concernant la surface à accorder à la libre évolution, là aussi deux écoles s'opposent : ceux qui prônent l'intérêt d'avoir de petites parcelles, d'autres qui préconisent les grandes parcelles, puis ceux qui ne sont pas catégoriques et restent dans « l'entre-deux », avec des propos plus nuancés.

Premièrement, d'après les propos recueillis par le premier groupe, la libre évolution, et donc la naturalité, n'est acceptable qu'à une échelle réduite. Les acteurs de ce groupe mentionnent alors les îlots de sénescence, les petites surfaces boisées, ou bien les RBI gérées par l'ONF. Plusieurs arguments sont avancés : « *sur le long terme, les petites parcelles sont*

plus intéressantes, car plus proches des citoyens (jardins), permettant progressivement de les amener à accepter de grandes superficies en libre évolution » (CEN). Ainsi, les petites surfaces permettraient en quelque sorte de sensibiliser, d'acculturer et de rassurer la société civile sur les intérêts de laisser des espaces à leur libre expression. Pour d'autres, c'est la répétition de petites surfaces qui rendraient intéressant ce concept. « *Il ne faut pas que les superficies soient forcément grandes, mais plutôt qu'elles soient répétées* » (association forestière). Cette accumulation de petites zones permettrait « *d'accroître, et de pérenniser, les trames vertes, bleues et de bois morts* » (chercheur) et de « *mailler le territoire* » (association forestière). Intérêts écologiques et sociétaux sont donc les principaux arguments avancés par cette catégorie d'acteurs. Pour l'ONF et les ministères, promouvoir la libre évolution à grande échelle serait « *remettre en cause la gestion basée sur la multifonctionnalité* ». La libre évolution pourrait donc être un danger si son déploiement s'effectuait sur des surfaces importantes, remettant en question la gestion forestière basée sur la multifonctionnalité, socle d'une politique forestière établie depuis de nombreuses décennies.

Pour d'autres, au contraire, les grandes parcelles présenteraient plus d'intérêt. « *Faire de grandes parcelles sera une plus-value écologique* » (naturaliste), « *avoir l'écosystème le plus grand possible, en connexion avec le maximum de composantes et avec une grande fonctionnalité* » (association environnementale). Les surfaces de grandes tailles auraient ainsi un intérêt écologique supérieur face aux surfaces plus petites. Raisonement qu'un chercheur, interpellé par cette question de « surface » de naturalité qui fait débat depuis plusieurs années au sein du milieu forestier, confirme : « *il serait ridicule de penser que la libre évolution puisse être efficace à des micro-échelles* ». Toutefois, la taille est un paramètre subjectif, car dépendant des intérêts et des représentations de chaque acteur. Il est donc soumis à des controverses et à des débats au sein du monde forestier.

Une troisième catégorie d'acteurs reste plus nuancée en proclamant la nécessité d'avoir les deux types de surfaces, grandes et petites, sur le territoire. De ce fait, « *n'importe quelle superficie est intéressante* » (association animaliste).

Enfin, pour certains gestionnaires forestiers, la libre évolution n'aurait de sens que sur « *au moins 10 % d'une parcelle forestière hors exploitation et s'il n'y a pas d'intérêt économique* » (WWF) et serait acceptable « *sur 10 % de la superficie totale d'une parcelle maximum [pas au-delà]* » (CNPF), suivant ainsi les propositions des nouveaux Schémas Régionaux de Gestion Sylvicole (SRGS), actuellement en révision. En effet, les propriétaires forestiers seraient alors

autorisés, y compris en zone productive, de réserver un pourcentage de leur surface, jusqu'à 10 %, en libre évolution. « *10 % de libre évolution seraient autorisés dans les nouveaux plans simples de gestion (PSG), voire plus si les zones sont économiquement et techniquement inaccessibles* » (CNPF). Son application serait ainsi dépendante des contextes régionaux, des critères environnementaux (climat, pédologie, hydrologie, etc.) et de la rentabilité des parcelles.

Dès lors, la surface serait conditionnée par les enjeux inhérents aux territoires, aux fonctions et aux services qu'offrent les massifs forestiers. L'acceptabilité est également un critère important avancé par de nombreux acteurs, comme en témoignent les difficultés et les tensions rencontrées par l'ASPAS quant à leurs différentes acquisitions sur le territoire.

Certains partent également du postulat que la grille fondamentale de la libre évolution se résume à la complétude de l'expression des fonctionnalités écologiques, « *complétude qui ne peut s'établir sur des petites surfaces, à des micro-échelles* » (chercheur). Pour d'autres, ce n'est pas la superficie qui est intéressante, mais la répétition des zones en libre évolution et leur connexion avec d'autres trames. Quoi qu'il en soit, ces questions de sectorisation, de zonage et de superficie sont débattues et animent les tensions entre certains acteurs.

En faisant référence à ces questionnements, certaines personnes auditionnées ont spontanément évoqué le projet de Francis Hallé, notamment par rapport à la superficie ambitionnée et le secteur envisagé : 70 000 ha sur des pays transfrontaliers. Les avis divergent sur ce projet. « *Un projet intéressant sur le papier, qui pourrait permettre d'apporter des éléments scientifiques, mais qui semble être une belle utopie à la faisabilité complexe* » (ministère de la Transition Écologique). Pour l'ONF et le Parc National de Forêts, le projet irait « *à l'encontre de la gestion multifonctionnelle des forêts* », indiquant même que « *certaines poussent à ça [proscrire la multifonctionnalité] , certains lobbies dans l'intérêt de spécialiser l'espace et ceux qui prônent ces courants d'idées* ». D'autres critiquent « *le ton dogmatique* » (association forestière) du botaniste ainsi que « *son manque de concertation avec les politiques publiques déjà existantes* » (chercheur), l'incitant « *à travailler avec les gestionnaires qui promeuvent les Réserves Intégrales en faisant en sorte qu'il y en ait davantage* » (chercheur). « *Il dit vouloir tout révolutionner alors qu'il existe déjà plein de mesures de protection* », tel est le constat d'un chercheur qui déplore l'émoi suscité par le projet d'une forêt primaire en Europe de l'Ouest. De façon unanime, l'ensemble des acteurs interrogés rejettent un tel projet à court et à moyen terme. De même, certains acteurs qui œuvrent à l'intégration croissante de la naturalité s'interrogent sur le contexte économique, social et politique prédisposé à susciter l'adhésion pour un tel projet d'ici plusieurs générations. Quoi qu'il en soit, « *ce sont avant tout*

des choix politiques » (ONF), ainsi que la « *sensibilité du public à la question forestière* » (ONF) qui permettront de statuer sur la faisabilité d'un tel projet.

En conclusion, les avis sur la naturalité des forêts conduisent à des questionnements sous-jacents sur l'intérêt de la forêt en libre évolution. Laisser faire la nature ? Si oui, jusqu'à quel point ? Quels critères et quelles conditions pour la déployer ? Le projet de Francis Hallé de recréer une forêt primaire transfrontalière s'inscrit dans cette logique d'interrogation sur la place de la naturalité dans la gestion des forêts.

8.3) Des acteurs et des outils pour la préservation des écosystèmes forestiers

Différents outils de gestion

Au vu des réponses obtenues précédemment, il a semblé pertinent de demander aux acteurs de revenir sur les outils de gestion déjà présents en France, et d'évaluer leur degré de naturalité. En sont ressorties trois catégories : 1) les aires de protection forte ; 2) les méthodes employées dans le cadre d'une gestion durable ; 3) et enfin, l'acquisition foncière par les associations.

Dans un premier temps, ce sont les aires de protection forte qui ont été mentionnées par les acteurs. Entraînant une interdiction d'usage et l'intervention humaine, ces zones sont ainsi qualifiées en « libre évolution ». Plusieurs dispositifs réglementaires ont été évoqués : les Réserves Biologiques Intégrales et Dirigées (RBI et RBD), les Réserves Naturelles Nationales et Régionales, les Réserves Nationales de Chasse, les Arrêtés Préfectoraux de Protection Biotope, Géotope et Habitats Naturels, les Parcs Nationaux (principalement les cœurs de parcs) et Régionaux, les Sites classés et inscrits, les Conservatoires d'Espaces Naturels (CEN), puis les zones Natura 2000. Les îlots de sénescence ont également été cités, mais dans une moindre mesure, du fait de leur petite taille et de leur intégration au sein de parcelles soumises à d'autres modes de gestion. Ces périmètres sont accueillis favorablement et complémentaires en raison de leur petite taille et de leur bonne gestion sylvicole.

Ensuite, ce sont les outils employés volontairement dans les forêts qui ont été évoquées, notamment par les propriétaires et les gestionnaires forestiers privés, tels que Pro Silva : la futaie irrégulière, sylviculture mélangée à couvert continu et l'absence de coupes rases. Majoritairement, ces acteurs refusent toute idée de libre évolution, mais acceptent de mettre en place des îlots de sénescence. Pour eux, « *l'homme est indispensable dans la gestion forestière* » et doit « *intervenir pour assurer la pérennité de l'écosystème forestier* ». Cette présence de l'homme et de l'activité humaine dans la gestion des forêts serait également « *indispensable*

pour assurer la sécurité des usagers et des habitants qui vivent aux alentours des massifs ». L'un d'eux rappelle « *qu'une forêt gérée est une forêt protégée* », tel un mantra qui anime toute une profession. Enfin, en privilégiant la libre évolution sur un certain pourcentage des massifs forestiers, ces derniers craignent qu'une spécialisation des forêts s'opère : une forêt destinée à l'exploitation d'une part, et une forêt laissée à sa libre expression d'autre part. Ce point a déjà été relevé plus en amont de l'entretien par différents acteurs, mais semble être encore plus présent pour cette catégorie d'interlocuteurs et semble correspondre à une réelle source d'angoisse.

Enfin, et dans une troisième mesure, un des outils cités est l'acquisition foncière (ou convention, ORE³⁶) déployée par les associations environnementales. Acquérir serait ainsi « *une stratégie* » (CEN), « *le saint Graal* » (association environnementale), « *le meilleur outil juridique* » et « *un levier de maîtrise foncière* » (ASPAS) qui permettrait de s'affranchir de toute réglementation et de ne pas intervenir sur les parcelles. Ces personnes souhaitent que les politiques de conservation donnent plus de légitimité à l'acquisition foncière, mais également que les durées de contrat puissent être allongées : « *ORE, 99 ans, c'est ridicule au regard de la dynamique forestière* », s'insurge un membre associatif.

La libre évolution : applicable par qui et comment ?

Les questions précédentes et les avis qui divisent les acteurs interrogés ont conduit à des questionnements intéressants quant à leur légitimité de déployer la libre évolution dans les territoires. Au début de l'entretien, il leur a été demandé quels étaient les acteurs qui portaient ce concept aujourd'hui. Les réponses sont univoques et sans ambiguïté.

Premièrement, c'est l'ONF et ses RBI, RBD et îlots de sénescence, ainsi que le réseau FRENE, qui semblent porter au mieux la libre évolution. Viennent ensuite les cœurs de Parcs Naturels, les Parcs Naturels Régionaux et les Réserves Naturelles de France. Les associations sont également évoquées, notamment les Conservatoires d'Espaces Naturels, Forêts Sauvages, États Sauvages, ou bien encore l'ASPAS. L'UICN et le WWF ont également été mentionnés

³⁶ Les obligations réelles environnementales (ORE) sont un dispositif foncier de protection de l'environnement. Permettent aux propriétaires de biens immobiliers qui le souhaitent de mettre en place une protection environnementale sur leur bien. Cette protection est volontaire et passe un contrat librement établi par le propriétaire du bien et son contractant.

comme des structures importantes, mais sans projet concret sur le territoire. Enfin, le projet de Francis Hallé est revenu à plusieurs reprises, mais de manière dépréciative.

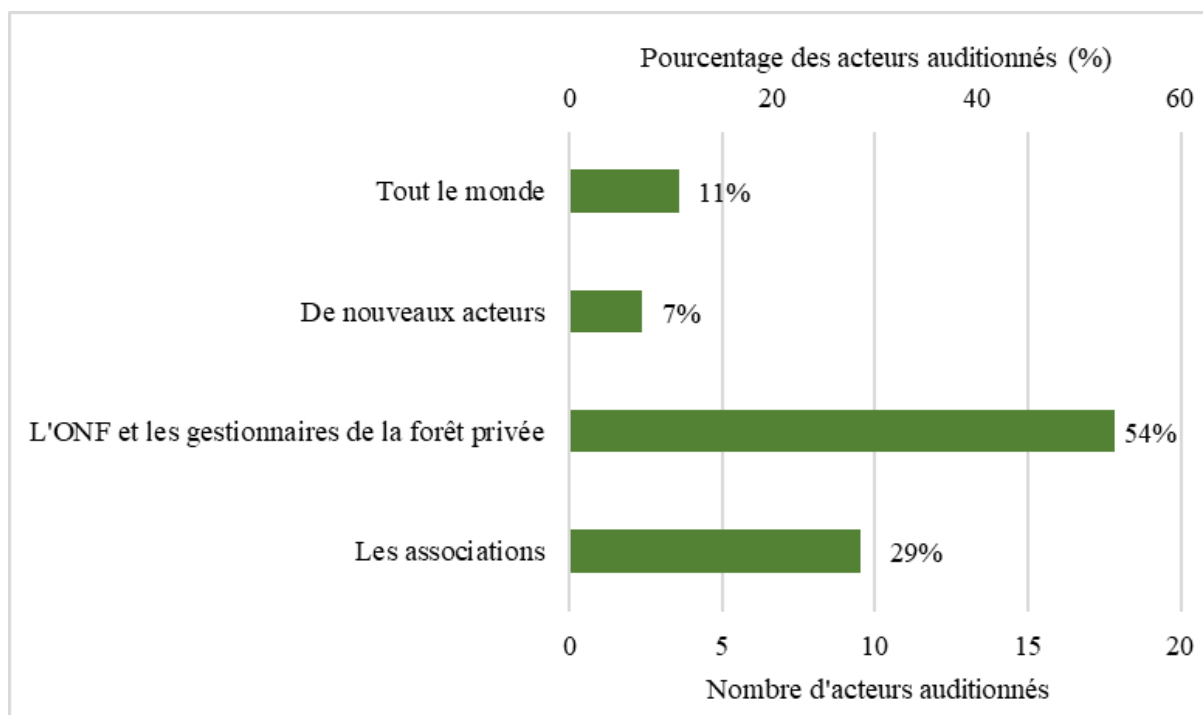


Figure 25 : Avis sur les acteurs susceptibles d'utiliser la libre évolution (M. Lemièrre, 2022)

Dès lors, afin de comprendre quels acteurs semblaient les plus à même de pouvoir utiliser la libre évolution, la question leur a été explicitement posée. À nouveau, les avis divergent.

L'ONF et les gestionnaires forestiers des forêts privées semblent être à l'unanimité les structures en capacité d'appliquer et d'encadrer la libre évolution. « *L'ONF a déjà une politique assumée, celle que porte le gouvernement et qui fixe la priorité aux zones de protection forte, c'est-à-dire les forêts de grande naturalité* » (ministère de la Transition Écologique). Une association forestière indique notamment que « *l'ONF souhaite élargir ses îlots de sénescence et les mettre en réseau* », ajoutant que « *les îlots sont gérés et soumis à un plan d'aménagement, donc ça a du sens* ». Par ailleurs, les acteurs semblent accorder leur confiance aux gestionnaires de la forêt privée, notamment grâce à leur politique et leur engagement dans la multifonctionnalité et la gestion durable des forêts qu'ils prétendent perfectionner dans les prochains mois.

Pour 29 % des acteurs, seules les associations seraient en mesure de porter la libre évolution, notamment grâce à l'acquisition foncière. « *Une association qui achète est motivée par l'objectif de libre évolution* » (CEN), « *acheter pour laisser mûrir* » (association environnementale), « *seuls ceux qui auront la maîtrise foncière seront à même d'utiliser la libre*

évolution », d'une part par « *leur volonté* » et d'autre part, « *pour assurer la pérennité de l'action* » (association environnementale).

D'autres ont exprimé l'idée que tout citoyen était en mesure d'utiliser la libre évolution : « *quiconque* » (association environnementale), « *tout le monde* » (association animaliste), tout comme les propriétaires forestiers. Ce sont principalement le milieu associatif et les gestionnaires forestiers privés qui ont soutenu ces idées.

Enfin, 7 % des acteurs pensent que de nouveaux acteurs seraient également invités à utiliser la libre évolution : « *des entreprises, des professionnels de santé et les médecines alternatives, la sylvothérapie, etc.* » (association environnementale).

En comparaison avec les initiatives déjà déployées sur le territoire national, les différentes propositions sont concordantes et mettent en évidence l'intérêt confirmé d'une plus grande intervention de l'État dans ces questions forestières. D'un autre côté, les associations souhaiteraient également avoir plus de légitimité pour intervenir dans la gestion forestière, notamment en acquérant des parcelles puis en les laissant à leur libre expression. Pour un chercheur, « *il faut avoir un regard sympathique sur les initiatives, ne pas les décourager, mais il est important de garder sa lucidité sur les limites de l'exercice* ». Accorder plus de légitimité aux associations, mais sous quelles conditions ? Comment harmoniser les relations entre les gestionnaires des forêts publiques et privées et des associations qui dévaluent la gestion forestière de ces premiers ? Encore des questions qui suscitent des débats dans la sphère forestière.

Chapitre 9 : La libre évolution comme réponse aux problématiques forestières : entre illusions et convictions

9.1) Un potentiel d'application nuancé

Après avoir dressé un premier bilan des représentations de la libre évolution en France, il convenait de comprendre désormais si ce concept pouvait être une réponse potentielle aux enjeux et aux problématiques auxquels sont confrontées les forêts françaises.

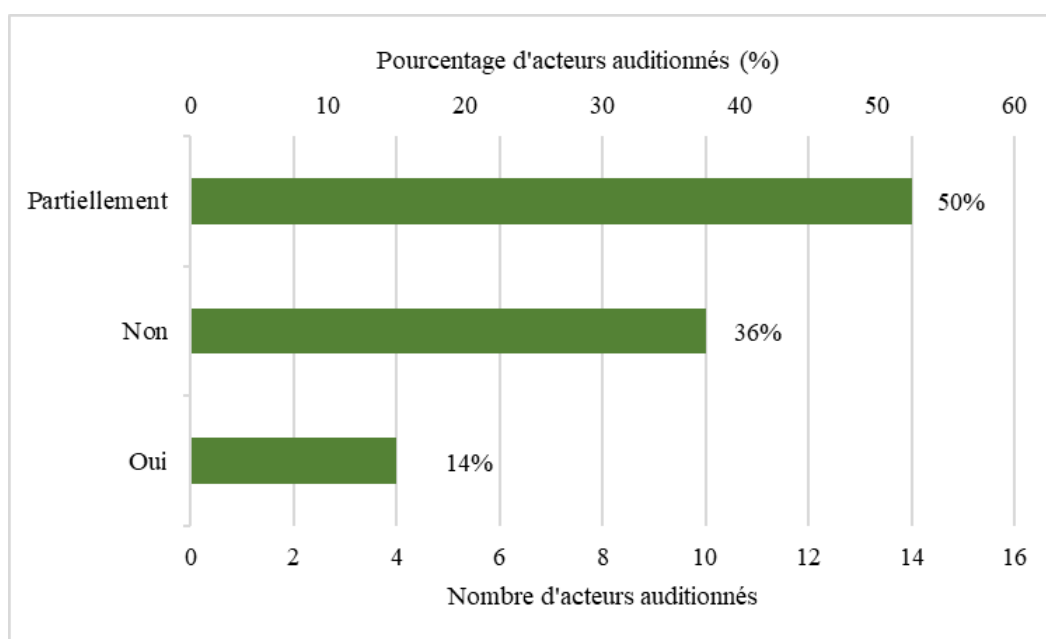


Figure 26 : Avis des acteurs auditionnés concernant le potentiel de la libre évolution pour répondre aux enjeux forestiers (M. Lemièrre, 2022)

Ici aussi, les avis sont contrastés. Pour la moitié des acteurs, la libre évolution est « un outil qui ne peut répondre que partiellement aux enjeux forestiers » (CNPF). « La libre évolution peut répondre à certains enjeux, notamment de biodiversité, mais ne peut constituer l'unique source de gestion » (CEN), « la libre évolution est un choix de gestion parmi d'autres » (UICN), ou bien encore « un mode de gestion complémentaire » (ONF). Pour un naturaliste et membre associatif, il est primordial de « concilier protection et gestion », l'un n'allant pas sans l'autre. Le plus important serait ainsi « la multiplicité et la diversité des modes de gestion qui permettraient d'obtenir un maximum de biodiversité » (association forestière) et en considérant « toute la richesse que peuvent apporter les autres types d'approches » (chercheur).

Pour 36 % des personnes interrogées, la libre évolution ne permettrait pas de répondre aux enjeux croissants auxquels la forêt est confrontée. « La libre évolution est une solution de rien du tout » (Fransylva), estimant que « les propriétaires forestiers ont bien d'autres objectifs et

inquiétudes » (dépérissement des arbres, attaques de ravageurs, prix du bois, etc.), ce que soutient l'un de ses confrères de Pro Silva. Pour les chasseurs et le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, « *même si elle est prise en considération et reconnue, les outils de gestion active seront maintenus dans l'objectif d'augmenter la part des forêts gérées* ». La politique d'incitation en vigueur serait donc maintenue, voire renforcée. Même propos pour le ministère de la Transition Écologique pour qui « *la libre évolution n'est pas un levier important pour répondre au changement climatique. Bien au contraire, le changement climatique va justifier une intensification de gestion* ». Enfin, certains mentionnent l'existence « *d'approches plus douces autres que la radicalité* » (Fibois). Pour ces acteurs, la libre évolution ne répond aucunement aux problématiques qui pèsent sur les forêts aujourd'hui, même s'ils conçoivent que dans certains cas, dans certains contextes, cet « outil » de gestion pourrait être intéressant, à une microéchelle, pour des enjeux de biodiversité.

Pour finir, 14 % des acteurs estiment que la libre évolution « *est un grand levier* » (association environnementale), voire « *un remède de la gestion forestière catastrophique* » (naturaliste). Seules des associations se sont montrées favorables et enthousiastes avec cette affirmation. « *La libre évolution est l'outil le mieux indiqué pour répondre aux enjeux environnementaux* » (RNF). Pour ce panel d'acteurs, laisser les forêts à leur libre expression constituerait la meilleure solution pour contrer les difficultés actuelles, mais également futures.

La division entre les divers acteurs sondés se manifeste ostensiblement au travers de cette question. Pour la majeure partie d'entre eux, c'est un positionnement « neutre » qui prévaut. Plus nuancés, ils décrètent que la multiplicité des approches serait la solution pour des forêts homogènes et résilientes. Aux extrémités de ce gradient, on retrouve les associations pour qui la libre évolution constitue la réponse, l'outil, qui permettrait de répondre aux enjeux, et de l'autre, ceux qui s'opposent catégoriquement à cette vision, indiquant que les préoccupations et les inquiétudes des acteurs de la filière forêt-bois, comme des propriétaires privés, sont d'un tout autre ordre.

9.2) La libre évolution, source des craintes, d'oppositions et de contraintes

Cette thématique, non prévue initialement dans la grille de questions préalablement établie, a été rajoutée au cours des entretiens. En effet, ces derniers étant semi-directifs, l'importante était de laisser la libre expression des acteurs. Différents éléments pertinents et redondants m'ont été confiés au cours des entretiens, même si tous ne se sont pas exprimés spontanément sur ces thématiques.

Trois thématiques ont ainsi été identifiées : 1) le danger de la non-gestion, qui vient en contradiction avec les dangers de la gestion évoqués par les associations environnementales qui promeuvent la libre évolution ; 2) les oppositions et les contestations naissantes suite à la mise en application de zones en libre évolution ; 3) et enfin, les contraintes liées à l’instauration de cet « outil » de gestion.

Tableau 9 : Craintes, contraintes et oppositions mentionnées par les acteurs (M. Lemièrre, 2022)

La libre évolution		
Dangers	De la non-gestion	• Accès restreint aux chasseurs et citoyens • « Ensauvagement » = perte des bénéfices et bienfaits de la forêt • La pression du gibier/déséquilibre sylvo-cynégétique • Augmentation des risques (incendies, sanitaires, pour la sécurité des promeneurs) • Perte partielle des milieux ouverts et des cortèges faunistiques et floristiques (+ fongiques) attachés à ces milieux • Perte des avantages fiscaux (propriétaires forestiers) • Fragilisation de la multifonctionnalité • Disparition d’une fonction économique dans les territoires et des emplois • Méconnaissance/vision partielle des forêts par le grand public, élus et professionnels = complexifie la compréhension de la nécessité d’avoir des forêts gérées
	De la gestion	• Dépérissement des forêts, des sols, des dynamiques de l’écosystème • Contre sélection des dernières étapes du cycle sylvigénétique et délaissement du monde animal • Image de la foresterie : « <i>un super tanker aux freins silo solex</i> » (naturaliste) • Méconnaissance/vision partielle des forêts du grand public, élus et professionnels = complexifie la compréhension de la nécessité d’avoir des forêts en libre évolution
Oppositions et contestations		• Opposition entre ceux qui prônent la libre évolution et ceux qui promeuvent le « <i>jardinage de biodiversité</i> » (association environnementale) • Solutions fondées sur la nature VS vision interventionniste (pour garantir la fonctionnalité des écosystèmes en les modifiant artificiellement) • Chasseurs VS défenseurs de la libre évolution • Complexité de l’acceptation sociale • Articulation politique de protection et politiques de conservation ? • Dichotomie ville VS campagne • Positions dogmatiques VS solutions « <i>d’entre-deux</i> » (chercheur) • Plus de naturalité VS besoin en bois croissant • Biodiversité VS naturalité
Contraintes		• Absence d’un vocabulaire commun/problèmes sémantiques • Absence d’une vision commune sur l’état de la forêt • Morcellement des forêts

	• Contextes géographiques, topographiques, techniques et acceptation sociale • Accroissement démographique = augmentation du nombre de consommateurs • Gouvernance <i>top down</i> • « <i>On vit sur un espace fini qui s'appelle la Terre</i> » (Fibois)
--	--

Le tableau ci-dessus (Tableau 9) reprend les principaux éléments exprimés par les acteurs. Ces derniers ont été indiqués à l'évocation d'autres questions précédemment demandées, et permettent d'asseoir les véritables interrogations, inquiétudes et préoccupations des acteurs.

Par ailleurs, se rajoutent à ce tableau des éléments partagés par les acteurs. Dans un premier temps, l'engagement des propriétaires privés est une source d'inquiétude pour certains d'entre eux. L'incertitude du changement qui pèse sur les propriétaires forestiers ne les inciterait pas à entretenir leurs parcelles, les laissant évoluer librement. Crainte partagée par l'ONF, les gestionnaires forestiers, les associations forestières, les chasseurs et les ministères. À l'inverse, les associations s'inquiètent quant à elles de la pression de l'État (code forestier, législation) et des lobbies, qui incitent les propriétaires privés à opérer une gestion active de leurs forêts, en en tirant des bénéfices économiques. Ainsi, quelles que soient les convictions des acteurs, la propriété privée et son importance sur le territoire métropolitain représentent aujourd'hui une réelle source d'inquiétude.

Deux autres dangers ont été repris par l'ensemble des acteurs : la spécialisation des forêts, mais aussi des territoires, et la compensation industrielle. Ces inquiétudes sont partagées et font l'unanimité.

La sylviculture à l'anglaise est aussi rapportée par certains acteurs, entendant par-là l'intérêt de « *laisser en libre évolution des peuplements forestiers pendant 50/100 ans, avec pour finalité l'objectif de récolter le bois, et a fortiori en faire une forêt de production* ». Ici, ce serait donc une exploitation déguisée en libre évolution plutôt que de la libre évolution en soi.

Enfin, les contraintes budgétaires de l'ONF sont un autre point important. Certains craignent que le gestionnaire des forêts publiques ne soit plus en capacité de préserver la multifonctionnalité des forêts et que des prestataires privés viennent se substituer aux forestiers employés par l'Office.

9.3) Leviers et freins : quelles conditions pour que la libre évolution devienne un outil de gestion prometteur ?

Quels sont les leviers ou au contraire les freins pour une plus grande intégration de la naturalité dans les forêts françaises ? Plusieurs arguments et volets thématiques ressortent de ces entretiens : 1) l'économie de la filière forêt-bois, 2) la communication entre les acteurs, 3) l'environnement physique et naturel des milieux forestiers, 4) le politique, le juridique et le réglementaire, 5) et enfin, les représentations humaines, la sensibilisation et l'acculturation du grand public.

Pour l'économie de la filière forêt-bois, les réticences consistent dans les pertes économiques pour la filière sylvicole du fait de la réduction, voire de la perte des activités, l'interruption de l'exploitation des boisements mis en protection forte, un risque de compensation de la pression sur les forêts alentour, une spécialisation des massifs forestiers, mais aussi l'impact de ce gel de la gestion forestière sur les emplois et l'économie des territoires. Comme évoqué précédemment, la diminution des moyens humains et financiers de l'ONF est également un frein, notamment dans la remise en cause de la multifonctionnalité des forêts et la crainte que la gestion des forêts domaniales et communales soit confiée à des entreprises privées privilégiant la gestion productiviste. Toutefois prédomine une volonté croissante des acteurs de la filière à impacter le moins possible les processus naturels : *« conserver l'exploitation de la forêt, mais sans compromettre les dynamiques écosystémiques des forêts »* (Fibois). Ce même acteur exprimait plus tard au cours de l'entretien, *« lorsque l'on parle de l'industrialisation de la forêt, ça me blesse, car ce sont des gens amoureux de la forêt », « tous ceux qui nous donnent ce titre de “méchants coupeurs de bois” sont des radicaux de la nature », « la filière bois, c'est un monde de gentils, par les gros connards capitalistes, c'est pas ça », en ajoutant pour terminer « que nous ne sommes pas de gros salopards, bien au contraire, nous avons conscience des enjeux, et nous vivons et travaillons pour la forêt »*. Ainsi, d'autres modes de gestion sont apparues ces dernières années, notamment par l'ONF, mais aussi Pro Silva : la futaie irrégulière, arrêt des coupes rases (sauf dans le cas des attaques de scolytes ou d'autres ravageurs), la sylviculture mélangée à couvert continue, mais aussi les îlots de sénescence et le réseau FRENE.

L'étude des vieilles forêts dans la région Occitanie a également été mentionnée (CEN Occitanie) ainsi que l'Observatoire des forêts des Pyrénées centrales, le Groupe d'Étude des Vieilles Forêts Pyrénéennes et le projet Sylvae, réseau de vieilles forêts porté par les Conservatoires d'Espaces Naturels. Ce projet regroupe les actions visant à l'acquisition de

parcelles qui seront laissées en libre évolution et dans un objectif de préservation sur le long terme. Dernièrement, un nouveau site a intégré le réseau CEN Auvergne, ainsi que celui de Sylvae : le Bois d'Ours, une hêtraie/chênaie de 2,85 ha. Ce site permet de protéger une forêt d'intérêt proche du Puy-en-Velay, dans un secteur où la pression est forte. Ces initiatives, même si elles sont approuvées par la majorité des acteurs, font craindre aux acteurs de la filière bois une perte économique importante.

Dans un second temps, la communication entre les acteurs, mais également entre les acteurs et la société civile, représente un frein majeur et est source de tensions, de mésententes et de conflits d'usage. Tous s'entendent dans l'intérêt de se rassembler, d'avoir un espace de discussion entre « *les deux extrêmes* » (toujours dans l'idée de cet « entre-deux »), d'expérimenter la démocratie participative et la concertation territorialisée. D'autre part, lorsque les tensions se matérialisent entre les acteurs, ou la société civile, une médiation entre les parties prenantes serait accueillie avec enthousiasme, et permettrait de prendre en compte les discours de chacun. Enfin, les questions liées à la sémantique des termes employés seraient également une source de difficulté de dialogue entre les acteurs : « *il nous faut adopter un même langage* » (association environnementale), « *faire attention aux mots employés* » (association forestière) ou bien encore « *mieux qualifier la libre évolution* » (fédération).

En ce qui concerne l'environnement physique et naturel, les principaux freins à la libre expression des processus naturels évoqués sont, d'une part, les attaques de ravageurs (scolytes, processionnaires du pin principalement) et le développement des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE), nécessitant une gestion active du couvert forestier. D'autre part, le déséquilibre sylvo-cynégétique. Ce déséquilibre nécessite une pratique de la chasse en forêt, d'avoir « *un prédateur artificiel* » (chasseur) et donc une forte emprise spatiale des activités humaines qui limite les continuités écologiques spatiales et temporelles. Pour certains, la présence de grands prédateurs dans les pays limitrophes (et en France), tels que le loup et le lynx, permet d'envisager l'introduction de ces espèces dans nos massifs forestiers, spontanément ou artificiellement. Quoiqu'il en soit, ces problématiques amènent à poser la question de la place que l'on souhaite laisser aux processus naturels en forêt.

Les politiques, les réglementations et les questions judiciaires sont également un volet majeur évoqué par les acteurs. Aujourd'hui, les politiques et les réglementations peuvent décourager les volontés de mises en protection en forêt, notamment pour les propriétaires privés. La majorité des personnes ont reconnu l'intérêt de reconnaître la légitimité de la libre

évolution dans les politiques forestières pour que le choix de laisser plus de naturalité sur des espaces naturels soit assumé. Pour l'ONF et les ministères, il est indispensable de « *déminer les sujets de responsabilité, de gestion de risques et d'impact sur les différents services* » (ministère de la Transition Écologique) avant toute implantation de projet de libre évolution sur les territoires. C'est également l'un des objectifs assumés de l'État : « *développer (et maintenir) une politique avec des obligations de gestion durable pour la multifonctionnalité et la durabilité des forêts* » (ministère de la Transition Écologique). Pour cela, « *un cadre politique, juridique et réglementaire doit être établi* » (ONF). En revanche, il existe des leviers au niveau institutionnel pour mieux intégrer la multifonctionnalité à la gestion des forêts, « *une politique assumée, celle que porte le gouvernement* » avec différentes mobilisations au niveau régional, national (Stratégie Nationale des Aires Protégées 2030 fixant des objectifs de 10 % du territoire en protection forte à l'horizon 2030), et européen (adoption d'une stratégie forestière européenne pour 2030, appelant à 10 % de protection juridique stricte en forêt). À cette mobilisation politique, s'ajoute le travail de concertation dans les territoires pour « *accompagner et traduire opérationnellement et pédagogiquement une trajectoire de libre évolution* » (WWF). En sus, la gouvernance *top down* aujourd'hui en application ne fait pas l'unanimité. Beaucoup exigent une gouvernance par le bas, « *qui part de la base* » (association forestière), « *bottom-up* » (Fibois), afin que toutes les parties prenantes puissent exprimer leur point de vue. En « *ancrant les projets dans les territoires* » (ONF), et en « *recontextualisant et en restituant ces questions dans un projet de territoire* » (CEN). Une fois les politiques et réglementations élaborées au niveau institutionnel, il serait donc nécessaire de réfléchir à une « *décentralisation des politiques nationales pour voir émerger des modèles différents de libre évolution sur les territoires* » (gestionnaire forestier) et « *en sortant d'une logique universelle* » (association environnementale). Enfin, pour les associations, le « *développement de dispositif de maîtrise foncière avec une pérennisation longue et des engagements dans le temps, est souhaitable et urgent* » (association environnementale).

Pour finir, les représentations humaines, le manque de sensibilisation et d'acculturation peuvent agir en défaveur ou en faveur d'une plus grande naturalité. Aujourd'hui, les représentations de la naturalité sont controversées par les usagers. Pour certains, le bois mort est perçu comme « *sale* », « *dégradant* » voire « *dangereux* ». Les acteurs expriment également l'appréhension d'une forêt « *non entretenue* », « *d'un retour du sauvage* » et d'une crainte du retour des grands prédateurs dans les territoires. Parallèlement, il existe un attachement de beaucoup d'acteurs, y compris d'acteurs de la filière bois, à la naturalité des forêts et des espèces

emblématiques, tels que le grand tétras, la cigogne noire ou bien encore les chauves-souris. Néanmoins, penser la naturalité à l'échelle d'un massif reste difficilement concevable pour certains, une plus grande naturalité étant acceptée dans des zones très localisées, avec malgré tout, une arrière-pensée de gestion, de zonage et de protection de ces espaces délimités. Toutefois, cette acception est à relativiser, car elle dépend des caractéristiques assignées au terme de « naturalité » de la part des acteurs. En effet, pour certaines personnes interrogées, la naturalité n'est pas nécessairement synonyme de libre évolution.

9.4) Concilier écosystèmes à haute naturalité et économie du bois vertueuse, une utopie ?

Alors que la mobilisation politique croît pour intégrer davantage de naturalité, sur les territoires - que ce soit à travers des zones de protection forte, un accroissement des continuités écologiques spatiales et temporelles, une réduction de l'intervention humaine face à des processus spontanés - la naturalité connaît de nombreux freins et de leviers dans sa mise en application, notamment à l'égard des difficultés pour la filière bois.

Après avoir recueilli les propos des différents acteurs sur la libre évolution et la naturalité des forêts, une interrogation persiste encore : est-il possible de concilier un écosystème résilient et à haute naturalité, et une économie du bois vertueuse ? Cette question a souvent été « boudée », « esquivée » par les acteurs. Certains n'avaient tout simplement pas de réponses à apporter, tandis que d'autres se trouvaient gênés et sans argument. Ces difficultés mettent en évidence les incertitudes qui pèsent sur ces questions relatives à la gestion forestière actuelle, à la libre évolution et à la naturalité, mettant dans l'embarras de nombreuses personnes interrogées.

Les acteurs en mesure de répondre ont exprimé la nécessité de concilier les deux approches : produire et protéger. Pour certains, l'exploitation du bois est acceptée dans une certaine mesure : « *hors des 10 % de protection forte* » (association environnementale), ce que semblent comprendre, sans toutefois l'accepter pour autant, les acteurs de la filière bois. Renoncer à une surface potentiellement exploitable serait également une perte considérable pour l'industrie de production et de transformation du bois qui, selon Fibois, « *joue un rôle important dans l'économie française* ». Le 2 février 2022³⁷ dernier, l'interprofession France bois forêt (FBF) et France bois industries entreprises (FBIE) ont publié un Manifeste de 23

³⁷ Manifeste de la filière Forêt-Bois, Élections nationales 2022. Filière Forêt-Bois, enjeux et défis pour la souveraineté nationale.

propositions pour accompagner l'essor de la filière forêt-bois et renforcer la résilience des forêts. En effet, comme le mentionne le Manifeste « *la filière forêt-bois représente près de 400 000 emplois directs et plus de 60 milliards d'euros de chiffre d'affaires. C'est donc un poids économique très important pour la France. Son tissu industriel diversifié est composé de nombreux métiers et d'opérateurs souvent non délocalisables et d'un maillage territorial dense* ». Parmi les questions abordées : de quelle manière développer partout les usages du bois ? Comment adapter les forêts au changement climatique ? De quelle façon rapprocher les citoyens du bois ? Autant de questions qui mettent en exergue l'importance de la filière et de ses enjeux.

Par ailleurs, pour ces acteurs, la gestion forestière centrée sur la production de bois serait également bénéfique pour les écosystèmes forestiers en « *remettant une dynamique, en assurant le maintien et le renouvellement de la forêt* ». Pour cette catégorie de personnes, concilier écosystème résilient et une économie du bois vertueuse serait ainsi compatible, mais à la seule exigence que la présence de l'homme soit omniprésente et qu'une gestion active des forêts soit employée.

Une conception loin des idéaux des associations environnementales qui déplorent une gestion forestière actuelle tournée vers la production et le profit : « *on subventionne des forêts commerciales* », avec une « *vision productive ancrée* ». Pour elles, il est nécessaire d'adopter une « *économie de la contemplation, et non de l'exploitation* », le plus important étant « *de garantir la pérennité de la forêt* ». Nul doute, la conciliation entre naturalité et économie n'est nullement envisageable pour elles. Cette incompatibilité entre protection et économie est tout simplement « *un défi de l'impossible* ». Propos soutenus par un chercheur estimant que « *la complétude des fonctionnalités écologiques ne peut être maintenue dans ces conditions où la forêt de production côtoierait des espaces laissés à leur libre expression* », avant d'ajouter que « *la sylviculture actuelle supprime déjà toute une phase de vie de la forêt* », rendant inconciliables ces deux types d'enjeux. Notons néanmoins que ces derniers s'accordent sur l'importance de la production de bois, nécessaire pour « *décarboner nos modes de vie* » et pour « *satisfaire les besoins actuels et futurs des usagers* ».

La gestion multifonctionnelle est revenue très souvent dans les dires des acteurs, principalement par l'ONF, les ministères, les gestionnaires forestiers privés, les chasseurs et quelques associations forestières. Ces derniers préconisent avant tout la variabilité des modes de gestion en fonction des territoires : « *il est nécessaire de mettre en place des curseurs à des niveaux variables en fonction des enjeux de territoires* » (ONF), avant de renchérir en indiquant

que « *l'hyperspécialisation et l'hyper-intensification des massifs forestiers ne sont plus à l'ordre du jour* ». L'ensemble de ces acteurs revendique l'intention d'avoir « *des forêts mosaïques* » dans l'objectif de renforcer la diversification des essences, par des expérimentations menées dans des îlots d'avenir, et varier les modes de sylviculture (futaies régulières et irrégulières, taillis, taillis sous futaie, zones en régénération naturelle, îlots de sénescence, îlots de vieillissement RBI et RBD, etc.) tout en prenant en considération la faune sauvage dans le respect de l'équilibre forêt-gibier. Protéger et produire, des enjeux compatibles pour l'ONF et l'État. Leur dessein est donc le suivant : « *augmenter (et maintenir) la production de bois matériau, développer la protection des risques et accompagner le changement climatique* » (ministère de la Transition Écologique). Avec une approche sensible, forestiers et gestionnaires sont en accord avec les dires des institutions. Pour eux, « *la forêt ce n'est pas une plantation d'arbres, c'est un écosystème qui donne une rentabilité et des services* ». De cette manière, les enjeux de biodiversité doivent ainsi s'inscrire et s'intégrer dans la gestion multifonctionnelle des forêts. Pour cela, l'importance serait donc de maintenir des politiques forestières basées sur la gestion durable des forêts alliant multifonctionnalité et durabilité. À leurs yeux, haute naturalité et économie vertueuse des forêts ne seraient pas incompatibles. Seulement pour cela, et face aux grands enjeux présents et futurs, il est « *nécessaire d'avoir une matrice forestière gérée, voire plus gérée qu'aujourd'hui* » (ONF). De ce point de vue, et comme les acteurs de la filière bois, l'homme serait indispensable à la bonne santé des forêts, mais également un précieux pilier pour assurer et pérenniser leurs multiples fonctions (production, protection, écologique et sociale).

Toutefois, comme nous l'avons déjà mentionné précédemment, certains acteurs consentent que la multifonctionnalité actuelle doit être « *refuser à sa compréhension actuelle* » (chercheur), et demandent à ce qu'elle soit repensée dans sa globalité, avec pour ambition une gestion plus durable qui permettrait de répondre aux enjeux qui pèsent sur les forêts françaises. À l'heure actuelle, il conviendrait « *d'agir autrement pour s'adapter, mieux planifier la libre évolution avec une gestion active et plus intense des forêts, avec a fortiori, un objectif important de biodiversité, en portant un intérêt sur une politique de planification pour se garantir d'un maintien, d'une diversité et des dynamiques écosystémiques dans tous les contextes biogéographiques* » (chercheur). Même constat du côté du ministère de la Transition Écologique pour qui, préalablement à toute mise en place de projet de gestion, qu'importe soit-elle, « *une planification de la gestion forestière doit être établie, avec une objectivation de tous les éléments* ». Ainsi, pour parvenir à accorder haute naturalité, donc des espaces en libre

évolution, et économie du bois vertueuse, plusieurs paramètres seraient à prendre en considération : le territoire, les enjeux associés aux massifs forestiers, avec la nécessité d'établir préalablement un rapport sur les impacts économiques, écologiques et sociaux (en objectivant tous les éléments), mettre en place une concertation entre les acteurs et les citoyens. En résumé, c'est d'intervenir en amont sur les trois (ou quatre selon certains) thématiques majeures de la multifonctionnalité, prenant en compte les différentes parties prenantes du projet au sein d'une concertation territorialisée, afin de planifier un protocole de gestion le plus adapté aux singularités des territoires.

Enfin, pour une poignée d'acteurs, notamment les gestionnaires des forêts privées, il est important de satisfaire les propriétaires forestiers afin « *qu'ils s'y retrouvent dans leurs convictions et leurs moyens* ». Avec 75 % de forêts privées sur le territoire, il est inévitablement indispensable de considérer cette catégorie d'acteurs. Aujourd'hui, la condition financière et économique de ces derniers semble être privilégiée à la libre évolution. À ce jour, et à notre connaissance, aucune étude n'a été réalisée auprès des propriétaires forestiers concernant leurs intérêts et les modes de gestion favorisés au sein de leurs propriétés. À l'aune des propos recueillis par les gestionnaires privés, considérer la haute naturalité des forêts, la libre évolution au sein de leurs parcelles serait loin de leurs priorités et leurs inquiétudes, principalement orientées vers le dépérissement du couvert forestier, des changements tangibles et observables sur leurs parcelles, mais également leur volonté de pérenniser l'héritage qu'ils ont reçu de leurs ancêtres et qu'ils souhaitent transmettre à leurs descendants. Différents paramètres qui éloignent ces personnes à privilégier la naturalité par rapport à la gestion sylvicole et l'exploitation du bois.

Ainsi, même si tous les acteurs conviennent que la fonction de production de bois est noble et doit être préservée, il est aujourd'hui difficile de trouver un consensus autour de la gestion forestière. Les enjeux et les fonctions allouées à la forêt, les perceptions diverses et parfois contradictoires, le rôle et la position des parties prenantes comprises dans leur singularité, les contextes territoriaux... Autant de paramètres qui viennent intensifier les tensions préexistantes, et historiques, sur les questions forestières. Toutefois, « *aujourd'hui il existe des modèles de gestion durable permettant de concilier la rentabilité forestière et un certain nombre de vertus écologiques* » (chercheur). Des solutions semblent donc exister. Maintenant reste à savoir si tous les acteurs en ont connaissance (et/ou conscience) et dans quelles conditions celles-ci pourraient répondre à leurs différents enjeux et intérêts.

Conclusion

Comme nous l'avons constaté dans la littérature et la première partie de l'entretien destinée au diagnostic de la forêt française, le concept de libre évolution ne fait pas consensus. Les oppositions sont nombreuses, venant accroître les incompréhensions et animosités entre acteurs.

Premièrement, les désaccords sont nombreux sur la définition même du concept. Même si l'unanimité s'accorde sur une définition théorique et une définition de « terrain », les nuances sont nombreuses. Difficile de dialoguer lorsque les codes langagiers sont hétérogènes. C'est la raison pour laquelle certains mentionnent l'intérêt de ne pas définir le concept et de le laisser à la libre interprétation. En effet, avec un cadre normatif strict, les initiatives seraient probablement moins nombreuses et ne permettraient pas à différents acteurs de se saisir des opportunités de sa mise en application dans les territoires.

Cette opposition entre deux visions antinomiques est également présente dans les perceptions de la libre évolution. Entre la valorisation de ces espaces, alliant sentimentalité et beauté, et leur dépréciation, remettant en cause le modèle multifonctionnel porté par la majorité des acteurs.

Néanmoins, la majorité convient de l'ancienneté du concept. Beaucoup de forêts sont d'ores et déjà en libre évolution *de fait*. Si aucune donnée scientifique n'est aujourd'hui révélée sur l'ampleur de la superficie correspondant à ces zones sans gestion, leur nombre serait toutefois conséquent, laissant penser que de nombreuses vieilles forêts mûrissent paisiblement sur le territoire métropolitain. Ce qui serait novateur, c'est l'ampleur du mouvement qui se soulève autour du concept. La libre évolution étant un terme plus intelligible que le terme de naturalité, il est donc plus facilement accessible et employable par quiconque.

Les représentations de la naturalité sont également contrastées, entre son acceptation et son refus. Pour la majorité des personnes auditionnées, la naturalité est corrélée à la notion de libre évolution et en serait le premier paramètre assimilable. Toutefois, deux écoles s'opposent entre ceux qui souhaitent que la libre évolution occupe une place importante dans la gestion forestière, et ceux qui souhaitent privilégier la multifonctionnalité des forêts. Le clivage est toujours le même et concerne les mêmes acteurs : les associations environnementales et animalistes qui prônent pour plus de naturalité et de forêts laissées à leur libre expression, et les gestionnaires forestiers (publics et privés), les associations forestières, les institutions et l'État. Dès lors, la naturalité se lit sur un gradient, avec des extrémités : les associations pour qui la

libre évolution constitue la réponse, l'outil, qui permettrait de répondre aux enjeux, et la deuxième catégorie d'acteurs, qui s'opposent catégoriquement à cette vision, sommant que les préoccupations et les inquiétudes des acteurs de la filière forêt-bois, comme des propriétaires privés, sont d'un tout autre ordre. Entre les deux, quelques acteurs plus nuancés qui souhaitent une multiplicité d'approches pour des forêts homogènes et résilientes. La naturalité est donc soumise à débat, que ce soit dans son acceptation sémantique, mais aussi sur les lieux et les surfaces à lui consacrer.

Par ailleurs, on retrouve cette même dissonance entre acteurs concernant la qualité de la libre évolution pour répondre aux enjeux auxquels les massifs sont, et seront, confrontés, même si la moitié d'entre eux admettent que son application ne pourra y répondre que partiellement.

Les inquiétudes et les craintes quant à l'application du concept sont des éléments importants à prendre en considération. En fonction de leurs intérêts, les acteurs ont mis en exergue des appréhensions qui semblent davantage ancrées dans un contexte forestier en tension et menacé. En effet, même si des dangers, des oppositions et des contraintes sont propres aux différentes catégories d'acteurs, des préoccupations telles que le changement climatique, l'engagement des propriétaires privés, l'absence de l'État, la spécialisation des territoires et la compensation industrielle, sont des thématiques qui ont déjà été mentionnées dans la partie relative aux caractéristiques de la forêt en France. Ainsi, outre les revendications entre « gestion » et de « non gestion » qui opposent toujours les mêmes acteurs, les inquiétudes restent partagées et ne sont pas conséquentes au principe même de libre évolution.

Les leviers et les freins à la mise en application du concept se comptent principalement au nombre de cinq. D'abord pour l'économie de la filière forêt-bois, craignant une perte significative de revenus en *sus* au déploiement des zones de libre évolution, ainsi que la spécialisation des territoires. La communication entre les acteurs qui fait défaut et entraîne de nombreuses incompréhensions et mésententes. L'environnement physique et naturel des milieux forestiers, pas toujours propices au déploiement de la libre évolution. Le politique, le juridique et le réglementaire, nécessitant un investissement des autorités pour établir une législation et encadrer la libre évolution (et plus globalement revoir les conditions de la gestion forestière). Puis, les représentations humaines, la sensibilisation et l'acculturation du grand public. Autant de leviers et de freins qu'il est nécessaire de se saisir urgemment pour assurer un avenir à la forêt française.

Enfin, la conciliation entre des forêts à haute naturalité et une économie du bois vertueuse est encore une fois très différenciée. Trouver un consensus pour satisfaire tous les acteurs semble plus que nécessaire, mais sans concertation préalable et intelligente, les intérêts de chacun amèneront probablement à des tensions et des mécontentements quant à la gestion à employer.

BILAN D'ÉTAPE

L'objectif principal de cette recherche consistait à étudier la conciliation éventuelle entre des espaces en libre évolution et une économie vertueuse du bois. Autrement dit, des zones laissées à leur libre expression, sans intervention humaine, étaient-elles compatibles avec une gestion multifonctionnelle des forêts françaises ? Pour ce faire, nous avons dû effectuer une recherche bibliographique pour comprendre les enjeux inhérents au concept de libre évolution, en établir un diagnostic à l'échelle nationale, puis nous nous sommes intéressés aux différents acteurs qui habitent, vivent et s'emploient quotidiennement pour les forêts. Cette analyse qualitative, reposant sur des entretiens semi-directifs, met en évidence l'existence de nombreuses inquiétudes et des tensions bien plus anciennes et globales, que la simple application d'espaces en libre évolution sur le territoire.

En commençant cette étude, notre intention était d'établir un diagnostic de la libre évolution, concept qui cristallise des tensions et des mésententes entre les différents acteurs du sylvo -socio-écosystème, mais aussi de co-construire une réflexion de cette notion, de comprendre ses raisons d'être et d'évaluer son potentiel. Au fil des entretiens, ce sont davantage des questions relatives à trois thématiques spécifiques qui se sont imposées : 1) l'état des forêts françaises, les difficultés auxquelles elles sont confrontées et leurs menaces, dans un climat anxiogène qui est celui de l'incertitude quant à l'ampleur des changements à venir ; 2) puis, la nécessité de revoir les modalités de la gestion forestière aujourd'hui en vigueur ; 3) et enfin, les problématiques liées au concept même de libre évolution, les clivages entre une multifonctionnalité que certains souhaitent restreindre, là où l'unanimité des acteurs souhaite instaurer des instances de dialogue entre tous les usagers pour maintenir un partage de la forêt.

Au préalable, c'est d'abord l'inquiétude d'un changement climatique et d'une crise écologique sans précédent qui se profilent sur les massifs forestiers. L'ensemble des paroles recueillies auprès des 28 acteurs interrogés témoigne d'une grande souffrance des forêts, engendrant une perte de services écosystémiques et une urgence à revoir les modes d'usage et de leur gestion. Même si la majorité évoque davantage une transformation des écosystèmes forestiers, les crises anciennes, actuelles et latentes mettent en évidence la crainte tangible d'un avenir instable et incertain. L'unanimité s'accorde également quant aux difficultés et quant aux menaces qui pèsent sur les forêts. Dans ce contexte d'incertitude sur l'ampleur des changements, la difficulté principale pour les acteurs semble de s'accorder sur les priorités à donner aux forêts et de prendre en considération les intérêts de chacun. En dépit de l'absence

de l'État à apporter des directions à la nécessaire transformation et adaptation d'une gestion forestière que l'ensemble des parties prenantes souhaite renouveler, l'intérêt de mettre en application des concertations territorialisées semble indispensable.

La forêt croît depuis de nombreuses décennies, portant à plus de 30 % la part des forêts sur le territoire métropolitain. Sans idéaliser le passé pour les efforts consentis dans l'objectif d'accroître leurs superficies, les forêts sont aujourd'hui soumises à de nombreux enjeux qui menacent leur pérennité et leur durabilité. La science forestière est une science incertaine, où les actions menées aujourd'hui seront perceptibles principalement par les générations futures. C'est également une science longue, qui met du temps à mûrir, et qui prend en compte un nombre important de paramètres, mais aussi d'incertitudes. Cette incertitude s'accroît avec les effets du changement climatique, qui est beaucoup plus rapide que le rythme régulier et saisonnier du climat. Pour ce faire, les forestiers cherchent aujourd'hui à adapter et à accompagner les forêts, conformément aux objectifs du plan de relance proposé par le ministère de l'Agriculture, tout en s'efforçant de répondre à l'ensemble des biens et services qu'elles offrent à la société. En France, la gestion forestière française est ciblée sur cette recherche d'équilibre dans ces différentes fonctions. Une gestion forestière qui se veut multifonctionnelle.

Aujourd'hui, nombreuses sont les interrogations concernant les modes de gestion à prioriser pour répondre à ces différentes menaces et les difficultés auxquels les massifs forestiers sont soumis. Deux approches s'affrontent : ceux qui souhaiteraient accorder plus d'importance aux espaces laissés à leur libre expression et permettant aux dynamiques écosystémiques de tendre vers plus de naturalité, et ceux qui souhaitent accroître la gestion forestière multifonctionnelle, tout en s'accordant sur la nécessité de revoir les fondements de cette approche (notamment au regard des conséquences du changement climatique rapide, de l'augmentation des aléas, des attaques sanitaires, de la sécheresse et des exigences sociétales). Néanmoins, même si ces mésententes entre les parties prenantes sont avérées, toutes s'accordent sur la nécessité de produire du bois, produit noble aux nombreuses vertus, et de consacrer plus d'attention aux espaces en libre évolution, que ce soit dans une démarche purement philosophique ou scientifique. En effet, laisser le temps aux écosystèmes forestiers de s'exprimer, c'est faire le pari de disposer de vrais laboratoires scientifiques permettant, à l'avenir, d'adapter et de protéger plus efficacement les forêts. C'est offrir également la possibilité de faire évoluer les mentalités sur le rapport qu'entretiennent les humains à la nature, au non-humain, et d'une façon plus générale de bousculer les mœurs sociétales dans une approche d'introspection individuelle, mais aussi collective.

Néanmoins, même si tous sont profondément attachés au patrimoine forestier, qu'il s'agisse des gestionnaires, des forestiers, des associations, de la filière du bois ou bien encore des chercheurs, trouver le juste équilibre entre la multifonctionnalité des forêts et les espaces en libre évolution fait débat, entraînant par conséquent des tensions et des mésententes entre les acteurs. Certains sont profondément attachés à la forêt dans toute sa diversité, c'est-à-dire dans la production de bois, faisant vivre les entreprises depuis des générations, mais aussi dans sa pérennité et sa durabilité, ainsi que dans ses dimensions environnementales et sociétales. Pour cette catégorie d'acteurs, une forêt gérée n'est pas une forêt sans âme, bien au contraire, c'est une forêt animée par des gens qui vivent et œuvrent quotidiennement pour la protéger : « *une forêt gérée est une forêt protégée* », tel est leur leitmotiv. Aujourd'hui, la forêt française est gérée dans ces trois dimensions, certes avec de la production de bois, mais avec un souci de préservation de l'environnement, d'accueil du public et de récréation. Ainsi, face aux enjeux globaux, il serait dommageable de circonscrire les forêts dans un seul et unique rôle, car pour eux, la science du forestier, celle qui est mise en place aujourd'hui, et à laquelle la grande majorité des acteurs de la filière forêt-bois est attachée, c'est d'assurer l'équilibre entre ces différentes fonctions.

Le besoin de naturalité retrouvée dans les vieilles forêts est également tangible. Anciennes et mures, ces forêts en libre évolution permettent d'observer la complexité des processus écosystémiques et offrent à ces écosystèmes des capacités de résilience pour faire face aux effets du changement climatique. Aujourd'hui, même si les études sont encore peu nombreuses et tendent à s'intensifier dans les années à venir, les chercheurs estiment que le besoin de naturalité pour les faunes et les flores est efficient. Laisser des forêts à leur libre expression permettrait d'avoir davantage de mélanges d'espèces et d'étagements au sein des peuplements, d'espèces indigènes et du bois mort, une faune et une flore inféodées à certaines étapes du cycle sylvigénétique, etc. Autant de caractéristiques propres à ces écosystèmes que certains souhaitent privilégier par rapport à une gestion multifonctionnelle. Pour cette catégorie d'acteurs qui prônent la libre évolution, s'ajoutent à ces caractéristiques des fonctions permettant d'apprécier les atouts de ces espaces : épuration de l'eau, puits de carbone, stabilité des sols, etc. Néanmoins, pour objectiver ces arguments, seules des études scientifiques approfondies permettront de les appréhender avec certitude.

La libre évolution ne recouvre pas uniquement des aspirations écologiques. Au regard de l'analyse des entretiens, ce mouvement se rapporte tout autant à des questions d'ordre philosophiques, éthiques et sociétales, qu'au principe écologique en lui-même. Il questionne

notre rapport au vivant, et à la vie de façon générale, notre volonté de maîtrise de la nature, mais aussi notre capacité de résilience face aux difficultés.

En tout état de cause, concilier la multifonctionnalité des forêts et des espaces voués à la libre évolution, demandera nécessairement des temps de dialogue entre les acteurs. Les arguments avancés par ces deux approches méritent d'être entendus et considérés à hauteur de l'importance que leur accordent les différents intervenants. La libre évolution s'apparente donc à un outil à intégrer au sein de la gestion multifonctionnelle, ce que fait déjà l'ONF avec les réserves biologiques intégrales, c'est-à-dire en incluant des espaces de haute naturalité au sein d'une matrice forestière gérée. Techniquement, la faisabilité de cette démarche est démontrée. En revanche, l'acceptabilité pour les associations environnementales qui valorisent la non-intervention humaine relève davantage de la sociologie et de la philosophie que de l'écologie.

Tous ont un vœu commun, un fil directeur qui les anime : protéger les forêts en assurant leur pérennité et leur durabilité. Deux visions antinomiques, mais qui se rassemblent par leur souhait commun. Pour satisfaire l'ensemble de ces personnes, une concertation semble indispensable. Trouver le juste milieu, l'équilibre ou bien encore « l'entre-deux ». Une concertation globale, mais aussi locale, chaque territoire possédant ses caractéristiques intrinsèques, qu'elles soient d'ordres environnementaux ou sociétaux, ses intérêts et ses enjeux. En conséquence, tous les échelons doivent être mis à contribution, du citoyen à l'État, dans une approche de gouvernance ascendante, parce qu'œuvrer ensemble aujourd'hui, c'est œuvrer ensemble pour demain.

*« Tenez-vous prudemment entre les deux extrêmes ;
Marchez au milieu : c'est le plus sûr des systèmes ».*

Ovide (43 av. J.-C — 18 ap. J.-C).

PARTIE 4 : RÉFLEXIONS, DISCUSSIONS ET PROPOSITIONS

La forêt en France métropolitaine s'étend depuis plus d'un siècle et couvre aujourd'hui 31 % du territoire. Elle fournit du bois, des produits variés et des services, génère des emplois, constitue un lieu de loisirs et contribue à protéger contre les risques naturels. Face au changement climatique, la forêt représente une source de matériau renouvelable et de ressource énergétique. Elle doit également répondre aux attentes sociétales, croissantes depuis la crise COVID.

C'est également un écosystème complexe riche en biodiversité, mais fragile, confronté à des pressions exacerbées sous l'effet du changement climatique.

Au-delà de cette considération de base, dans un contexte écologique et social aussi mouvant, une gestion durable des forêts est destinée à garantir la pérennité de ses multiples fonctions.

Au début de ce mémoire, nous avons établi la problématique suivante : **comment concilier des logiques de gestion forestière, en apparence antinomiques, dans le cadre d'une approche multifonctionnelle des forêts ? En d'autres termes, comment concilier un écosystème en libre évolution (à haute naturalité), et une économie du bois vertueuse ?**

Nous allons évoquer ici des pistes de réflexion, basées en partie sur des propositions issues des entretiens, qui visent à réfléchir sur la gestion forestière actuelle et sur la conciliation entre différents modes de gestion, dont la libre évolution fait partie. Ces propositions ne constituent aucunement la finalité de la recherche et ne prétendent nullement se substituer aux différents travaux réalisés par de nombreuses personnes. Il s'agit davantage de propositions personnelles élaborées à la lumière de l'étude réalisée qui a permis d'appréhender les principaux freins pour une bonne harmonisation entre les différents principes de gestion forestière.

Avant cela, nous souhaitons revenir sur quelques éléments importants. Au début de ce travail de recherche, l'objectif était de comprendre les tenants et les aboutissants de la libre évolution en France, ce que ce concept véhicule ainsi que son dessein. Au fil des entretiens, nous avons pris conscience que ce principe de « laisser faire » la nature n'était pas la priorité des principaux acteurs. Seules les associations environnementales accordaient un intérêt spécifique à cette modalité. À l'unanimité, les discours se sont orientés spontanément vers les difficultés que rencontrent les massifs forestiers français, mais aussi les inquiétudes et les

actions mises en œuvre aujourd'hui pour faire face aux différentes crises (actuelles et à venir). Globalement, la libre évolution ne semble représenter qu'un concept philosophique et sociologique, loin des préoccupations exprimées par les acteurs institutionnels, étatiques, de la filière forêt-bois, des associations forestières, des chasseurs et des chercheurs. Pour ces derniers, la libre évolution correspond « tout simplement » à la conservation d'espaces de haute naturalité qui possèdent des caractères et des paramètres écologiques intéressants pour la diversification et l'hétérogénéité de la forêt. Ces espaces de haute naturalité, souvent considérés comme des « réserves », répondent également à la Stratégie Nationale pour les Aires Protégées 2030 et qui repose sur deux piliers : 1) un objectif de 30 % d'aires protégées, qui constituent la trame de protection du territoire ; 2) un objectif de 10 % de protection forte, avec un niveau plus élevé de protection.

Ce sont des « *liens forts, historiques et évidents qui préexistaient déjà entre les espaces protégés français et la mise en libre évolution des espaces forestiers* » (Debaive et al., 2022). Or, à l'exception des RBI, ce sujet n'a jamais été considéré comme un objectif prioritaire et consubstantiel à la création d'espaces protégés. Ce qui explique peut-être aussi la modeste contribution en surface de ces espaces laissés à leur libre expression sur le territoire métropolitain. Nos conclusions rejoignent les propos soutenus par les chercheurs Debaive et al. (2022), dans le sens où « *une prise en compte accentuée de la libre évolution par les pouvoirs publics impliquerait donc une évolution marquée des objectifs, des stratégies de création voire des statuts d'espaces protégés, permettant d'augmenter de façon significative les surfaces concernées* ».

La libre évolution : la nécessité d'une définition consensuelle

De ces différents entretiens est ressortie la nécessité pour la majorité des acteurs, d'une définition ou d'un cadre théorique sémantique pour harmoniser les échanges entre les différentes parties prenantes et établir des politiques forestières avec des principes définis et préalablement acceptés par l'ensemble des acteurs. En outre, cela permettrait également de favoriser les échanges avec les citoyens qui, eux non plus, ne disposent pas de la même interprétation de la libre évolution.

Pour cela, il semble judicieux d'avoir de grandes orientations communes, et au regard des particularités territoriales, d'adapter cette base théorique, dans la limite de ce qui peut être accepté comme relevant de la libre évolution. Cette ambiguïté autour de la définition même du concept constitue un frein important, exprimé par la majorité des personnes auditionnées, et qui

doit être clarifié pour permettre une conciliation entre les associations, les fédérations (notamment de sports de nature), les acteurs de terrain (gestionnaires et associations forestières), les propriétaires privés et l'État. Dès lors, la dichotomie entre les « puristes » et les « gens de terrain » ne serait plus une source de tension et de mésentente entre ces derniers. En effet, un acteur interrogé, travaillant au sein de la Fédération Française de Randonnée, nous indiquait ne pas savoir ce que signifiait concrètement la libre évolution : *« la seule vision que j'en ai, c'est une exclusion totale de l'homme, des zones où l'on ne doit pas entrer »*. Cette vision erronée de ces espaces est dommageable et ne correspond pas aux conditions exprimées par les acteurs concernés directement par la mise en application de la libre évolution. Pour la Fédération Française de Randonnée, et en référence à leur définition, il conviendrait d'éloigner les chemins balisés de ces « sanctuaires » pour que les randonneurs n'interfèrent pas avec ces espaces. Certes, leur intention est louable, mais est-ce là la volonté du concept, qui à l'inverse, autorise et incite, la libre circulation du public ? : *« La circulation du public n'est pas systématiquement interdite [...], la libre découverte de ces espaces de "nature sauvage" doit être encadrée, mais pas proscrite. Ceci s'accompagne souvent du maintien d'itinéraires pédestres balisés préexistants, pour y canaliser la fréquentation, avec néanmoins la sécurisation des peuplements contigus »* (Debaive et al., 2022).

Pour cela, et avant d'appliquer un cadre théorique, une concertation avec l'ensemble des acteurs est souhaitable et même requise, afin de considérer les intérêts et les perceptions individuels de chacun. Au regard de cette considération sémantique, une stratégie de sensibilisation devrait être développée à destination des professionnels et associations qui œuvrent quotidiennement pour les forêts, des propriétaires forestiers, et de la société civile dans sa globalité. Sans cela, les débats qui animent le « sylvo -socio-écosystème » ne cesseront pas et la mise en application de la libre évolution dans les territoires sera compromise en raison d'incompréhensions entre les différents acteurs et d'appréhensions réciproques.

Par ailleurs, et en raison de l'adaptation de la libre évolution en fonction des contextes territoriaux, des massifs et de son acceptabilité, il semble également judicieux de mettre des limites sur ce qui peut être accepté par rapport à l'objectif de protection des forêts.

La libre évolution, un concept davantage philosophique qu'écologique

Au regard des propos recueillis et d'une analyse plus approfondie, ce n'est pas la libre évolution en tant que telle qui fait débat. Les tensions sont plus profondes, anciennes et mettent en évidence une filière forêt-bois en souffrance depuis de nombreuses années. En effet, après

une quarantaine d'heures d'auditions qui ont permis d'entendre 28 intervenants aux sensibilités diverses, la nécessité d'un changement de modèle a souvent été invoquée, même si les opinions divergent sur son contenu et sa finalité. C'est finalement une volonté de réforme forestière globale qui semble aujourd'hui correspondre aux attentes de l'ensemble des personnes auditionnées. La libre évolution serait davantage « *la goutte d'eau qui fait déborder le vase* », pour reprendre la célèbre expression française. Cette métaphore illustre bien la situation et fait le parallèle entre la tension croissante du « sylvo -socio-écosystème » et les menaces qui pèsent sur les massifs eux-mêmes. En poursuivant la métaphore, la libre évolution constituerait ainsi la « *partie émergée de l'iceberg* ». La comparaison est simple : la particularité de ce bloc visible dont on ne voit en réalité qu'un faible pourcentage de sa taille réelle cache une partie bien plus importante et complexe. Cette expression est très symbolique et représentative de la situation actuelle.

Par ailleurs, le sens même de la libre évolution est soumis à débat. Comme nous l'avons constaté, tous les acteurs n'ont pas la même définition et la même représentation de ces espaces laissés à leur libre expression. D'un point de vue sociologique et philosophique, la libre évolution ne se résumerait-elle pas à une quête « *pathétique* » (Vinh Dao, 1991), mais humaine, pour surmonter et se protéger de l'angoisse écologique ? En effet, au regard des conclusions des entretiens, deux profils d'acteurs se différencient : les associations environnementales d'une part, et d'autre part, les acteurs institutionnels, les gestionnaires publics et privés et une grande majorité des chercheurs. Pour les premiers, la sensibilité occupe une place importante dans la définition même des forêts. Pour les seconds, ce sont davantage les fonctions et les services qu'elles octroient qui prévalent. Les profils psychologiques, les convictions et les sensibilités différentes semblent être des caractères propres à ceux qui défendent cette philosophie du « laisser faire la nature ». Ces questions nous ramènent au projet de Francis Hallé pour une forêt primaire en Europe de l'Ouest. Son « *utopique* » forêt primaire, terme qu'il utilise lui-même lors des différentes conférences auxquelles il est convié, ne serait-elle pas plutôt le recyclage de « ses fantasmes de nature idyllique » ? Bien entendu, nous ne remettons pas en considération le projet du botaniste et de son association. Le projet est louable et a le mérite de susciter de l'intérêt pour les forêts auprès d'un large public, quelles que soient les catégories socioprofessionnelles, les cultures et les générations. Seulement, à l'aune des échanges avec les différents acteurs, nos questionnements ont été nombreux, parfois source de réelles interrogations philosophiques. De plus, dans le contexte socio-économique et politique actuel de nos territoires ruraux (manque de services publics, d'offres d'emplois, de transports,

désertification médicale, disparition de commerces de proximité, etc.) ce projet semble être « *une belle utopie* » (Hallé, 2022) et suscite peu d'émotion.

Quoi qu'il en soit, le débat concernant la libre évolution est à la fois scientifique, culturel, éthique et politique, et se mène simultanément sur ces quatre registres, selon une logique d'interactions imparfaites et différées (Barthod et *al.*, 2022). Effectivement, en parlant de libre évolution, on parle nécessairement de l'homme, de la nature, du sauvage, du temps, de l'espace... Ces questions philosophiques sont très bien documentées par les philosophes Virginie Maris et Rémi Beau, tous deux chercheurs au CNRS. Par leur approche, ils incitent à intégrer une autre manière de penser la dimension multiscalaire du temps et de l'espace, de notre rapport ambivalent au monde sauvage, à la fois source de désir et de crainte, de ce « retour au sauvage » à l'heure de l'Anthropocène où nombreux sont ceux qui considèrent que l'ensemble de la planète est influencé par les activités humaines.

Dès lors, et comme le mentionnait un acteur du Conservatoire d'Espaces Naturels interrogé dans le cadre de ce mémoire : « *les intérêts de ce principe sont davantage philosophiques qu'écologiques, et de la protection en elle-même* ». La libre évolution serait donc un concept naissant en réponse à une gestion forestière « *productiviste* » et « *dévastatrice* » (association environnementale), permettant de se libérer de la vision anthropocentrée des modèles de sylviculture aujourd'hui en vigueur ?

Mais les positions portées par les acteurs qui promeuvent le concept de libre évolution sont également à resituer dans le contexte sociétal actuel. Les convictions de ces personnes sont similaires à de nombreux autres mouvements sociaux et sociétaux nés ces dernières années. On pense notamment au véganisme, mouvement qui refuse l'exploitation des animaux, excluant la consommation de produits d'origine animale. Il est important de rappeler que la plupart des renversements de valeurs que notre monde a connus sont le fait d'actions protestataires : le droit de grève acquis par les syndicats, les droits civiques des Noirs aux États-Unis ou encore les droits des femmes. Comme le dit le sociologue Alain Touraine, « *les mouvements sociaux produisent la société* ». De fait, les mouvements végane et antispéciste semblent déterminés à produire, à terme, une société plus juste envers les animaux. Dans l'immédiat, et concernant le véganisme, c'est davantage à des changements significatifs dans nos manières de consommer et de traiter les animaux qu'il faut s'attendre. Alors, quel avenir pour la libre évolution ?

En tout état de cause, ces différents débats ne sont que les prémices d'une prise de conscience planétaire sur les enjeux auxquels nous serons confrontés. Pour les spécialistes et

défenseurs de ce concept, les questions relatives à la libre évolution doivent être partagées et entendues par tout à chacun. « *Face aux deux crises écologiques majeures du XXI^e siècle, le dérèglement climatique et la crise d'extinction des espèces, et face à notre empreinte sur la planète dans un contexte dit de "la grande accélération", il est plus que jamais nécessaire de se demander individuellement, avant toute action collective, ce qu'est notre perception de la nature et ce qu'elle représente pour chacun d'entre nous* » (Jean-Claude Génot, 2022).

Au regard du contexte planétaire et des origines possibles de « *la destruction de la nature* »³⁸, ces acteurs se posent plusieurs questions : quel degré de nature acceptons-nous dans notre environnement humain ? Comment protéger la nature et la faune sauvage ? Comment est-on passé de la protection de la nature à la gestion ? Pourquoi la nature en libre évolution est-elle si importante sur le plan écologique et philosophique ? Comment ne pas laisser des espaces au sauvage, à la libre évolution, au non-humain, alors que depuis peu la biomasse anthropique excède la biomasse vivante non humaine sur Terre (Elhacham et *al.*, 2020 ; Bar-On et *al.*, 2018) ? Pour faire face à « *l'homme destructeur* », il conviendrait de soustraire les espaces à son influence (Brédif et Simon, 2021). Ces interrogations les amènent à divers scénarios, dont la majorité se veut peu enthousiaste si la priorité n'est pas accordée à redonner de la place « *au vivant* » (Morizot, 2020)³⁹. Mais cette logique de protection aboutissant à un cloisonnement de l'espace (Brédif et Simon, 2021), est à l'origine de situations conflictuelles entre les différents acteurs d'un territoire : le Plateau de Millevaches dans le Limousin (Brédif et *al.*, 2016) ou bien encore le projet Vercors Vie Sauvage imaginé par l'ASPAS qui fait débat depuis sa création en 2019 (Armand, 2021).

De toute évidence, penser en termes de territoire semble être une solution pour répondre à ces problèmes multi-acteurs. Porter un projet de libre évolution exige donc plusieurs conditions pour que son acceptabilité soit tangible auprès des différentes parties prenantes : une confiance mutuelle entre les différents participants et l'instauration d'une concertation globale avec plusieurs temps d'échanges pour tendre vers des objectifs territoriaux communs, dans une démarche sociétale qui fait sens à la fois à l'échelle globale et locale (Brédif et Simon, 2021).

³⁸ Conférence-débat : Quelles natures voulons-nous ? (2022), Animal Cross, avec la participation de Jean-Claude Génot (ingénieur écologue et docteur en écologie)

³⁹ Morizot, B. (2020), *Raviver les braises du vivant : un front commun*. Actes Sud.

Création de projets de territoire

Les différents acteurs interrogés s'accordent tous sur les menaces qui pèsent sur les forêts. Le dépérissement futur et global des arbres sur le territoire est une menace qui inquiète notamment les acteurs de la filière forêt-bois. Qu'ils soient en accord ou en désaccord sur de nombreux points n'enlève rien à leur volonté commune : la protection, la pérennité et la durabilité des forêts françaises. Tous conviennent que la gestion forestière en vigueur n'est plus adaptée au contexte actuel, faisant naître des courants de pensée que des acteurs interrogés ont qualifiés « *d'extrémistes* » (Figure 27). D'un côté, les associations environnementales prônent la libre évolution et la non-intervention humaine dans les forêts, et de l'autre, la filière bois qui souhaite pouvoir répondre aux attentes de la filière dans son intégralité, de la 1^{ère} transformation jusqu'au consommateur. Entre les deux, les acteurs plus nuancés tels que l'État, les gestionnaires forestiers, l'ONF et les chercheurs. Ces derniers militent pour conserver et accroître la multifonctionnalité des forêts, modèle qui selon eux permettrait de répondre aux différents enjeux.

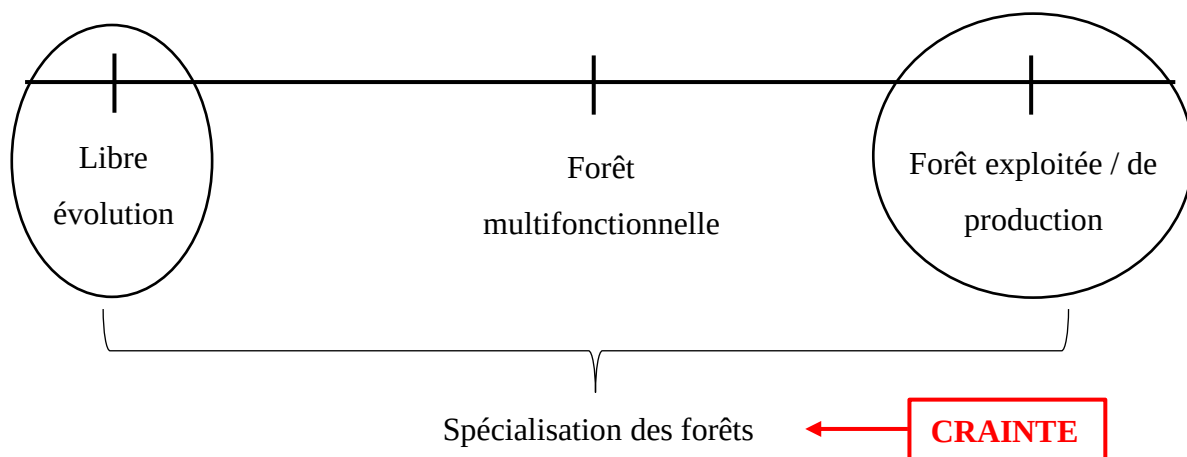


Figure 27 : Des perceptions partagées de la gestion forestière partagées par les différents acteurs (M. Lemièrre, 2022)

Paradoxalement, ces positions antinomiques sont à l'origine de l'une des craintes exprimées à l'unanimité : la spécialisation des forêts. Agissant de la sorte, ces acteurs encouragent le zonage spécifique des territoires, attribuant à chacun d'eux une fonction : biodiversité *versus* production. La place du dialogue social devient alors primordiale pour conserver une entité forestière homogène sur l'ensemble du territoire. Il semble possible, et indispensable de concilier ces deux logiques dans le cadre d'une approche multifonctionnelle, déjà pratiquée par des élus en tenant compte des spécificités forestières locales. La candidature pour la labellisation des forêts de Darney-La Vôge en est la parfaite illustration. Forte de

17 commissions orientées sur des thématiques précises (tourisme, économie, biodiversité, etc.), associant diverses associations, les habitants du territoire, des « experts » sur des sujets spécialisés et des élus, ce modèle met en exergue l'intérêt d'une concertation territorialisée avant chaque implantation de projet. Par ailleurs, en restant dépositaires et propriétaires de leurs biens, l'ensemble des propriétaires privés est également impliqué dans cette ambition.

Contrairement au projet porté par l'association Francis Hallé pour une forêt primaire en Europe de l'Ouest qui souhaite soustraire 70 000 ha de forêt (et donc de territoires), le projet « *Fodex* » (Forêt d'Exception) compte avant tout conserver du multifonctionnel au bénéfice d'un territoire. Cette approche acceptée par la majorité des élus concernés suscite l'approbation de nombreuses institutions, gestionnaires et associations. Même si elle ne s'oppose pas à la démarche de Francis Hallé, celle initiée sous le patronat de François Vannson (président du Conseil départemental des Vosges), semble apporter davantage de solutions aux problèmes auxquels les citoyens sont confrontés quotidiennement.

Dans ce contexte, la libre évolution n'est pas une des priorités, certes, mais l'attention portée à la naturalité des forêts est l'une des exigences du projet, qui rappelons-le, est sous l'égide de l'ONF.

Territorialiser, décentraliser et adopter une gouvernance ascendante

En outre, d'autres propositions ont également été soumises au cours de ces semaines d'entretien. Pour un grand nombre d'acteurs, il conviendrait de repositionner la gouvernance des forêts publiques au plus près des territoires et des projets locaux (Simon, 2006). Cela permettrait de valoriser le rôle d'aménageur et de développeur des élus en favorisant des dynamiques de territoires. Pour répondre à ces allégations, et comme nous l'avons vu précédemment, il conviendrait de « *miser sur le territorial comme levier stratégique* » (Brédif et Simon, 2021). Pour faire face aux enjeux forestiers croissants et trouver des équilibres entre les différents acteurs, il serait donc notable de se doter, à toutes les échelles de décisions, dans une logique ascendante et non prescriptive, de stratégies locales. Pour les géographes Hervé Brédif et Laurent Simon, le territoire se présente « *comme une entité d'intégration [...] pour le pilotage d'équilibres subtils ; un espace où les paramètres écologiques peuvent être articulés positivement avec les autres données et aspirations de la vie sociale [...] ; un espace où chacun peut redevenir acteur et même cocréateur de la qualité du vivant, en prenant part à un dessein comme négocié stimulant* »⁴⁰. Partant de ce principe, les deux chercheurs évoquent un dernier

⁴⁰ Brédif, H. et Simon, L. (2021). *Biodiversité et stratégie. Des équilibres dynamiques*. Éditions Quae, p. 212-213.

levier susceptible de favoriser la convergence et la coalescence des démarches territoriales entre elles et avec des initiatives émanant d'autres échelles : le contrat. « *D'avantage qu'à des solutions dédiées, c'est à l'émergence de processus favorisant l'établissement de contrats multi-acteurs, multi-dimensions et multi-échelles qu'il convient de s'atteler avec détermination et enthousiasme* »⁴¹.

Ainsi, pour éviter tout risque d'enclavement qui viendrait isoler ces espaces dédiés à la libre évolution favorisant l'image d'une nature « mise sous cloche », sans lien avec les sociétés humaines environnantes, il est nécessaire de mettre en place une réflexion pour construire une « *vision intégrée de la forêt* »⁴² qui relierait ces espaces au reste des territoires dans une trajectoire de reprise en main « par le bas », au niveau des individus eux-mêmes et autour de communs.

Concilier forêt publique et forêt privée

Une autre volonté exprimée par la majorité des acteurs : le rapprochement entre les acteurs forestiers publics et privés en décroissant la gestion des forêts. La politique forestière nationale repose sur une dualité de règles applicables aux forêts publiques et privées, « *d'où procède un cloisonnement excessif* » (Rapport d'information du groupe d'études « *Forêt et filière bois* » sur la situation et les perspectives de l'Office national des forêts, Loisier, 2019). En effet, selon l'article L. 112-1 du code forestier, le droit organise une dualité du régime de gestion entre forêts privées et forêts publiques. Pour les premières, le CNPF (EPA)⁴³ dispose de dix centres régionaux (CRPF) qui sont les interlocuteurs de 3,3 millions⁴⁴ de propriétaires forestiers privés. Cette multitude de propriétaires est également la cause d'un morcellement des propriétés foncières important, ce qui constitue l'un des principaux points faibles de la forêt française.

Par comparaison, la gestion des forêts publiques, en particulier communales, est assujettie à des contraintes plus rigoureuses et à l'intervention de l'ONF. Dès lors, il serait nécessaire de soumettre à la concertation le décroissant entre forêts publiques et privées, se traduisant par un rapprochement des acteurs de l'amont, autour de projets partagés, comme cela a pu être fait dans les chartes forestières de territoire ou plans de développement de massifs. Ce

⁴¹ *Ibid*

⁴² Lemaine, G. (1968). *Le dépassement des conflits entre groupes. A propos de M. Sherif*. Revue française de sociologie, p. 89 à 94

⁴³ Établissement Public à caractère Administratif

⁴⁴ CNPF et Fransylva, *Les chiffres clés de la forêt privée française*, éditions 2021.

rapprochement permettrait ainsi une meilleure capacité d'adaptation des massifs en mettant en cohérence les plans d'aménagements des forêts publiques et les plans simples de gestion (PSG) du secteur privé. De surcroît, elle permettrait également une meilleure mobilisation de la ressource. Effectivement, en homogénéisant les lieux de production de bois à l'échelle nationale, cela justifierait une meilleure acceptabilité des pratiques de gestion qui suscitent beaucoup d'incompréhensions auprès du grand public. Cette mutualisation faciliterait aussi le choix des essences à cultiver et le regroupement des infrastructures.

Ce rapprochement entre la forêt publique et la forêt privée serait bénéfique pour plusieurs raisons. Premièrement, elle permettrait d'harmoniser les relations entre les différents acteurs des territoires, acteurs attachés à leurs biens (pour ses atouts économiques, mais aussi récréatifs) et à leur historicité. De plus, il permettrait d'établir des stratégies de gestion durable à l'échelle d'un massif dans son intégralité. En effet, dans l'objectif d'accroître les connexions entre les différents compartiments écologiques, le morcellement représente un frein significatif pour une harmonisation de gestion en faveur d'un développement de réseaux écologiques. La multifonctionnalité des forêts en serait également renforcée, prenant en compte les différentes aspirations sociétales et les spécificités des territoires dans leur globalité. Ainsi, les différentes parties prenantes que nous avons distinguées précédemment – « défenseurs » de la libre évolution et les acteurs prônant la multifonctionnalité des forêts – seraient plus susceptibles de trouver des accords correspondant à leurs intérêts.

Réfléchir en termes de régions biogéographiques

D'autre part, en raisonnant par massif ou par projet, cela permettrait d'accroître la résilience des forêts face aux aléas climatiques, de mieux répondre aux demandes sociétales, et de favoriser les initiatives en faveur de la préservation de la biodiversité. Mais partant de ces observations, une interrogation subsiste : pourquoi les politiques forestières ne sont-elles pas (et n'ont jamais été) développées à l'échelle des régions biogéographiques ? En effet, plusieurs échelons entrent en ligne de compte dans la gestion forestière, de l'État aux communes, en passant par les départements, les régions, les intercommunalités, jusqu'à l'échelle de la parcelle. Il semble difficilement concevable aujourd'hui d'appréhender une gestion durable des forêts sans tenir compte des spécificités biogéographiques. À titre personnel, et au regard de mes divers entretiens avec les acteurs, la distorsion entre limites administratives et biogéographiques semble être à l'origine de nombreux blocages. En 2013, l'IFN a réalisé des fiches descriptives de chaque grande région écologique (GRECO) et sylvoécoringion (SER). Celles-ci permettent

de décrire le climat, la géologie et la géomorphologie, l'hydrographie, les sols, la végétation, l'utilisation du territoire et les paysages forestiers. Pourtant, ce cadre géographique de référence n'est pas transposable aux limites administratives. En prenant en considération les spécificités de chaque région écologique, en décentralisant les réglementations à l'échelle locale et « sylvo-éco-régionale », cela permettrait d'appréhender les altérités de chaque territoire et, en sus, une optimisation de la gestion forestière.

À ce jour, et à notre connaissance, aucune étude ne s'est attachée à ces questions de limites biogéographiques et administratives. Il serait intéressant de pouvoir disposer de telles connaissances pour viser une gestion forestière cohérente, en adéquation avec la demande des territoires et des acteurs de la filière forêt-bois, acteurs qui par ailleurs déplorent une concentration des pouvoirs, une gouvernance descendante, et les réglementations globales qui ne s'adaptent pas toujours aux conditions écologiques des territoires.

Ainsi, et au-delà de la déconcentration actuelle, franchir un pas nouveau dans la territorialisation serait cohérent et permettrait de compléter la panoplie d'outils locaux de développement forestier (Labat, D. et Péré, A, 2015). C'est donc un repositionnement de la gouvernance des forêts par rapport aux sylvoécorégions et donc, au plus près des territoires.

Renforcer le rôle de l'État dans la gestion forestière

D'autres sont également demandeurs d'un rapprochement entre les professionnels de la filière forêt-bois et la puissance publique. Une coordination souhaitée, avec des intérêts et des objectifs communs. Clarifier le rôle de l'État et les missions assignées à l'ONF – ses fonctions régaliennes et les moyens mis à disposition pour une gestion durable des forêts – est également un point évoqué par l'ensemble des acteurs.

Pour rappel, en France, les principes de la gestion durable sont nés de la prise de conscience de la surexploitation des forêts (pendant plusieurs siècles), celles-ci ne pouvant plus fournir le bois nécessaire à la construction. De cette prise de conscience est né le régime forestier qui définit les principes de la gestion forestière des forêts domaniales et communales. Ce régime forestier est appliqué par l'ONF et ne s'applique pas au secteur privé (Boutefeu, 2005). Or, avec le changement climatique, les forêts doivent muter, s'adapter, et ce, en quelques décennies. « Une politique publique de recherche associée à des plans de transformation de long terme sera capable d'adapter la forêt à ces changements », explique un chercheur interrogé dans le cadre de ce mémoire. Une conciliation entre la forêt publique et la forêt privée s'avère

également essentielle pour prendre en compte ces changements à venir, le secteur privé étant acculé à des « *réflexes de court terme...* » (association environnementale) ne permettant donc pas une harmonisation des principes de gestion durable. En effet, la nécessité d'une gestion forestière durable doit prévaloir, animée par des objectifs de long terme et privilégiant la diversité des essences.

Mais depuis plusieurs années, l'ONF n'échappe pas à la règle du démantèlement progressif des services publics... En l'espace d'une vingtaine d'années, l'Office a perdu près de 5 000 fonctionnaires, soit une réduction de 40 %, entraînant des conséquences tangibles : surcharge de travail pour les forestiers, menant parfois au suicide de certains employés, qualité réduite de la gestion des forêts, pressions managériales - en mars 2022, le directeur général de l'établissement public a été destitué de ses fonctions pour « maltraitance managériale »⁴⁵, tout comme son prédécesseur le fut en 2015. Au-delà de la suppression des postes et de l'augmentation de la quantité de travail, l'ONF subit également un processus de privatisation (le même que celui auquel a été confrontée EDF) soumis à la logique de rentabilité que le gouvernement lui impose.

L'objectif de ces quelques lignes n'est pas de faire le procès du démantèlement du service public forestier, mais de replacer notre problématique dans le contexte qui est celui de la filière forêt-bois en France. Dans une tribune⁴⁶, signée par des associations écologiques, les syndicalistes de l'ONF rappellent qu'« *au quotidien, les agents forestiers sont soumis à de nombreuses pressions pour couper davantage de bois, fermer les yeux sur des dégâts causés par l'exploitation forestière, sur des dérives liées à la pratique de la chasse ou encore sur des décharges sauvages en forêt. Le fait d'être assermenté leur permet de résister à ces pressions et donc de protéger au mieux la forêt* ». Dans ces circonstances et dans ce climat de tension constante qui pèse sur l'ONF depuis de nombreuses années, comment envisager une conciliation entre des acteurs qui prônent une meilleure intégration des objectifs de naturalité des forêts, l'augmentation des pressions sociétales, la filière bois pour qui la demande en bois est tangible et les exigences de l'État... ?

⁴⁵ Article du journal Marianne : « Maltraitance managériale, gestion austéritaires... Ces arbres qui gâchent l'Office national des forêts », 15/04/2022. <https://www.marianne.net/>

⁴⁶ Tribune : Pour la défense du service public forestier, signée par un collectif d'associations de protection de l'environnement et de syndicats de l'ONF. 16/09/2020. https://www.liberation.fr/debats/2020/09/16/pour-la-defense-du-service-public-forestier_1799621/

Refonder une politique forestière française semble nécessaire, tout comme le système de santé, le système éducatif, la recherche agronomique... Comme l'a mentionné un gestionnaire forestier, « *la crainte aujourd'hui, c'est que d'autres secteurs et d'autres préoccupations viennent réduire les questions forestières à néant* ». Une inquiétude perceptible partagée par les associations et l'ensemble de la filière forêt-bois. Par ailleurs, politiser le sujet forestier semble faire peu d'enthousiastes au sein du « sylvo-socio-écosystème », dont les tenants craignent un accroissement de l'affrontement idéologique opposant économie et écologie. À l'issue des Assises de la forêt et du bois, et pour répondre à cet écueil, Arnaud Sergent, ingénieur de recherche en sciences politiques à l'INRAE, propose de recadrer le débat autour de trois grands dilemmes politiques « *pour affronter les défis contemporains* » : le dilemme de la souveraineté, le dilemme de la multifonctionnalité et le dilemme démocratique. L'objectif de ces différents dilemmes : contribuer à l'amélioration nécessaire du cadrage des défis à relever pour refonder une politique forêt-bois de long terme, en trouvant des compromis et des ajustements sur la base d'un débat ouvert et argumenté. « *En filigrane de ces enjeux est interrogée la capacité de l'État à favoriser et à organiser la diversité et l'hétérogénéité des trajectoires de transition écologique dans les territoires* », indique le chercheur dans un article du journal *The Conversation* en date du 4 janvier 2022⁴⁷. L'État se doit alors d'être acteur et orchestrateur d'une politique forestière refondée et assumée, et une capacité de projection sur un horizon temporel compatible avec les enjeux forestiers, la crise climatique, mais aussi répondre aux attentes des citoyens.

En concordance avec les volontés des acteurs interrogés, c'est donc une révision de la gestion de la forêt française privilégiant le long terme, la résilience, l'adaptation, la multifonctionnalité, et enfin, l'implication des territoires et des citoyens, qui sont demandés. Les conclusions des Assises de la forêt et du bois ont mis en évidence le large consensus sur les enjeux, permettant un dialogue inédit et indispensable entre l'État et la filière forêt-bois. Même si des sujets restent en suspens, les recommandations émises par les différentes catégories d'acteurs ont été entendues et ne demandent qu'à être mises en application. Enfin, concilier enjeux environnementaux et multifonctionnalité des forêts constitue l'enjeu principal de toute une filière ; une filière déterminée à poursuivre et renforcer le dialogue sur ces enjeux.

⁴⁷ <https://theconversation.com/assises-de-la-foret-et-du-bois>

Préserver la multifonctionnalité des forêts et les réserves biologiques intégrales

La forêt produit, la forêt protège, la forêt accueille. Elle s'inscrit dans une gestion durable, remplissant des fonctions économiques, environnementales et sociales. La politique forestière française repose sur des spécificités alliant protection et culture, à l'opposé des approches entièrement fondées sur l'exploitation intensive, ou au contraire, sur la non-intervention humaine en forêt. Une conception multifonctionnelle de la forêt, alliant à la fois protection de la biodiversité et valorisation du potentiel économique de la filière bois-forêt, et que la France a faite sienne depuis plusieurs années. C'est cette conception que l'unanimité des acteurs souhaite voir préservée, intensifiée.

Cette gestion multifonctionnelle est aujourd'hui appliquée par l'ONF pour les forêts publiques, mais également par la fédération représentant les propriétaires privés de France, Fransylva. Dans un article paru le 21 juillet 2021 dans le journal My Europ⁴⁸, Antoine d'Amécourt rappelle : *« il est surtout nécessaire de rappeler que la très grande majorité des forestiers respectent un code et des documents de gestion durable, prévus pour assurer la pérennisation de nos massifs. Ce qui est souvent ignoré par les détracteurs, c'est la temporalité de la forêt et le travail, génération après génération, qui permet de maintenir un couvert forestier en croissance et producteur de valeur ajoutée (tant écologique qu'économique et sociale) »*. Vision partagée par l'ONF qui agit également pour protéger la biodiversité des forêts publiques, d'où la réflexion de leurs forestiers pour augmenter la résilience des écosystèmes prévaut depuis plusieurs années, dans l'objectif de tendre vers une *« forêt mosaïque »*. Ce sont donc des modes de sylviculture variés et partagés qui sont aujourd'hui employés par l'Office : futaie régulière, irrégulière, taillis sous futaie, régénération naturelle, zones de plantations et îlots d'avenir. En outre, des zones de libre évolution comprenant des réserves biologiques intégrales et des îlots de sénescence sont associées aux zones productives, comme le confirme Régine Touffait, secrétaire générale de la direction Forêts et risques naturels à l'ONF dans ce même article.

En tirant des enseignements de l'échec de l'approche multifonctionnelle dans le secteur agricole, Christian Barthod, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, indique que la gestion durable et multifonctionnelle *« paraît être une option raisonnable et opérationnelle,*

⁴⁸ Protection et culture : la France revendique son modèle forestier multifonctionnel. My Europ, 21/07/2021. <https://fr.myeurop.info/2021/07/27/protection-et-culture-la-france-revendique-son-modele-forestier-multifonctionnel/>

durable sur le moyen et long terme, garantissant une certaine stabilité du cadre de gestion » (Barthod, 2015). Pour l'ingénieur, l'option de la gestion durable et multifonctionnelle semble donc compatible avec une partie significative des grands schémas culturels qui sous-tendent l'approche anthropocentrée et utilitariste de Gifford Pinchot, et dans une moindre mesure, la démarche écocentrée d'Aldo Léopold. Enfin, dans le contexte changeant actuel, notamment du fait des évolutions respectives de la population (croissance démographique mondiale, urbanisation croissante, vieillissement de la population, explosion de la population africaine, développement des flux migratoires, pauvreté, malnutrition, diffusion des pandémies...) et du climat, la multifonctionnalité semble *« aussi un pari robuste, peu susceptible de conduire à une remise en cause radicale des politiques forestières à la suite d'un problème brutal et de grande ampleur, propre au secteur forestier ou venant du secteur des industries du bois »*.

En définitive, *« le débat en France porte implicitement sur l'éventualité d'une spécialisation des territoires »* (Barthod, 2015). Même si la multifonctionnalité des forêts ne fait pas consensus, elle reste la gestion que le gouvernement encourage. Toutefois, pour les acteurs interrogés, l'autonomie de décision pour une gestion durable et la multifonctionnalité des massifs forestiers, doit être davantage portée dans une répartition territoriale, sans tomber dans le piège d'attribuer des fonctions spécialisées à l'intérieur d'un massif. Un subtil équilibre qui doit faire intervenir l'ensemble des acteurs d'un territoire, dans une concertation engagée permettant de traduire la diversité des motivations et aspirations des gestionnaires forestiers, ONF, communes forestières, propriétaires forestiers, et respectant pleinement l'ancrage territorial, source de beaucoup de décisions.

Les conclusions de cette étude doivent être lues à la lumière des recherches effectuées. Ces dernières ne prétendent en aucun cas cerner l'entière de la situation. Le temps restreint de cette étude, mais également les difficultés de rencontres, dues notamment à mes contraintes de déplacement liées à mon handicap, m'ont conduite à échanger uniquement par téléphone ou visioconférence. Un seul entretien a pu être réalisé en présentiel, et bien que les modalités d'échange par internet se soient développées à la suite du contexte sanitaire, les relations avec les acteurs étaient plus engageantes. Par ailleurs, bien que le choix des acteurs s'emploie à être le plus représentatif possible, une sélection a dû être effectuée ce qui a amené à écarter d'office certaines voix. Il aurait ainsi été intéressant de recueillir les témoignages des acteurs de la filière bois, de la 1^{ère} et 2^e transformation, des chefs d'entreprises, mais également des consommateurs.

Une étude de cas territorialisée aurait également été pertinente, permettant de mettre en miroir les conclusions obtenues à l'échelle nationale et celles obtenues sur un territoire précis. De plus, et afin d'appréhender la diversité des positions, nous aurions pu envisager la mise en œuvre d'un questionnaire qui, à la différence de l'entretien porte sur l'aspect quantitatif, ce qui permettrait de connaître la réception par un plus grand nombre d'acteurs (des plus urbains aux plus ruraux), de leur regard sur la gestion forestière française et des représentations qu'ils se font de libre évolution en considération de cette gestion. Ici, nous avons opté pour une recherche qualitative, quitte à ne prendre en considération que des acteurs spécifiques déjà concernés par ces questions, sans aborder une partie des positions présentes sur les territoires, afin de cerner de la manière la plus approfondie possible la complexité des enjeux, des interrogations et des revendications placées en ce concept de libre évolution.

Une seconde limite de cette étude réside dans le choix du concept utilisé, celui de la libre évolution par rapport à la période actuelle. En effet, après deux années marquées par des périodes successives de confinement et de restrictions des libertés, entraînant une réduction des possibilités d'accès à la nature, ce constat pourrait amener à encourager la prise en considération des projets en faveur de la libre évolution en France, mais aussi en Europe et dans le monde. Cette privation a ainsi deux effets. D'une part, l'accroissement de la fréquentation des citoyens en forêt, citoyens qui « *éprouvent ce besoin de nature* » (Dalgarrondo et Forunier, 2020), et le besoin d'éveiller les consciences en faveur d'une reconnexion à la nature pour les êtres humains. C'est ce même discours que promeuvent les associations qui portent les projets de libre évolution. D'autre part, l'attachement des Français pour les forêts s'est développé, renforcé grâce aux médias et aux différents reportages sur les sujets forestiers, soulevant ainsi des questions relevant des mouvements de justice environnementale (Larrère, 2009). Ces réflexions sont de nature à susciter des recherches dans des disciplines variées et pourraient contribuer à encourager le déploiement d'initiatives en faveur de la libre évolution.

Toutefois, même si la crise sanitaire constitue une opportunité pour repenser les rapports entre humain et non-humain, invitant à changer de pratiques, la pandémie a également eu des effets négatifs sur le monde sauvage, mais aussi sur le respect entre usagers et forestiers. Ces derniers constatent une importante progression du nombre d'incivilités (déchets, dépôts sauvages, non-respect des aires de parking par les camping-car, mégots jetés en pleine forêt, excès de vitesse sur les routes forestières, etc.). Cette nature désirée et convoitée n'empêche en rien le non-respect des citoyens. Un paradoxe qui se révèle complémentaire de celui que nous avons abordé au cours de cette étude : « *plus de bois, mais sans couper d'arbres* ». Tandis

qu'ici, la dichotomie est la suivante : « *plus d'accès à la nature, mais avec les services et les "codes" (ou comportements) de la ville (ou de citadins)* ». « *Si l'envie de nature est compréhensible, il faut impérativement la protéger* » s'insurge un agent de l'ONF. Aussi, les agressions envers les techniciens forestiers, notamment de l'ONF, se font de plus en plus nombreuses et violentes, comme en témoigne la tribune dans l'Obs du 26 avril 2022⁴⁹, alertant sur les agressions régulières commises à l'encontre des forestiers.

Une troisième limite de cette étude se retrouve dans sa temporalité. En effet, celle-ci a été menée en parallèle des Assises de la forêt et du bois lancées en octobre 2021 et dont les conclusions ont été rendues le 16 mars 2022. L'objectif fixé par le Premier ministre le 24 juillet 2021 était de faire converger les différentes stratégies (climatique, en faveur de la biodiversité et industrielle) et les intérêts de l'ensemble des acteurs (ONG, élus, amont, aval...) autour de cette vision multifonctionnelle de la forêt. Pour ainsi dire, il convenait de penser la forêt française de demain, de répondre aux défis auxquels elle est confrontée à partir d'une vision partagée de l'ensemble des acteurs de la filière forêt-bois, et d'en construire une vision ambitieuse pour l'horizon 2030. La majorité des acteurs interrogés au cours de ce mémoire ont été associés à cet événement, ce qui a probablement influencé leurs opinions personnelles comme professionnelles. C'est donc un biais potentiel qu'il est important de prendre en considération.

Enfin, en cette année d'élection présidentielle et législative, le contexte politique a également pu être un facteur déterminant dans la prise de position des différents intervenants, notamment des représentants étatiques pour lesquels les remaniements ont été effectifs au cours de l'étude.

⁴⁹ Communiqué de presse, mardi 3 mai 2022. *Agression des travailleurs en forêt : les forestiers franciliens sont très touchés.* <https://www.onf.fr/espace-presse/+15de::agression-des-travailleurs-en-foret-les-forestiers-franciliens-sont-tres-touchees.html>

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Liste des figures

Figure 1 : Schéma bilan du concept de wilderness.	15
Figure 2 : Schéma bilan du concept de rewilding.	17
Figure 3 : Schéma bilan du concept de féralité.....	18
Figure 4 : La naturalité tri-facette, adaptée de Locquet (2021) (source Guetté, 2021).....	25
Figure 5 : Cartographie du gradient de naturalité potentielle de France métropolitaine.....	26
Figure 6 : Schéma de synthèse des différents concepts attachés à wilderness, adapté de Guetté et Locquet (2021).	27
Figure 7 : Schéma bilan sur le concept de naturalité.....	29
Figure 8 : L'intérêt actuel pour la libre évolution : des enjeux, une curiosité et un pari.....	34
Figure 9 : Illustration des différences de trajectoires – théoriques – d'une forêt ancienne et d'une forêt récente au cours des temps historiques.....	35
Figure 10 : Cycle sylvigénétique naturel. L'exploitation forestière court-circuite les stades matures par l'exploitation des arbres.....	36
Figure 11 : Catégorisation des écosystèmes forestiers en fonction de leur position le long de deux gradients orthogonaux de naturalité, du biotope et de la biocénose	37
Figure 12 : Représentation schématique de la définition des forêts en fonction de leur continuité temporelle et de l'âge du peuplement ligneux	42
Figure 13 : Poids de chacun des critères et indicateurs dans l'indice générique de naturalité .	46
Figure 14 : Représentation des forêts « surmatures » en fonction du temps et des seuils de maturité	56
Figure 15 : Évolution des surfaces des forêts dans les RN et des forêts des RN en libre évolution	61
Figure 16 : Indice d'Intégrité de la Biodiversité	79
Figure 17 : Les différentes catégories d'acteurs auditionnées lors des entretiens	88
Figure 18 : Schéma bilan des qualités des forêts attribuées par les acteurs auditionnés.....	100
Figure 19 : Principales difficultés et préoccupations évoquées par les acteurs interrogés	109
Figure 20 : Perceptions et avis des acteurs concernant une crise ou pas des forêts françaises (en % de personnes auditionnées).....	110
Figure 21 : Composantes de la multifonctionnalité des forêts.....	116
Figure 22 : Les visions de la gestion des forêts par les acteurs auditionnés.....	116

Figure 23 : Définitions de la libre évolution par les acteurs auditionnés	132
Figure 24 : Avis des acteurs auditionnés concernant la nouveauté ou non de la libre évolution	137
Figure 25 : Avis sur les acteurs susceptibles d'utiliser la libre évolution	146
Figure 26 : Avis des acteurs auditionnés concernant le potentiel de la libre évolution pour répondre aux enjeux forestiers	148
Figure 27 : Des perceptions partagées de la gestion forestière partagées des acteurs.....	172

Liste des tableaux

Tableau 1 : Tableau récapitulatif des impacts des activités anthropiques sur l'écosystème forestier	33
Tableau 2 : Magnitude de l'effet des 8 qualités écologiques incluses dans la naturalité sur les taxons et les processus fonctionnels	45
Tableau 3 : Membres actifs et associés au sein de la Coordination Libre Évolution. Orange : membres fondateurs.....	64
Tableau 4 : Familles d'acteurs identifiées comme intéressantes à interroger.....	84
Tableau 5 : Organisations et structures auditionnées lors des entretiens	86
Tableau 6 : Grille d'entretien semi-directif (IDPA) inspirée de l'audit patrimonial.....	90
Tableau 7 : Informations recueillies par les différents acteurs mises en corrélation avec les grandes thématiques de la grille d'entretien	96
Tableau 8 : Informations recueillies par les différents acteurs sur la libre évolution	96
Tableau 9 : Craintes, contraintes et oppositions mentionnées par les acteurs	150

Liste des encadrés

Encadré 1 : Proposition de définitions pour la caractérisation des forêts d'après leur naturalité (Source : Rev. For. Fr, LXXIII, 2021).....	38
Encadré 2 : Proposition de définitions pour la caractérisation des forêts selon leur historicité (Source : Rev. For. Fr. LXXIII, 2021).....	42

TABLE DES ABRÉVIATIONS

APPB	: Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope
ASPAS	: Association pour la Protection des Animaux Sauvages
CEN	: Conservatoire d'Espace Naturel
CLE	: Coordination Libre Évolution
CNPF	: Centre National de la Propriété Forestière
CRPF	: Centre Régional de la Propriété Forestière
EEA	: <i>European Environment Agency</i>
EPA	: Établissement Public à caractère Administratif
FNC	: Fédération Nationale des Chasseurs
FFR	: Fédération Française de Randonnée
PSG	: Plan Simple de Gestion
SRGS	: Schéma Régional de la Gestion Sylvicole
UCFF	: Union de la Coopération Forestière Française
IFSA	: <i>International Forestry Students' Association</i>
IGN	: Institut national de l'information géographique et forestière
MAA	: ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
MTE	: ministère de la Transition Écologique
ONF	: Office National des Forêts
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
ORE	: Obligation Réelle Environnementale
PN	: Parc National
PNR	: Parc Naturel Régional
PNRPL	: Parc Naturel Régional Périgord-Limousin
AMI	: Appel à Manifestation d'Intérêt
INRAE	: Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement
CGEDD	: Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable
RAF	: Réseau d'Alternatives Forestières
CNRS	: Centre National de la Recherche Scientifique
DREAL	: Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
FAO	: <i>Food and Agriculture Organisation</i>
IFN	: Inventaire Forestier National

IPBES : *Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*

IBP : Indice de Biodiversité Potentielle

BIBLIOGRAPHIE

- Armand, T. (2021). *L'allégorie de l'herbe et de la Ronce. Création d'un projet de territoire autour d'une réserve en libre évolution, le cas de Léoncel et Vercors Vie Sauvage*. Mémoire de recherche Master 2. Sous la direction de Laurent Simon. Tuteurs : Benoît Gangloff et Clément Roche.
- Arnould, P. & Glon, É. (2006). *Wilderness, usages et perceptions de la nature en Amérique du Nord*. Annales de géographie, 649, 227-238. <https://doi.org/10.3917/ag.649.0227>
- Barnaud, C. et al. (2021). *Is Forest Regeneration Good for Biodiversity? Exploring the Social Dimensions of an Apparently Ecological Debate*. Environmental Science & Policy, 120, 63.
- Barraud, R. & Périgord, M. (2013). *L'Europe ensauvagée : émergence d'une nouvelle forme de patrimonialisation de la nature ?*. L'Espace géographique, 42, 254-269. <https://doi.org/10.3917/eg.423.0254>
- Barthod C. (2010). *Le retour du débat sur la wilderness*. Revue Forestière Française, Vol.LXII, No.1, 57-70. DOI : 10.4267/2042/32974.
- Barthod, C. (2020). *Les attentes sociétales vis-à-vis des forestiers*. Revue forestière française, AgroParisTech, 72 (2), pp.157-165. hal-03035126.
- Barthod, C., Dupouey, J.-L., Larrère, R., & Sarrazin, F. (2022). *La libre évolution, un concept aux multiples facettes*. Revue forestière française, 73(2-3), 105–114. <https://doi.org/10.20870/revforfr.2021.5421>
- Barthod, C., Dupouey, J.-L., Larrère, R., & Sarrazin, F. (2022). *La libre évolution, un concept aux multiples facettes*. Revue forestière française, 73(2-3), 105–114. <https://doi.org/10.20870/revforfr.2021.5421>
- Barthod, C. (2015). *La multifonctionnalité des forêts entre discours et pratiques : illusion ou réalité à assumer ?* Revue Forestière Française. LXVII – 4. AgroParisTech, p. 293-317
- Bauhus, J. & al. (2009). *Silviculture for old-growth attributes*. Forest Ecology and Management, n° 258. P. 525-537. DOI:10.1016/j.foreco.2009.01.053.
- Beau, R. (2016). *Délaisser la wilderness ?*. Espaces naturels, n° 55. Disponible sur : <http://www.espaces-naturels.info/delaisser-wilderness>
- Bélangier, L. et al. (2016). *Comité de coordination. Projet d'expérimentation d'aires protégées polyvalentes. Tome 1 : proposition d'une vision pour le Québec*. 39 pages.

- Benest, F., Carruthers-Jones, J., & Guetté, A. (2022). *Travaux actuels d'inventaire des forêts à forte naturalité à l'échelle nationale et européenne*. *Revue forestière française*, 73(2-3), 161–178. <https://doi.org/10.20870/revforfr.2021.5467>
- Bennett, B. (2002). *What is a Forest? On the Vagueness of Certain Geographic Concepts*. *Topoi*, n° 20. DOI:10.1023/A:1017965025666.
- Bergès, L., & Dupouey, J.-L. (2017). *Écologie historique et ancienneté de l'état boisé : concepts, avancées et perspectives de la recherche*. *Revue forestière française*, 69(4-5), 297–318. <https://doi.org/10.4267/2042/67863>
- Berlan-Darqué, M., Luginbühl, Y. & Terrasson, D. (2007). *Paysages : de la connaissance à l'action*. Éditions Quæ. <https://doi.org/10.3917/quae.grani.2007.01>
- Blandin, P., Javelle, A. (2016). *La nature et nous, aujourd'hui et demain : qu'en disent nos mots ?*. Aurélie Javelle. *Les relations homme- nature dans la transition agroécologique*, L'Harmattan, pp.6183, 1631-9648. hal-02613601.
- Blondel, J. (2010). *La naturalité dans les sciences de la nature*. In : Vallauri D., André J., Génot J.-C, De Palma J.-P., Eynard-Machet R. (éds). *Biodiversité, naturalité, humanité : pour inspirer la gestion des forêts*. Lavoisier Éditions Tec & Doc. P. 21-28
- Blondel, J. (2020). *Biodiversité – Un nouveau récit à écrire*. Quæ édition.
- Bormann, F. H. & Likens, G.E. (1994). *Pattern and Process in a Forested Ecosystem: Disturbance, Development and the Steady State Based on the Hubbard Brook Ecosystem Study*. Springer New York. 272 p.
- Boulier, J. et Simon, L. (2022). *Atlas des forêts dans le monde*. Autrement. Atlas – Atlas Monde.
- Boutefeu, B. (2005). *L'aménagement forestier en France : à la recherche d'une gestion durable à travers l'histoire*», *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [Online], Volume 6 Numéro 2. <http://journals.openedition.org/vertigo/4446> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/vertigo.4446>
- Brédif, H. (2008). *Référentiels de durabilité forestière : l'universalité en question*. *Natures Sciences Sociétés*, 16, 209-219. <https://www.cairn.info/revue--2008-3-page-209.htm>.
- Brédif, H. et Simon, L. (2021). *Biodiversité et Stratégie. Des équilibres dynamiques*. Éditions Quæ.
- Brédif, H., Simon, L. et Valenzisi, M. (2016). *Stakeholder Motivation as a Means toward a Proactive Shared Approach to Caring for Biodiversity: Application on Plateau de Millevaches*, Land Use Policy.

- Brédif, H., Bailly, A., Valenzisi, M., Arnould, P., Calugaru, C., et al. (2008). *Contribution à l'élaboration d'une approche stratégique de la multifonctionnalité des forêts : synthèse et recommandations*. [Contrat]. hal-02818083.
- Brédif, H, et Arnould, P. (2004). *Evaluer n'est pas gérer : considérations pour rompre le pouvoir des critères et des indicateurs*. Revue forestière française, AgroParisTech, Critères et indicateurs de gestion durable des forêts : où en est-on ?, 56 (5), pp.485-502. 10.4267/2042/5116. halshs-00435306
- Bruciamacchie, M. & De Turckheim, B. (2005). *La futaie irrégulière*. Edisud.
- Buchwald, E. (2005). *A hierarchical terminology for more or less natural forests in relation to sustainable management and biodiversity conservation*. Proceedings. Third Expert Meeting on Harmonizing Forest related Definitions, pp.111–127. Édition : [ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/008/j4959e/j4959e.pdf](http://ftp.fao.org/docrep/fao/008/j4959e/j4959e.pdf). Chapter: Annex VI. FAO.
- Carey, E.V. & al. (2001). *Are old forests underestimated as global carbon sinks?* Global Change Biology. Vol 7, Issue 4. P. 339-344.
- Cateau, E. & al. (2014). *Ancienneté et maturité : deux qualités complémentaires d'un écosystème forestier*. Comptes Rendus Biologies. DOI:10.1016/j.crv.2014.10.004.
- Cavallin, P. & Muller, F. (2021). *La libre évolution en débat*. Zones Humides Infos, La revue du groupe « Zones humides », SNPN, n° 101, 13-17.
- Ceccherini, G., Duveiller, G., Grassi, G. et al. (2020). *Abrupt increase in harvested forest area over Europe after 2015*. Nature 583, 72–77. <https://doi.org/10.1038/s41586-020-2438-y>
- Chakir, R. et Madignier, A.-C. (2006). *Analyse des changements d'occupation des sols en France entre 1992 et 200*. Économie rurale, 296, 59-68.
- Chalvet, M. (2021). *Une histoire de la forêt*. Points.
- Chalvet, M. (2022). *Conservation/préservation de la nature « sauvage » : une histoire des savoirs, des imaginaires et des idéologies (XIXe siècle et première partie du XXe siècle)*. Revue forestière française, 73(2-3), 227–251. <https://doi.org/10.20870/revforfr.2021.5470>
- Clément, G. (2004). *Manifeste du tiers paysage*. SENS ET TONKA, Enlarged édition
- Clément, G. (2015). *Les espaces de l'indécision*. Fabula-LhT, n° 15 : Vertus passives : une anthropologie à contretemps. (Dir. Matthieu Vernet et Alexandre de Vitry). <http://www.fabula.org/lht/15/clement.html>
- Cochet, G. & Durand, S. (2018). *Ré-ensauvageons la France, Plaidoyer pour une nature sauvage et libre*. Actes Sud.

- Corlett, R. T. (2016). *Restoration, Reintroduction, and Rewilding in a Changing World*. Trends in Ecology & Evolution, pp. 453-462. doi : 10.1016/j.tree.2016.02.017
- Cosquer, A. (2021). *La sylvothérapie*. Presses Universitaires de France.
- Couriol J. N., & Mathieu, R. (sous la dir. de) (1996). *Montagnes drômoises*. Valence : Fédération Rhône-Alpes pour la protection de la nature : Beaufort-sur-Gervanne : Histoire et patrimoine drômois. 300 p.
- Cronon, W. (2009). *Le problème de la wilderness, ou le retour vers une mauvaise nature*. Écologie & politique, 38, 173-199. <https://doi.org/10.3917/ecopo.038.0173>
- Dalgalarondo, S., et T. Fournier. 2020. *L'utopie sauvage*. Les arènes.
- Debaive, N., Drapier, N., Gautier, G., Larrieu, L., & Büttler, R. (2022). *Espaces protégés forestiers et libre évolution*. Revue forestière française, 73(2-3), 339–365. <https://doi.org/10.20870/revforfr.2021.5474>
- Decocq, G., Dupouey, J.-L., & Bergès, L. (2021). *Dynamiques forestières à l'ère anthropocène : mise au point sémantique et proposition de définitions écologiques*. Revue forestière française, No.73, 21–52. <https://doi.org/10.20870/revforfr.2021.4993>
- Delord, J. (2005). *La « sauvagerie » : un principe de réconciliation entre l'homme et la biosphère*. Natures, Sciences, Sociétés, vol. 13, n° 3, pp. 316-320.
- Des forêts en libre évolution. Revue Forestière Française. Vol. 73. No 2-3. (2021). DOI : <https://doi.org/10.20870/revforfr.2021.sp.2-3>
- Descartes, R. (1637). *Discours de la méthode*.
- Descola, P. (2005). *Par-delà nature et culture*. Gallimard, coll. Folio essais. 800 pages
- Díaz & al. (2015). *The IPBES Conceptual Framework - connecting nature and people*. Current Opinion in Environmental Sustainability 14, p. 1–16.
- Ducarme, F. & Couvet, D. (2020). What does “nature” mean?. Palgrave Communication. DOI : 10.1057/s41599-020-0390-y.
- Ducarme, F. (2019). *Qu'est-ce que la nature qu'on cherche à conserver ? Une approche sémiologique de l'action écologique*. Nouvelles perspectives en sciences sociales, 14(2), 23–60. <https://doi.org/10.7202/1062506ar>
- Dupouey, J.-L., & al. (2007). *Vers la réalisation d'une carte géoréférencée des forêts anciennes de France*. Le Monde des Cartes, n° 191.
- Elias, N. (1991). *La société des individus*. Fayart, pp. 98-100.
- European Environment Agency. (2014). *Developing a forest naturalness indicator for Europe. Concept and methodology for a high nature value (HNV) forest indicator*. EEA

<https://www.eea.europa.eu/publications/developing-a-forest-naturalnessindicator>

- Filière Forêt-Bois, enjeux et défis pour la souveraineté nationale. (2022). Manifeste de la filière Forêt-Bois, Élections nationales 2022. Interprofession France bois forêt (FBF) et France bois industries entreprises (FBIE). [En ligne] : <https://www.onf.fr/>.
- Flahault, F. (2005). *Entre émancipation et destruction*. Revue Communications, n° 78 ; l'idéal prométhéen. p. 5-49.
- Fuhr, M. & Brun, J. J. (2010). *Biodiversité, naturalité, humanité : pour inspirer la gestion des forêts*. Compte rendu de colloque (Chambéry, 27-31 octobre 2008). Natures Sciences Sociétés, EDP Sciences, p. 67-69. {10.1051/nss/2010012}. {hal-00554706}.
- Garrigue, J., Larrieu, L., & Boisson, B. (2022). « *Que voit-on dans une forêt en libre évolution que l'on ne voit pas ailleurs ?* », *trois regards complémentaires*. Revue forestière française, 73(2-3), 137–160. <https://doi.org/10.20870/revforfr.2021.5465>
- Gauthier-Clerc, M., Mesléard, F. et Blondel, J. (2014). Sciences de la conservation. De Boeck, 340 p. {hal-01066398}.
- Gautier, G. (2016). *Quelle place pour la nature sauvage dans un parc habité ?*. Espaces naturels, 55.
- Génot J.-C. (2008). *La nature malade de la gestion*. Le Sang de la Terre, 239 p.
- Génot, J. (2014). *De la protection de la nature à la gestion de la biodiversité : entre contrôle et mépris*. In Larrère, C., & Hurand, B. (Eds.), *Y a-t-il du sacré dans la nature ?* Éditions de la Sorbonne. DOI : 10.4000/books.psorbonne.14949.
- Génot, J., Schnitzler, A. (2012). *La France des friches : De la ruralité à la féralité*. Éditions Quæ. <https://doi.org/10.3917/quæ.schni.2012.01>
- Génot, J.-C. (2019). *Aldo Leopold. Un pionnier de l'écologie*. Editons Hesse. 120 p.
- Génot, J. C., Duchamp, L., et Morelle, S. (2005). *Place de la naturalité dans le Parc naturel régional des Vosges du Nord, Réserve de biosphère*. Annales scientifiques de la Réserve de Biosphère transfrontalière Vosges du Nord-Pfälzerwald, tome 12 (2004-2005), 33-42, <http://www.parc-vosges-nord.fr/>
- Génot, J.-C. (2021). *Qu'est-ce que la Libre Évolution de la nature ?*. Coordination Libre Évolution. <https://www.coordination-libre-evolution.fr/la-libre-evolution/>
- Gilg, O. (2004). Forêts à caractère naturel. Caractéristiques, conservation et suivi. ATEN. 96 p. (Cahiers Techniques, 74).

- Gilg, O. (2007). *Milieux forestiers. Observatoire du patrimoine naturel des Réserves naturelles de France*. Réserves naturelles de France.
http://www.reservesnaturelles.org/sites/default/files/librairie/milieux_forestiers.pdf
- Godet, L. (2010). *La « nature ordinaire » dans le monde occidental*. L'Espace géographique, Vol.39, No.4, 295–308.
- Godet, L. (2010). *La « nature ordinaire » dans le monde occidental*. L'Espace géographique, 39, 295-308. <https://doi.org/10.3917/eg.394.0295>
- Gosselin, F., Génot, J.-C., & Lachat, T. (2022). *Libre évolution et naturalité en forêt : définitions et métriques associées*. Revue forestière française, 73(2-3), 115–136.
<https://doi.org/10.20870/revforfr.2021.5464>
- Gosselin, M., Gosselin, F., Bergès, L. (2003). *Le point de vue du scientifique* (issu d'un Dossier : Des indicateurs fiables pour une gestion forestière durable). Forêt Entreprise, Forêt Privée Française, pp.37-39. (hal-02581458).
- Greslier, N., Renaud J.P., & Chauvin, C. (1995). *Les forêts subnaturelles de l'arc Alpin français : réflexion méthodologique pour un recensement et une typologie des principales forêts alpines peu transformées par l'homme*. Revue forestière française, XLVII(3), 241-254
- Grinevald, J. (2012). *Le concept d'Anthropocène, son contexte historique et scientifique*, Entropia, n° 12, p. 22-38.
- Guéguen, N. & Meineri, S. (2012). *Pourquoi la nature nous fait du bien*. Dunod.
- Guetté, A., Carruthers-Jones, J., Godet, L. et Robin, M. (2018). « *Naturalité* » : concepts et méthodes appliqués à la conservation de la nature », Cybergeog : European Journal of Geography [En ligne], Environnement, Nature, Paysage, document 856. URL : <http://journals.openedition.org/cybergeog/29140> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/cybergeog.29140>
- Hainard, R. (2008). *Les forêts sauvages*. Hesse
- Harrisson, R. & Naugrette, F. (2010). *Jardins, réflexion sur la condition humaine*. Le Pommier
- Hawksworth, D.L. (2001). *The magnitude of fungal diversity: the 1.5 million species estimate revisited*. Mycological Research. Volume 105. Issue 12. P. 1422-1432.
- Hermey, M., Honnay, O. & Firbank, L. (1999). *An ecological comparison between ancient and other forest plant species of Europe, and the implications for forest conservation*. Biological Conservation, n°91. DOI:10.1016/S0006-3207(99)00045-2.
- Hert, L. (2022). *De la gestion des espaces naturels vers la libre évolution*. EchoSciences Grenoble. Partageons les savoirs et les innovations.
<https://www.echosciences-grenoble.fr/>

- Hess, G. (2013). *Ethiques de la nature*. Presses Universitaires de France. 422 p.
- Hickler, T. & al. (2012). *Projecting the future distribution of European potential natural vegetation zones with a generalized, tree species-based dynamic vegetation model*. Global Ecology and Biogeography. DO - 10.1111/j.1466-8238.2010.00613.x.
- Hobbs, R. J., Higgs, E., & Harris, J. A. (2009). *Novel ecosystems: implications for conservation and restoration*. Trends in Ecology and Evolution, 24, 599-605.
- Jactel, H., & Marini, L. (2022). *Libre évolution des forêts et maîtrise du risque sanitaire associé aux scolytes des conifères*. Revue forestière française, 73(2-3), 383–390. <https://doi.org/10.20870/revforfr.2021.5477>
- Jalas J. (1955). *Hemeroby and Hemerochore of Plant Species. A Terminological Reform Effort*. Acta Societatis pro Fauna et Flora Fennica, 72, 1.
- Joliet, F. (2016). *Natures sauvages*. Espaces naturels, n° 55. Disponible sur : <http://www.espaces-naturels.info/natures-sauvages>
- Labat, D. et Péré, A. (2015). *Méthode d'analyse des outils de politique forestière et planification foncière*. Éditions Quae, p. 125-148.
- Larrère, C. (2009). La justice environnementale. Multitudes, 36, 156-162. <https://doi.org/10.3917/mult.036.0156>
- Larrère, C. & Larrère, R. (2009). *Du bon usage de la nature : pour une philosophie de l'environnement*. Flammarion.
- Larrère, C. & Larrère, R. (2015). *Sauver le sauvage ? L'idée de wilderness*. Dans :, C. Larrère & R. Larrère (Dir), *Penser et agir avec la nature : Une enquête philosophique* (pp. 25-50). La Découverte.
- Larrère, R. (2022). *Usages et représentations du sauvage*. Revue forestière française, 73(2-3), 331–337. <https://doi.org/10.20870/revforfr.2021.5415>
- Larrieu, L. & al. (2015). *Recherche & Développement sur un outil de gestion forestière : l'Indice de Biodiversité Potentielle (IBP)*. Conférence : XIVe World Forestry Congress. Durban (South Africa).
- Larrieu, L. & Gonin, P. (2008). *L'indice de biodiversité potentielle (IBP) : une méthode simple et rapide pour évaluer la biodiversité potentielle des peuplements forestiers*. Revue forestière française, AgroParisTech, 60 (6), pp.727-748. 10.4267/2042/28373. hal-03449570.
- Larrieu, L. (2014). *Les dendro-microhabitats : facteurs clés de leur occurrence dans les peuplements forestiers, impact de la gestion et relations avec la biodiversité taxonomique*. PhD, Institut National Polytechnique de Toulouse.

- Larrieu, L. et al. (2014). Deadwood and tree microhabitat dynamics in unharvested temperate mountain mixed forests: A life-cycle approach to biodiversity monitoring. *Forest Ecology and Management* 334, 163–173.
- Latouche, S. (1989). L’Occidentalisation du monde. Essai sur la signification, la portée et les limites de l’uniformisation planétaire. *La Découverte/Poche*, 2005 (1989), Série « Essais », n° 203, 170 p.
- Lecomte J. (1999). Réflexions sur la naturalité. *Le Courrier de l’environnement de l’INRA*, Vol.37, 5–10.
- Le Gall, J, Hamant, O., Bouron, J-B. (2017). Anthropocène. *Géoconfluences*, rubrique « notion en débat ». URL : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/>
- Léger. N., Dujin A. (2021). *Un monde en sursis*. *Esprit* n° 480, p. 37-39.
- Lespez, L. & Dufour, S. (2021). *Les hybrides, la géographie de la nature et de l’environnement*. *Annales de géographie*, 737, 58-85.
<https://doi.org/10.3917/ag.737.0058>
- Locquet, A. (2021). Thèse de doctorat. *Born to be Wild ? Représentations du sauvage et stratégies de protection de la Wilderness en Europe*.
- Locquet, A. & et Héritier, S. (2020). *Interrogation autour de la nature et du sauvage à propos de l’établissement de wilderness areas en Europe*. *European Journal of Geography*.
URL : <http://journals.openedition.org/cybergeog/34986> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/cybergeog.34986>
- Malczewski, J. (2006). *GIS-Based Multicriteria Decision Analysis: A Survey of the Literature*. *International Journal of Geographical Information Science*, 20, 703-726.
<https://doi.org/10.1080/13658810600661508>
- Maris, V. (2018). *La part sauvage du monde*. Seuil. 259 p.
- Maris, V., & Beau, R. (2022). *Le retour du sauvage - Une question de nature et de temps*. *Revue forestière française*, 73(2-3), 281–292.
<https://doi.org/10.20870/revforfr.2021.5416>
- Marris, E. (2009). *Ragamuffin earth*. *Nature*, 460, 450-451.
- Masson. M. (27/03/2021). Privatiser des terrains pour créer des réserves de vie sauvage : le concept a fait ses preuves. *Midi Libre*. <https://www.midilibre.fr/>
- Mathevet, R. (2004). *Camargue incertaine*. *Sciences, usages et natures*. Buchet-Chastel. 205 p.
- Mathevet, R. et Béchet, A. (2020). *Politiques du flamant rose. Vers une écologie du sauvage*. Wildproject.

- McKibben, B. (1989). *The End of Nature*. Random House.
- Merchant, C. (2004). *Reinventing Eden : The Fate of Nature in Western Culture*. Psychology Press. 308 p.
- Merchant, C. (2016). *Autonomous Nature*. Éditions Routledge.
- Morel, L. & Bretagne Vivante. *Illustration des différences de trajectoires – théoriques – d’une forêt ancienne et d’une forêt récente au cours des temps historiques. Forêts anciennes et boisements féraux d’Armorique : conserver le patrimoine d’hier et protéger la nature de demain*. Penn ar Bed n° 241-242. (2021).
- Morel, L., & Chollet, S. (2022). *Naturalité et biodiversité : des relations à préciser pour penser la valeur de conservation des écosystèmes en libre évolution*. Revue forestière française, 73(2-3), 293–311. <https://doi.org/10.20870/revforfr.2021.5473>
- Morizot, B. (2020). *Raviver les braises du vivant. Un front commun*. Actes Sud. 208 p.
- Mortier, F. (1990). *Sylvigénèse et structures spatiales en forêts tempérées. Synthèse bibliographique et étude de cas : forêt primaire naturelle de plaine ; forêt secondaire non exploitée de montagne*. Diplôme d’étude approfondie de biologie végétale et forestière, Université de Nancy 1 Faculté des sciences. 192 p.
- Mosseler, A. & al. (2003). Old-growth forests of the Acadian Forest Region. Environmental Reviews. DOI:10.1139/a03-015.
- Nash R. F. (2001). *Wilderness and the American Mind*. Yale University Press, 426 p.
- Nowak, D. & Van den Bosch, M. (2019). *Les effets des arbres et de la forêt sur la qualité de l’air et la santé humaine dans et autour des zones urbaines*. Santé Publique, 1, 153-161. <https://doi.org/10.3917/spub.190.0153>
- Ohresser, C., Piquette, E., Gartiser, N, et Wintz, M. (2010). *Processus multiacteurs de construction d’une éthique environnementale : le cas du système fluvial rhénan*. VertigO - la revue électronique en sciences de l’environnement [En ligne], Volume 10 Numéro 1, URL : <http://journals.openedition.org/vertigo/9478> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/vertigo.9478>
- Paillet, Y. & al. (2010). *Biodiversity Differences between Managed and Unmanaged Forests: Meta-Analysis of Species Richness in Europe*. Conservation Biology, n°24. DOI : 10.1111/j.1523-1739.2009.01399.x.
- Peterken, G. F. (1996). *Natural woodland. Ecology and conservation in northern temperate regions*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Plottu, B. (2015). *Conflits d’usage du territoire. De l’identification des enjeux à l’émergence d’une solution négociée*. Économie rurale, 348, 23-41.

- Prüss-Üstün, A. & al. (2016). *Preventing disease through healthy environments: a global assessment of the burden of disease from environmental risks*. World Health Organization.
- Rameau, J-C, Gauberville, C & Drapier, N. (2000). *Gestion forestière et diversité biologique : identification et gestion intégrée des habitats et espèces d'intérêt communautaire*. Domaine atlantique [avec la contribution de l'ENGREF, de l'Office national des forêts et de l'IDF].
- Rayé, G. (2022). *Le rewilding pour tendre vers la pleine naturalité*. Revue forestière française, 73(2-3), 367–381. <https://doi.org/10.20870/revforfr.2021.5476>
- Reif, A. & Walentowski, H. (2008). *The assessment of naturalness and its role for nature conservation and forestry in Europe*. Vegetation & phytodiversity analysis.
- Remm, J. & Löhmus, A. (2011). *Tree cavities in forests – The broad distribution pattern of a keystone structure for biodiversity*. Forest Ecology and Management, n° 262. P. 579-585. DOI:10.1016/j.foreco.2011.04.028.
- Rossi, M & Vallauri, D. (2013). *Évaluer la naturalité. Guide pratique version 1.2*. WWF. DOI:10.13140/2.1.4973.8565.
- Royer, C. (2018). Mémoire Master Professionnel : *Enquête exploratoire sur les représentations sociales de la nature en libre évolution*. Sous la direction de Mr Frederick Lemarchand. Tutrice direction de Mr : Lydie Doisy, Conservatoire d'espaces naturels Normandie-Ouest.
- Sabatini, F.M. & al. (2018). Where are Europe's last primary forests? Diversity and Distributions. Vol. 24, Issue 10. P. 1426-1439. <https://doi.org/10.1111/ddi.12778>
- Sabatini, F.M. & al. (2020). *Protection gaps and restoration opportunities for primary forests in Europe*. Diversity and Distribution, Vol 26, Issue 12. P. 1646-1662. <https://doi.org/10.1111/ddi.13158>
- Sabatini, M.F. & al. (2018). *Where are Europe's last primary forests?*. Diversity and Distributions. DOI:10.1111/ddi.12778.
- Sarrazin, F., Lecomte, J. (2016). *Evolution in the Anthropocene*. Science, American Association for the Advancement of Science (AAAS), 2016, 351 (6276), pp.922-923. {10.1126/science.aad6756}. {hal-01284574}.
- Savoie, J.M., Bartoli, M. Blanc, F., Brin, A., Brustel, H. et al. (2015). *Vieilles forêts pyrénéennes de Midi-Pyrénées. Deuxième phase. Évaluation et cartographie des sites. Recommandations*. Rapport final. École d'ingénieurs de Purpan ; DREAL Midi-Pyrénées. 125 p.

- Schnitzler, A., Génot, J. C., & Wintz, M. (2008). *Espaces protégés, de la gestion conservatoire à la non-intervention*. Courrier de l'Environnement INRA, 56, 23-37.
- Schnitzler, A. (2007). *Forêts alluviales d'Europe. Écologie, biogéographie, valeur intrinsèque*. Lavoisier. 386 p.
- Siipi, H. (2004). *Naturalness in Biological Conservation*. Journal of Agricultural and Environmental Ethics, 17, 457-477. <https://doi.org/10.1007/s10806-004-1466-1>
- Simon, L. (2006). *De la biodiversité à la diversité : les biodiversités au regard des territoires*. Annales de géographie, 651, 451-467. <https://doi.org/10.3917/ag.651.0451>.
- Simon, L. (2001). *Dynamiques forestières et gestion de la forêt*. Bulletin de l'Association de Géographes Français. 78-2, pp. 164-176.
- Simon, L. et Arnould, P. (2007). *Géographie de l'Environnement*. Belin, pp.303, 2007. (hal-00466982)
- Stephenson, N.L. & al. (2014). *Rate of tree carbon accumulation increases continuously with tree size*. Nature, n° 507. DOI:10.1038/nature12914.
- Stokland, J. & al. (2012). *Biodiversity in Dead Wood*. DOI:10.1017/CBO9781139025843.
- Tabeaud, M. et Simon, L. (1993). *Domages et dégâts dans les forêts françaises : éléments pour un bilan*. Annales de Géographie, t. 102, n° 572, pp. 339-358. DOI : <https://doi.org/10.3406/geo.1993.21157>
- Therville, C. (2013). *Des clichés protectionnistes aux approches intégratives : l'exemple des réserves naturelles de France*. Thèse de doctorat en Aménagement de l'espace, urbanisme. Sous la direction de Frédéric Bioret et Raphaël Mathevet. Institut de géo-architecture.
- Thompson, L., Cateau, E., Debaive, N., Bray, F., Torre, A., Vallet, P., & Paillet, Y. (2021). *How much does it take to be old? Modelling the time since the last harvesting to infer the distribution of mature forests in France*. Preprint bioRxiv.
- Tree, I. (2018). *Widing : The Return of Nature to a British Farm*. Picador. 384 p.
- Vallauri, D. & al. (2016). *Naturalité des eaux et des forêts*. Lavoisier, Tec&Doc, 2016.
- Vallauri, D. & Dudley, N. (2009). *Restoration of Deadwood as a Critical Microhabitat in Forest Landscapes*. Forest Restoration in Landscapes pp 203–207. DOI: 10.1007/0-387-29112-1_29.
- Vallauri, D. (2007). *Biodiversité, naturalité, humanité. Application à l'évaluation des forêts et de la qualité de gestion*. Rapport scientifique WWF, 86 pages.
- Vallauri, D., André, J., Génot, J-C, De Palma, J-P, Eynard-Machet, R. (2010). *Biodiversité, naturalité, humanité. Pour inspirer la gestion des forêts*. Éditions Lavoisier, 474 pages.

- Vallauri, D., Aronson, J., & Barbéro, M.. (2002). *An analysis of forest restoration 120 years after reforestation of badlands in the south-western Alps*. Restoration Ecology, vol. 10, n° 1, pp. 16-26.
- Vinclair, P. (2020). *Agir non agir, éléments pour une poésie de la résistance écologique*. Corti.
- Vinh, D. (1991). *André Malraux ou La quête de la fraternité*. Droz. 1 vol. (335 p.), p. 83.
- Von Uexküll, J. (1965). *Mondes animaux et monde humain. Théorie de la signification*. Bibliothèque Médiations de Noël.
- Winter, S. (2012). *Forest naturalness assessment as a component of biodiversity monitoring and conservation management*. Forestry, 85(2), 291-304.

ANNEXES

Annexe 1 : Cession de droits d’auteurs, Monsieur Denys Eustace	200
Annexe 2 : Cession de droits d’auteurs, Monsieur Guillaume Ougier	201

Annexe 1 : Cession de droits d’auteurs, Monsieur Denys Eustace



DENYS EUSTACE

108 rue Saint-Dominique
75007 PARIS

SIRET : 751 214 412 00015
MDA : E 137 113
www.eustace.fr
denys.eustace@orange.fr

OBJET : Cession de droits d’auteurs.

RÉFÉRENCES : Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles n° 121-1, 122-2, 122-3 et 122-7.

Je soussigné Denys EUSTACE, artiste peintre inscrit à la Maison des Artistes, autorise à titre gratuit Madame Marie LEMIÈRE, étudiante, à inclure une photo, prise par mes soins, d’une de mes œuvres dans son mémoire de master 1 suivi à l’université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, UFR 8 de géographie, en 2022 et intitulé « La libre évolution ou miroir aux alouettes ? ».

L’œuvre concernée est une huile sur toile, signée au dos, de format 60x60 et référencée sous le titre 2018-020.

La présente autorisation est limitée au mémoire évoqué ci-dessus.

Mes prénom et nom ainsi que le titre de mon œuvre devront figurer à côté de la photo insérée dans le mémoire.

Fait pour valoir ce que de droit

À La Haye d’Ectot (50)

Le 8 juin 2022

Annexe 2 : Cession de droits d'auteurs, Monsieur Guillaume Ougier

Atelier Darbroche

15 rue Masson
Saint Max 54130
0628151144
www.ateliardarbroche.fr
atelier.darbroche@gmail.com



14 juin 2022

OBJET :

Autorisation d'utilisation photographie

Par la présente j'autorise Marie Lemièrre à utiliser la photographie ci-après annexée.
L'utilisation vaut pour illustration d'un travail de mémoire d'étude écrit. Elle vaut également pour une diffusion projection occasionnelle à des fins d'information et d'illustration, sans limite de temps, hors toute exploitation à des fins commerciales.

L'autorisation d'utilisation ne vaut pas cession de droits, la photographie reste la propriété incessible de l'auteur, dont il sera systématiquement fait mention en regard de l'image, comme suit :
« photographie © Guillaume Ougier – Atelier Darbroche »

Date et Signature

14 juin 2022

Merci beaucoup !

Retrouvez toute l'actualité de l'atelier sur la page Instagram

@ateliardarbroche

A bientôt !

Atelier Darbroche - Atelier d'Artisanat Répondre - Conscience lière

...ET SI TOUT COMMENÇAIT DANS LA FORÊT...

Statut micro-entreprise non assujéti à la TVA (Art. 293 B du CGI) Siret 484 509 062 00036 - APE 1625Z

* Pour information complémentaire, la photographie en page de garde a été prise dans le massif des Vosges, forêt domaniale de Housseramont, entre La Roche Le Loup et Le Grisard, pas loin du Haut du Tot, un matin de printemps 2022.